

L'ABBE CHS.-ED. MAILHOT,  
né à Gentilly, le 6 juin 1855.

L'Abbé CHARLES-EDOUARD MAILHOT

---

# Les Bois-Francs

---

TOME TROISIÈME

O champs qu'on a peuplés d'une autre race altère,  
Bois-Francs qu'on a dotés, hélas ! d'étranges noms,  
Vous qui deviez servir contre nous de barrière,  
Vous nous apparteniez et nous vous reprenons !

ADOLPHE POISSON.

---

ARTHABASKA :

L'IMPRIMERIE D'ARTHABASKA, INC.  
IMPRIMEUR

---

1921

## AVANT-PROPOS

---

Le culte du passé, c'est le mémorial de la famille, le blason de la chaumière, la gloire du foyer. C'est, aux jours du repos, la légende qui édifie, le conte qui récréé, la chanson qui fait rire.

XAVIER MARMIER.

**P**OURQUOI trois volumes sur l'histoire des Bois-Francs ? C'est qu'ils sont le mémorial des souvenirs de la génération qui s'en va. C'est l'histoire de chez nous, édifiante pour la génération d'aujourd'hui, instructive pour celle de demain.

La légende des Bois-Francs avait subi l'action glaciale de l'oubli. Cette parcelle des Cantons de l'Est, brillante comme un diamant, empourprée d'héroïsme et de patriotisme, n'avait plus, à nos foyers, la place d'honneur qu'elle méritait. Lui rendre ses droits et ses titres, si vaillamment acquis par nos pères, n'était-ce pas simple justice ? Si le coin de terre était petit, le champ historique était vaste.

En effet, quelle merveilleuse et sublime épopée que celle des humbles et modestes débuts de la colonisation des Bois-Francs ! Ils étaient des patriotes, au carac-

tère solidement trempé, les quelques braves qui, les premiers, quittèrent les bords du St-Laurent et, armés de la cognée, s'attaquèrent à l'immense forêt des Bois-Francis. Ils s'emparèrent du sol qui était notre patrimoine, mais qu'on voulait nous enlever, le défrichèrent et lui firent produire de riches moissons.

Les fils de ces braves, des braves eux aussi, conservèrent religieusement ce legs de leurs pères. Ce fut leur pays natal, et le pays natal n'est-il pas un lambeau du cœur ?

Le tome troisième n'a pas la prétention de pouvoir épuiser l'écrin des Bois-Francis. Il est trop surabondant. D'ailleurs, en histoire, le dernier mot n'est jamais dit.

Comme ses deux devanciers, il s'efforcera de mettre en pratique ce conseil de source évangélique signalé par l'abbé H. A. Scott, dans son ouvrage "Grands Anniversaires".

*"Colligite fragmenta ne pereant : Ramassez les miettes, de crainte qu'elles ne soient perdues"*.

Aujourd'hui l'air est aux choses du passé, aux choses de chez nous.

Le "*Laudator temporis acti*", le chantre du passé, a sa place dans nos foyers canadiens.

La génération actuelle aime à connaître la vie, les mœurs, l'héroïsme des ancêtres. Un philosophe français du seizième siècle, Montaigne, ne disait-il pas ? "Quel contentement me serait-ce d'ouïr quelqu'un qui me récitât les mœurs, le visage, la contenance, les plus communes pensées et la fortune de mes ancêtres ! Combien j'y serais attentif !"

Quel est celui d'entre nous qui ne pense pas comme ce

sage ? Qui n'aime pas à se représenter les mœurs, les manières, les façons de parler, les coutumes familiales de ses aïeux ?

Un objet insignifiant évoque-t-il leur souvenir, nous rappelle-t-il un trait de leur caractère, aussitôt cet objet prend à nos yeux la valeur d'une relique.

Pourquoi ne pas procurer cette jouissance aux petits de nos jours qui seront les grands de demain ?

Le moyen le plus efficace pour arriver à ce but, ne serait-ce pas, aux jours des récompenses scolaires, de leur distribuer des livres de chez-nous, parlant de notre histoire nationale ?

Ils sont nombreux. S'ils y en a des médiocres, les excellents sont légion.

Ils ne sont pas, il est vrai, toujours revêtus d'un couvert brillant de rouge, de bleu, à tranches dorées, mais leur toilette faite " dans l'étoffe du pays ", comme le dit si bien M. Camille Duguay, n'en est que plus précieuse. Et l'enfant, au lieu de dépenser toute son admiration sur le couvert, et n'avoir à lire la plupart du temps que des historiettes insignifiantes, des contes à faire rêver à la lune, s'instruira en lisant des histoires du terroir. Ce sera pour le jeune lecteur sa première leçon de nationalisme, qui est d'aimer et de chérir avant tout ce qui est et vient de nous.

Ces lectures, plus instructives et aussi amusantes que celles qui nous viennent de l'étranger, produiront les excellents résultats mentionnés par Mgr L.-A. Paquet dans son ouvrage : " Études et Appréciations ".

" Au souvenir de ceux qui nous ont faits ce que nous

sommes, dit Mgr L.-A. Paquet, au spectacle des travaux qui ont marqué leur vie, à la pensée des vertus qu'ils ont portées jusqu'à l'héroïsme et sur lesquelles a été édiflée la patrie, nous aimons davantage ce sol que nous foulons, et qui fut le théâtre, à la fois obscur et glorieux, de tant de luttes, de tant de labeurs et de tant de souffrances.

Ce culte du passé est une source d'ineestimables avantages pour les individus et leurs familles, pour les paroisses et les sociétés.

“ L'enfant y apprend le prix du travail, la grandeur du devoir, la valeur du sacrifice. Le récit des hauts faits orne son intelligence, meuble sa mémoire, façonne sa volonté, stimule toutes ses forces d'action. Lorsque défilent sous ses regards ravis, et dans un rayonnement de gloire, les figures des grands ancêtres, quelque chose de leur foi robuste et de leur mâle ardeur passe mystérieusement dans son âme. Et si son cœur n'a pas subi les atteintes de souffles pernicious et desséchants, le jeune homme veut être ce qu'ont été ses pères.

“ Plus large que la famille naturelle, mais non moins liée aux traditions du passé, la famille paroissiale vit, elle aussi, de ce passé et de ces traditions. Traditions chères et qui remontent, d'année en année, et de foyer en foyer, jusqu'aux laborieuses origines : jusqu'à la première forêt entamée par le bûcheron, jusqu'aux premières javelles couchées par le moissonneur, jusqu'aux premiers abris construits par le pionnier, jusqu'au premier sanctuaire où pour la première fois les lèvres sacerdotales, dépositaires de divines formules, ont fait descendre sur la table rustique le Dieu de puissance et d'amour qui soutient la foi des

---

humbles, et dont la prescience et la force sont à la base de toutes les œuvres durables.

“ C’est l’histoire héroïquement belle de tous nos centres français, des paroisses mères échelonnées le long de notre fleuve grandiose, et de toutes celles qui, comme des essaims, se sont répandues au loin, et ont porté dans les régions les plus lointaines la vie, la vertu, l’organisation, reçues des influences primitives ”.

Ces essaims sortis des paroisses mères, échelonnées le long du St-Laurent, et qui se sont répandus au loin, ne sont-ce pas, en particulier, les paroisses fondées sous l’action colonisatrice de nos pères dans les forêts de nos montagnes ?

L’histoire des Bois-Francis n’est que le récit sommaire des œuvres accomplies par les abeilles laurentiennes. Trois volumes ont à peine suffi pour commémorer leur installation dans leurs nouvelles ruches et pour faire l’inventaire du riche butin qu’elles ont légué comme un dépôt sacré aux ouvrières de nos jours.



# La Colonisation et l'oeuvre des Missionnaires dans les Bois-Francis

---

L'Eglise aime le sol et la terre du Canada et l'aime d'une âme apostolique qui sait aller jusqu'aux sacrifices. C'est elle qui a toujours mené de pair la conquête des âmes et la conquête du sol et qui, seule, a empêché un jour de se briser à tout jamais le lien sacré qui avait été noué par nos premiers pères entre la foi catholique, la langue française et la terre canadienne.

Mgr P.-E. ROY,  
Auxiliaire de Québec.

**N**OUS avons vu dans le premier volume des Bois-Francis les œuvres accomplies par les missionnaires dans l'ordre spirituel.

Il nous a été donné d'admirer leur abnégation, leur dévouement à organiser les paroisses naissantes. Le zèle de la maison de Dieu et le salut des âmes furent leurs premières préoccupations, l'objet primordial de leur sollicitude pastorale. Ils voulaient des chapelles, des écoles dans les forêts des Bois-Francis; pour activer la colonisation, ils comprirent que la seule bonté du sol, que le seul amour du

travail agricole étaient impuissants à promouvoir la grande cause de la culture de la terre. Avec ces éléments on pourrait bien ouvrir des colonies nouvelles, mais, en définitive, le développement, le progrès réel ne dépendaient-ils pas des voies de communications et des prix modérés des terres nouvelles ?

Convaincu de la grande vérité de cette parole de M. S. Drapeau que " les chemins sont la vie de la colonisation ", ils avisèrent aux moyens à prendre pour doter les Bois-Francis de chemins convenables et, par là, assurer le succès de la colonisation de ce territoire nouvellement dévouert.

Ils se firent donc les avocats des malheureux colons. Ils entreprirent de porter à la connaissance de qui de droit les misères, les souffrances, les ennuis causés par le défaut de communication et les exactions des grands propriétaires.

Ils se constituèrent les champions de la colonisation en réclamant avec instance la confection de nouveaux chemins et le parachèvement de ceux qu'on avait ébauchés au prix de tant de labeurs et de sacrifices.

Ils défendirent le pauvre colon contre les tracasseries des grands propriétaires. Ils mirent au grand jour les injustices commises à l'égard de certains colons qui, après avoir défriché une partie des terres qu'ils occupaient de bonne foi, étaient obligés, vu le prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations, sans aucune rémunération.

Le mémoire qui va suivre est la preuve la plus indéniable de la part active que les missionnaires prirent dans la grande œuvre de la colonisation des Bois-Francis. C'est là une de leurs gloires qui commande notre admiration.



MGR ANTOINE RACINE,  
premier curé de St-Eusèbe de Stanfold et premier évêque  
de Sherbrooke.

---

Le " Canadien Émigrant ", tel est le titre du fameux réquisitoire qui eut tant de retentissement aux jours de son apparition et dont la lecture donnera à réfléchir à plus d'un, à l'époque actuelle, où l'on parle tant de colonisation.

La cause agricole bien entendue, bien défendue et bien protégée, a toujours été et sera toujours la source la plus abondante de la richesse et de la prospérité de notre pays :

## LE CANADIEN ÉMIGRANT

OU

*Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le  
Bas-Canada ? (1)*

---

Dire que nous venons dans un écrit assez long entretenir le public de la colonisation des terres incultes, c'est, ce semble, l'indisposer tout d'abord contre nous, fatigué qu'il doit être de tout ce qu'on a dit et écrit sur cette matière qui paraît inépuisable, d'autant plus que tout ce qu'on a fait pour cette œuvre n'a pas obtenu un succès justement désiré. Nous demandons cependant à être entendus.

Nous ne pouvons nous le dissimuler, la tâche que nous nous sommes imposée offre de grandes difficultés. Nous nous attendons même à rencontrer dans une œuvre toute de patriotisme le mauvais vouloir de gens dont nous ne pouvons nous empêcher de froisser les opinions, pour ne

---

(1) Mémoire composé par l'abbé Antoine Racine, curé de Stanfold, aidé de l'abbé Charles Trudelle, curé de Somerset, et publié par l'abbé James Nelligan, curé de Leeds, en 1851.

pas dire les intérêts. Parlerons-nous des critiques ? ils ne pourraient tout au plus que s'égayer à nos dépens. Espérons qu'ils ne nuiront pas à la cause que nous désirons promouvoir.

Nous nous sentons du moins encouragés dans notre entreprise par les paroles de Son Excellence le gouverneur-général, dans sa réponse, en juillet 1848, au mémoire de l'évêque catholique de Montréal, paroles qui ont causé une satisfaction générale dans tout le Bas-Canada : " Son Excellence est d'avis que la prospérité et la grandeur futures du Canada dépendront beaucoup du parti que l'on tirera des terres maintenant vacantes et improductives, et Son Excellence pense que le meilleur usage qu'on en puisse faire est de les couvrir d'une population de colons industriels, moraux et contents ".

" Emparons-nous du sol ", a-t-il été dit ; c'est le meilleur moyen de conserver notre nationalité. Oui, " emparons-nous du sol, transmettons à nos descendants cette terre qui nous est chère à bien des titres, transmettons-la améliorée, couverte de monuments nouveaux tant nationaux que religieux, mais surtout arrosée de nos sueurs. Nos neveux la chériront, ils béniront notre mémoire, ils se sentiront comme pressés, par reconnaissance, par les nombreux souvenirs que nous leur aurons légués, de conserver cette terre, la langue de leurs ancêtres, leurs institutions, leurs lois, leurs usages, leurs mœurs, leur caractère ; et notre nationalité aura acquis un souffle de vie de plus. Non, il ne serait pas canadien, il ne serait pas canadien-français, disons-nous, celui qui n'aurait pas à cœur la prompte colonisation des terres incultes du Bas-Canada par ses compatriotes. C'est

là notre désir à nous, c'est ce qui nous a dicté, commandé même la démarche que nous faisons aujourd'hui.

Comme beaucoup d'autres, nous n'avons pu voir nos compatriotes aller chercher à l'étranger pain, liberté et vie, sacrifier la jouissance de l'un des plus beaux, des plus nobles sentiments du cœur humain, celui qui nous fait chérir la patrie ; nous n'avons pu voir notre population décimée, chaque année, par l'émigration, sans nous dire : il est du devoir de quelqu'un de travailler à arrêter le flot de l'émigration, de montrer les avantages qu'il y a pour nos compatriotes à demeurer sur le sol de leurs ancêtres, d'indiquer les ressources qu'offrent certaines parties du pays au nouveau colon, d'indiquer aussi les obstacles qui l'empêcheraient de se procurer une terre facilement et de prospérer sur celle de son choix. Nous ne voulons pas dire que ceux à qui il appartient plus particulièrement de s'occuper de ces objets aient manqué à leur devoir. Non, on a fait des démarches, pris des renseignements, proposé des plans de colonisation que l'on a mis ou essayé de mettre à exécution. Mais ces essais, les efforts que l'on a faits, ont-ils obtenu tout le succès qu'on avait droit d'attendre ? Nous ne le croyons pas. Est-il possible encore, à l'heure qu'il est, de faire quelque chose pour favoriser la colonisation des terres incultes ? C'est ce que nous pensons, ce dont nous voulons convaincre les véritables amis du pays.

Parmi ceux qui ont été appelés jusqu'à ce jour à s'occuper de la colonisation, les uns, trop occupés des grandes questions politiques, n'ont pu prendre connaissance par eux-mêmes du véritable état des choses ; d'autres, trop éloignés des diverses parties du pays qui réclamaient le plus

promptement de nombreux colons, n'ont pu parvenir à connaître mille détails qu'il eût été nécessaire de savoir pour suggérer de bons plans de colonisation et les meilleurs moyens de lever les obstacles qui s'y opposaient. Quelques-uns, grands propriétaires, avaient à ménager leurs propres intérêts, et l'ont fait au grand préjudice des colons et, par contre-coup, du pays tout entier ; plusieurs, amis des grands propriétaires et préjugés en leur faveur, ont dû se réunir à eux pour mettre des entraves à la colonisation. Le nombre de ceux qui sont compris dans ces dernières classes est considérable, et leur influence si grande, qu'il est à craindre qu'elle n'ait contribué de beaucoup à l'influence des moyens de colonisation qu'on a employés jusqu'à présent. Aussi est-ce à l'opinion publique que nous en appelons, sûrs qu'elle fera promptement justice de ces intérêts particuliers en faveur de l'intérêt général du pays, et sûrs que, lorsque le public se sera formé une opinion juste des moyens qu'il reste à employer pour activer la colonisation, et des obstacles à lever, il sera beaucoup plus facile à nos législateurs d'employer les moyens les plus efficaces et de faire disparaître ces obstacles.

Disons-nous maintenant que nous sommes plus compétents que bien d'autres à faire connaître quels sont véritablement ces moyens, ces obstacles ? Nous pouvons certainement produire quelques titres en notre faveur. Au nombre de douze, disséminés sur une partie du pays qui, plus que toute autre, mérite l'attention de nos compatriotes, ayant passé, chacun de nous, un temps plus ou moins long dans les townships de l'Est, connaissant la position des cultivateurs par les rapports journaliers que nous avons

avec eux, nous avons cru qu'à nous était dévolue la tâche de faire connaître la partie du pays que nous habitons, les avantages nombreux qu'il offre aux colons. Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'engager ceux de nos frères disposés à quitter leur sol natal, à ne pas laisser la patrie sans avoir visité les townships de l'Est et s'être convaincus qu'ils trouveront ailleurs de plus grands avantages. Nous nous sommes persuadés enfin que nous devons exposer franchement les obstacles qui s'opposent au prompt établissement des terres incultes dans les townships et proposer en même temps les moyens à prendre pour y remédier, au grand avantage des colons et du pays en général. Inutile de dire que nous avons recueilli tous les faits et toutes les données qu'il nous a été possible, à l'appui des suggestions que nous avons à faire, et que notre position doit nous exempter même du soupçon d'avoir quelque intérêt particulier dans la démarche que nous faisons.

Nous tiendrons à ne citer que des faits dont nous sommes certains. Nos suggestions pourront manquer d'à propos, être en partie inutiles ou impraticables ; nous laissons au public à en juger et nous implorons son indulgence en faveur de notre motif et de notre bonne volonté.

Nous le répétons, nous ne parlerons que des townships de l'Est, particulièrement de ceux qui sont compris dans les districts de Saint-François, des Trois-Rivières et de Québec. Ce que nous en dirons pourra peut-être s'appliquer quelquefois à la colonisation des autres parties du pays.

## TOWNSHIPS DE L'EST

*Leur état actuel et leur avenir*

Ce qu'on appelle proprement townships de l'Est est cette grande étendue de terres habitables et fertiles comprises entre les rivières Chambly et Chaudière d'une part, les frontières du Maine, du Vermont, du New-Hampshire et les seigneuries des districts de Montréal, de Saint-François, des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Québec de l'autre. Ce vaste territoire présente la perspective heureuse de devenir, à une époque peu éloignée, la partie la plus riche, la plus populeuse et la plus florissante du Bas-Canada, non seulement par son climat plus doux que celui des bords du Saint-Laurent, par l'immense étendue du sol excellent et fertile qu'il renferme, et par l'abondance de ses cours d'eau, mais encore et surtout parce que cette partie de notre beau pays touche aux États de nos industriels voisins et doit renfermer les grandes routes et les principaux points de communication entre les deux pays, par les chemins de fer de Montréal à Melbourne, sur le Saint-François, de Melbourne à Portland, sur l'Atlantique, et bientôt, nous l'espérons, de Melbourne à Québec.

Les six grands comtés que forment les townships de l'Est, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Missisquoi, Drummond et Mégantic, contiennent, suivant le calcul de M. Bouchette, 4,886,400 acres de terre, et la population de ces comtés, d'après le tableau approximatif de la population du Bas-Canada, pour l'année 1848, n'atteint que le chiffre de 69,168 âmes. Pour connaître d'une manière approximative la population que peuvent contenir les townships de

l'Est, supposons que les deux tiers seulement des acres de terre, c'est-à-dire, 3,255,600 soient occupés, laissons de côté l'autre tiers ou considérons-le, si l'on veut, comme renfermant des terres improductives, allouons cent acres à chaque colon, nous aurons le chiffre de 32,576 propriétaires de biens-fonds. En 1842, le nombre des propriétaires de biens-fonds imposables dans le Haut-Canada était d'environ 65,000 et celui des acres occupés, de 8,613,591, faisant environ 133 acres pour chacun : la population du Haut-Canada étant de 486,055, nous pouvons conclure, sans crainte d'exagérer, que la population des townships de l'Est atteindra bientôt le chiffre approximatif de 243,027 âmes, c'est-à-dire, la moitié de la population totale du Bas-Canada en 1831. Nous prions le lecteur de remarquer que le chiffre de 1,628,800 acres pour les terres improductives est évidemment exagéré, parce qu'il y a dans les townships de l'Est, comme dans le Haut-Canada, de grandes étendues de terre que l'on nomme improductives, mais qui véritablement sont très propres à la culture et ne manquent pour devenir en valeur que l'application d'un bon système de desséchement.

L'aspect du pays que nous décrivons est en général varié et piquant d'intérêt. Il n'est personne qui n'ait fait le voyage du port Saint-François à Rock-Island, sans avoir éprouvé les plus délicieuses impressions, surtout s'il a parcouru ces lieux dans la belle saison. En effet, qu'aperçoit-on en avançant dans les townships ? Tantôt un vallon dont la fertilité contraste singulièrement avec l'aspect de la sombre forêt que vous venez de traverser : tantôt vos yeux découvrent au loin une colline, non moins fertile,

et d'une pente si douce que vous la gravissez sans presque vous en apercevoir. Voulez-vous suivre le cours de la rivière Saint-François ? En certains endroits, il y a à peine la largeur du chemin : d'un côté vous apercevez au-dessous de vous le Saint-François à la profondeur de quelques centaines de pieds, sans qu'il vous soit possible de vous éloigner de ce précipice, arrêtés que vous êtes par une autre côte qui s'élève à l'opposite au-dessus de vous. Au sortir de ce défilé, dont le danger ne laisse pas d'avoir ses charmes, vous découvrez tantôt un élargissement de la rivière, causé par une île toute riante de verdure ; tantôt c'est une maisonnette solitaire ou un petit village dont l'air de propreté et l'élégance pourrait déridier les sourcils du penseur le plus sérieux. Plus loin c'est une cascade, une factorerie, un moulin, autour desquels se trouvent groupées quelques maisons élégantes et propres, auxquelles se joindra parfois une jolie petite église.

Il se trouve un assez grand nombre de villages dans la partie habitée des townships, qui tous se recommandent par quelque genre particulier de beauté. Ici c'est l'horizon qui plaît davantage ; là ce sont les bâtisses d'un goût varié et même capricieux. Ailleurs, c'est la position au pied d'une montagne, auprès d'un lac. Chaque township un peu établi compte son village. Il y en a où il s'en trouve deux. Il y a Sherbrooke et Lennoxville dans le township d'Ascot, Richmond et Danville dans celui de Shipton, Drummondville dans celui de Grantham, et un grand nombre d'autres dans divers townships. La ville de Sherbrooke n'est qu'un village plus considérable que les autres et qui ne le cède à aucun en beauté. Plus on approche des frontières des États-Unis,

plus le pays présente l'apparence de prospérité ; aussi est-ce la première partie établie.

Ce grand territoire est bien arrosé par le Saint-François qui a deux sources principales, savoir : le lac Saint-François, situé entre le comté de Mégantic et le comté de Sherbrooke, et le lac Memphrémagog, sur la frontière du Vermont ; par les rivières Nicolet, Bécancour, Chaudière et plusieurs autres moins considérables. La rivière Magog, dont les eaux mettent en activité plusieurs manufactures de coton, de laine, de fer, de papier et de seaux, traverse la ville de Sherbrooke ; quand les chemins de fer y seront parvenus, les pouvoirs d'eau du Magog, qui sont très considérables, ajouteront beaucoup à l'importance de cette ville. La rivière Bécancour peut être facilement rendue naviguable, au moyen de canaux peu dispendieux, depuis les chûtes dans le township d'Inverness jusqu'au lac Noir, pour un espace de 51 milles. De ce point, le Saint-François, qui arrose les townships Garthby, Weedon, Dudswell, Westbury et Ascot, offre une communication par eau facile et peu dispendieuse, jusqu'à la ville de Sherbrooke, au centre des townships de l'Est. L'importance de cette communication par eau qui parcourt un espace de 101 milles est facile à concevoir : elle livrerait aux travaux de l'agriculture et au commerce cette belle vallée arrosée par le Bécancour et le Saint-François, et destinée à devenir des sections les plus riches des townships de l'Est.

Il se trouve dans cette vaste étendue de pays un grand nombre de rivières comparativement petites qui offrent des pouvoirs d'eau très avantageux, que l'on peut exploiter sans de grands capitaux. Il est bon d'observer ici qu'il n'y

a point dans les townships de privilèges seigneuriaux, aussi se trouve-t-il un grand nombre de moulins et de factoreries de toutes espèce dans la partie habitée de nos townships. Ils sont donc destinés à devenir un pays manufacturier et leurs nombreux pouvoirs d'eau leur seront une source de richesses.

Il a été écrit avant ce jour sur la colonisation des Townships de l'Est de bien belles phrases, auxquelles nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de faire l'écho, jusqu'à un certain point. Nous sentons que cela ne suffit pas, qu'il faut entrer dans des détails, au risque même d'ennuyer le lecteur. Nous lui demandons pardon d'avance, dans la crainte qu'il ne nous trouve minutieux.

Il existe chez un grand nombre de cultivateurs un préjugé contre la fertilité de certaines terres dans les townships, et c'est précisément contre celles qui offrent le plus d'avantages au nouveau colon. Nous voulons parler des terres hautes, couvertes de bois-francs.

Les townships de l'Est sont en grande partie montagneux, ce qui ne contribue pas peu à leur donner cet aspect pittoresque que nous avons décrit plus haut. Dans un pays comme celui-là, il se trouve des terres de toute espèce ; des terres basses, toujours difficiles à défricher et à égoutter, des terres hautes, couvertes de bois-francs, facile à défricher et qui ne demandent point d'égoûts artificiels. Cet énoncé seul suffit pour indiquer les grands avantages des terres hautes sur les basses. Sur les terres hautes, les arbres sont éloignés les uns des autres, de sorte qu'elles peuvent se cultiver avant que les souches en aient été arrachées. Ces terres sont tout égouttées, de sorte que dès

la première année qu'elles ont été défrichées, vous pouvez en retirer une récolte, ordinairement la meilleure qu'elles produisent. Cette terre semble prendre plaisir à récompenser de suite son propriétaire de la préférence qu'il lui a accordée sur les autres. Il n'en est pas ainsi des terres basses, que l'on ne peut cultiver sans que les souches en aient été arrachées en grande partie, ce qui ne peut se faire, à moins de très grands frais, avant une dizaine d'années ; de plus, il faut des dépenses considérables pour égoutter ces terres, avant de les ensemer. Les souches de bois-francs pourrissent beaucoup plus vite et laissent pour ainsi dire la terre d'elles-mêmes six à sept ans après que l'arbre en a été séparé. Pendant ce temps vous avez une terre que vous pouvez labourer sans de grandes difficultés. Les cendres des bois-francs se convertissent en sels, qui suffisent très-souvent pour payer le défrichement de la terre. Ce serait perdre son temps de convertir les cendres de bois mous en sels, vu la quantité qu'il en faut pour une quantité donnée de sel. On conçoit qu'il est beaucoup moins dispendieux de faire et d'entretenir des chemins sur les terres hautes que sur les terres difficiles à égoutter. Il est reconnu de plus que le fourrage qui croît sur les terres hautes est d'une meilleure qualité que celui des terres basses, et c'est peut-être à cela en partie qu'il faut attribuer la supériorité des animaux des townships de l'Est sur les autres. C'est un fait que des animaux de six à sept ans qui paraissent parvenus à leur grosseur dans les seigneuries, mis à ferme dans les townships, y profitent encore d'une manière tout à fait surprenante. Faut-il attribuer ceci à l'excellente qualité des fourrages et des pâturages ? Nous n'osons l'assurer ? Voici quelques faits à l'appui de la thèse que nous soutenons.

Il y a environ dix-huit ans, une famille canadienne venait au printemps s'établir dans le township de Kingsey. Elle se composait du père, de la mère et de neuf enfants en bas âge. Assurément, ce père de famille avait besoin d'être armé de courage puisqu'il n'avait, pour toute richesse, que des provisions pour trois semaines et du ménage en proportion. Au bout de trois semaines, ce hardi défricheur avait une quantité suffisante de sels pour se procurer un nouvel approvisionnement. Il put ensemer sa terre ce même printemps ; sa récolte et son travail lui fournirent la subsistance de sa famille pour l'année. Au printemps suivant, il put faire des semailles plus considérables. Il a toujours augmenté depuis, a payé sa terre, établi ses enfants, et jouit aujourd'hui d'une certaine aisance. Depuis nombre d'années, une famille irlandaise établie sur une terre basse dans Grantham luttait contre un état d'indigence voisin de la mendicité, lorsqu'elle se détermina à abandonner cette terre ingrate. Elle s'établit sur une terre haute dans Durham. Peu à peu sa situation s'améliora, elle put faire instruire, dans une de nos premières maisons d'éducation, l'un de ses membres que nous pourrions nommer, si les égards pour cette personne, qui occupe une certaine position dans la société, ne nous en empêchait. Il serait facile de multiplier ces sortes de citations. Nul doute qu'un grand nombre de faits de ce genre n'aient échappé à nos recherches. Mais, dit-on, ces terres sont rocheuses, de peu de durée, selon l'expression usitée. C'est encore par des faits que nous répondrons à cette objection. Il existe dans Shipton un cultivateur qui, il y a vingt ans, n'était que journalier. Veut-on savoir le montant des produits de sa

terre dont il peut disposer annuellement ? Citons l'année présente, qui ne montre rien de plus que les années dernières. Nous ne pouvons donner que les chiffres approximatifs, mais nous pouvons assurer qu'ils ne sont pas exagérés. Cet heureux cultivateur a vendu, depuis l'automne, des animaux pour un montant de £75 0 0 ; du lard pour £22 10 0 ; du beurre pour cinquante à soixante louis. Le foin dont il peut disposer lui aura rapporté vingt à trente louis et les patates £12 10 0 à peu près. Ainsi, les produits de sa ferme lui procurent chaque année la jolie somme d'environ £200. Nous prions le lecteur de remarquer que tous les articles ci-dessus mentionnés sont un surplus de produits, en sus de ce qu'il emploie à la subsistance de sa famille et de nombreux troupeaux. Voilà pour une terre de peu de durée. Trois autres cultivateurs établis au même lieu et à peu près dans le même temps, sur des terres des plus rocheuses qu'il y ait, ont eu un succès à peu près semblable. L'un d'eux se trouve en quelque sorte récompensé par ces pierres qu'on a tant reprochées à sa terre. Elle possède une carrière de pierre d'une excellente qualité et qui est employée comme pierre de taille et comme pierre à chaux pour la construction du pont du chemin de fer sur le Saint-François, à Richmond. Inutile de multiplier ces exemples. Ce que quelques-uns ont fait, tous ne le peuvent-ils pas ? Si tous ne réussissent pas également, du moins ne faut-il pas en accuser la terre. On doit plutôt s'en prendre au mode de culture. Aussi, les cultivateurs canadiens trouvent-ils cet avantage à s'établir dans les townships déjà habités en partie par des étrangers, qu'ils peuvent apprendre d'eux un meilleur système d'agriculture, surtout pour

les terres hautes, où le système ordinaire, consacré dans ce pays par la routine, ne fait nullement.

On a observé que des townships exclusivement peuplés de canadiens n'ont nullement progressé, tandis que dans d'autres townships tels que Halifax, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Chester et Warwick, des canadiens établis sur des terres semblables ont très bien réussi, parce qu'ils ont adopté le mode de culture des étrangers établis dans le voisinage. Il ont eu en quelque sorte des fermes-modèles sous les yeux, et ils ont su en profiter. Si nous avons abusé si longtemps de la patience du lecteur, c'est que nous avons à combattre un préjugé bien défavorable à la colonisation. Un mot avant d'en finir avec ce chapitre, c'est que ceux qui aiment les terres basses ont pour eux l'espérance, les autres le profit. Y a-t-il à balancer ?

Ce serait ici le lieu de réclamer contre l'état de misère, d'infériorité démesurée que l'on reproche aux canadiens des townships. Bien certainement il y a parmi eux, comme partout ailleurs, des gens peu favorisés de la fortune. La nature des choses montre assez qu'il en doit être ainsi, dans un endroit nouvellement établi. Des causes particulières se sont réunies aux causes ordinaires pour retarder l'avancement des établissements canadiens dans les townships de l'Est. Nous aurons occasion de les dévoiler plus tard. Nous pouvons cependant affirmer, que, proportion gardée, les établissements nouveaux dans les townships ont plus progressé ces dix à douze années que ceux des seigneuries.

Ce que nous avons dit suffit pour convaincre les plus incrédules de la fertilité des terres les plus soupçonnées de

stérilité. Oui, les terres des townships sont très fertiles, ce qui, joint aux autres avantages qu'elles offrent au colon, les rend les plus désirables du pays et font qu'elles offrent aux canadiens-français une somme de bien-être qu'ils chercheraient en vain ailleurs. Le climat salubre de cette partie du pays lui assure la santé, autant qu'elle en peut dépendre. Son sol fertile, ses pouvoirs d'eau, ses minerais, les bois dont on peut tirer un parti si avantageux, et, disons-le, le système d'agriculture plus perfectionné que dans les autres parties du pays, les races même d'animaux, qui y sont répandues, supérieures aux races canadiennes, tous ces avantages réunis lui assurent toujours les moyens de se procurer le nécessaire et le superflu plus qu'en aucun autre endroit du Bas-Canada.

Pourquoi donc le canadien passerait-il à l'étranger ? Serait-ce pour obtenir une plus grande part des biens de la fortune ? Si elle lui sourit en pays étranger, il pourra peut-être réaliser quelques-uns de ses désirs. La considération, l'estime de ses compatriotes, le bien-être dont il pourra jouir à l'étranger, ne lui feront pas oublier la patrie. En demeurant sur le sol paternel, ne peut-il pas jouir de tous ces biens, au milieu de ses frères, de ses amis, de ses compatriotes ? Trouvera-t-il le soleil de l'exil aussi bien-faisant que celui de la patrie ? A sa dernière heure, de nouveaux amis pourront entourer son lit de mort, mais seront-ils capables de lui faire oublier ceux avec qui il coula les beaux jours de son enfance, et celle qui veilla sur son berceau, à qui son souvenir coûta tant de larmes, sera-t-elle là, à ses côtés, pour recevoir ses derniers adieux et lui adoucir les horreurs de la tombe ?

Mais nous nous oublions. Nous n'avons vu que les avantages qu'offrent nos terres des townships, nous n'avons fait nulle attention aux obstacles qui s'opposent à leur prompt établissement. Il en existe cependant ; il en existe auxquels il est peut-être maintenant impossible de remédier, il en existe auxquels on peut encore apporter remède.

Ce n'est pas aux émigrants qu'il faut faire un reproche de quitter leur patrie. Il est inutile de les inviter à venir profiter des avantages que leur offre leur pays, si ces avantages se trouvent plus que contrebalancés par des obstacles qu'il n'est pas en leur pouvoir de surmonter. C'est donc à ceux que leur position ou leur influence met en pouvoir de remédier à ces inconvénients que nous en appelons. C'est d'eux que le pays attend une action prompte, des efforts constants, jusqu'à ce qu'enfin on ait obtenu, autant que possible, l'éloignement de ces obstacles.

Ce ne sont pas des demi-mesures que nous réclamons, mais quelque chose de prompt, d'énergique, de décisif. Il faut se hâter : chaque jour, chaque année de retard, c'est un profit de moins pour nos compatriotes, c'est un avantage immense de moins pour nos compatriotes ; il faut se hâter quand on sait, à n'en pouvoir douter, par le rapport du comté spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration vers les États-Unis, que pendant les cinq dernières années avant 1849, plus de 25,000 de nos compatriotes ont quitté le Canada. Si notre patrie, comme l'Irlande, avait un excédent de population à repousser ; si l'enfant du sol qui l'a vu naître ne pouvait y acquérir une terre pour s'y établir et vivre d'une manière

honorable ; si, dans sa patrie, le sort du canadien-français ne devait être que celui du mendiant, alors l'émigration de nos compatriotes serait un bienfait et non une calamité. Mais il n'en est pas ainsi ; et n'est-ce pas une chose inouïe que cette émigration de nos frères dans notre pays jeune encore, dont une petite partie du territoire est défrichée et qui même a besoin des bras et des capitaux de l'émigration étrangère ? Ce seul fait ne doit-il pas (pour nous servir des propres expressions du comité) "éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre des choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier ; si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait" ?

Est-il un seul canadien qui ne doive déplorer la perte journalière d'un si grand nombre de familles qui laissent nos plus belles campagnes, qui abandonnent leurs institutions, pour les États du Maine et du Vermont ? Avons-nous fait de dignes efforts pour retenir nos frères sur le sol natal ? La nature a-t-elle été ingrate envers notre patrie ? N'a-t-elle pas beaucoup fait au contraire pour l'habitant du Bas-Canada ? Si vous en doutiez un seul instant, venez contempler au sud du St-Laurent, depuis la Rivière Chambly jusqu'à la Chaudière, nos magnifiques forêts d'orme, d'érable, de pin, de noyer, de bois blanc, de frêne et de tamarac, où la hache du défricheur n'a pas encore pénétré ; parcourez leur rivières, leurs lacs, leurs cours d'eau si utiles à l'industrie ; venez admirer dans le temps de la moisson la richesse et la fertilité du sol des townships

de l'Est ; et dites-nous après cela si nos efforts pour coloniser la plus importante section de notre beau pays ne méritent pas toute notre attention ; dites-nous, si pour empêcher une émigration aussi funeste et aussi ruineuse, vous ne devez pas vous unir pour y opposer une barrière efficace.

Le promoteur éloquent et zélé de cette cause quasi-nationale, M. l'abbé O'Reilly, a attiré l'attention publique sur les townships de l'Est ; partout l'on a répondu à son appel patriotique et des associations se sont formées à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et en plusieurs autres lieux. Le gouvernement, nous aimons à le proclamer, a généreusement secondé le mouvement en diminuant le prix des terres de la couronne dans une partie des townships de l'Est, et en en donnant même une partie gratuitement. Mais tout est-il fait ? Ne reste-t-il plus rien à faire ? Les townships de l'Est atteindront-ils maintenant ce degré de richesse, de prospérité, d'importance qu'ils font espérer, si la législature, qui seule peut remédier au mal, s'arrête quand le moment est venu de le réparer, recule devant son devoir le plus sacré ? A cela, nous répondrons avec peine mais avec conviction, qu'il reste plus à faire qu'il n'a été fait jusqu'à présent, et nous pouvons encore répéter avec vérité ces paroles de MM. Cartier et Labrière de Saint-Hyacinthe : "*La colonisation des terres incultes est peut-être la plus grande œuvre que le gouvernement ait à exécuter dans le moment actuel.*"

Depuis deux ans, la législature n'a cessé de s'enquérir, par la voix de ses comités, des moyens à prendre pour empêcher la jeunesse de sortir du pays. D'une extrémité

du pays à l'autre, on a répondu : *Procurez à la jeunesse canadienne des terres à des conditions avantageuses ;—Otez les obstacles qui empêchent l'établissement des terres incultes dans les townships de l'Est ;—Ouvrez des communications faciles ;—Améliorez les grandes voies déjà ouvertes ;—Donnez sans délai un bon système de voirie, et vous fermerez une grande plaie de notre patrie, l'émigration à l'étranger de la jeunesse, "le nerf de la richesse d'un pays", selon l'heureuse expression de M. l'abbé Ferland.*

Les causes défavorables à la colonisation sont donc principalement : le prix trop élevé des terres, les conditions onéreuses imposées par certains grands propriétaires, quelquefois l'impossibilité de les acheter, parce que les maîtres n'ent sont point connus, le manque de chemins et de voies de communication. Le mal, le grand mal, vient principalement de ce qu'une grande partie des terres des townships de l'Est sont tombées entre les mains d'un nombre de propriétaires, assez limité, qui n'ont d'autre but que de spéculer. Voilà les obstacles.

Pour nous, convaincus de la nécessité d'obvier au plus tôt à ces obstacles, nous proposons humblement les moyens que nous croyons les plus efficaces pour obtenir cet heureux résultat.

1o. Imposer une taxe de *deux sous* par acre sur toutes les terres incultes de la couronne, du clergé et surtout des grands propriétaires ;

2o. Établir un bon système de voirie plus en rapport avec ces localités ;

30. Ouvrir de bonnes voies de communication et réparer les principales routes déjà ouvertes.

10. Imposer une taxe de *deux sous* par acre sur les terres incultes.

C'est avec le plus vif chagrin que nous mentionnons que, dans cette importante section de notre patrie, la plus grande partie des terres vacantes est sortie des mains du gouvernement. Quel est le Canadien, ami de sa patrie, qui pourrait contenir sa juste indignation, en voyant l'accaparement de vastes étendues de terres, dans les mains d'hommes qui, non seulement ne veulent pas les occuper, mais qui s'opposent encore par toutes sortes d'exactions à leur établissement ? Quoique, à en juger par les lettres-patentes accordées, les ventes de ces terrains aient toujours été faites dans la vue de favoriser les établissements, cette classe privilégiée des grands propriétaires, frustrant bientôt cette intention en élevant outre mesure le prix de la terre, a fait tourner à son seul profit le travail de chaque colon, a honteusement spéculé sur ses sueurs. Faut-il s'étonner après cela, si la jeunesse émigre ? Quand les moyens de la population ne sont pas suffisants pour répondre à l'odieuse attente des grands propriétaires, faut-il s'étonner si le trop plein d'habitants dans les terres concédées et cultivées va demander à un pays voisin la protection qu'il ne trouve pas dans sa propre patrie ? Ne sommes-nous pas en droit de dire avec vérité que c'est là une cause de ruine et de dépérissement pour le Bas-Canada ? Oui, ce sont ces grands propriétaires qui s'opposent à l'expansion facile et rapide de la population, ce sont eux surtout que l'on doit considérer comme les auteurs principaux de l'émigration

de nos compatriotes ; c'est à l'intérêt sordide de ceux qui spéculent ainsi sur les besoins du peuple qu'on sacrifie l'avenir de notre belle patrie. Tandis que le Bas-Canada offre généreusement une nouvelle patrie à l'émigré européen, n'est-il pas souverainement déplorable de voir que " les descendants des premiers colons, dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de guerre, ont tout fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté (paroles de Son Excellence, dans sa réponse au mémoire cité plus haut), se trouvent forcés de quitter le sol natal, pour émigrer vers une contrée où ne règne aucune des institutions auxquelles ils sont tant attachés ?

M. l'abbé Ferland, ci-devant supérieur du Séminaire de Nicolet, dit, dans sa réponse aux questions à lui posées par le comité (29 mai 1849) : " Entre le Saint-Laurent et les frontières des États-Unis, les terres cultivables peuvent se partager en trois zones, courant parallèlement au fleuve. La zone la plus rapprochée du Saint-Laurent renferme les seigneuries où il reste encore quelques terres à prendre. La seconde zone a une largeur de 15 lieues sur une longueur de 25 à 30. La troisième zone s'étend jusqu'à la frontière, et c'est cette partie que le patriotisme des ministres vient d'offrir à la jeunesse canadienne. " La seconde zone, dit M. Ferland, avec une juste indignation, partagée entre un petit nombre de grands propriétaires, est devenue le domaine du monopole. On y exploite le travailleur avec une patience, avec une intelligence admirables et lorsqu'on a recueilli sa dernière sueur, lorsqu'on lui a arraché son avant-dernier haillon, on le renvoie aux seigneuries, ou on

le rejette vers les États-Unis, libre à lui d'aller, à la tête de sa famille, grossir la tourbe des mendiants canadiens-français ”.

Les townships Nelson, Inverness, Dorset, Tring, Somerset, Maddington, Halifax, Wolfstown, Blandford, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Chester, Bulstrode, Kingsey, Horton, Aston, Windsor, Tingwick, Shipton, Aston, etc., etc., et une foule d'autres sont compris dans cette seconde zone, et nous sommes en demeure de reconnaître et de le dire, que ces vastes domaines des grands propriétaires restent comme une barrière insurmontable entre les anciens établissements des seigneuries et les nouveaux établissements des townships de l'Est.

“ L'état de l'agriculture dans les townships, dit M. Elisha Gustin, de Stanstead, dans sa réponse au comité spécial, est généralement dans un état de malaise et de dépression, surtout parmi la classe ordinaire des cultivateurs. Cet état de choses provient de l'énorme prix des terres qui appartiennent aux grands propriétaires. Le pauvre colon est cruellement harassé par eux, et il arrive assez souvent qu'il est expulsé de la terre défrichée par lui, sans rémunération pour ses longs travaux. Ainsi, des endroits qui offrent maintenant l'aspect d'un désert et qui menacent de se dépeupler, offriraient à l'œil des habitations pleines d'activité, de richesse et de contentement.”

Si les spéculations des grands propriétaires n'étaient que le fruit d'un travail honnête, le produit d'améliorations faites sur leurs terres, l'intérêt légitime des capitaux appliqués sur ces terres, tout serait dans l'ordre des choses ordinaires, et l'on n'aurait rien à dire. Mais qu'elles sont

loin d'avoir ce caractère de justice et d'équité ! Voyons un instant comment les choses se passent. Un certain nombre des grands propriétaires sont inconnus, soit qu'ils trouvent leur compte à ne pas se faire connaître d'abord, pour venir plus tard déposséder d'une terre considérablement augmentée en valeur par plusieurs années de travail, un possesseur de bonne foi qui s'en était emparé dans l'intention d'en payer la juste valeur lorsqu'il viendrait à en connaître le maître ; soit qu'ils y trouvent leur avantage, afin de s'exempter des travaux que doivent partager tous les propriétaires. D'autres sont très éloignés de l'endroit où sont situées ces terres et ne s'occupent guère d'une propriété d'une valeur relativement petite qu'ils possèdent à une grande distance. Quelquefois ces divers individus se disputent en loi la propriété de certains terrains ; ces litiges se prolongent quelquefois bien des années, tout au grand désavantage de la colonisation. D'autres ont des agents qui ont bien le droit de vendre des terres, d'en retirer le paiement, qui savent bien faire payer le bois qu'on enlève de leurs terres, mais qui ne sont nullement autorisés à payer les frais de chemins et autres qu'ils doivent supporter. Jusqu'à dernièrement on n'a pu poursuivre ces agents pour leur faire faire et entretenir les parts de chemins dévolues aux terres dont ils sont constitués les gardiens. De sorte que ces heureux propriétaires ont pu, à l'aide d'un petit tour de passe-passe de ce genre, s'exempter de leur part des travaux publics, sans perdre une obole des profits que ces terres pouvaient leur apporter. Ils ont pu, par ces moyens, faire retomber sur le petit nombre des cultivateurs, généralement peu fortunés, d'un township nouvellement

établi, la charge si onéreuse de faire, d'entretenir les chemins, les ponts etc., ou bien il a fallu s'en passer et demeurer dans un état de gêne que ceux-là seuls peuvent comprendre qui ont eu occasion de voir quelques-uns des chemins donnant une sortie dans des localités nouvellement établies. Il va sans dire que plus les terres se défrichent dans un endroit, plus il se fait de chemins et autres travaux, plus il se fait d'améliorations et plus aussi les terres y acquièrent de valeur. L'augmentation de valeur des terrains des grands propriétaires ne leur est due à aucun titre de justice. Ce n'est pas leur travail, leurs capitaux, qui leur ont donné ce surcroît de valeur ; c'est le travail, ce sont les sueurs du colon.

Nous n'avons représenté la condition du défricheur, par rapport au grand propriétaire, que sous son jour le moins odieux. Combien de propriétaires qui ne se contentent pas de s'exempter de leur part de travaux, qui ne s'accommodent point de ces spéculations lentes, par lesquelles l'agriculteur augmente la valeur de leurs domaines à la sueur de son front ? Entre les mains de certaines gens, une terre est un véritable guet-à-pens. Une personne en prendra possession de bonne foi, pleine d'espérance et peu défiante du sort qui l'attend ; mais bientôt elle s'aperçoit du piège où elle est tombée, car elle est forcée d'en partir au bout de quelques années, n'emportant avec elle que quelques misérables haillons. Elle fait place à une autre qu'attend le même sort. Mais, on nous dira peut-être que ce sont là des exceptions, que ces actes d'inhumanité se voient rarement. Des faits en notre possession, dont nous citerons quelques-uns, prouvent qu'ils ne se renouvellent que trop souvent.

Quel est le prix des terres vendues dans Stanfold, Somerset et Halifax, Chester, etc. ? Généralement de douze à dix-sept chelins l'acre ; dans Aston, un certain propriétaire demande vingt-cinq chelins l'acre ; dans Arthabaska, on a même eu l'effronterie d'exiger la somme exorbitante de *quarante-six chelins et huit deniers* l'acre pour les terres situées sur le chemin provincial. Plusieurs personnes, qui occupaient quelques-unes de ces terres depuis plusieurs années, ont été obligées, vu le prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations. Il est bon de remarquer en passant que cet individu ne possède pas moins de 10,000 acres de terre, obtenues par lui du gouvernement le 30 septembre 1802, et qu'à ce taux, les 54 lots qui forment son beau domaine lui procureraient la somme énorme de £25,200, pour des terres en bois debout. Et aujourd'hui que les grands propriétaires connaissent que le chemin de fer de Montréal à Richmond traversera leurs domaines, quelques-uns ne veulent concéder à aucun prix leurs terres occupées de bonne foi, et le pauvre colon est forcé de quitter la terre qu'il a arrosée de ses sueurs et défrichée avec tant de fatigues, et toujours sans aucune rémunération.

Tel est le sort réservé cette année à une douzaine de familles de Stanfold. Il y a à peine deux mois, on a signifié à quelques colons de la partie nord du township d'Halifax de laisser leurs terres. Pauvres familles, épuisées déjà par des privations de toutes sortes, où irez-vous chercher refuge et protection ? Aurez-vous assez de courage pour recommencer vos pénibles travaux de défricheur ? Qu'il est à craindre que vous n'alliez plutôt chercher un moyen de vivre à l'étranger, au risque d'y perdre comme tant d'autres, votre religion et vos mœurs !

Dans le township de Bulstrode, où il y a près de cinquante familles établies sur les 11ème et 12ème rangs, trois et même quatre individus se présentent chaque année, patentes à la main, se disant propriétaire des terres occupées par les colons ; assurément quelques-uns d'eux comptent sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens. Pendant ce temps, on dépouille la terre du colon de son meilleur bois, sans qu'il puisse s'opposer à cette injustice. Cela n'arriverait point si la loi obligeait les grands propriétaires à enregistrer, chez le greffier du conseil municipal de chaque township, leurs noms, le lieu de leur résidence, et les numéros des lots de terre qu'ils possèdent.

L'année dernière, quarante familles écossaises établies depuis environ dix ans sur le domaine de la compagnie des terres de l'Amérique du Nord, vu le prix énorme que cette compagnie exige par acre, dans une partie de Weedon, lequel se trouve doublé par les intérêts de quelques années, ont été obligées de quitter leurs terres pour s'établir sur celles du gouvernement dans le township Winslow, n'emportant pour tout le prix de leurs sueurs que l'exécration des directeurs de la compagnie. Cet état de chose est-il donc supportable ? Et tant qu'il subsistera, croit-on, de bonne foi, que la colonisation des townships de l'Est se fera rapidement ? n'est-il pas vrai de dire que, tant que la Législature ne portera pas remède à ces maux, l'on fera d'inutiles efforts pour activer la colonisation, et que ces domaines des spéculateurs seront toujours une barrière insurmontable ?

Loin de nous la pensée de dépouiller et de déposséder de vive force les grands propriétaires. Le droit de propriété

est sacré et inviolable ; mais puisqu'il est reconnu que ces grandes concessions de terres en bois debout, que, par spéculation, on laisse sans valeur, sont un obstacle à l'établissement de la plus importante partie du Bas-Canada, le gouvernement peut-il refuser d'écouter la voix publique élevée d'une extrémité à l'autre du pays ? Le devoir le plus sacré d'un bon gouvernement n'est-il pas de fournir aux premiers besoins du peuple ? Ne doit-il donc pas, en toute justice, faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, l'établissement des terres incultes ? Car c'est là le premier besoin du peuple dans le Bas-Canada.

Si, pour détruire un mal senti par tout un pays, il fallait sacrifier l'intérêt de quelques particuliers, il nous semble que le gouvernement ne devrait pas hésiter à le faire. Dans le cas dont il s'agit, notre gouvernement est loin de se trouver dans une position aussi gênante. Il ne s'agit pas de faire quelque injustice, mais seulement d'arrêter le cours d'injustices qui se poursuit depuis longtemps, de rappeler les grands propriétaires à l'ordre, de leur faire porter leur quote-part des charges de l'état. Il a été passé, à la dernière session du Parlement, des amendements à la loi des municipalités qui autorisent la vente des terres dont les maîtres sont absents, qui permettent aussi au conseil municipal de lever une taxe d'un sou courant dans le louis sur les propriétés comprises dans chaque municipalité. Ces amendements suffisent-ils ? Nous pensons qu'ils laissent beaucoup à désirer. La voix publique demande quelque chose de plus que cette taxe trop légère ; comme, en effet, les grands propriétaires peuvent avoir une certaine influence sur l'évaluation qui se fait des propriétés, cette

taxe se trouvera dans bien des cas réduite de beaucoup. De plus, le conseil est libre de ne pas l'imposer, et cela est cause qu'elle ne le sera pas toujours, et qu'un bon nombre de grands propriétaires échapperont encore à cette taxe et ne contribueront pas à réparer le tort qu'ils ont fait au pays. Nous demandons donc, avec instance, pour les townships de l'Est, dans l'intérêt du pays, et pour protéger le faible contre le fort et le puissant, une organisation locale qui leur permette de taxer au moins à *deux sous* l'acre toutes les terres incultes. Alors seulement le pays pourra dire qu'il a enfin obtenu justice de ces grands propriétaires, qu'ils auront commencé à réparer le tort qu'ils auront fait ; alors seulement cette valeur indue des propriétés disparaîtra pour les laisser à leur valeur réelle, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas exemptes des autres charges qui leur reviennent de droit. Les townships verront alors leur établissement reprendre vigueur par l'arrivée de colons qui afflueront de toutes parts ; " car le meilleur, l'unique moyen, dit M. Watts, représentant du comté de Drummond, d'accélérer l'établissement des terres incultes, serait d'en rendre la possession onéreuse aux spéculateurs."

M. le docteur Boutillier, représentant du comté de Saint-Hyacinthe, dans sa lettre du 31 décembre, 1850, adressée au *Canadien*, observe judicieusement que les 5,500,000 acres de terres que contiennent, suivant son calcul, les townships de l'Est, produiraient au moyen de cette légère taxe de deux sous par acre, la somme de £22,916 chaque année. En supposant même que cette taxe de deux sous par acre ne donnât que £15,000 par an, cette somme, employée judicieusement à faire réparer les anciennes

routes ou à en faire de nouvelles, ne serait-elle pas d'un grand secours ?

Nous croyons devoir appeler l'attention du gouvernement sur une clause de l'acte de la 12<sup>e</sup> Vict. chapitre 31, amendant l'acte pour disposer des terres publiques, par laquelle il est statué : " que toutes les terres pour l'octroi desquelles des honoraires étaient payables et sont encore dus, ou sur lesquelles *les conditions d'établissement imposées ne sont pas encore remplies*, ou dont l'accomplissement n'est pas encore prouvé, *seront confisquées à l'expiration de deux années après la passation du présent acte*, à moins que, dans cette période, les dits honoraires ne soient dûment payés, les dites conditions d'établissement dûment remplies, et l'accomplissement d'icelles prouvées à la satisfaction du gouverneur en conseil : pourvu toujours, que rien de ce qui est contenu dans cet acte ne sera interprété comme s'appliquant aux octrois gratuits de cinquante acres, sur la ligne des chemins publics, suivant qu'il est prescrit par la 26<sup>e</sup> section de l'acte amendé par le présent acte".—D'après cette clause, un nombre considérable de lots devraient être confisqués d'hui et après le 30 mai de cette année, jour auquel expirent les deux années depuis que cet acte est passé. Car nous pouvons assurer que la plupart des grands propriétaires sont bien loin d'avoir rempli les conditions auxquelles leurs terres ont été cédées. Une enquête sur les lieux, faite par les agents des terres de la couronne, ferait aussi connaître bien des fraudes et certaines exactions que plusieurs de ces messieurs se permettent avec une bonne foi digne des Carthaginois.

Nous ne pouvons terminer cet article sans mentionner

---

les conditions très onéreuses imposées aux colons établis sur les lots du clergé. (1) Le prix de l'acre est d'abord de quatre chelins, mais il faut de plus que le colon paie une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivants, savoir :

“ Pour le premier terme de sept années, 25 chelins par an ;

Pour le deuxième terme de sept années, 50 chelins par an ;

Pour le troisième terme de sept années, 75 chelins par an.”

Ainsi, un lot du clergé de deux cents acres de terre coûte £40 0 0 ; s'il est occupé depuis quatorze années, il coûtera £66 5 0 ; s'il est occupé depuis vingt ans, il coûtera £82 0 0. Celui qui vient s'établir dans les townships, généralement pauvre, est absolument incapable de payer un lot du clergé à des conditions aussi dures que celles exposées ci-dessus. Aussi, nous pouvons affirmer que sur cent colons qui s'établissent sur les lots du clergé, à peine s'en trouvera-t-il quatre ou six qui pourront les acquérir. A Bulstrode, pour ne citer qu'un fait entre mille, quatre familles établies sur deux lots du clergé depuis quatorze années sont décidées à perdre leurs améliorations, à perdre le fruit de leurs sueurs, se trouvant absolument incapables de payer £66 5 0, malgré leur bonne volonté, pour des terres dépouillées de ce qui constituait leur plus grande valeur. Car il existe une condition expresse de toute vente future des réserves du clergé, que l'acquéreur, jusqu'à ce

---

(1) Ces lots du clergé étaient réservés pour le clergé protestant seulement.

qu'il ait payé en entier le prix d'achat de son lot, ne pourra en couper ni en enlever les bois, à moins que ce ne soit pour défrichement ou bâtisses.

“ Si l'exemple du gouvernement (paroles du comité spécial) qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés, si les efforts des bons citoyens pour améliorer la condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie, si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engage point ces propriétaires à changer de système, la législature doit avoir le pouvoir et trouvera, il faut l'espérer, le courage de remédier à un si grand mal.” (29 mai, 1849.)

Nous ne demandons point une chose impraticable et opposée au sentiment public; mais nous nous croyons en droit de demander que l'on se hâte de faire pour les townships de l'Est ce qu'on a su si bien faire dans le Haut-Canada, où le mal des grandes concessions de terres a existé, quoique jamais à un degré tel qu'ici. Nous demandons une loi claire, facile à exécuter, qui permette de faire contribuer toutes les terres incultes, aussi bien que les terres cultivées, aux améliorations publiques; par ce moyen, le mal occasionné au pays par les grands propriétaires disparaîtra avec rapidité, comme dans le Canada Occidental.

## IIo. *Etablir un bon système de Voierie.*

Un autre grand obstacle à l'établissement rapide des terres incultes dans les townships de l'Est, c'est le manque de chemins. Que le lecteur se suppose pour un instant à la place d'un hardi chercheur de terre. Après avoir parcouru

une partie des townships, il a trouvé une terre qui, par la qualité du sol, sa situation, le prix de vente, lui convient. Si cette terre se trouve à un, deux et même trois milles du chemin le plus à proximité, entreprendra-t-il de se donner une bonne sortie qui ne lui coûterait que la bagatelle de trois à quatre cents piastres du mille ? La chose serait absurde. Attendra-t-il de l'aide des propriétaires voisins ? Nous avons vu comme les grands propriétaires sont généralement portés à prêter secours au nouveau colon. Aura-t-il recours à la loi ? Mais alors quelle perte de temps et d'argent, et, pour peu qu'il rencontre d'opposition, parviendra-t-il jamais à réussir ? Très probablement que non. Il lui faudra alors se décider à faire seul, un chemin tel qu'on en voit dans tous les townships, chemins si affreux qu'on pourrait douter qu'un homme pût être assez hardi pour y passer, si le fait ne se renouvelait tous les jours. Quel encouragement ! Cependant, telle est à peu près la situation de tous ceux qui prennent des terres nouvelles dans les townships de l'Est, ailleurs que le long des grandes routes ouvertes par le gouvernement. Aussi, dès qu'il s'ouvre une communication assez facile, voit-on que les terres qui la bordent sont prises rapidement, quelque en soit le prix.

La loi donne bien au conseil municipal le pouvoir de faire des chemins, mais c'est plutôt une autorisation, une permission, qu'une obligation ; aussi, messieurs les grands propriétaires, qui ne sont pas sans avoir une certaine influence dans les conseils municipaux, ne trouvent-ils que trop souvent le moyen de refuser avec courtoisie ce permis qu'on leur donne de dépenser leur argent dans les chemins.

Dans tous les cas, ils réussiraient toujours à retarder la confection des chemins, au grand désavantage des colons. Il faudrait donc que le loi ne laissât pas tant de liberté aux conseils municipaux, qu'elle leur prescrivît des règles qu'ils ne pussent changer à leur guise, qu'en un mot ils fussent obligés de faire faire les chemins, sans que le colon eût à s'en inquiéter. La chose est certainement bien possible. Suivant nous, on obtiendrait cet heureux résultat en donnant une autre loi municipale. Pour qu'on ne nous accuse pas de vouloir critiquer malicieusement des lois existantes, de vouloir détruire des lois sans nous inquiéter s'il y aurait moyen d'en faire de nouvelles et de meilleures, nous nous permettrons de faire quelques suggestions qui pourront peut-être jeter quelque jour sur cette question difficile. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas une demi-mesure qui suffira pour arrêter le cours des maux que nous avons signalés ; ce qu'il faut, c'est quelque chose de plus clair, de plus efficace, de plus à la portée de tout le monde que la loi actuelle de voirie. Nous proposerions donc que le chemin sur lequel se bâtit l'église de la congrégation la plus nombreuse de chaque township, pourvu que ce ne soit pas une route, fût appelé chemin principal. Il est bien entendu que la loi devra déterminer quel serait le chemin principal dans le cas où il n'y aurait pas d'église dans le township, ou dans le cas où elle se trouverait sur une route. Que les propriétaires des terres qui aboutissent à ce chemin soient seuls obligés à le faire et à l'entretenir, chacun suivant la grandeur de terre qu'il possède, et qu'ils ne soient obligés à aucune autre dépense pour chemins. Qu'au bout de ces terres il y ait un chemin auquel seront obligés de travailler

les gens dont les terres aboutissent à ce chemin, dans la proportion de l'étendue qu'ils occupent, et que de plus ils soient obligés à la route qui conduira au chemin principal. Que les routes soient éloignées les unes des autres d'une lieue au moins ; que les autres voies de communication soient entretenues au moyen de taxes prélevées sur toutes les terres incultes ; que les terres de la couronne et du clergé ne soient pas exemptes de contribuer aux travaux publics ; qu'enfin le conseil municipal soit obligé de faire exécuter cette loi. Ceci nous amène tout naturellement à parler de notre loi municipale.

Le système des municipalités est sans contredit une institution dont le peuple a un extrême besoin. Par ce système, le peuple a le contrôle de ses affaires locales, et il est de son plus grand intérêt de les régler d'une manière convenable. De l'aveu de tous, le système actuel est insuffisant et ne remplit pas les vues proposées ; il faudrait décentraliser ce pouvoir, si l'on veut qu'il fonctionne bien, et le donner à chaque localité. Si l'habitant d'une paroisse est incapable (c'est une supposition) de diriger ses affaires locales, sera-t-il plus en état de comprendre et de diriger les affaires de huit ou dix localités qui lui sont inconnues ? Ne pouvons-nous pas dire avec vérité que le système actuel n'a été que peu profitable pour nos townships, qu'il a retardé, au contraire, l'amélioration générale dans la plupart des chemins, qu'il n'a contribué en aucune manière à l'avancement de l'agriculture ?

Dans les townships de l'Est, le système actuel de voirie est inefficace, et lettre-morte pour les raisons suivantes : 1o le pouvoir d'établir des chemins, ou de les réparer, se

trouvant, par ce système, dévolu aux conseils municipaux de comté, n'a point cette action et cette unité de vues qui seules peuvent faire parvenir à un bon résultat ; 2o la confection des chemins est, dans la plupart des cas, vu l'immunité des réserves du clergé et des grands propriétaires, entièrement au-delà des forces et des moyens des propriétaires résidants ; 3o la grande étendue des comtés et l'éloignement des chefs-lieux sont cause que, de fait, depuis la Chaudière jusqu'à la rivière Saint-François, il n'y a pas de municipalités en force. Pour en convaincre les plus incrédules, nous pouvons affirmer que, dans le vaste comté de Mégantic, ainsi que dans la partie du comté de Drummond comprise entre le comté de Mégantic et le Saint-François, il n'y a ni inspecteurs, ni sous-voyers nommés pour surveiller l'entretien des chemins actuels, grâce à notre système actuel de voirie. Cet état de choses existe depuis quatre ans.

Le gouvernement a fait ouvrir, il y a déjà plusieurs années, de grandes routes : celles de Craig, de Gosford, de Blandford, de Shipton et de Lambton qui ont sans doute beaucoup contribué à la colonisation des townships de l'Est ; mais ces routes n'ayant été ni entretenues, ni réparées, sont maintenant dans un état bien déplorable. Le même sort est réservé au chemin provincial d'Arthabaska qui traverse les différents townships Kingsey, Warwick, Arthabaska, Stanfold, Somerset, Inverness. Ce chemin, terminé en 1848, et qui a coûté à la province la somme de £15,543 16 9 (y compris le pont de Melbourne sur le Saint-François), d'un si grand avantage pour les habitants des townships de l'Est, deviendra bientôt aussi impraticable

que le chemin Gosford actuel et la route de Blandford, si la législature ne prend pas les moyens efficaces de les faire maintenir en bon ordre.

Il faudrait donc aux townships de l'Est, en fait de voirie, une autre autorité que celle des municipalités de comté. Que le gouvernement accorde une bonne loi de voirie, plus en rapport avec nos localités et qui atteigne d'une manière plus effective cette fois les grands propriétaires ; que ces Messieurs, pour la plupart inconnus, absents, ou qui se cachent à dessein jusqu'à ce que des défrichements étendus aient été faits sur leurs domaines, soient forcés par cette loi de contribuer aux travaux publics, de payer les taxes locales pour les chemins et les écoles, de fournir du découvert, de creuser les fossés communs, d'entretenir les ponts et les routes ; que l'on confie cette loi à la municipalité de chaque township, et les résultats seront ceux désirés depuis longtemps par les véritables amis du pays. Ce que nous demandons ici ne sera qu'un léger dédommagement pour le tort qu'ils ont causé à l'intérêt général du pays.

L'appui le plus solide de la prospérité d'un pays nouveau comme le nôtre, c'est l'agriculture : c'est là la source la plus assurée de son bonheur et de sa richesse. Car, dit avec raison M. Elisha Gustin, "à moins que cette classe nombreuses et intéressante des producteurs qui sustente tous les pays et fait affluer les richesses chez toutes les nations, ne reçoive l'encouragement en cette province, il faut que le Canada tombe dans la stagnation et l'insignifiance". Puisque, de l'aveu de tous, c'est l'agriculteur qui fait vivre la population, qui alimente le commerce, puisque

c'est de lui que dépendent le bien-être et la prospérité du pays, il faut donc que la législature, par tous les moyens en son pouvoir, vienne enfin à son secours.

Ce que le colon veut et demande en retour des sacrifices et des privations inséparables d'un établissement nouveau, c'est une terre, mais cette terre, quelque fertile qu'on la suppose, n'aura que peu de valeur pour lui, si les chemins lui manquent pour se mettre en communication avec les marchés, et s'il ne peut exporter les produits de sa ferme.

Afin d'obtenir un succès certain, il faudrait que chaque conseiller fût tenu d'assister, sous peine d'amende, à chacune des séances prescrites par la loi, ou de prouver qu'il en a été empêché par maladie ou par quelque affaire urgente ; que le secrétaire-trésorier fût chargé de poursuivre le délinquant, devant les tribunaux compétents, pour le recouvrement de telles amendes. Nous ajouterons enfin, pour dernière suggestion, que le conseil municipal fût chargé de faire faire sous un certain temps une route, s'il n'en existe déjà, pour aller jusqu'au dernier rang où il se trouve un ou plusieurs résidants ; qu'il eût à faire ouvrir, sous un temps prescrit par la loi, le chemin de ligne de chaque rang, à un mille au moins de distance du dernier résidant de chaque côté. Ces suggestions vont sans aucun doute exciter la bile, soulever l'ire de certains intéressés. On va crier à la rigueur, à la tyrannie ; pour nous, nous n'y voyons que la stricte justice tardive, il est vrai, mais qui pourrait remédier à bien des maux.

Nous remarquons ici franchement que l'on se trompe grandement, si l'on croit réussir à coloniser les townships

de l'Est, en y envoyant le surplus de la population des seigneuries avec quelques centaines de louis, pour fournir des provisions aux nouveaux défricheurs. Car, que deviendront ces colons, si après les avoir engagés à s'aventurer au milieu de nos immenses forêts, vous les laissez sans chemins, sans protection, à la merci des grands propriétaires qui spéculeront sur leur travail de chaque jour ? Ce qu'il faut faire, c'est de commencer tout d'abord par remédier aux obstacles qui s'opposent à ce qu'ils prospèrent dans leurs premiers établissements ; car, sans cela, votre zèle et votre courage ne feront d'eux que des victimes et non des agriculteurs heureux et contents de leur sort. Pour obtenir des résultats aussi avantageux pour le pays que l'expansion dans notre territoire de la population indigène, nous osons compter avec confiance sur le concours et l'aide généreux de tous ceux qui portent à leur patrie un amour sincère.

Nous dirons enfin, avec M. Boutillier de Saint-Hyacinthe : “ Nos concitoyens de la ville et du district de Québec ont fait d'honorables efforts en faveur de la colonisation des townships, mais leurs sacrifices n'auront que des succès bien tardifs, si l'on ne donne pas à ces localités des lois plus efficaces dans l'exploitation du sol et l'ouverture des chemins nécessaires.”

### IIIo *Ouvrir de bonnes voies de communication.*

Les difficultés exposées ci-dessus ont jeté dans le découragement bien des colons qui ont entrepris de s'établir dans les townships. Il faut cependant adjoindre encore à ces deux obstacles un troisième, opposé à tous progrès :

le manque absolu ou le mauvais état des grandes voies de communication. Ce serait ici le lieu de faire connaître les privations et les souffrances des premiers habitants de Stanfold, Arthabaska, Somerset, Halifax, Tring et Lambton ; mais qui pourrait exposer un si triste tableau ? Pendant près d'une douzaine d'années, le colon était obligé de transporter sur son dos toutes ses provisions ; le quintal de farine qu'il payait au marchand de l'endroit cinq ou six piastres, il lui fallait le passer sur son dos, à travers des savanes de trois lieues d'étendue. Pendant huit mois de l'année, il s'épuisait ainsi à pure perte dans de semblables voyages ; il fallait bien le faire cependant, ou se voir réduit, comme cela est arrivé souvent, à vivre de racines. Serons-nous crus, si nous affirmons que cette année encore, à Lambton et à Forsyth, plus de dix familles pauvres se sont vues dans la cruelle nécessité de se nourrir *d'herbes*, de *framboises* et de *bluets*, pendant près de deux mois, pour s'empêcher de mourir de faim ? Le colon qui émigre, d'ordinaire pauvre, ne peut acheter dans l'endroit ce dont il a besoin, vu l'énorme prix des denrées, et, s'il a quelques moyens, les communications lui manquent pour faire venir du marché ce qui lui est nécessaire.

Il est indubitable que les établissements qui peuvent se faire de proche en proche exigent moins de sacrifices et ont plus de conditions de succès que ceux qu'il faut faire au loin. Tout en encourageant donc et en facilitant les établissements des townships les plus rapprochés des seigneuries, on accélère en même temps les établissements plus éloignés qui auront presque inutilement de beaux chemins chez eux, s'ils ne peuvent descendre leurs produits

au fleuve. Une importante voie de communication, commencée en 1844 et terminée en 1848, a été ouverte au milieu des établissements les plus rapprochés du fleuve. Cette grande route, connue sous le nom de " chemin provincial d'Arthabaska, commence au grand chemin le long de la rive sud du Saint-Laurent, dans la seigneurie de Gentilly, d'où il passe par les townships de Blandford et de Stanfold jusqu'à l'église de Saint-Eusèbe (de Stanfold) ; de là, il tourne à l'Est, et passant par les townships de Somerset et Inverness, se termine au chemin Gosford, près de la chapelle d'Inverness. Il tourne aussi à l'Ouest, en partant de l'église de Saint-Eusèbe, par les townships Arthabaska et Warwick, et se termine à Kingsey, au chemin qui mène à Melbourne. Cette route, dans Blandford, est dans un état affreux, tellement que, dans le mois d'août dernier, elle a été pendant trois semaines absolument impraticable. Une famille de l'Île-aux-Grues, qui émigrerait l'automne dernier dans les townships, a été retardée plus de six semaines à Gentilly, et obligée enfin d'attendre les chemins d'hiver pour la passer. Le bureau des travaux publics a recommandé la réparation immédiate de ce chemin, depuis la paroisse de Gentilly jusqu'à Saint-Louis de Blandford. C'est peut-être la plus urgente amélioration que la législature ait à faire pour les townships au sud du district des Trois-Rivières. Pour le faire comprendre aux plus sceptiques, qu'il nous suffise de dire que, par cette route de Blandford, on transporte, chaque année, près de mille barils de perlasse et de potasse. Il a été manufacturé en 1850, dans Arthabaska et Chester, 675 barils de perlasse, à Stanfold, 325 barils et à peu près autant à Somerset.

La route de Blandford est le chemin le plus fréquenté par les habitants de Blandford, Stanfold, Arthabaska, Maddington, Somerset, Chester, Warwick, de la partie nord du township Halifax ; car ces townships sont peuplés en grande partie par des colons venus du district des Trois-Rivières. Nous devons dire ici que, comparative-ment aux autres parties du pays, le comté de Nicolet a le plus puissamment aidé à la colonisation des townships de l'Est, bien que le manque de communications faciles entre les paroisses de ce comté et les townships aient été cause d'une forte émigration aux États-Unis. La majorité, en effet, des colons des townships Kingsey, Horton, Aston, Bulstrode, Blandford, Stanfold, Arthabaska, Somerset, Chester et de la partie nord du township Halifax, sortent des paroisses de Saint-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Nicolet et Saint-Pierre-les-Becquets. C'est encore la jeunesse de ces mêmes paroisses qui colonise les belles terres de Wotton, Stratford et Winslow.

Les habitants du comté de Nicolet peuvent donc s'énorgueillir à juste titre d'avoir été les premiers défricheurs d'une partie des townships de l'Est. Ce sont eux qui, en dépit de grands et nombreux obstacles, par leur seul courage et sans aucune protection, ont tracé aux autres la route. Si le pays, pour la prospérité duquel ces hardis pionniers travaillaient avec tant d'énergie, eût encouragé leur zèle, combien de nos compatriotes seraient volontiers demeurés sur le sol paternel ? Dans le district de Québec, les paroisses qui envoient le plus de colons dans les townships, sont : Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine, Saint-Nicolas, Sainte-Marie-de-la-Beauce, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Henri.

Maintenant, les routes que nous suggérons à faire ou à améliorer, sont, pour le district des Trois-Rivières : 1o. Le chemin *Blandford* dont nous avons parlé plus haut ; 2o. L'amélioration du chemin *Shipton* qui conduit au port St-François ; 3o. L'ouverture d'une route qui, partant de l'angle sud-ouest de la seigneurie de Bécancour, dans la paroisse de Saint-Grégoire, traverserait le township Aston, en suivant la grande ligne Godfroi jusqu'à la rivière Nicolet, et de là, se détournant vers le Nord-Est pour traverser Bulstrode, se réunirait à la route qui traverse le 10e rang de Stanfold. Ce chemin, depuis longtemps demandé par les paroisses du district des Trois-Rivières, au sud du fleuve, et par les habitants d'Aston et de Bulstrode, traverserait plusieurs circuits d'excellentes terres et mettrait plusieurs townships en communication directe avec le port St-François.

Pour le district de Saint-François, nous suggérons l'ouverture d'un chemin qui partirait de Drummondville et passerait par les townships Grantham, Upton, Milton et Granby. Ce chemin qui traverserait la ligne du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique et qui croiserait le grand chemin de poste des townships de l'Est, ouvrirait à l'agriculture une des plaines les plus fertiles du pays.

Pour le district de Québec : 1o. Le chemin Gosford, qui a coûté extrêmement cher à la province, est actuellement dans un état dangereux, depuis le lac Nicolet, dans le township de Ham, jusqu'à Saint-Gilles. Il y a même déjà deux ans, plusieurs centaines de personnes que l'indigence éloignait de Québec, après avoir passé plusieurs jours à faire vingt lieues dans le chemin Gosford, dans l'espoir de

s'établir sur les terres du gouvernement dans les townships de Garthby, Stratford et Winslow, ont été tellement découragées par le mauvais état de ce chemin, que, rendues sur les bords du lac William, elles ont renoncé à profiter des avantages offerts par le gouvernement. 2o. Le chemin *Lambton* qui donne une issue sur le chemin de Kénébec, dans la paroisse de Saint-François-de-la-Beauce, aux townships de Tring, Forsyth, Dorset, Lambton, Price, Aylmer et Winslow, n'a jamais été qu'ébauché, et se trouve aujourd'hui dans un état presque impraticable. Malgré le bon vouloir des colons déjà nombreux de ces townships, parce que, jusqu'à ce jour, ils n'ont encore pu être organisés en municipalités, ce chemin n'a coûté en tout au gouvernement que la modique somme de £1500, et cependant, c'est le débouché le plus voisin et le plus avantageux des populeux comtés de Dorchester et Bellechasse, et au surcroît de la population industrielle des faubourgs de la cité de Québec, quand le manque d'ouvrage la force à aller demander la vie à un sol excellent et fertile. Pour convaincre le lecteur de l'opportunité de ce débouché, nous pouvons affirmer que cette route de Lambton a arrêté, dans les deux années ci-dessus, le flot de l'émigration de la brillante jeunesse qui s'en allait, chaque année, offrir ses bras et son courage aux chantiers et aux manufactures de l'état du Maine. Ces townships, qui ne viennent que d'être ouverts à la colonisation, qui, en 1847, ne comptaient qu'une population de 1800 âmes, en comptent aujourd'hui près de 4,000, et ce nombre se doublerait certainement en moins de trois ans, si, dès cette année, on faisait faire le chemin Lambton jusqu'à sa rencontre avec le chemin Victoria,

dans Winslow, un peu au-dessus du lac Saint-François. Car il est de fait que plusieurs colons, après avoir failli se tordre le cou dans l'affreux canal qui traverse les montagnes de Tring, et qu'on appelle chemin Lambton, s'en sont retournés découragés aux chantiers des faubourgs de Québec, épuiser de nouveau leurs forces et leur santé par des labeurs excessifs et souvent trop peu rétribués pour leur assurer au moins une honnête existence. 3o. Enfin l'ouverture d'une route partant du chemin Craig, à travers Broughton et Thetford, jusqu'à sa jonction avec le chemin Lambton.

Le Haut-Canada a beaucoup gagné en richesse, en population, par ses grands ouvrages, par ses moyens de communication facile dans tous les sens, qui ont coûté à la province plus de £300,000, par ses canaux surtout qui joignent l'Océan Atlantique aux grands lacs du Canada. Si, dans le Bas-Canada, les townships de l'Est, qui en sont une des principales parties, eussent été aussi bien pourvus de communication, si plusieurs de leurs rivières eussent été rendues navigables pour de petits vaisseaux à vapeur, l'émigration ne nous aurait pas appauvris, et l'on aurait ouvert aux établissements canadiens une vaste contrée qui, à l'heure qu'il est, est encore et sera longtemps de peu de valeur, si le système actuel de colonisation est suivi.

Maintenant que nous avons payé notre tribut à l'œuvre de la colonisation, que nous avons exposé consciencieusement ce que nous croyons être les principaux obstacles à l'établissement des terres incultes des townships de l'Est, proposé les moyens à prendre pour y remédier en partie, nous entretenons le doux espoir que la difficulté du projet

n'empêchera ni le gouvernement ni la législature d'y donner une attention sérieuse.

Travaillons donc de concert au succès d'une si belle entreprise, que les hommes de progrès, les véritables amis de leur patrie et de leurs compatriotes malheureux, s'unissent comme un seul homme, pour demander les réformes que nous avons proposées : elles ne sont injustes envers personne ; elles sont toutes, au contraire, à l'avantage de la population canadienne ; elles sont dues au pays, nous les obtiendrons.

C'est le temps plus que jamais de les obtenir ; ce qui a déjà été fait en faveur de cette œuvre est un gage que la législature ne s'arrêtera dans la voie des réparations que lorsqu'elle aura amené la colonisation à bonne fin.

Nous ne pouvons toutefois nous le dissimuler, les amateurs de la *tranquillité* et de la *réserve*, qui s'occupent bien plus de ce qui se passe aux Indes ou aux bords de l'Eldorado, qu'à trente lieues dans leur pays, bien loin d'applaudir à notre voix, souriront de dédain ; ceux qui croient que tout le Canada se trouve aux bords du St-Laurent, seront tentés de ne pas nous croire ; les grands propriétaires et tous ceux qui font passer leur bien-être particulier avant l'intérêt public, vont pousser un puissant cri d'indignation. Malgré cela, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'élever la voix, pour que plus tard, lorsqu'on aura compris toute l'importance de cette section de notre pays, on ne puisse pas nous reprocher de n'avoir pas signalé les obstacles qui s'opposent au prompt établissement des terres incultes, lorsqu'il était encore temps d'apporter aux maux les remèdes convenables.

Nous ajouterons, en terminant, que si l'on ne se hâte d'obtempérer à des demandes aussi justes, l'entreprise si éminemment patriote de la colonisation des townships de l'Est sera une œuvre manquée, et, avant trente ans peut-être, on trouvera plus de canadiens-français dans les États du Vermont et du Maine que dans les townships de l'Est.

Vous tous, amis sincères de votre pays, qui déplorez le sort de tant de vos frères sur la terre de l'exil, unissez vos efforts aux nôtres pour les retenir au foyer domestique et répétons à tous ceux qui seraient tentés de dire adieu à leur patrie, ce vieil adage :

*Rien n'est si beau que son pays.*

Townships de l'Est, 31 mars 1851.

JAS. NELLIGAN, Curé de Leeds.

J.-H. DORION, Ptre, Miss. de Drummondville.

ANT. RACINE, Ptre, Miss. de Stanfold.

LEON PROVENCHER, Ptre, Miss. de Tring.

CHS. TRUELLE, Ptre, Miss. de Somerset.

L. AD. DEPUIS, Ptre, Miss. d'Halifax.

B. McGAURAN, Ptre, Miss. de Sherbrooke.

L. TRAHAN, Ptre, Miss. de Shipton.

N. LECLERC, Ptre, Miss. de Lambton.

P. DeVILLERS, Ptre, Miss. d'Arthabaska.

JER. SASSEVILLE, Ptre, Miss. de Kingsey.

J. MELC. BERNIER, Ptre, Vicaire d'Halifax.

---

La hache du bûcheron fut la grande ouvrière de notre histoire. Ce que ne put faire le soldat en 1759, le colon canadien le fit ; il garda le sol et le garda français.

Nullie part on n'a mieux compris, nulle part on n'a fait plus de sacrifices pour avancer la colonisation, le défrichement des forêts, que dans les Bois-Francis.

Sans doute, ici comme ailleurs, le faux brillant des villes et des usines en ont illusionné, en ces derniers temps, un certain nombre ; mais nombreux sont ceux qui sont restés fidèles aux traditions ancestrales, à l'amour de la terre. La plupart ont marché sur les traces de leurs pères, qui furent des amis du sol canadien, des défricheurs et des colonisateurs inlassables. Ils ont continué à labourer, à ensemercer le sol arrosé par les sueurs des aïeux. Si ceux-ci revenaient, ne pourraient-ils pas dire : " Nous reconnaissons la trace de nos premiers feux ?" Les pionniers des Bois-Francis peuvent être cités comme des modèles de courage, d'endurance et de patriotisme.

Aujourd'hui, il n'y a relativement plus de défrichement à faire dans nos Bois-Francis, mais il faut maintenir, consolider l'œuvre si bien commencée, si bien soutenue par les valeureux bûcherons de jadis. Il faut continuer à faire produire la terre, à engendrer des imitateurs, à conserver à la grande œuvre de la colonisation les cœurs et les bras des canadiens-français.

Il semble vraiment que les Bois-Francis ont une mission colonisatrice à accomplir. Après avoir donné l'exemple du travail et de l'amour du sol, voilà qu'une voix des Bois-Francis va donner l'encouragement, la protection à la noble cause de la culture de la terre.

N'appartenait-il pas, en effet, aux Bois-Francis, de voir un de leurs citoyens élevé à l'honneur de Ministre de la Colonisation ?

Nul doute que l'honorable J.-E. Perrault, connaissant ce qu'ont fait, dans le passé, nos vaillants colons et nos dévoués missionnaires pour l'avancement de la colonisation, mettra au service de cette noble et grande cause tout son talent, toute sa bonne volonté, toute son énergie. Il saura maintenir dans toute son intégrité et dans tout son éclat les brillantes traditions qui font la gloire des anciens pionniers des Bois-Francis.

L'Honorable J.-E. Perrault, dans un discours à Péribonca, le 17 septembre 1919, et dans son discours au Parlement, le 3 février 1920, nous a fait connaître, lui-même, le désir qu'il avait de promouvoir, de favoriser l'œuvre de la colonisation. Ces deux discours renferment tout son programme.

“ Il faut, a-t-il dit à Péribonca, que l'infatigable, la triomphante marche en avant du défricheur se continue. Si son geste s'arrêtait, il manquerait un élément à notre progrès économique. La colonisation fut l'œuvre du passé. Elle reste celle de l'avenir. L'heure est propice. Les événements des dernières années nous ont enseigné, une fois de plus, qu'il nous faut surtout compter sur nous-mêmes et que la première condition de notre force est l'enracinement profond au sol de la province. Cette terre est notre gardienne. Des signes indiquent que les esprits comprennent cette vérité et que les volontés sont prêtes aux sacrifices nécessaires.

Certes, le succès de la colonisation dépendra toujours, et en premier lieu, du courage de ses défricheurs. Toute conquête repose, en ce monde, sur un acte de volonté. Mais combien nécessaire est ce ressort intérieur à qui veut



L'HONORABLE J.-ED. PERRAULT,  
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

s'adonner à la vie difficile du colon ! Que du moins ses actions utiles, loin d'être contrecarrées, soient soutenues et secondées !

Que l'intelligente sympathie du public, que l'aide actif et généreux des pouvoirs s'allient à l'inlassable bravoure des pionniers de la forêt et enrichissent ainsi le domaine de la province de Québec ”.

---

**DISCOURS DE L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, PRO-  
NONCE LE 3 FEVRIER 1920, A L'ASSEMBLEE  
LEGISLATIVE, SUR L'EMPRUNT DE  
CINQ MILLIONS DE DOLLARS  
POUR LA COLONISATION**

Monsieur l'Orateur,

Le projet de loi qui est présenté à cette Chambre est le commencement de l'exécution d'une promesse.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre de cette province a plus d'une fois ramené l'attention des électeurs sur le problème de la colonisation. Après en avoir marqué l'importance, dans son manifeste du 23 mai 1919, dans ses discours prononcés à Québec et à Montréal, il déclarait le 11 juin, à Sherbrooke, que son gouvernement avait “ l'intention de dépenser cinq millions pour aider l'œuvre de la colonisation. ” Le premier ministre et ses collègues tiennent parole et vous demandent l'autorisation d'emprunter ce montant qui servira à cette entreprise, si étroitement liée au progrès de notre province.

Ceux qui ont suivi les efforts accomplis depuis quinze ans par le premier ministre et ses collaborateurs ne seront pas surpris de les voir placer ce sujet au premier rang de leurs préoccupations, au premier rang du programme de reconstruction. L'historien du régime politique des quinze dernières années reconnaîtra que le mérite de Sir Lomer Gouin aura été d'avoir compris les exigences de l'heure, de s'être clairement rendu compte des nécessités les plus pressantes auxquelles notre province devait faire face, d'avoir eu ensuite le courage de réaliser les réformes qui pouvaient y satisfaire.

Relisez le programme qu'il formulait à l'école Montcalm, à Montréal, le 5 avril 1905, au lendemain du jour où il commença de présider aux destinées de cette province.

Ce qui s'en dégage c'est l'attention portée à quatre sujets demeurés essentiels :

*L'équilibre du budget.*

*L'instruction publique.*

*La classe ouvrière.*

*La population agricole et colonisatrice.*

Il a su persévérer dans cette voie qu'il s'était tracée

Pas un instant il n'a oublié l'objet propre de tout vrai gouvernement qui est de diriger pour l'ensemble de toute la nation, mais il s'est souvenu également que si les chefs, dignes de ce nom, ne doivent pas concentrer en un point leur attention et négliger le reste de l'organisme, il leur faut parfois tourner toute leur énergie à développer telle ou telle partie de l'administration.

Avec le coup d'œil qui en fait un homme d'État, le

premier ministre a compris que, tout en continuant le développement des diverses branches de l'organisation publique, l'heure était venue d'intensifier davantage l'action colonisatrice.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que ce sujet préoccupe les dirigeants de cette province. Depuis 1897, depuis que le parti libéral conduit avec tant de succès les affaires publiques, il peut se rendre le témoignage de lui avoir consacré une large part de ses travaux. D'importants progrès ont été réalisés sous son prédécesseur immédiat au ministère de la colonisation, l'honorable ministre des Terres et Forêts, M. Honoré Mercier.

D'année en année, il amena cette chambre à augmenter les sommes qu'elle affecte à ce service, il a su en faire bon emploi. Je n'en veux citer qu'un exemple : celui que nous fournit l'Abitibi. Cette région vit arriver ses premiers habitants vers 1912. En moins de sept ans, seize paroisses s'y sont fondées, seize conseils municipaux s'y sont organisés, 4,700 lots ont été concédés, 40,000 à 50,000 acres de terrain sont en abatis, en défrichement et en culture.

Une population de près de douze mille âmes y vit, avec sans doute le souvenir des efforts, des sacrifices mêmes, consentis à l'agrandissement de leur province, mais aussi avec la joie d'avoir donné à leurs compatriotes l'une des meilleures preuves du patriotisme. C'est leur exemple qui nous incite aujourd'hui à faire davantage pour la colonisation, œuvre essentielle.

L'heure est propice pour cette préoccupation. A aucune époque de l'histoire de cette province, il n'a paru plus nécessaire de tourner les regards de tous vers les plaines qui attendent les bras vigoureux qui voudront y jeter les blés et y faire germer les moissons futures.

Quand les peuples, au sortir de la grande guerre, se sont soulevés ; que certains d'entre eux, par le fer et le sang, ont renversé les dynasties régnantes, quand l'ordre établi a, en maints pays, vacillé sous les assauts et que le progrès a paru pour longtemps arrêté, à quelles causes a-t-on attribué ces malaises ? et quel contre-poids a semblé nécessaire ?

La tuerie effroyable des dernières années n'avait pas peu contribué à un tel état de choses.

Les douleurs sont de mauvaises conseillères. Sortant des tranchées, humides de sang, recherchant leurs foyers, écrasés sous le feu des batailles, combien ont senti leur esprit se révolter, leur cœur se gonfler de haine contre une société qui leur apparaissait responsable de tant de maux ?

D'autres causes pourtant peuvent être assignées à ces désordres. L'industrie, en accumulant près de l'usine des familles nombreuses, a multiplié les raisons de plaintes. Et l'on a compris que pour l'ordre social il n'était pas bon de placer tous les travailleurs derrière le comptoir ou la machine, mais qu'il était nécessaire à un pays de posséder nombreux les paysans, aux mœurs calmes, aux vertus simples et fortes.

Avez-vous réfléchi aux louanges qu'en ces derniers temps maintes gens ont adressées à la province de Québec ?

On s'en est étonné. Notre province était, il est vrai, plus habituée à recevoir des critiques que des éloges. Ce qui, en fin de compte, a frappé certains gens du dehors, ce furent sans doute l'esprit religieux, le souci de la justice, le respect des traditions qui animent la grande majorité des habitants du Québec, mais est-il exagéré d'affirmer que c'est en poursuivant leur enquête chez notre population rurale que ces vertus leur apparurent sous un jour plus lumineux, et que c'est en partie à nos paysans, à leurs qualités d'ordre et de travail, que nous devons les hommages qui nous furent récemment prodigués ?

A cet appui que la classe agricole fournit à l'ordre social s'ajoute la richesse qu'elle procure à la société. Le merveilleux développement qui, depuis le 18ème siècle, a transformé le commerce et l'industrie, n'a pourtant pas réussi à contenter les économistes.

Chez tous les peuples, on est forcé de reconnaître, surtout aujourd'hui, la justesse du principe posé au début du 17ième siècle par Sully, le ministre de Henri IV : " Labourage et Pâturage sont les deux mamelles de tout le pays ", c'est de ce principe que s'inspirent les appels vivants qui poussent nos gens au labeur de la terre et les veulent détourner de l'abandon des campagnes. On sent partout les effets désastreux qu'entraîne la rupture de l'équilibre entre la production et la consommation, et il n'est pas besoin de longs arguments pour comprendre qu'à diminuer le nombre de ceux qui font sortir du sol les choses nécessaires à l'existence, celle-ci en devient tout de suite gênée, difficile, pleine d'angoisses.

On a drainé hommes et femmes de la ferme à l'usine ; il y a malaise ; il faut essayer de faire un retour en arrière et ramener vers les champs aux sillons abandonnés ou aux plaines encore neuves les bras qui ensemencent.

Conservé au sol ceux qui le mettent en valeur, diriger sur des terres neuves l'excédent de notre population rurale qui ne trouve pas de place dans la vieille paroisse, ramener vers la terre ceux qui l'ont quittée pour les villes, c'est à ce mouvement que le gouvernement veut s'associer, et c'est à ce patriotique et si vital effort qu'il veut joindre ses efficaces initiatives.

Nécessité morale, nécessité économique nous engageant à entrer dans cette voie et à accélérer le mouvement vers la terre.

L'on peut diviser en deux classes les moyens qu'il convient d'adopter pour retenir nos gens dans les hameaux ou y diriger les familles qui ne trouvent plus dans les villes un travail rémunérateur ; ceux qui s'appliquent aux vieilles paroisses, aux centres ruraux depuis longtemps ouverts à la culture, et ceux qui tendent à élargir l'aire des champs ensemencés, à reculer la forêt, à coloniser, à rendre productrices des terres demeurées jusqu'à présent incultes.

Le législateur doit non seulement s'efforcer de maintenir l'importance de la population rurale, mais il doit encore l'augmenter.

Nous connaissons tout le travail accompli chaque jour par le ministre de l'agriculture, l'honorable J.-É. Caron, pour venir efficacement en aide à la culture du sol, et pour adapter aux nécessités nouvelles l'existence des habitants

de nos paroisses afin d'en accroître la richesse. Nous savons aussi les succès qui couronnent ses efforts.

Mais si florissantes que soient ces paroisses, devons-nous y concentrer tous les efforts voués chez nous à la culture du sol ?

Non ; nous devons doubler leur importance en augmentant précisément le nombre de ces paroisses, et accélérer notre marche en avant en poussant davantage nos valeureux pionniers à la conquête de la forêt.

Où placera-t-on le trop plein de nos paroisses les plus riches, les plus prospères ? Quand les foyers se sont multipliés, que les enfants nombreux cherchent à s'établir, quel domaine offrez-vous à leurs activités et quels espoirs à leurs ambitions ?

Les mouvements de population existent, amenés par la nécessité, parfois aussi par un simple sentiment de migration auquel les habitants de cette province ne sont pas étrangers. S'il y a le besoin du changement causé par les circonstances—le patrimoine paternel trop exigu force le fils à quitter la maison familiale pour fonder ailleurs un foyer,—il y a aussi les développements nés du goût de l'aventure.

A ces mouvements de migration intérieure s'ajoute le courant de l'immigration qui nous apporte parfois des éléments venus de l'extérieur et qu'il nous est possible d'utiliser. Pouvons-nous abandonner au hasard ces mouvements de population et nous refuser à les méthodiquement diriger ? Pourquoi ne pas profiter de toutes ces forces pour élargir le champ d'action de notre province, nous emparer de tout son sol, obtenir enfin de ses ressources leur plein

rendement ? En agissant de la sorte non-seulement nous continuerons la tradition mais nous assurerons le développement normal de cette province, nous maintiendrons l'équilibre nécessaire entre les activités commerciales et industrielles et l'activité agricole.

J'ai dit que nous continuerions la tradition : notre province en est une agricole. Depuis trois siècles ses habitants, refusant de se cantonner en un coin, ont cherché, avec des progrès plus ou moins rapides, des succès plus ou moins grands, à répandre la vie civilisatrice sur cette partie du nord de l'Amérique. Et c'est nous mieux préparer à poursuivre l'œuvre des ancêtres que de bien connaître ce qu'elle fut dans le passé.

### ŒUVRE DES ANCÊTRES.

La situation physique, les conditions d'existence, le nombre des habitants empêchèrent le mouvement colonisateur de prendre, sous la domination française, l'ampleur qu'on a su lui donner depuis un demi-siècle environ. Ce fut le mérite très grand des Canadiens français de disputer pouce par pouce cette terre à la forêt et, durant les trois cents dernières années, de n'avoir pas cessé leur marche admirable à travers monts et vallées. Pendant longtemps cependant le Saint-Laurent, la plus importante de leurs voies de communication, les retint sur ses bords. Si, avant 1760, les Français explorèrent toute l'Amérique du nord, de la baie d'Hudson à la Nouvelle-Orléans, si, par héroïsme, leurs missionnaires et gouverneurs, capitaines et explorateurs, attachèrent des noms français aux arbres qui se balançaient à la tête des monts ou sur les rives des rivières et

des lacs, si lointains qu'ils fussent, ils ne colonisèrent pourtant qu'une bande étroite le long du Saint-Laurent, la rivière Chaudière et le Richelieu. L'on peut s'en étonner, l'on peut même blâmer les politiques de leur parcimonie dans le peuplement de la Nouvelle-France, de n'avoir pas prévu qu'une heure viendrait où l'immensité des territoires occupés nominalemeut par les Français ne suffirait point à les défendre contre les Anglo-Saxons, cantonnés, eux, sur la petite bande côtière où commençaient de se fonder les treize colonies entre la mer et les Alleghany.

Les regrets étant vains, trouvons plutôt des excuses à cette lenteur dans l'établissement des premiers habitants de la colonie et surtout reconnaissons que leur initiative mérite toute notre admiration, que nous devons voir en elle la base, petite si l'on veut, mais solide et durable, du progrès dont nous nous flattons aujourd'hui.

Commençant en 1617, quand, de sa bêche, Louis Hébert remue, en un coin de la Haute-Ville, à Québec, la terre d'où sortent "ces beaux bleds" qui enchantent l'âme de Champlain, continuant avec la concession accordée le 15 janvier 1634 à Robert Giffard, qui reçoit "une lieue de terre à prendre le long de la côte du fleuve St-Laurent sur une lieue et demie de profondeur", à l'endroit où la rivière est appelée Notre-Dame de Beauport, la colonisation va se poursuivre durant 150 ans près des rives du grand fleuve et prendre pour base d'opérations Québec, les Trois-Rivières et Montréal. En 1683, 25 curés et missionnaires ont sous leur juridiction un territoire qui va du haut de l'Île de Montréal à la baie St-Paul, de l'Île aux Oies à Cham-

bly. (1) 82 paroisses existent en 1722. Elles vont de Ste-Anne de la Pocatière à Châteauguay. (2) Bientôt les anciennes seigneuries ne suffisent plus et il faut en ouvrir d'autres dans la profondeur des terres.

De 1733 à 1739, on distribue en grand nombre des fiefs sur le Richelieu ; on accorde des concessions sur la rivière Chaudière et c'est le commencement du peuplement de la vallée de la Beauce. (3)

La tourmente de 1760, qui modifia si profondément la situation politique et sociale des habitants de la Nouvelle-France, leur laissa du moins leur caractère de laboureurs. Et c'est à leur sujet que l'on pourrait écrire ce qu'un écrivain français notait naguère à propos des paysans de France.

“ Le capital pour eux, c'est, avant tout, la terre, cette terre où se rejoignent le passé et l'avenir de la race et dont tant d'hommes sentent l'attraction mystérieuse et forte ; c'est le produit du labeur persévérant et patient de toute une vie ajouté au labeur d'autres vies des âges précédents ; c'est tout un ensemble qui se tient, maison, jardin, champs, pâturages, agrandis, amendés, soignés avec amour ”. (4) L'épreuve affermit chez nos ancêtres leur vocation paysanne. Les groupant autour de leurs églises, elle leur fait mieux comprendre quelle urgence il y a pour eux de s'enraciner au sol. Depuis la conquête, ils ont gardé vivace ce dessein et n'ont fait que développer leur caractère d'agri-

(1) Emile Salone,—La colonisation de la Nouvelle France, pp. 273 et 274.

(2) Ivanhoe Caron,—La colonisation du Canada, Dom. Fr. p. 51.

(3) Caron, pp. 61 et 62.—Salone p. 363.

(4) Pour la plus grande France, par Probus, p. 169.

culteurs. M. William Moore leur en rendait naguère le témoignage.

Dans "The Clash", ce livre empreint de tant de loyauté et de courage, dans sa conférence, prononcée à Montréal le 20 novembre 1919 sous les auspices du Young Men's Canadian Club, il a bien voulu déclarer que, de tous les citoyens du Canada, les Canadiens-français étaient ceux dont l'amour de la terre était le plus réel et qui apportaient à la culture du sol le meilleur appoint. M. Moore voudrait même que des Canadiens-Français aillent s'établir en grand nombre dans les provinces anglaises afin d'y accroître la richesse que produit l'agriculture. Il nous permettra bien, tout en le remerciant, de vouloir commencer par nous-mêmes et de chercher à retenir chez nous nos compatriotes dont on se plaît à reconnaître la bienfaisante aptitude à la profession d'agriculteurs.

Il semble bien que le conquérant anglais pensait en 1760 tout comme le fait M. Moore en 1919. Les lords du commerce, chargés, le 5 mai 1763, par le comté d'Égremont, d'étudier le traité de Paris et d'indiquer quels profits l'Angleterre en pourra retirer, mentionnent, au chapitre des avantages, celui qui "consiste dans la colonisation assurée de toute la côte de l'Amérique du nord aussi avantageuse, disent-ils, par ses produits, que par les facilités d'installation, depuis l'enbouchure du Mississipi jusqu'aux frontières des établissements de la Baie d'Hudson". (1) Aussi, les premiers gouverneurs anglais obtiennent le droit de faire des concessions. En 1783, Haldimand reçoit instructions de concéder des terres aux loyalistes, notamment dans la sei-

(1) Documents constitutionnels par Doughty et Short, 1759 et 1791, p. 76.

gneurie de Sorel. (1) C'est alors que commence le mouvement qui va tendre à peupler la région des cantons de l'Est.

Des sujets anglais, ne pouvant souffrir que le drapeau étoilé remplace le drapeau de l'Angleterre au-dessus des treize colonies, nous arrivent et s'établissent sur la bande étroite qui sépare la rive sud du fleuve Saint-Laurent de la frontière américaine. Leur arrivée ne rencontra pas l'approbation générale. Sir James Craig écrivait même, le premier mai 1810, à Liverpool, au secrétaire pour les colonies :

“ Le grand sujet de leur jalousie (aux Canadiens) à l'heure actuelle est le progrès des townships, ou, en d'autres termes, l'introduction de colons de toute nationalité excepté de colons canadiens que ces derniers considèrent comme des éléments,—et c'est ce qu'ils ne craignent pas d'affirmer à l'égard de toutes les autres races,—qui tendent à entraver l'établissement complet de la nation canadienne.

Ces townships sont généralement colonisés par les Américains dont une partie se compose de loyalistes qui ont du quitter leur pays lors de la paix de 1784, mais la très grande partie se compose d'Américains qui sont venus s'établir sur ces terres depuis cet événement. Jusqu'à quel point il est de bonne politique d'admettre des colons de toutes sortes, c'est une autre question. En tous cas, les Canadiens protestent énergiquement contre cet état de choses. (2)

Par bonheur, nous avons eu moins à souffrir que

(1) Même volume, pp. 39 et sq. et p. 474.

(2) Documents constitutionnels, vol. II (de 1791 à 1818) p. 397.

ces protestations, ces craintes ou ces doutes ne le laissaient entendre.

Cette partie de la province s'est développée, elle a considérablement augmenté ses richesses et elle est habitée par des centaines et des centaines de citoyens dont le Canada entier a le droit d'être fier. Au début de la colonisation des Cantons de l'Est, il y eut de regrettables abus, et cette région a connu, dans son histoire, des difficultés dont furent heureusement exemptes nos autres régions de colonisation. Vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, plus de justice commença de présider à la distribution des terres dans cette partie de la province et cette riche contrée fut enfin ouverte à tous les braves et honnêtes citoyens, de quelque race, de quelque religion qu'ils fussent.

C'est vers 1850 aussi qu'un premier courant de colonisation s'établit du côté du lac St-Jean, pour gagner peu après d'autres régions. Combien fécondes furent les initiatives de ces générations d'hommes qui, après avoir peuplé toutes les seigneuries militaires, débordèrent de toutes parts, élevant églises et écoles, bâtissant les fermes et les villages, dans les Cantons de l'Est et dans la Gaspésie, dans le cirque du lac St-Jean et sur les bords de l'Ottawa, dans la vallée de la Matapédia et sur l'autre versant des Laurentides, dans la vallée qui de l'Abitibi court vers la baie d'Hudson ! Comme les avantages de la colonisation apparaissent évidents quand l'on songe que des centres florissants datent de 50 ans à peine.

L'histoire d'Arthabaska remonte à 1835, celle de Roberval à 1870, celle de Ville-Marie à 1877, Ste-Florence,

dans la Matapédia, à 1898. Les progrès n'ont pas cessé depuis 1867.

Grâce à l'intéressant ouvrage de Stanislas Drapeau, publié en 1863, l'on peut se rendre aisément compte de l'état de la colonisation en notre province à la veille de la confédération.

Dans ses "Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada de 1851 à 1861", et où il a fait tenir l'inventaire complet de nos richesses agricoles, industrielles et commerciales, cet écrivain a montré à quel point en était arrivé le peuplement de notre territoire au dernier jour du régime de l'Union. Prenant, selon la coutume, le fleuve Saint-Laurent comme centre, il divise en quatre régions les terres placées au sud : Région de la Gaspésie, Région Est du St-Laurent (de Rimouski à Lévis), Région centrale du St-Laurent (de la Beauce à Richmond), Région ouest du St-Laurent (de Sorel à Huntingdon) et il divise en trois régions les terres situées au Nord : Région de l'Outaouais et du Nord de Montréal (de Vaudreuil à Berthier, comprenant Pontiac à Deux Montagnes), Région du St-Maurice, Région du Saguenay et du Labrador. Au sud du fleuve l'on comptait 37 comtés et au nord 23. Sur 1,110,664 âmes habitants alors le Bas-Canada, 951,203 formaient la population rurale. En comprenant les terrains des seigneuries non-concédées, on évaluait à 17,375,500 les acres possédés, dont 4,804,235 en culture.

Les pouvoirs publics avaient été forcés, une dizaine d'années auparavant, de prendre la direction de la colonisation, laissée jusque-là aux soins des individus. C'était aux jours où tant de familles quittaient notre province pour les centres manufacturiers des États-Unis.

Faute d'avoir eu la prévoyance d'ouvrir à la classe agricole de nouvelles régions, le trop-plein des vieilles paroisses du Québec ne savait où se déverser. Et ce fut alors cette procession regrettable des nôtres vers les villes américaines. Ce n'étaient partout que lamentations provoquées par ces départs nombreux. Les comités que le parlement uni chargeait d'étudier la situation ne parvenaient pas à trouver une solution. A la pénurie de régions nouvelles, s'ajoutait la méfiance des paysans à l'égard de la forme donnée aux concessions de terre consenties par la Couronne. Plusieurs préféraient la tenure en censive au système de tenure inauguré peu de temps après la conquête. A la division en fiefs et seigneuries, conservée sous la domination française, avait succédé, après 1760, la division en cantons ou townships ; au lieu de recevoir une concession du seigneur, à charge de certains droits et rentes, l'habitant la recevait du gouvernement en pleine propriété. Les deux systèmes eurent leurs avantages, mais il vint un temps où, sous l'évolution pacifique des mœurs, le second supplanta le premier et obtint la préférence de tous les Canadiens (1). Si ce changement de régime terrien se fit sans bouleversement social, l'on peut attribuer ce résultat en grande partie à un organisme qui s'est si heureusement développé dans la province de Québec, la paroisse. Unité incomparable d'organisation, la paroisse a été chez nous le moyen dont se servirent les habitants pour s'adapter sans heurt et avec succès à toutes les transformations politiques et sociales que connut notre pays.

---

(1) Voir deux articles de Bouffard sur les origines de la propriété privée dans Québec, le Canada français, livraison d'octobre et de nov. 1919.

M. Emile Salone, critiquant l'arrêt du 21 mars 1663 par lequel l'intendant Talon, au nom du roi de France, ordonnait que la population fût désormais groupée dans les bourgs et des bourgades, écrit qu'il n'y a jamais eu au Canada l'équivalent du village de France, parce que, l'habitant voulant l'accès direct au fleuve ou à quelque rivière, les maisons s'alignent le long des rives et qu'en conséquence l'unité géographique naturelle est la côte. Il ajoute même que " la seigneurie et la paroisse n'ont jamais été que des divisions artificielles. (1) L'éminent historien a-t-il bien compris le rôle qu'a joué chez nous la paroisse ?

Faut-il qu'il y ait division réelle, efficace, que les maisons soient placées en un sens plutôt qu'en un autre ? N'est-il pas plus exact de reconnaître que, loin d'être artificielle, la paroisse a été, avant comme après la conquête, l'unité la plus réelle, la plus féconde de toute notre organisation publique et qu'elle fut la cause du développement continu de cette contrée ? C'est par elle que nos ancêtres corrigèrent ce que les seigneuries avaient de trop ample, qu'ils consentirent à user de la nouvelle tenure des terres et à peupler les cantons aussi bien que les fiefs ; c'est par elle qu'ils se préparèrent à tirer si bon parti de l'organisation scolaire et municipale. Il en est aujourd'hui comme autrefois : le mouvement de la colonisation est facilité par le développement de l'organisation paroissiale. Le missionnaire accompagne quand il ne précède pas le défricheur ; une chapelle rustique est construite ; le groupe augmente, et un jour tout le rouage de notre administration locale est

---

(1) E. Salone, ouvrage cité, pp. 191 et 192.

en fonction, fabrique, commission scolaire, conseil municipal.

Ce n'est pas sans doute par pur hasard que la colonisation a commencé sérieusement au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, à l'heure où précisément s'organisait notre système scolaire et municipal. C'est en effet en 1854, avec l'arrivée de l'honorable M. Morin au ministère des terres de la Couronne, que fut organisé le service de la Colonisation; \$120,000. furent mises à sa disposition. Sous l'Union, MM. Cauchon, Évanturel, Letellier de St-Just et Chapais continuèrent l'œuvre commencée avec toutefois des subsides diminués, les subventions aux chemins de fer prenant une si large part du trésor public. (1) Mais c'est sous la Confédération, surtout après 1888, que la colonisation devait prendre son plein essor. Et vous auriez raison de me blâmer si je ne mentionnais ici un homme qui s'est dévoué à cette œuvre plus que personne, Mgr Labelle. Appelé, en 1888, à prendre la direction officielle de la Colonisation, il continua les efforts accomplis lorsqu'il était curé de St-Jérôme " Démolir, c'est aisé, répétait-il souvent, mais on rencontre rarement ceux qui fondent et qui édifient ". (2) Il eut le mérite d'être du nombre de ceux qui fondent et qui édifient, et d'avoir, par son labeur incessant, son patriotisme éclairé, ses sacrifices, contribué à l'avancement de cette question, inséparable de tout vrai progrès en notre province.

Ce n'est que justice d'associer au nom de Mgr Labelle

---

(1) Voir discours de Siméon Lesage, au congrès de la colonisation en 1898, à Montréal.

(2) Voir éloge de Mgr Labelle par l'abbé Rouleau, au congrès de la colonisation en 1898, à Montréal.

celui de tous nos missionnaires agricoles qui mirent et qui mettent encore à seconder les efforts de notre classe colonisatrice tant de zèle et de dévouement.

C'est à bon droit que M. André Siegfred a écrit en 1898, dans la *Quinzaine coloniale*, que " les prêtres restent les vrais chefs, en tous cas le véritable centre, de l'œuvre de colonisation ". (1)

Ce sont donc tous ces efforts que nous voulons continuer, c'est cette entreprise que nous tenons à développer et augmenter ainsi la richesse de notre province. Mais, à l'heure où la colonisation nous apparaît sous un jour plus engageant, comment ferons-nous progresser cette branche de notre administration publique ?

## LE COLON ET LE SOL

L'on peut classer sous deux chefs toutes les idées, tous les projets, tous les travaux relatifs à la colonisation.

*Le colon et le sol*, ou, pour employer les termes chers aux économistes : *Le capital humain et le capital foncier*.

1o. Quels colons devons-nous recruter ?

2o. Quelles terres leur demanderons-nous de défricher et d'ensemencer, et comment faciliterons-nous à ces braves l'accomplissement d'une tâche si rude et réclamant une si persévérante énergie ?

Le colon.

Notre propagande ne doit s'adresser qu'à ceux qui ont l'amour de la terre et qui veulent employer leur vie à la cultiver. Ce sera le cultivateur qui, lassé de retourner

(1) Cité dans le rapport du congrès de la colonisation de 1898 ; p. 237.

un sol improductif, veut s'établir sur une terre neuve et plus vaste, qui lui offrira l'occasion de fixer autour de lui ses enfants devenus adultes ; ce sera le fils du cultivateur qui, ne pouvant demeurer sous le toit paternel, se sent la vigueur de se gagner un patrimoine ; ce sera parfois le journalier, ou l'artisan des villes, qu'a déçu la vie urbaine et qui veut retourner vers les champs où les jours pèsent moins à son âme.

## DEUX CATEGORIES

Notre recrutement doit enrégimenter deux catégories de colons : des bûcherons et des cultivateurs qui nous viendront principalement, les premiers des chantiers de bois, les seconds de nos vieilles paroisses.

“ Le voisinage des chantiers du Haut St-Maurice a valu à l'Abitibi la moitié de sa population ”, écrit dans son dernier rapport M. Hector Authier, notre si dévoué agent, fixé à Amos.

Il faudra y joindre les cultivateurs. Peut-être pourrions-nous trouver dans certains États des États-Unis d'anciens québécois qui seraient heureux de reprendre la route du pays. Pourquoi n'essaierait-on pas de créer dans l'Est canadien un mouvement similiaire à celui qui s'est établi entre la région de St-Paul et Winnipeg et qui a valu aux prairies de l'Ouest tant de vaillants agriculteurs ?

S'il existe un peu partout des hommes désireux d'aller du côté des terres non défrichées, la difficulté est de les connaître, de nous mettre dès le premier jour en communication avec eux, afin de les orienter à leur bénéfice et à celui de la province, afin de leur épargner maints soucis,

maintes déceptions. Je voudrais que le département de la colonisation devînt vraiment le centre de ce recrutement.

### APPEL AUX AUTORITÉS

Je me propose de faire appel aux autorités sociales de chaque centre, au curé, au maire, aux sociétés et cercles de colonisations ou autres, aux députés, et de les prier d'être les agents principaux de cette propagande, de nous prévenir dès qu'ils apprennent qu'un citoyen doit quitter leur paroisse pour s'établir ailleurs. Par cette collaboration, nous aurions moins de départs de la campagne vers la ville, et plus de migrations des campagnes vers les régions nouvellement ouvertes à la colonisation. Connaissant tout de suite la situation du nouveau colon, ses ressources, sa famille, ses projets, nous serions plus à même de lui indiquer un endroit propice.

Nous voulons que le peuple soit instruit sur la colonisation comme sur les questions agricoles. Des personnes expertes pourraient visiter régulièrement les vieux comtés afin de faire connaître la géographie tant physique qu'économique de nos régions de colonisation, d'exposer ce que l'on peut faire dans nos terres neuves, organiser des visites de délégués, des fondations de paroisses nouvelles, décourager les faux colons.

Et c'est ici qu'apparaît la deuxième donnée du problème : le sol que nous pouvons offrir aux colons et l'aide que nous devons leur donner.

### 20 MILLIONS D'ACRES

La bonne terre abonde : nous avons des millions

d'acres dans toutes les parties de la province ; selon les rapports officiels, 20 millions d'acres de terre propres à la culture attendent encoré des défricheurs.

Seuls les lots absolument propres à la culture seront mis en vente. Nous procédons présentement à faire un relevé des terres propres à la culture appartenant à la couronne, dans les paroisses anciennes et nouvelles, et dans chacune de nos régions de colonisation où nous voulons accélérer, augmenter le développement agricole.

Afin que toutes ces régions soient davantage étudiées et connues pour qu'elles soient colonisées en toute connaissance de cause, nous publierons des tracts, des feuilles, des petites brochures donnant la géographie physique et économique de chacune et les avantages qui leur sont propres.

D'abord, nous voulons terminer les paroisses et missions en voie d'établissement, et ouvrir des régions nouvelles avoisinant celles déjà établies.

## LES TRAVAUX A FAIRE

Le gouvernement veut dépenser cette somme de cinq millions à la mise en valeur des cantons déjà ouverts et de nouveaux cantons en y faisant des travaux qui en faciliteront l'accès et le développement.

Parmi ces travaux, je mentionnerai au premier rang l'ouverture et la construction de nouveaux chemins faits à travers des terrains propres à la culture ; la construction de ponts partout où nécessaire, et la construction d'écoles dans les régions de colonisation.

Chemins, ponts, écoles sont des choses nécessaires et essentielles au succès de la colonisation.

Dans mes voyages au lac St-Jean et dans l'Abitibi, j'ai interrogé les colons, les nouveaux arrivés, ceux qui commençaient à défricher leur lot, de même que les plus anciens colons établis depuis quelques années en ces endroits. Tous m'ont dit d'un commun accord : " Donnez-nous des chemins, des écoles et le reste ira bien ".

L'enquête que j'ai poursuivie ailleurs m'a également convaincu que nous devons tendre nos efforts vers la construction de nouveaux chemins.

Les chemins de fer et les bonnes routes déterminent le mouvement colonisateur. Les bonnes routes sont nécessaires afin de mettre les régions nouvelles en communication avec les centres d'approvisionnement et les gares de chemins de fer, afin de faire communiquer entre eux les cantons et les rangs voisins, et permettre aux colons de se rendre sur leur lot. Aussi, nous proposons-nous d'affecter la plus grande partie de ce subsidé à la construction de bons chemins. Ils seront construits dans les missions, établissements et paroisses en voie de développement et dont une partie reste encore à coloniser. Nous avons environ 150 de ces établissements, dont 60 environ ouverts depuis moins de 20 ans, et les autres depuis au-delà de 20 ans. Ils sont disséminés dans toutes les régions de colonisation.

Des chemins de pénétration dans la forêt seront aussi faits à travers les cantons propres à la culture et avoisinant ceux déjà établis, et ce dans toutes les régions de colonisation : Vous connaissez ces régions : La Gaspésie,

comté de Gaspé et de Bonaventure. La péninsule Gaspésienne est sans contredit l'une des plus belles parties de la province. Le long de la Baie des Chaleurs se trouve une large zone dont la richesse du sol et de la forêt est incomparable. Ajoutez cette autre richesse que constituent déjà ses pêcheries et les mines qui y abondent.

La vallée de la Matapédia, partie sud-ouest du comté de Matane et partie ouest du comté de Bonaventure.

Régions de Rimouski et Témiscouata : au sud de ces deux comtés il existe une étendue de terre propre à la culture d'environ un million d'acres. Un fort courant de colonisation se dirige vers les lacs Squateck, dans Témiscouata.

Régions sud-est et sud-ouest de Québec: elles comprennent l'arrière partie des comtés de Kamouraska, l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, et certaines parties des comtés de Beauce, Mégantic, Nicolet, Lotbinière.

Région du lac St-Jean et de Chicoutimi. Nous nous proposons de faire des travaux dans plusieurs cantons. Cette région est l'une des plus intéressantes de la province au point de vue industriel et de colonisation. L'œuvre de la colonisation s'y poursuit activement. La société de colonisation de Chicoutimi a présentement douze cents demandes de lots.

Ce qui m'a fait plaisir de constater lors de la récente visite que j'y ai faite, et j'en puis dire autant de l'Abitibi, c'est le travail, l'amour de la terre, chez toute cette population, le courage, l'élan et la foi en l'œuvre de la colonisation. Cette région est sans contredit appelée à un très grand développement.

Région de l'Abitibi : Je vous en ai déjà dit un mot. C'est une grande zone de glaise de 400 milles de longueur sur cent milles de largeur, les deux tiers appartiennent à l'Ontario, et l'autre tiers à Québec. Elle contient autant de bonnes terres que le Manitoba. Elle était déserte il y a sept ans, elle compte aujourd'hui 16 paroisses organisées, et dans quelque temps 9 autres le seront. Elle contient déjà des centres d'activité agricoles et industriels très importants. La dernière année agricole a été bonne ; l'industrie forestière prime cependant encore l'agriculture car l'on est en pleine période de déboisement. La production forestière a atteint, en 1919, 50 millions de pieds de bois. Les colons ont aussi vendu de 80,000 à cent milles cordes de bois de pulpe, et tout ce bois a rapporté, d'après les rapports que je viens de recevoir, environ 2 millions de dollars. Cette industrie vient puissamment aider les colons. Joignez-y les mines, la chasse et la pêche qui ont rapporté l'an dernier cent mille dollars. Nous y continuerons les travaux de chemins commencés et nous pénétrerons dans de nouveaux cantons.

La Mattavanie : elle s'étend sur l'arrière partie des comtés de Joliette, Berthier, et Maskinongé.

La région Labelle ou le nord-ouest de Montréal.

La vallée de la Gatineau et enfin le Témiscamingue, qui a la réputation d'être l'une des riches parties de notre province. Avant qu'il ne soit bien longtemps un chemin de fer sillonnera cette contrée de Keepawa au lac des Quinze, assurant ainsi le développement des cantons qu'il traversera et les cantons voisins, et livrant à la colonisation les fertiles cantons qui avoisinent le lac des Quinze et le lac Expanse.

Ces lacs constituent d'excellentes voies de communication car ils sont navigables.

Nous construirons des chemins dans toutes les régions. L'on comprend facilement qu'il serait trop long de donner ici tous les détails quant aux endroits où nous avons l'intention de les construire.

Ces travaux seront exécutés en vertu d'un plan que les ingénieurs du département de la colonisation prépareront.

Au printemps, chaque territoire où des travaux doivent être faits sera visité par l'ingénieur, qui jugera de l'importance et de la nécessité de ces travaux.

Des inspecteurs employés par le département dirigeront et surveilleront les travaux.

## DES ECOLES

Si nous voulons créer un mouvement de colonisation de quelque envergure, qui ait quelque succès, il faut que les colons soient assurés que leurs enfants pourront recevoir dans les nouveaux établissements les bienfaits de l'instruction. Aussi, nous proposons-nous d'y aider à la construction des écoles.

Le département de la colonisation viendra au secours des colons de diverses autres façons. Autant que possible nous verrons à ce que les colons soient groupés afin de centraliser nos travaux et empêcher l'isolement des défricheurs. Nous nous tiendrons en contact avec les groupes de colons par des visites régulières que leur feront les officiers du département. Le groupement rendra plus fa-

cile et plus rapide l'organisation paroissiale, municipale et scolaire, et favorisera la formation de sociétés coopératives. De concert avec le département de l'agriculture, nous pourrions mettre des agronomes à la disposition des colons afin de les instruire chez eux, de leur apprendre à économiser leurs peines, à activer la production agricole et obtenir du sol nouvellement défriché meilleur rendement. La situation du colon en deviendrait plus tôt moins précaire, et en peu d'années sa terre lui fournirait sa subsistance et celle de sa famille. Entre temps, il pourrait continuer de retirer de l'industrie forestière un revenu qui de nos jours aide beaucoup aux colons.

Un colon actif et travailleur peut, aujourd'hui mieux qu'autrefois, se créer en peu d'années une convenable situation. C'est à l'améliorer davantage, c'est à solidifier cet établissement, en diminuer les difficultés qui y sont inhérentes que nous voulons travailler, accomplissant ainsi, il nous semble, l'une des tâches les plus fécondes dont puisse bénéficier notre province.

Mon ministère a mis précisément à l'étude d'autres moyens encore afin d'aider les recrues des terres neuves et les municipalités en voie de formation.

Jetez les yeux sur une carte du Québec. Relisez son histoire, comptez notamment les progrès obtenus depuis 1867 : quel champ ouvert à nos activités que ce territoire d'une superficie de 703,653 mille milles carrés et où tiendraient à l'aise la France, l'Allemagne et l'Espagne réunies. Il s'étend des solitudes du Labrador aux rives du lac Témiscamingue, de la chaîne des Alleghany aux terres que dominent les Laurentides. Quand, en 1867, les hommes d'Etat

canadiens voulurent donner aux possessions britanniques du nord de l'Amérique un régime politique plus stable et qui fût propre à assurer leur harmonieux développement, ils comprirent qu'un gouvernement unique, central, aurait peine à bien administrer chacune des parties de cet immense pays. Occupant la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord, couvrant plus de trois millions de milles carrés—deux fois l'étendue de l'Inde—, baigné par trois océans, avec des régions nettement divisées—terres découpées de l'Atlantique, bassin du St-Laurent, plaines centrales, versant des Rocheuses, littoral du Pacifique,—avec un climat aussi varié, des races aussi différentes, le Canada pouvait-il atteindre à son plein développement sans des pouvoirs locaux, appliqués dans leur sphère respective à hâter la venue du progrès général ?

### ELOGE DE QUÉBEC

Après cinquante ans de ce régime, Québec peut se rendre le témoignage d'avoir compris l'esprit de la Confédération, de s'être conformé à ses exigences; ceux qui parlaient et écrivaient contre elle hier sont maintenant forcés d'admettre que notre province n'a rien fait qui pût ralentir le fonctionnement de nos institutions, qu'elle a fait fructifier le territoire qui lui a été assigné, et ils la saluent comme le dernier refuge du droit, de la justice, du respect des minorités, comme le meilleur soutien en Canada des idées d'ordre et de liberté, de paix religieuse et sociale.

De toutes les sentinelles que les fondateurs de la Confédération ont placées le long du territoire canadien, la nôtre, celle du Québec, est celle qui a fait meilleure garde

et à laquelle vont aujourd'hui les éloges. C'est à continuer de les mériter que doivent tendre nos efforts. Et, pour revenir à la sphère d'action qui m'est dévolue, il faut persister à coloniser les terres incultes de notre province, augmenter ses moyens de production agricole. Sa population, qui a passé de 1871 à 1918 de 1,191,516 à 2,432,251, possédait, en 1918, 8,740,853 acres de terre en culture et dont les moissons étaient évaluées à \$271,750,900.00, et possédait des animaux domestiques évalués à \$252,445,000.00. C'est cette richesse qu'il faut accroître.

Profitons de notre incomparable avantage de ne pas avoir à résoudre le problème agraire qui a causé en certains pays de l'Europe tant de malaises, qui a même contribué en partie chez les Russes à la récente tourmente. Ici la terre est libre. Elle appartient à quiconque l'acquiert par les voies que reconnaissent nos lois, et, débarrassée de toute entrave, elle est prête à donner à son propriétaire la richesse que saura lui demander le labeur intelligemment exécuté et persévéramment poursuivi.

### ENTENTE PARFAITE

Unissons nos initiatives. Laissez-moi souhaiter qu'une entente parfaite règne entre tous ceux qui consentiront à donner de leur talent, de leur énergie, de leurs ressources à cette œuvre de colonisation : le gouvernement, les individus, les sociétés patriotiques, de colonisations ou autres.

La meilleure manière d'agir est sans doute de combiner l'action des pouvoirs publics avec celle des particuliers, surtout des associations d'intérêt général et, pour ma part, je désire notamment faire appel à ces dernières

---

pour obtenir leur concours à la réalisation de nos projets de colonisation.

Que l'opinion publique ne reste pas étrangère à cette question. C'est elle souvent qui crée l'atmosphère bienfaisante, qui encourage ceux qui luttent et peinent.

Notre histoire nous apprend que la colonisation a déjà profité de l'attention que le public lui a parfois donnée ; en 1851, par exemple, quand parut une brochure signée par douze missionnaires des Cantons de l'Est, demandant la suppression du monopole des terres, quand l'abbé Trudelle publia l'histoire de cette région, quand des écrivains mirent au service de cette question leur plume, Chauveau, avec son " Charles Guérin ", Gérin Lajoie, avec son " Jean Rivard ", Arthur Buies, avec les livres où il a magnifiquement décrit certaines parties de notre province.

La presse, qui se donne la mission de tout comprendre, de tout voir et surtout de tout dire, peut rendre d'utiles services en aidant à la diffusion des idées, des projets, des travaux de toutes sortes qui se rattachent à l'œuvre de colonisation.

Envisageons cette œuvre avec ampleur, sans rivalité déprimante, sans étroitesse. Elle demande d'être exécutée dans la lumière et la générosité.

Vers 1916, parut à Paris un livre dont l'auteur, se préoccupant des lendemains de la guerre, recherchait les moyens de faire, selon le titre qu'il donna à son ouvrage, " La plus Grande France ". On a cru percer le pseudonyme dont il s'était couvert et lire dans son nom de Probus celui d'un universitaire et d'un historien, Ernest Lavisse.

Après avoir assigné à chacun sa tâche, aux politiques et aux ouvriers, aux artistes et aux paysans, il indique l'arme commune dont chacun pourra user.

Et il nomme la volonté, dont la puissance permettra d'utiliser la victoire comme elle permet de la remporter.

Sortie souveraine des batailles, c'est elle qui, plus que jamais, mettra des différences entre les peuples tout comme entre les individus. Pas de marche en avant, dans les affaires privées ou les affaires publiques, si l'on ne sait pas déployer la volonté nécessaire, dût-elle aller jusqu'à l'audace. Tous ceux qui travaillent pour l'avenir doivent donc déterminer l'essor des volontés individuelles et de la volonté collective.

Et, comme le rappelle l'auteur dont je viens de parler, l'éducation des volontés individuelles relève de la morale, mais la volonté collective ressort de la politique au sens que l'on donnait autrefois à ce mot : l'art de bien administrer la cité, de bien gouverner la patrie.

Pour remuer la volonté collective, la politique doit pouvoir formuler sur les points essentiels, des principes, des réformes que tous les groupements puissent admettre. Il faut que les questions vitales ne soient livrées ni aux factions, ni aux querelles intestines, ni à l'égoïsme des ambitions. Et les questions vitales, ajoute Probus, ce sont celles qui concernent la grandeur nationale, la valeur morale d'une population, la justice sociale, la liberté des âmes, la prospérité matérielle. C'est là le domaine de la haute politique, la politique du premier ordre. Pour amener la volonté collective à s'attacher à ces questions, il faut que la politique fasse agir sur elle les sentiments et les

---

intérêts—ces durables mobiles d'action chez les peuples comme chez les individus—les sentiments de générosité, de justice, de courage, de travail, les intérêts d'ordre économique et social. Visant ce but, usant de ces moyens, quelles œuvres la volonté collective, éveillée, stimulée, guidée, par la politique ne peut-elle pas accomplir ?

C'est cette pensée, M. le président, qui m'incite à me livrer de tout cœur à la tâche qui vient de m'être confiée.

Permettez-moi de vous dire que je voudrais placer dans le domaine de la politique telle que je viens de la préciser la branche de l'administration publique dont je suis chargé, la colonisation.

A l'aide de l'appui que le patriotisme portera individus et associations à donner à cette œuvre, j'ai confiance que mes efforts ne seront pas perdus, mais qu'ils s'ajouteront efficacement à tous ceux que l'on prodigue pour l'accroissement des richesses de notre province de quelque nature qu'elles soient, matérielles, intellectuelles et morales ”.

\* \* \*

Aimons la terre ! Ne craignons pas de la travailler avec courage, avec foi, et avec dévouement. Car s'il est un travail vrai, utile, nécessaire, qui ne trompe point, qui n'humilie pas, et dont l'homme ne doit jamais rougir, c'est assurément le travail de la terre, le travail du champ, le travail du laboureur et de l'agriculteur. C'est le travail vraiment honorable. C'est le travail moral par excellence.

A la première heure de la colonisation du Canada, quand tout était à faire, nos pères travaillaient par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Leurs femmes, robustes et fières, partageaient leurs travaux, leurs soucis, leurs peines, leurs espérances et leurs joies.

Leurs enfants, élevés dans l'amour du travail et de la simplicité, ne se croyant point vaillants sans œuvres, n'avaient aucun des vices de la civilisation, du luxe et de la vanité.

Et c'est au champ, à la terre, avec la pioche, la charrue et l'outil du charpentier ou du bûcheron, que tout ce monde-là travaillait.

Personne ne s'en sentait humilié. On y trouvait l'honneur et la santé. Mais tout cela est quelque peu changé. Nous avons subi d'autres mœurs. Le travail, un certain jour, au jour de la jouissance et de la richesse, a cessé d'être une vertu, et, de là, une gloire. Les fils des aïeux l'on considéré comme une opprobre et comme une honte. Seules, à partir de cette heure mauvaise, les professions dites libérales ont passé pour honorables.

La terre est bien notre mère, et nous devons l'aimer, l'honorer et la servir avec toute la dévotion d'un fils. La terre est vraiment la seule chose qui ne trompe pas. C'est elle qui nous fait riches et libres, heureux et fiers. Nous lui devons tout, depuis le pain que nous mangeons jusqu'à l'habit qui nous couvre et nous énorgueillit.

Aussi, au nom de la pioche et de la charrue, au nom de la terre et du champ, au nom de la liberté et de la dignité humaine, trouvons-nous souverainement absurde le préjugé

qui cherche à ravalier l'homme de la pioche, de la charrue et du champ, car cet homme-là n'est pas le second dans la vie sociale et politique, mais le premier. Tous les autres doivent passer après lui, et la femme qui a le sentiment du vrai, la suprême délicatesse du devoir, ne saurait refuser son respect et sa tendresse à l'homme des champs qui bâtit sa maison sur le sol du laboureur et qui met sa famille et son foyer sous la protection de la ferme.

L'éclat des villes, avec leur faux luxe et leurs misères réelles, est un mirage. Il nous trompe, il nous entraîne tous hors de la voie, hors de la sagesse et hors de la vertu. C'est plutôt aux citadins à quitter la ville, où l'air est infect, où les petits métiers ont de grandes souffrances, où la famille pousse et grandit mal, où l'on paie souvent terriblement cher l'honneur d'être un bourgeois, de porter des gants, tout en mangeant quelquefois du pain sec.

Aimons donc la terre, le travail honorable des champs.

**Ah ! que le déserteur s'arrête et qu'il revienne  
Vers la ferme à l'endroit où ses pères sont morts !  
Du métier désappris que l'absent se souvienne !  
C'est le travail des champs qui nous rendra les forts.**

**PAUL HAREL.**

Méditons, clamons bien haut dans toutes nos comices agricoles ces paroles d'un de nos plus grands hommes canadiens, Sir Georges-Étienne Cartier, pour les graver dans toutes les mémoires des Canadiens-Français.

“ Canadiens-Français, s'écriait-il au cimetière de la Côte-des-Neiges, le 21 octobre 1855, lors de la translation des restes mortels de Ludger Duvernay, Canadien-Français, n'oublions pas que, si nous voulons assurer notre

existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. Celui qui n'en a point doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit. Car il faut laisser à nos enfants non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol. Si plus tard on voulait s'attaquer à notre nationalité, quelle force le Canadien-Français ne trouvera-t-il pas pour la lutte dans son enracinement au sol ? Le géant Antée puisait une vigueur nouvelle chaque fois qu'il touchait la terre : il en sera ainsi de vous.

“Voilà un siècle, nous étions à peine mille Canadiens-français disséminés sur les rives de notre beau St-Laurent, et aujourd'hui nous sommes au-delà de six cent mille, propriétaires d'au moins les trois-quarts de nos fertiles campagnes. Je ne vois pas d'éventualité possible qui puisse donner le coup de mort à notre nationalité tant que nous aurons la pleine possession du sol. Compatriotes, souvenons-nous toujours que notre nationalité ne peut se maintenir qu'à cette condition”.

“Il faut nous cramponner à la terre”, “Avant tout, soyons Canadiens !”

L'histoire rapporte que l'empereur Frédéric Barberousse, allant guerroyer contre notre Saint Père le Pape, parcourait, à la suite d'une grande armée, les plaines de la Lombardie. Les populations se courbaient sur le passage du grand empereur qui, entouré d'un brillant état major, recevait avec hauteur leurs hommages.

---

Tous se prosternaient, moins cependant un vieillard qui, debout, sous un chêne, les bras croisés et tenant haut le regard, refusait l'hommage à Barberousse.

Informé du fait, ce dernier, irrité, se dirigea vers le vieillard et lui demande d'une voix terrible :

—Qui est-tu, toi, qui me refuse la foi ?

—Un franc homme, répond fièrement le vieillard.

—De qui relèves-tu ?

—De Dieu et de ma terre.

Passons, dit l'empereur, cet homme est plus grand que moi.



# Le Canton de Bulstrode

---

## LA MISSION DE ST-JULES DE BULSTRODE

---

### LA PAROISSE DE ST-VALERE DE BULSTRODE

---

Il est salutaire pour une paroisse d'évoquer le souvenir de ses courageux fondateurs pour retremper la vaillance de leurs fils.

**L**E canton de Bulstrode, comme les autres cantons des Bois-Francis, fut affublé d'un nom anglais. Ce fut, dit M. P.-G. Roy, en mémoire d'un chevalier anglais du nom de Richard Bulstrode. Ce chevalier s'était distingué pendant les guerres d'Angleterre. Il fut au service de Charles 1er, roi d'Angleterre, de 1625 à 1649, et fut pendant trente ans le représentant de la Grande Bretagne auprès des diverses cours européennes.

M. l'abbé Charles Trudelle, en énumérant les noms anglais donnés aux cantons des Bois-Francis : Blandford, Bulstrode, Stanfold, Somerset, Warwick, Halifax, dit : (1)

“ Quel nom, va-t-on dire, et quel pays sans doute ? mais *honi soit qui mal y pense*, car il ne faut pas croire, en voyant tous ces noms de lieux à la figure bretonne, que nous allons nous occuper de l'établissement de quelques-unes des parties des Iles Britanniques ; non, la langue de

---

(1) **Trois Souvenirs, année 1852.**

Racine et de Fénélon, presque seule, se fait entendre dans ces lieux, et l'air qu'on y respire est l'air de la patrie".

Lors du prolongement de la ligne du Grand Tronc, de Richmond à Lévis, ligne ferrée, administrée par des anglais, on ne manqua pas de mettre en évidence tous les noms anglais existants ou non existants. La plupart des stations, même celles des villages les plus canadiens, furent décorés d'un nom anglais.

Aujourd'hui nous constatons avec plaisir que les noms canadiens et historiques redeviennent en honneur.

Ainsi Stanfold est Princeville, Somerset, Plessisville.

Les anglais prononcent : Plessisseville, nous canadiens-français, disons : Plessisville.

Après tout, ces noms anglais infligés à nos cantons par les gouverneurs du temps sont une taxe imposée par l'Angleterre. Si nous ne pouvons pas nous y soustraire entièrement, payons-la le moins possible.

Continuons ce mouvement d'épuration, réclamons des noms français chaque fois que nous en aurons le droit et l'occasion. Ne nous laissons pas gangrener par la fatale maladie de l'anglomanie.

Lorsque M. Ed. Brunel arriva curé de St-Valère, en 1882, le bureau de poste de la paroisse portait le nom de Bulstrode tout court. Grâce au bienveillant concours de M. Désiré Bourbeau, alors député à Ottawa pour Drummond-Arthabaska, M. Brunel obtint du ministre des postes un changement en faveur de la langue française, et depuis lors, le bureau de poste porte le nom de St-Valère de Bulstrode.

En effet, n'est-il pas parfaitement déraisonnable de faire porter des noms anglais à des endroits fondés et habités presque en absolue totalité par des canadiens-français ? Si nous voulons travailler à redonner à certaines parties de notre province française de Québec l'aspect canadien-français qu'elles n'auraient jamais dû perdre, il ne faut rien négliger des détails.

Et parmi ces détails de première importance, il en est un qui prime tous les autres : c'est celui de donner un nom français à nos villes ou à nos villages canadiens-français.

Que fait-on dans l'Ontario et dans l'Ouest ? Est-ce que les anglais donnent des noms français à leurs villages ou stations de chemins de fer ? Au contraire, ils s'efforcent de faire disparaître tous les noms français.

Dans un canton essentiellement canadien comme Bulstrode, que voyons-nous ?

Parcourez la ligne du Grand Tronc, de Victoriaville à Ste-Angèle. Sur les gares des trois premières stations vous verrez Walker's Cutting, Black River, Bulstrode. Pourquoi pas Coupe à Walker, Rivière Noire ?

Pourquoi n'avoir pas conservé à la station de Bulstrode son nom primitif : Terre noire ? Nom tiré de la couleur du sol à cet endroit. Les étrangers ne seraient pas tentés de croire qu'ils traversent un territoire habité par des anglais.

Nos pères nous ont légué un nom que nous n'aurions jamais dû oublier. N'est-il pas vrai, en effet, que la dénomination si française, si bien appropriée au territoire que nous habitons, fut pendant un certain temps rayée de nos

Annales historiques ? Autrefois, l'expression " Les Bois-Francis " était universellement en usage : N'est-elle pas, peu à peu, tombée en désuétude ? Hélas ! Oui.

Heureusement que nous avons pour en conserver la mémoire " Les Trois Souvenirs ou les Bois-Francis " de l'abbé Trudelle, et " Jean Rivard ", le défricheur, de M. Gérin Lajoie.

Aujourd'hui, nous assistons, j'oserais dire, à la renaissance de ce nom si parfumé de souvenirs, si cher à nos ancêtres. Désormais qu'il soit en grand honneur parmi nous ; que l'oubli ne tente plus de s'en emparer.

M. Benjamin Sulte a signalé tout particulièrement cette vérité dans une lettre qu'il adressait à l'auteur des Bois-Francis, lors de l'apparition du tome deuxième.

" Nous trouvons dans vos Bois-Francis des pages à méditer et de bons souvenirs à classer dans notre mémoire. Les Bois-Francis, un second Canada, auraient été complètement oubliés en 1940, si vous ne les aviez pas fait revivre.

Les voilà dans les annales bien nettement dessinés, et ils resteront dans l'esprit de nos gens, de génération en génération. Vous les avez sauvés de l'oubli : c'est une belle œuvre nationale ".

### ERECTION DU CANTON DE BULSTRODE.

Le 11 juin, 1792, un nommé Patrick Longan et plusieurs associés, de Montréal, demandèrent au gouvernement de leur concéder le canton de Bulstrode. Le 3 août suivant, ordre fut donné d'en faire l'arpentage, lequel fut terminé

---

le 8 mars 1803. (1) L'étendue de ce canton était de 34,251 acres, dont 4,894 acres réservés au gouvernement et 4,894 acres en faveur du clergé protestant.

En 1791, le gouvernement du Canada décréta qu'un septième de toutes les terres incultes de la couronne qui seraient concédées à l'avenir serait réservé pour l'établissement et l'entretien du clergé protestant. Rien pour le clergé catholique. Quel bel esprit de justice !

En 1854, ces biens furent sécularisés dans le Bas et le Haut Canada. (2)

Rorbert Prescott, gouverneur du Canada de 1797 à 1807, était opposé aux octrois d'immenses terrains à la même personne ou aux amis du pouvoir. Sa politique fut mal vue à Londres et il fut rappelé après deux années d'administration, tout en conservant son titre de gouverneur jusqu'en 1807.

De 1788 à 1805 le pays fut administré par Robert Shore Milnes, un autocrate, un ennemi des canadiens. C'était un partisan des grands octrois de terrain. Il fut remplacé comme administrateur par l'honorable Thomas Dunn qui se montra assez sympathique aux canadiens. En 1807 arrivait le trop fameux James Craig, qui fut gouverneur du Canada jusqu'en 1811. Il fut l'un des gouverneurs des plus hostiles aux Canadiens.

Le 27 mai 1803, Milnes émit des lettres patentes créant et octroyant le canton de Bulstrode à Patrick Longan.

---

(1) Archives d'Ottawa.

(2) Recherches Historiques, vol. 7, page 188.

Ce fut aussi Milnes qui octroya un quart d'Arthabaska à John Gregory, Warwick à Siendry Persons, Somerset à des officiers et soldats anglais, un quart d'Halifax à J. Benjamin Jobert, de Montréal, un quart de Chester à Siméon McTavish et James Godel, de Montréal. La moitié de Stanfold fut concédée à Jenkin Williams par l'administrateur, Thomas Dunn.

On espérait par là empêcher les canadiens établis sur les bords du St-Laurent de venir coloniser ces cantons, qu'on voulait exclusivement anglais et protestants.

Mais la divine Providence en avait décidé autrement. Ils devinrent canadiens-français et catholiques ; mais hélas ! au prix de quels sacrifices, de quelles tracasseries !

En 1831, *La Minerve*, de Montréal appréciait de la manière suivante la politique de favoritisme pour les uns et d'ostracisme pour les autres, pratiquée par Milnes, Craig et autres du même acabit.

“ Il y a peu d'années, dit-elle, des spéculateurs ayant divisé, du fond des bureaux du gouvernement de Québec, toute la surface non habitée du pays, aux moyens de lignes imaginaires, se partagèrent sans honte, pour se métaphoriser en aristocratie, un sol qui devait être l'héritage de cultivateurs propriétaires et non l'habitation passagère de l'esclave. On donna gratuitement des lots de 25,000 acres à un grand nombre d'individus qui n'avaient d'autre mérite que de porter un nom anglais et d'être les ennemis des Canadiens ”.

(*La Minerve*, 11 Juillet 1831.)

---

## DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE BULSTRODE.

En 1815, Joseph Bouchette, arpenteur du gouvernement et capitaine de milice, visita officiellement le canton de Bulstrode et fit le rapport ci-dessous.

Bulstrode, dans le comté de Buckingham, joint Stanfold au nord-est, Warwick au fond, et les terres en friche de la couronne à l'ouest. Le terrain y est uni et bas, avec un grand nombre de marais et de brûlés, particulièrement vers le milieu du township ; près de la rivière, et en avançant vers les limites de Warwick, la terre s'élève un peu et est d'une qualité passablement bonne ; les marais et les terres basses offrent en quelques endroits un sol sablonneux et dans d'autres une terre noire, dans les situations les plus élevées le bois de construction consiste en hêtre, en érable et en bouleau noir ; dans les marais il y a du cèdre, de la sapinette et de la tamaraque tarumaraque. Le pays est très bien arrosé par la principale branche du Nicolet et par plusieurs ruisseaux qui tombent dans le Bécancour. La moitié de ce township a été accordée à feu Patrick Longan, Écuyer, et c'est actuellement la propriété de ses héritiers. On n'y a encore fait aucun établissement ”.

### LES PREMIERS COLONS DU CANTON DE BULSTRODE

Les premiers colons de Bulstrode s'établirent dans le premier rang de ce canton, sur les bords de la rivière Bécancour. En 1827, nous y trouvons J.-Bte Neuville, Louis Tourigny, Jean Rousseau, Clément Mailhot, Rémi Auger, Joseph Gagnon, François Tourigny et autres. Ce fut vers

1830 que la colonisation commença sur les bords de la branche nord-est de la rivière Nicolet, dans la partie de Bulstrode appartenant aujourd'hui à St-Samuel.

Ce groupe de colons se composait de David Prince, Louis Héon, David Doiron (Poirier), J.-Bte Boudreault, J.-Bte Lafond et autres.

Vint ensuite l'établissement des Pointes de Bulstrode, près du canton d'Arthabaska, colonisées par Valère Lavigne, Charles Prince, J.-Bte Labonté, François Boisvert, François St-Cyr, Jean Gaulin et autres.

Jean-Baptiste Neuville fut le premier canadien à qui le gouvernement octroya une terre dans le 1er rang du canton de Bulstrode, le 7 avril 1832.

En 1836, deux terres furent octroyées à Joseph Prince. De 1836 à 1840, octrois faits à Antoine Dupré, Dominique Tétreau, J.-Bte Roussel, Antoine Latour, Pierre Gervais, Antoine Larrivée, André Tétreau, Michel Roy et Benjamin Larose. (1)

Le recensement du canton de Bulstrode, en 1839, donne 16 familles et 1 célibataire, soit 92 âmes, dont 42 communicants. Dans ce recensement, les colons des pointes de la rivière au loup, dans les 12e et le 11e rangs de Bulstrode, ne sont pas compris. Ils furent considérés comme appartenant au canton de Warwick.

Pour les actes de baptêmes, mariages et sépultures de Bulstrode antérieurs à 1840, il faut consulter les registres de Gentilly, Bécancour et de St-Grégoire ; de 1840 à 1844,

---

(1) Archives d'Ottawa.

---

les registres de St-Norbert ; de 1849 à 1852 les registres de Stanfold ; de 1852 à 1862, les registres de St-Christophe.

Je donne ces renseignements pour l'avantage de ceux qui auraient à chercher des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures de gens de Bulstrode pendant ces temps de missions.



## Les premiers Colons de St-Valère

---

Il est salulaire pour une paroisse d'évoquer le souvenir de ses courageux fondateurs pour retremper la vaillance de leurs fils.

**A** l'été de 1835, quelques paroissiens de St-Grégoire formèrent le projet de pénétrer dans les forêts de Bulstrode, en vue de s'y établir.

Ils se rendirent sur les bords de la rivière Nicolet, à l'endroit où est situé aujourd'hui le village de St-Léonard. Là, ils embarquèrent dans un canot et remontèrent la rivière jusque dans les pointes de la rivière au loup. C'est ainsi que les sauvages appelaient la branche nord-est de la rivière Nicolet, dans le canton de Bulstrode.

Le trajet, sans être dangereux, était cependant assez pénible. Les rapides que nos explorateurs eurent à franchir les obligèrent, à plusieurs reprises, à débarquer de leur canot, à marcher sur le rivage, portant sur leurs dos leurs provisions. Après avoir parcouru une assez grande distance, vu les sinuosités de la rivière, ils arrivèrent en face de pointes magnifiques, couvertes d'ormes, de noyers et d'érables. La présence de ces beaux et grands arbres

firent comprendre à nos explorateurs que le sol devait être fertile et propre à la culture. Ils décidèrent de ne pas poursuivre plus loin leur course. Les sauvages Abénakis de Bécancour avaient déjà visité ces parages pour y faire la chasse et la pêche. Ils y avaient bâti plusieurs cabanes. Elles servirent d'abri aux nouveaux arrivés, en attendant qu'ils se bâtissent des demeures à la charpente en bois rond, au bord de l'abatis, dominant à peine les souches avoisinantes.

Selon les traditions, les trois premiers colons qui commencèrent le défrichement des pointes de la rivière au loup et s'y taillèrent un domaine furent : Raphaël Poirier-Doiron, Joseph Poirier-Doiron et Jean-Paul Landry. Ce sont donc ces trois braves pionniers que nous devons considérer comme les fondateurs de St-Valère.

Les deux premiers étaient mariés et le troisième célibataire. Ils étaient tous trois natifs de St-Grégoire et d'origine acadienne. Raphaël et Joseph Poirier se fixèrent sur le 17e lot du 11e rang de Bulstrode et Jean-Paul Landry sur la moitié du 18e lot du même rang.

L'autre moitié de ce lot fut prise, vers 1838, par Louis Blanchet.

\* \* \*

## LA FAMILLE POIRIER, CANIQUE-DOIRON

Lieu d'origine en France : Poirier, localité du département du Nord, ancienne province de la Flandre.

Doiron est le nom d'un village du Poitou.

Lieu du départ de l'Acadie ; Beaubassin.

## LA FAMILLE POIRIER-ACADIENNE

En 1755, les Poirier furent exilés dans la Caroline, une des possessions anglaises. Ils arrivèrent au Canada vers 1759. Ils s'établirent d'abord dans les paroisses du bas du fleuve et vinrent rejoindre leurs compatriotes à Bécancour en 1765 ou 1766.

C'étaient Pierre Poirier et trois de ses neveux Jean, Pierre et Joseph.

L'oncle PIERRE POIRIER, probablement fils de J.-Bte et de Marie Cormier, né à Beaubassin vers 1715, inhumé à Nicolet le 22 mars 1785 ; marié vers 1745 à Marie Gaudet, née vers 1722, inhumée à Nicolet, le 28 avril 1794. Les enfants connus de Pierre Poirier et de Marie Gaudet sont :

- 1e Madeleine, mariée à Charles Bergeron ;
- 2e Pierre, marié à Marie Boudrot ;
- 3e Jean-Baptiste, marié à Agathe Genest-Labarre ;
- 4e Modeste, mariée à Basile Forest ;
- 5e Claude, baptisé au Cap St-Ignace, le 27 novembre 1761 ;
- 6e Marie-Anne-Catherine, mariée à David Bergeron ;
- 7e François, marié à Marie-Judith Morin ;
- 8e Victoire, mariée à Pierre Lemire.

En même temps que Pierre Poirier, époux de Marie Gaudet, arrivaient au fief Godefroy ses trois neveux, Jean, Pierre et Joseph.

Il est à présumer que leur père était Joseph, époux de Madeleine Doiron. Cette Madeleine fut exilée à Philadelphie, où elle épousa Charles Thibodeau, fils de Jean et

de Marguerite Hébert, veuf de Marie-Anne Melançon. De là le surnom de Doiron que prirent les petits-fils de Pierre Poirier dit Canique, époux de Marie Madeleine Forest.

Quoiqu'il en soit, voici la généalogie des trois frères Poirier.

\* \* \*

### JEAN POIRIER

*JEAN POIRIER*, probablement fils de Joseph et de Madeleine Doiron, naquit à Beaubassin vers 1730, sépulture à St-Grégoire, le 21 janvier 1823, âgé de 93 ans ; marié en Acadie vers 1753, à Madeleine Forest, née vers 1731, à St-Grégoire le 9 Juin 1910, âgée de 79 ans.

Les enfants connus de Jean Poirier et de Madeleine Forest sont :

1er Marie, mariée à Bécancour à Raphaël Bourg.

2e Jean-Baptiste, marié à la Rivière du Loup, à Marie Caron.

3e Marguerite, mariée à Bécancour à Grégoire Bourg.

\* \* \*

### JOSEPH POIRIER

*JOSEPH POIRIER*, probablement fils de Joseph et de Madeleine Doiron, né à Beaubassin, vers 1742, sépulture à St-Grégoire, le 28 novembre 1825 (sous le nom de Pierre), âgé de 83 ans. (Établi au village Godefroy en 1770) ; marié à Marguerite Thibodeau, (fille de Charles et

de Marie-Anne Melançon), née vers 1736, inhumée à St-Grégoire le 17 juillet 1813, âgée de 77 ans.

Les enfants connus de Joseph Poirier et de Marguerite Thibodeau sont :

1e Marie-Joseph, baptisée à Ste-Anne-de-la-Pocatière, le 26 novembre 1759, morte jeune.

2e Marie-Anne, baptisée à Ste-Anne-de-la-Pocatière, le 29 juillet 1764 ; mariée à Nicolet, à François Béliveau.

3e Joseph François, baptisé à Ste-Anne-de-la-Pocatière, le 11 août 1765, sépulture à Deschambault, le 26 septembre 1765.

4e Marie, baptisée à Bécancour, le 27 octobre 1766 ; mariée à Nicolet à J.-Bte Rèche.

5e Modeste, mariée à St-Grégoire à Louis Pinard.

6e Joseph, baptisé à Bécancour, le 28 février 1771 ; marié à Nicolet, le 26 janvier 1795, à Marie-Louise Morin, fille de Joseph et de Marie-Louise Losier (Laucier).

7e Marguerite, baptisée à Bécancour, le 11 mars 1773 ; mariée à Nicolet à André Pellerin.

8e Marie-Madeleine, baptisée à Bécancour, le 2 mars 1775 ; mariée à Nicolet à André Morin.

9e Marie-Josette, baptisée à Bécancour le 2 juin 1777 ; mariée à Nicolet à J.-Bte Bourgeois.

10e J. Baptiste, baptisé à Bécancour, le 5 novembre 1779, décédé le 13 du même mois.

Les enfants connus de Joseph Poirier et de Marie-Louise Morin sont :

1e Marie-Marguerite, baptisée à Nicolet, le 5

novembre 1795 ; mariée à St-Grégoire à François Béliveau.

2e Marie-Louise, baptisée à Nicolet, le 27 juin, mariée à St-Grégoire, le 2 février 1818, à J.-Bte Bergeron.

3e Joseph, baptisé à Nicolet, le 25 septembre 1799 mort célibataire.

4e Madeleine, baptisée à Bécancour, le 13 octobre 1801 ; mariée à St-Grégoire, le 16 janvier 1827, à Antoine Guilbert de la Pointe du Lac.

5e Marie-Angélique, baptisée à St-Grégoire, le 9 novembre 1803 ; mariée à St-Grégoire, le 20 février 1827, à Joseph Baudon-Larivière, marchand-colporteur, de Québec.

6e Lucie, baptisée à Nicolet, le 3 janvier 1807 ; mariée à St-Grégoire, le 1er février 1831 à Pierre Foran, tanneur.

\* \* \*

## PIERRE POIRIER, DIT CANIQUE

*PIERRE POIRIER-CANIQUE*, probablement fils de Joseph et de Madeleine, Doiron, né à Beaubassin, vers 1737, sépulture à St-Grégoire, le 27 février 1821, âgé de 84 ans, établi en haut du village Godefroy, marié à Marie-Madeleine Forest, cousine germaine de la femme de Jean Poirier, fille de François et de Josette Girouard.

Les enfants connus de Pierre Poirier-Canique et de Marie-Madeleine Forest sont :

Le Pierre établi au village Ste-Marguerite, marié à Nicolet, le 17 janvier 1787 à Marie-Rose Bergeron, fille de Michel et de Madeleine Bourg. Issus de ce mariage :

1<sup>re</sup> Marie-Rose, baptisée à Nicolet, le 30 octobre 1787 ;  
2<sup>e</sup> Marie-Anne, mariée à St-Grégoire, le 11 janvier 1808, à  
Antoine Leclair, fils d'Antoine et de Elisabeth Noël.  
Marie-Anne Poirier surnommée Doiron était la mère  
d'Edouard Leclair fondateur de Stanfold.

3<sup>e</sup> Marguerite, baptisée à Nicolet, le 31 mai 1790 ;  
mariée à St-Grégoire, le 11 janvier 1808, à son parent du  
3 au 3, Pierre Béliveau, fils de Charles et de Elisabeth  
Doucet.

4<sup>e</sup> Madeleine, baptisée à Nicolet, le 24 octobre 1791 ;  
mariée à St-Grégoire, le 7 mai 1808, à François Béliveau,  
fils de François et de Marie Leblanc

5<sup>e</sup> Pierre, baptisé à Nicolet, le 28 mars 1793 ; marié  
à St-Grégoire, le 25 novembre 1811, à Marie Béliveau,  
fille de Charles et de Elisabeth Doucet.

Ce Pierre Poirier était le grand-père de M. l'abbé  
Joseph Sévérin Poirier, fils de Octave et de Marie  
Bourque.

6<sup>e</sup> Julie ou Judith, baptisée à Nicolet, le 15 mars  
1795 ; mariée à St-Grégoire, le 1<sup>er</sup> février 1813, à son  
parent du 3 au 3, Joseph Béliveau, fils de François et de  
Marie Leblanc.

7<sup>e</sup> Victoire, baptisée à Nicolet, le 13 novembre, 1796 ;  
mariée à St-Grégoire, le 6 février 1815, à Louis Chabot,  
fils de Louis et de Marie Nau.

8<sup>e</sup> Louise, baptisée à Nicolet, le 18 novembre 1799 ;  
mariée à St-Grégoire, le 17 février 1817, à Joseph Béliveau  
fils de Jean et de Geneviève Morin.

9<sup>e</sup> Egide-Jules, baptisé à Nicolet, le 1<sup>er</sup> septembre

1801 ; marié à Nicolet, le 2 février 1830, à Julie Bériauboisclair, fille de Louis et de Josette Coltret-René.

10e Joseph, baptisé à St-Grégoire, le 22 juin 1803 ; marié, le 8 juin 1830, à Antoinette Vigneault, fille de Amant et de Louise Vigneault.

\* \* \*

2e Jean-Baptiste Poirier-Canique, deuxième enfant de Pierre Poirier-Canique et de M. Madeleine Forest, père de Raphaël Poirier-Doiron, un des fondateurs de St-Valère. (Généalogie plus loin).

3e Marie-Angelique, baptisée à la Rivière Ouelle, le 1er novembre 1759 ; mariée à Nicolet, le 12 août 1793, à Gabriel Benoît, veuf d'Angelique Cotté.

4e Josephite née vers 1763, inhumée à St-Grégoire, âgée de 80 ans ; mariée à Nicolet, le 16 janvier 1786, à François Pellerin, fils de Pierre et de Françoise Morin.

5e Joseph, établi au village Godefroy, baptisé à Bécancour, le 1er février 1771, inhumé à St-Grégoire, le 28 mars 1842 ; marié en premières noces à Nicolet, le 6 août 1792, à Marguerite Bergeron, fille de Michel et de Madeleine Bourg ; en deuxièmes noces, à Nicolet, le 30 juillet 1804, à Marguerite Héon, fille de Pierre et de Marie Reau.

Enfants du premier mariage : 1e Marguerite, mariée à St-Grégoire, le 14 février 1814, à David Richard, fils de Michel et de Madeleine Pellerin.

2e Marie-Louise, baptisée à Nicolet, le 11 juillet 1794, et mariée à Michel Richard, fils de Michel et de Madeleine Pellerin.

3e Joseph, baptisé à Nicolet, le 16 juin 1796 ; marié à St-Grégoire, le 2 octobre 1820, à Euphrosine Pratte, fille de Pierre et de Euphrosine Hébert.

4e Marie-Judith, baptisée à Nicolet, le 1er mai 1798 ; mariée en 1815 à Frs. Bruno Cormier, fils de François et de Richard Geneviève Richard.

5e Marie-Madeleine, baptisée à Nicolet, le 15 avril 1800 ; mariée en 1824 à Joseph-Luc Rhault, fils de Joseph et de Rosalie Cormier.

6e Charles, baptisé à Nicolet, le 8 février 1802 ; marié à St-Grégoire, le 9 août 1831, à Marie-Louise Béliveau, fille de Pierre et de Louise Hébert.

Enfants du deuxième mariage : 1e Jean-Baptiste, baptisé à St-Grégoire, le 26 juillet 1807 ; marié à St-Grégoire, le 21 février 1843 à Suzanne Brown, fille de Nathaniël et de Charlotte Verret.

2e Pierre-Léon, baptisé à St-Grégoire, le 7 juin 1809 ; marié à St-Grégoire, le 30 juillet 1833, à Tharsile Bourque, fille de Michel et de Josette Doucet.

3e Joseph Olivier, baptisé à St-Grégoire, le 10 mai 1811 ; marié à Gentilly, le 29 janvier 1850, à Emilie Talbot, fille de François et de Rosalie Gagné, de St-François, Rivière du Sud.

4e François, baptisé à St-Grégoire, le 5 septembre 1813, mort en 1877 à St-Louis de Missouri.

\* \* \*

Généalogie de J.-Bte Poirier, deuxième fils de Pierre Poirier, dit Canique et de Marie-Madeleine Forest, père de Raphaël Poirier, un des fondateurs de St-Valère.

J.-BTE POIRIER, établi au village Godefroy, marié en premières nocés à Nicolet, le 15 janvier 1789, à Marie-Madeleine Bergeron, (fille de Michel et de Madeleine Bourg), décédée le 16 décembre 1808, âgée de 45 ans ; en deuxièmes nocés, marié à St-Grégoire, le 26 juin 1809, à Josette Béliveau, fille de Joseph et de Marie Bibeau.

Enfants issus du premier mariage :

1e Marie-Madeleine, baptisée à Nicolet, le 19 novembre 1789 ; mariée à St-Grégoire, le 15 mai 1809, à son parent du 3 au 3, Pierre Bergeron, fils de David et de Marie-Anne-Catherine Poirier.

2e Marie-Josette, baptisée à Nicolet, le 18 juin 1793 ; mariée à St-Grégoire, le 20 novembre 1815, à Fabien-Grégoire Bergeron, fils de Charles et de Josette Leblanc.

3e Marie-Angelique, baptisée à Nicolet, le 25 mars 1797 ; mariée à St-Grégoire, le 6 novembre 1815, à François Piché, fils de Jean et de Marie Béliveau.

4e Julie, baptisée à Nicolet, le 23 avril 1799 ; mariée à St-Grégoire, le 16 janvier 1821, à J.-Bte Morisset, fils de Joseph et de Marguerite Courville.

5e Rosalie, baptisée à Nicolet, le 25 avril 1801 ; mariée à St-Grégoire, le 14 octobre 1823, à Charles Thibodeau, fils de Jean et de Marie Landry.

6e Michel, baptisé à St-Grégoire, le 12 octobre 1803 ; marié à St-Grégoire, le 13 février 1827, à Julie Dérosiers, fille d'Antoine et de Marie-Louise Prince.

7e Joseph-Gilbert et Hubert, Jumeaux, baptisés à Nicolet, le 22 octobre 1806. Gilbert marié à St-Grégoire, le 4 septembre 1843, à Esther Tellier, fille de Prisque et de

Marguerite Morin. Hubert, établi à Blandford, marié vers 1828 à Victoire Ouellet.

Issu du deuxième mariage : Raphaël, baptisé à St-Grégoire, le 28 mars 1810.

\* \* \*

Raphaël Poirier dit Doiron, un des fondateurs de St-Valère de Bulstrode.

*RAPHAËL POIRIER*, fils de Jean-Baptiste et de Josette Béliveau, baptisé à St-Grégoire, le 28 mars 1810, inhumé à St-Célestin, le 9 octobre 1900 ; marié en premières noces à Nicolet, le 9 juillet 1833, à Lucie Morissette, fille de Joseph et de Marguerite Courville ; en secondes noces, à Nicolet, à Zoé Martel.

Enfants issus du premier mariage.

Raphaël, né et baptisé à St-Grégoire, le 16 juin 1834.

Après la naissance de cet enfant, Raphaël Poirier vint s'établir à St-Valère où il demeura près de huit ans. Pendant son séjour à St-Valère, trois enfants naquirent ; Jean, né le 9 mai 1836, baptisé à St-Grégoire, le 6 janvier 1837 ; Orélie, née le 20 juin 1838, baptisée à St-Grégoire, le 14 janvier 1839. (1)

Ludger, né le 13 avril 1840, baptisé à St-Grégoire, le 20 juin suivant.

Les autres enfants de Raphaël Poirier sont : Joseph, Luc, Jules et Léocadie.

(1) Orélie Poirier, mariée à St-Grégoire le 27 avril 1858, à Pierre Pellerin, fils de Jean-Baptiste et de Madeleine Bergeron. Résidente actuellement à St-Célestin.

*RAPHAEL POIRIER-DOIRON*, fils de Raphaël et de Lucie Morissette, baptisé à St-Grégoire, le 16 juin 1834, inhumé à St-Célestin, le 9 octobre 1911, marié à St-Grégoire, le 3 février 1863, à Zoé Vigneau (fille de Julien et de Pélagie Poirier), inhumée à St-Célestin, le 28 septembre 1885, âgée de 52 ans.

*MOISE POIRIER*, fils de Raphaël et de Zoé Vigneau, baptisé à St-Célestin, le 19 juillet 1870, marié à St-Wenceslas, le 12 juillet 1892, à Flore Leblanc, fille de Paul et de Louise Béland, père et mère de Ernest Poirier, ecclésiastique au séminaire de Nicolet.

\* \* \*

## JEAN POIRIER, DIT DOIRON

### UN DES FONDATEURS DE ST-VALÈRE.

Joseph Poirier était fils adoptif de Jean-Baptiste Poirier et de Josette Béliveau. (1)

Le 2 mars 1835, il épousa, en premières noces, à St-Grégoire, Lucie Bergeron, fille de François et de Madeleine Cyr ; le 29 janvier 1838, il épousa, en secondes noces, à St-Grégoire, Lucie Morin, fille de Pierre et de Marie-Rose Béliveau. Joseph Poirier mourut à St-Valère à l'endroit appelé le "Petit Bois-Franc" et fut inhumé le 5 janvier 1890, âgé de 85 ans environ. Il était alors veuf d'une nommée Prince.

Le lot 17 dans le 11e rang de Bulstrode, primitive-

---

(1) Voir registre de St-Grégoire 1835.

ment occupé par Raphaël et Joseph Poirier, est aujourd'hui la propriété de Joseph Babineau et de Georges Hébert.

\* \* \*

## JEAN PAUL LANDRY

*JEAN-PAUL LANDRY*, un des trois fondateurs de St-Valère, était célibataire, et âgé de 29 ans, lorsqu'il quitta sa paroisse natale pour se faire défricheur dans les forêts de Bulstrode. Sa santé était alors un peu chancelante, mais comme il avait du sang acadien dans les veines, son énergie suppléait aux forces physiques. Le cortège des ennuis de l'isolement, les durs labeurs du défrichement n'ébranlèrent nullement son courage. Sa hache au bras, un sac de provisions au dos, une fortune de quatre piastres, voilà les seules ressources de Jean-Paul Landry pour accomplir son œuvre de prédilection, bien différent en cela de certains jeunes gens de nos jours qui, fascinés par les charmes trompeurs des villes, ont mis la culture de la terre en dédain, la méprisent même. Ils rougissent de manier la hache, la bêche, de tenir les mancherons de la charrue. Ils préfèrent se faire les esclaves de certains bourgeois qui les exploitent et les rendent malheureux.

Comme ils comprennent mal la noblesse du colon ! En effet, le grand mal de nos jours, n'est-il pas dans la désertion des campagnes, dans l'éloignement, dans le mépris de la culture de la terre ?

Tout bon patriote a le devoir de travailler à enrayer ce fléau néfaste. Notre foi, notre langue, les mœurs, la

famille, notre prospérité nationale nous en font une impérieuse obligation.

Inspirons à nos jeunes l'amour du sol. Ne les éloignons pas de la profession de cultivateur, sous quelque prétexte que ce soit. C'est un fort mauvais service à rendre à eux et à la patrie.

Il nous faut des faiseurs de terre et des faucheurs de moisson.

Rappelons-nous que c'est en s'emparant du sol, en l'arrosant de leurs sueurs, versées dans un travail fécond et bienfaisant, que nos pères nous ont conservé et légué, malgré bien des obstacles et des tracasseries, le territoire que nous habitons. Étudions leur vie, imitons-la, honorons-la. Nos pères ont fait le passé, à nous de faire l'avenir. Noblesse oblige.

## GENEALOGIE DE JEAN-PAUL LANDRY

*JEAN-PAUL LANDRY*, fils de Paul et de Marie Richard, fut baptisé à St-Grégoire, le 8 septembre 1806 ; marié à St-Grégoire, le 2 mars 1840, à Marguerite Vignault, fille de Joseph et de Marguerite Béliveau.

Après avoir occupé sa terre pendant 42 ans, Jean-Paul Landry mourut à St-Valère, où il fut inhumé le 28 juin 1877. Son épouse, Marguerite Vignault, décéda à St-Valère, le 22 octobre 1893, âgée de 83 ans. Leur fils Luc est aujourd'hui propriétaire du bien paternel. Trois autres garçons de Jean-Paul Landry demeurent encore à St-Valère : Jean-Baptiste, Jules et Clovis.

*JEAN-BAPTISTE LANDRY*, fils de Jean-Paul et de Marguerite Vignault, fut le premier enfant baptisé à St-Valère. Né à Bulstrode, le 13 mars 1841, il y fut baptisé le 8 avril suivant par M. Clovis Gagnon, missionnaire des Bois-Francis, résidant à Somerset. (1)

Le 2 février 1864, Jean-Baptiste Landry épousa, à Ste-Monique, Arthémise Therrien (fille de Ambroise et de Adélaïde Désilets), décédée à St-Valère, le 22 mars 1897, âgée de 58 ans.

Jean-Baptiste Landry demeure actuellement chez son fils Hercule, à qui il a légué sa terre, le 18e lot du 12e rang de Bulstrode.

Il est par la résidence le plus ancien de St-Valère.

Je lui dois beaucoup de remerciements pour les nombreux et précieux renseignements qu'il m'a donnés.

\* \* \*

*PAUL LANDRY*, fils de Charles et de Marie Hébert, baptisé à Yamachiche, le 22 février 1782 ; marié à St-Grégoire, le 23 janvier 1804, à Marie Richard, fille de Joseph et de Marie Richard.

*CHARLES LANDRY*, fils de Jean et de Madeleine Melançon, né en Acadie en 1738. En 1755 il fut forcé par les Anglais de prendre le chemin de l'exil ; il s'y maria, vers 1763 à Marie Hébert. En 1767, Charles Landry vint s'établir à Yamachiche, où il décéda en mars 1795, âgé de 57 ans. Le 18 octobre 1767, il fait baptiser sous condition deux jeunes enfants : Charles et Cécile.

(1) Voir registres de Somerset.

Son épouse, Marie Hébert, mourut le 13 juin, âgée de 59 ans.

*CHARLES LANDRY* avait un frère du nom de *PAUL*, marié en exil, le 25 juin 1759, par Louis Robichaud, à Rosalie Benoit, fille de Claude et de Marie Comeau. Ils font régulariser leur mariage aux Trois-Rivières, le 29 juillet 1769. Ils avaient trois enfants : Marie, Paul et Jean-Baptiste.

*JEAN LANDRY*, père de Charles et de Paul, était le fils de Pierre Landry et de Madeleine Robichaud, résidant à Port-Royal en 1714. Jean Landry et son épouse Madeleine Melançon étaient à Québec en 1757-58, et à St-Joachim en 1760.

*PIERRE LANDRY*, époux de Madeleine Robichaud, était le fils de René Landry et de Perine Bourg.

*RENE LANDRY* venait de France et s'établit à Port-Royal, en Acadie, dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

## LOUIS BLANCHET

Peu de temps après l'établissement des trois premiers colons de St-Valère, Louis Blanchet, originaire de St-François, rivière du Sud, prenait une terre dans la partie de Bulstrode aujourd'hui appartenant à St-Samuel. Il y séjourna à peu près deux ans. Vers 1838, il vint se fixer voisin de Jean-Paul Landry, sur la seconde moitié du 18e lot du 11e rang de Bulstrode. Cette terre appartient aujourd'hui à Joseph Gagné.

Le 2 août 1841, Louis Blanchet épousa à St-Grégoire, Marie Zoé Bergeron, fille de Pierre et de Madeleine Poirier.

Louis Blanchet mourut à St-Valère, le 29 mars 1893, âgé de 83 ans. Son épouse Zoé Bergeron était décédée depuis le 19 février 1885, âgée de 67 ans.

*FRANÇOIS BLANCHET*, frère de Louis, fut lui aussi un des premiers colons de St-Valère, où il arriva avant 1839. Le 7 février 1842, il se maria, à St-Grégoire, à Julie Bergeron, fille de Pierre et de Madeleine Poirier.

Il mourut à St-Valère le 1er janvier 1900, âgé de 78 ans.

*GILBERT BERGERON*, arrivé à St-Valère vers 1842, mourut quelques années après, des suites d'un accident dans un moulin à battre. Il était établi sur la moitié du 14e lot du 11e rang.

Son épouse Marguerite Hébert mourut à St-Valère, le 10 septembre 1876, âgée de 58 ans.

Gilbert Bergeron était le fils de Pierre et de Madeleine Poirier, par conséquent beau-frère de Louis et François Blanchet. Il avait épousé, à St-Grégoire, le 2 janvier 1835, Marguerite Hébert, fille de Pierre et de Louise Prince.

*OLIVIER ST-CYR*, époux de Marguerite Lacharité, arriva à St-Valère à peu près en même temps que Gilbert Bergeron, et s'établit sur le 15e lot du 11e rang. Il y mourut le 21 octobre 1873, âgé de 62 ans, et son épouse mourut le 9 octobre 1873, âgée de 56 ans.

Un de leurs fils, Olivier, né le 5 septembre 1843, fut

baptisé à Bulstrode, le 7 du même mois. Il est maintenant veuf de Adéline Fortin et demeure à Victoriaville.

\* \* \*

Dans le recensement du canton de Bulstrode, fait en 1839, par monsieur Olivier Larue, curé de Gentilly, et missionnaire des Bois-Francis, nous ne trouvons pas les noms des colons de la rivière au loup.

Ils sont inscrits dans le recensement du canton de Warwick. Les colons de la rivière au loup étant établis sur les confins du canton de Warwick, ont été à cette époque considérés comme appartenant à ce canton.

En plus, si nous examinons la carte géographique du canton de Warwick, il semble que l'on a enlevé à ce canton une pointe pour la mettre dans le canton de Bulstrode. Et c'est justement cette pointe que les premiers colons de la rivière au loup occupaient.

De là l'erreur.

Il faut donc retrancher du canton de Warwick et ajouter au canton de Bulstrode au moins les noms suivants.

Raphaël Poirier, Joseph Poirier, Jean-Paul Landry, Louis Blanchet, François Blanchet, Gilbert Bergeron, Olivier St-Cyr, J.-Bte Prince, Narcisse Bergeron, J.-Bte Houle, Pierre Béliveau, Joseph Houle, Joseph Labelle, Olivier Béliveau, François Béliveau et Belair Leduc.

Sur ces dix-sept colons connus, huit étaient mariés :

Raphaël Poirier, époux de Lucie Morissette.

Joseph Poirier, époux de Lucie Morin.

Gilbert Bergeron, époux de Marguerite Hébert.  
 Joseph Labelle, (1) époux de Louise Babineau.  
 Joseph Houle, époux de Elisabeth Prince.  
 Pierre Béliveau, époux de Marie Comtois.  
 J.-Bte Houle, époux de Angèle Houle.  
 J.-Bte Prince, époux de Josette Proulx.

Neuf étaient célibataires :

Jean-Paul Landry, François Blanchet, Louis Blanchet, Olivier St-Cyr, Georges Bergeron, Narcisse Bergeron, Gervais Labelle, Olivier Béliveau, François Béliveau, Belair Leduc.

En parcourant les registres de Somerset, de St-Norbert, de Stanfold et de St-Christophe, nous faisons la connaissance avec quelques autres familles venues à St-Valère peu après 1839.

Ce sont :

François Babineau, (2) époux de Louise Prince.  
 Trefflé Béliveau, époux de Julie McDonald.  
 Joseph Prince, époux d'Angélique Babineau.  
 François Hébert, époux d'Henriette Poirier.  
 Joseph Béliveau, époux de Désanges Labelle.  
 Augustin Piché, époux d'Odile Richard.  
 François-Urbain Babineau, époux de Sophie Béliveau.  
 Charles Tourigny, époux d'Angéline Désilets.  
 Noël St-Laurent, époux de Geneviève Boudreault.  
 Onésime Babineau, époux de Adelaïde Proulx.  
 Henri Houle, époux de Marie Houle.

(1) Chantre à St-Valère.

(2) Maître-chantre à St-Valère.

Louis Bergeron, époux de Sophie Bergeron.  
Xavier Labelle, époux de Marguerite Rochette.  
Joseph St-Laurent, époux de Lucie Proulx.  
Moïse Hébert, époux de Marie Proulx.  
Georges Béliveau, époux de Desneiges St-Cyr.  
Villemaire Fournier, époux de Clarisse Houle.  
Joseph Allard, époux d'Henriette Lavoie.

### PREMIERS MISSIONNAIRES DE ST-VALÈRE

Le premier prêtre qui visita les fidèles établis sur les bords de la rivière au loup fut M. Clovis Gagnon, missionnaire des Bois-Francis, résidant à Somerset.

Après avoir fait la mission aux gens des Pointes Beudet, autrefois appelées Pointes Bulstrode, M. Gagnon poursuivit sa route, à travers la forêt, longeant la rivière Nicolet, jusqu'aux pointes de la rivière au loup.

C'était au commencement d'avril 1841. Il dit la messe dans la maison de Louis Blanchet, une cabane en bois rond de 15 par 18 pieds, située sur le 18e lot du 11e rang de Bulstrode, sur le côté sud de la rivière. C'est dans cette maison que, pendant sept ans, M. Gagnon dit la messe.

A l'automne de 1848, cette mission fut confiée à M. Antoine Racine, curé de Stanfold. La population était alors d'une trentaine de familles.

C'est M. Racine qui fit bâtir la première chapelle. C'était une maison de vingt par vingt-cinq pieds environ, située sur le côté sud de la rivière, sur la terre de Trefflé Béliveau, le 17e lot du 12e rang de Bulstrode. Cette terre

est occupée aujourd'hui par Joseph Landry, fils de Jean-Baptiste.

Cette chapelle était en pièces équarries, non lambrissée. Elle était surmontée d'un petit clocher, renfermant une cloche du poids de 99 livres. Un petit cimetière fut érigé près de cette chapelle.

\* \* \*

### LA MISSION DE ST-JULES DE BULSTRODE

Le 1er octobre 1851, M. P.-H. Suzor fut nommé curé de St-Christophe et missionnaire de St-Jules de Bulstrode.

Québec, 1er octobre 1851.

Révérénd M. Suzor, Ptre, à Québec.

Monsieur,

Je vous confie par les présentes le soin de la cure et paroisse de St-Christophe d'Arthabaska, ainsi que des missions de St-Médard de Warwick, de St-Jules de Bulstrode, (1) puis des familles catholiques établies sur le plus petit bras de la rivière Nicolet, régulièrement appelée rivière au loup, (2) (dans le township de Horton). Vous

(1) ST-JULES DE BULSTRODE.—Ce nom fut changé lors de l'érection canonique de la paroisse, le 2 juillet 1860. Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, nomma cette paroisse St-Valère en l'honneur de Monsieur Valère Guillet, un des commissaires pour l'érection civile des paroisses.

(2) Les Sauvages Abénakis de Bécancour, qui faisaient la chasse et la pêche dans les forêts de Bulstrode, avaient ainsi dénommé la branche nord-est de la rivière Nicolet, dans les cantons de Bulstrode et de Horton. Les premiers colons continuèrent de l'appeler ainsi.

recevrez des fidèles de ces différentes localités les dîmes et oblations d'usage, et vous exercerez en leur faveur, outre les pouvoirs ordinaires des curés du diocèse, les pouvoirs extraordinaires dont la liste accompagne la présente.

Je ne doute pas que vous ne vous employiez avec beaucoup de zèle à faire de bons chrétiens de tous ceux qui vous sont confiés, et je souhaite que le succès réponde à vos efforts.

Je demeure, etc.,

P.-F. Archevêque de Québec.

En 1851, la paroisse de St-Valère portait donc le nom de mission de St-Jules. Ce fut probablement M. Racine qui lui fit donner ce saint pour patron. En quel honneur ? L'histoire et la tradition ne nous disent rien à ce sujet.

Lors de sa première mission à Bulstrode, le 4 février 1849, M. Racine baptisa un enfant de François-Urbain Babineau et de Sophie Béliveau, sous le nom de Jules. Serait-il l'heureux privilégié qui aurait donné son nom à la mission ?

M. Suzor fit la mission de St-Jules pendant dix ans. Il s'y rendait à peu près tous les mois et y passait ordinairement un dimanche. De 1851 à 1861, nous trouvons dans les registres de St-Christophe une quarantaine d'actes de baptêmes d'enfants de St-Jules.

En janvier 1852, M. Suzor fit la bénédiction de la cloche de 99 livres installée par M. Racine et, en 1853, il érigea dans la chapelle un chemin de croix.

---

Vers le même temps, il fit bâtir sur le côté nord de la rivière, dans les environs de l'église actuelle, une maison d'école. La première institutrice fut demoiselle Hélène Lacharité. Elle avait fait la classe, auparavant, chez François Hébert et chez Pierre Béliveau. Une demoiselle Dumont fit en même temps la classe dans une petite maison appartenant à Olivier St-Cyr, à un mille environ de l'église actuelle.



# La paroisse de St-Valère de Bulstrode

---

Pour nous, Canadiens-français, la paroisse est le grand centre de ralliement religieux et national : elle a gardé notre foi, elle a sauvé notre race, et, si nous lui restons toujours fidèles, la paroisse assurera notre avenir.

LE 17 juillet 1859, la majorité des francs-tenanciers d'une partie des cantons de Bulstrode et de Horton présentèrent une requête à Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, demandant l'érection canonique en paroisse du dit territoire. Le 15 mai 1860, M. P.-H. Suzor, curé de St-Christophe, fut nommé pour vérifier la dite requête, ce qu'il fit le 31 du même mois.

Le 2 juillet 1860, Mgr Cooke émit un décret constituant le susdit territoire en paroisse canonique sous l'invocation de St-Valère, évêque et confesseur, dont la fête se célèbre le 29 janvier.

Cette paroisse comprendra, dans la partie sud du canton de Bulstrode, les neuvième, dixième, onzième et douzième rangs du dit canton, et la partie des troisième et quatrième rangs du canton de Horton située au nord-est du chemin qui va de Warwick aux Trois-Rivières ; le tout

formant une étendue de terrain d'environ dix milles de front sur quatre milles de profondeur, bornée comme suit : vers le sud par les cantons de Horton, d'Arthabaska et Warwick, vers l'est par le canton de Stanfold, vers le nord par la ligne qui sépare le huitième du neuvième rang du dit canton de Bulstrode, vers l'ouest par la ligne qui sépare le dit canton de Bulstrode du canton de Horton jusqu'à sa rencontre vers le chemin de Warwick aux Trois-Rivières et ensuite par le dit chemin jusqu'à la rivière connue sous le nom de rivière au loup, qui est une des branches de la rivière Nicolet.

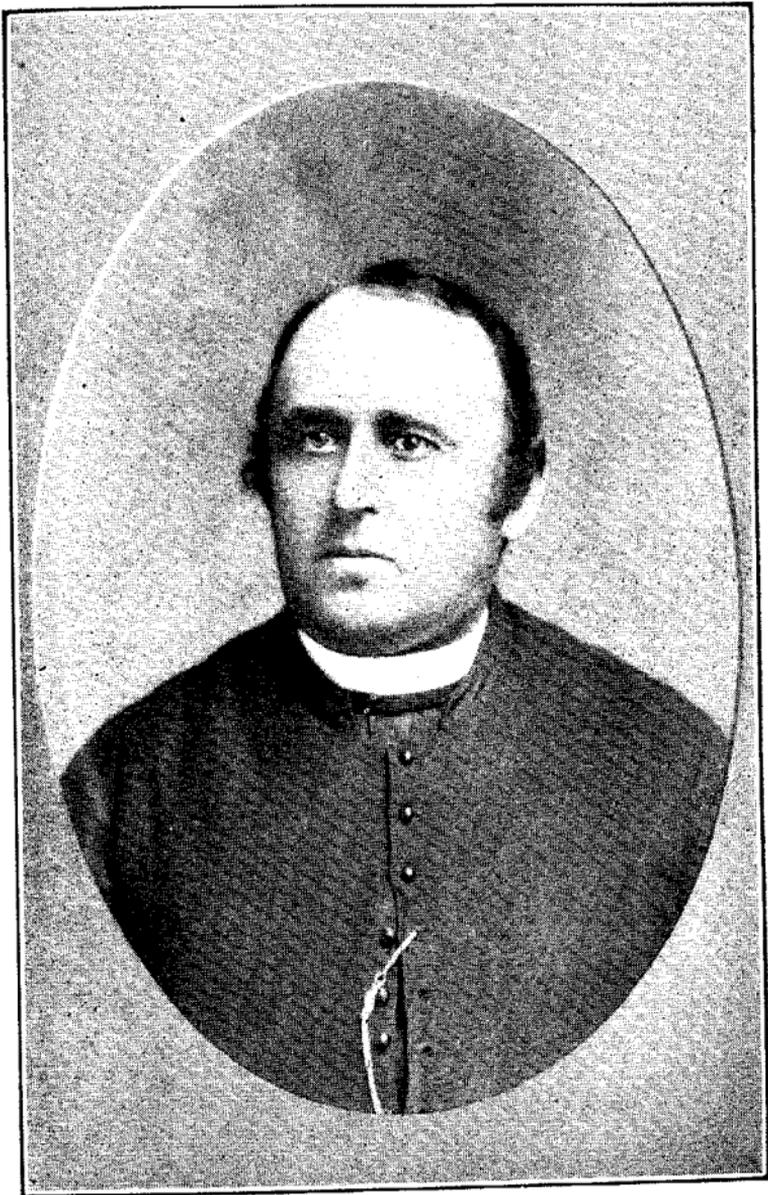
Le 3 juillet 1860, Mgr Cooke émit un autre décret permettant la construction d'une église, mais ce décret fut de nul effet.

### M. L'ABBE ELIE DAUTH, PREMIER CURE DE ST-VALERE

Le 7 octobre 1861, Mgr Cooke nomma M. l'abbé Elie Dauth, alors vicaire à Ste-Geneviève de Batiscan, curé de St-Valère, et missionnaire de Ste-Eulalie et de Ste-Clotilde.

### BIOGRAPHIE DE M. L'ABBE ELIE DAUTH

L'abbé Louis-Elie Dauth était né à Ste-Anne de la Pérade, comté de Champlain, le 20 juin 1835, de Gaspard Dauth et de Julie Rousseau. Il fit ses études à Nicolte, où il fut ordonné le 23 septembre 1860. Vicaire à Ste-Geneviève de Batiscan (1860-1861) ; premier curé de St-Valère de Bulstrode, de septembre 1861 à la fin de décembre 1881 ; curé de St-Guillaume de 1881 à 1890.



L'ABBE ELIE DAUTH,  
premier curé de St-Valère de Bulstrode.

En 1890 et 1891 il fit un voyage en Palestine. A son retour, en 1891, il accepta la cure de St-Léonard d'Aston, devenue vacante par la mort de M. l'abbé Henri Julien. En 1899, il se retira du ministère et mourut à St-Léonard le 13 avril 1903.

M. Dauth était d'origine alsacienne.

Ayant l'assurance qu'ils auraient prochainement un curé résidant, les paroissiens de St-Valère se mirent immédiatement à l'œuvre et levèrent, sur le côté nord de la rivière, une maison de 25 pieds par 30, environ, pour servir de logement à leur curé. Cette maison fut le presbytère de St-Valère jusqu'en 1902, alors que Monsieur Tourigny y bâtit le presbytère actuel.

En attendant que la maison en construction fût logeable, monsieur Dauth, se retira dans une partie de la chapelle. Inutile de dire qu'il devait être à l'étroit. Ce fut le sort de plusieurs missionnaires des Bois-Francis. N'ayant pas de presbytère, ils se faisaient une chambrette dans un coin de la chapelle, pour être à l'abri de la pluie et de la neige. N'est-ce pas de l'héroïsme ?

La petite chapelle, nous l'avons vu, était bâtie sur le côté sud de la rivière. Le 26 avril 1862, monsieur Dauth convoqua une assemblée pour la transporter du côté sud au côté nord. On se rendit de bonne grâce aux désirs du curé, et les travaux de déplacement se firent par corvées et les dépenses payées par souscription volontaires. Elles furent fixées sur le 17<sup>e</sup> lot du 11<sup>e</sup> rang, à deux arpents, à peu près, à l'est de l'église actuelle.

Le site avait été choisi l'année précédente, par M.

l'abbé Pierre Bellemarre, vicaire, de 1860 à 1861, de M. le curé Suzor, à St-Christophe.

Il y avait déjà 25 ans que les premiers colons avaient commencé le défrichement des pointes de la rivière au loup, et cependant la population n'était encore que d'une quarantaine de familles. Il en coûtait aux gens des grandes paroisses du fleuve de venir vivre dans l'isolement, au milieu de l'immense forêt, privés de chemins, quelquefois même d'une nourriture confortable, exposés une partie de l'été à la morsure des maringouins.

Le travail du déboisement et les misères physiques ne les effrayaient pas absolument ; mais l'idée d'être éloignés du prêtre, ne le voyant qu'à de rares intervalles, au temps de la mission, était le grand obstacle pour un grand nombre.

La présence du ministre de Dieu va donner un nouvel élan à la colonisation. La messe à tous les dimanches, l'assurance d'avoir le prêtre au moment de la mort, sont un encouragement puissant, et les nouveaux venus se font nombreux.

Aussi en 1871, dix ans après l'arrivée de M. Dauth, St-Valère compte 132 familles donnant 766 âmes : dont 743 catholiques et 23 protestants.

Le premier janvier 1862, M. Dauth convoqua une assemblée des nouveaux et anciens marguilliers et francs-tenanciers pour l'élection d'un nouveau marguillier. L'élu fut Noël Proulx. Monsieur Suzor avait donc fait l'élection d'un corps de marguilliers. Les noms des anciens marguilliers ne se trouvent pas dans les archives de la fabrique. Deux des premiers marguilliers du banc sont connus :

Godefroy Guévin et Isidore Desharnais. En 1863, Stanislas Piché fut élu marguillier ; en 1864, Louis Lacharité ; en 1865, Moïse Houle ; en 1866, Moïse Hébert ; en 1867, Joseph Béliveau ; en 1868, Victor Lupien ; en 1869, Louis Bergeron ; en 1870, Philippe Houle ; en 1871, Grégoire Babineau ; en 1872, Olivier Piché ; en 1873, Adolphe St-Laurent ; en 1874, Jean Landry ; en 1875, Joseph Lambert ; en 1876, Joseph Bergeron ; en 1877, Olivier Béliveau ; en 1878, Denis Houle.

Le 6 mars 1866, Mgr Cooke évêque des Trois-Rivières, émit un décret permettant la construction d'une nouvelle église. A cette date, la population avait beaucoup augmenté et la petite chapelle était devenue absolument incapable de contenir tous les fidèles. Les travaux de l'église, confiés à M. Édouard Hamelin, commencèrent le 1er juin 1867. Cette église, bâtie en pierre, avait cent pieds de longueur sur cinquante de largeur et 34 de hauteur. Elle fut bénite par Mgr L.-F. Laflèche, coadjuteur de Mgr Cooke, le 17 mars 1868. Elle fut incendiée le 29 mai 1904. En 1876, la population était de 780 âmes, dont 8 protestants, cinq cents communiant.

En 1881, la population était de 913 âmes dont 15 protestants, 568 communiant, 159 familles, 122 cultivateurs et 37 non cultivateurs.

En 1861, monsieur Dauth avait trouvé à St-Valère une quarantaine de familles. Pendant les vingt années qu'il fut curé de cette paroisse, elle avait donc augmenté de près de cent vingt familles. Pour ceux qui connaissent le canton de Bulstrode, cette augmentation de colons est

vraiment surprenante et leur laisse entrevoir une cause effective.

Car si les pionniers de la première heure, les Landry, les Poirier, les Blanchet, les Bergeron, les St-Cyr, les Babineau, les Béliveau, les Hébert, purent se choisir des terres fertiles et bien boisées dans les pointes de la rivière au loup, il n'en fut pas de même pour tous ceux qui les suivirent. On connaît les immenses savanes, les fondrières d'une certaine partie du canton de Bulstrode. Que de drainages il a fallu faire pour les assécher et en faire des terres arables ! Qui va soutenir le courage, guider et faire persévérer ces valeureux colons aux prises avec ces mille et mille difficultés ? L'âme de ce travail colonisateur fut monsieur le curé Dauth. Il fut leur guide, leur soutien, leur modèle.

En effet, le premier curé de St-Valère, M. Dauth fut, au témoignage de tous ceux qui l'ont connu, un grand colonisateur, un modèle pratique de la culture de la terre. Il fut un apôtre du défrichement de la terre et de l'agriculture. Pour lui, la cause de la colonisation et de l'agriculture était une cause noble et nationale, et en la servant il croyait, avec raison, servir la religion et la patrie.

M. Dauth cultivait lui-même une terre à St-Valère ; prêchant par l'exemple, il encourageait par ses sages conseils le travail ardu du défrichement du sol.

L'exemple n'est-il pas l'apostolat le plus fécond, le plus efficace ?

Il instruisait ses paroissiens sur les méthodes les plus aptes à faire produire la terre, afin d'arriver à un résultat

payant et consolant. Les bonnes récoltes, en effet, ne sont-elles pas de nature à encourager le brave cultivateur qui se voit amplement rémunérer de ses labeurs et de ses travaux ?

En agissant ainsi M. Dauth marchait sur les traces de ces prêtres patriotes dont Mgr L.-A. Paquet fait l'éloge dans son ouvrage "Nouveaux Mélanges Canadiens".

"Dès l'aurore de notre vie nationale, dit-il, le curé canadien fut l'ami fidèle, l'associé inséparable du colon. Notre système de paroisse, si fortement organisé, lui ouvrait sans doute la voie. Il y entra avec toute l'ardeur, toute l'opiniâtreté courageuse de l'apôtre qui voit, derrière des terres à conquérir, des âmes à sauver.

"Que de fois nos ancêtres, accablés de peines et de revers, eussent fléchi sous la tâche immense et eussent laissé choir la lourde cognée, si l'homme de Dieu et de la prière, plus fort que toutes les adversités, n'eût soutenu leur cœur ! Cet homme était un voyant.

"Par delà la forêt touffue, il distinguait l'horizon de nos lointaines destinées ; et sa confiance, par une intime et religieuse solidarité, retentissait en sa pensée comme une note d'espoir. Chaque sillon nouveau recueillait, comme une semence, la grâce de sa parole.

"Il n'y avait point pour lui de satisfaction plus vive, de joie plus reconfortante, que celle de baptiser le premier enfant des jeunes colons dont il avait béni le mariage et qu'il avait lui-même poussés dans les profondeurs de l'espace boisé".

"Un ecclésiastique distingué, qui fut en même temps

un dévoué missionnaire, (1) dit encore Mgr Paquet, nous a raconté par quelle série d'obstacles, de labeurs, de privations, durent passer les premiers défricheurs de ce qu'on appelait, il y a soixante ans, les Bois-Francis.

On sent dans ce récit l'âme du prêtre qui a vécu la vie de misère, d'intrépidité et d'espoir, de ceux dont il célèbre les hauts faits. Là où s'étaient sous nos yeux des campagnes riches de moissons et des villages tout grouillants de l'activité la plus progressive, c'était alors la savane, les fondrières, la forêt. L'âpre travail d'une part, le zèle apostolique de l'autre, ont tout changé, tout transformé ”.

M. Dauth fut l'homme providentiel pour cette nouvelle paroisse de St-Valère. Son amour de la colonisation, secondé par les efforts des pionniers, ont transformé au prix d'incroyables sacrifices, les savanes, les frontières, en des champs où s'étaient les moissons qui font la joie, le bonheur de la génération actuelle.

L'action colonisatrice de M. Dauth ne se limita pas à sa paroisse. Elle se répandit au dehors. Il voulut bien donner plusieurs conférences agricoles en diverses paroisses. Il fut le précurseur pour ainsi dire de l'œuvre patriotique des missionnaires agricoles établie en 1895.

Même après avoir abandonné le ministère paroissial, monsieur Dauth, alors dans un âge assez avancé, se faisait un plaisir de se rendre aux invitations de ses confrères et allait, ça et là, faire des conférences d'un cachet tout à fait pratique, basées sur une expérience personnelle.

Voici d'ailleurs comment ces conférences furent appréciées du public.

(1) M. l'abbé Charles Trudelle, curé de Somerset.

Dans le numéro de " l'Union des Cantons de l'Est " du 1er décembre 1892, nous lisons :

" Il y a quelque temps, le Rév. Messire Dauth, curé de St-Léonard, cultivateur pratique de longue expérience, a donné une conférence agricole aux paroissiens de St-Valère de Bulstrode. J'ai entendu, dit un auditeur, bien des conférences données par des employés du gouvernement. Ils disent certainement des bonnes choses mais aucun ne produit la conviction comme le Rév. Messire Dauth, qui ne parle que de son expérience personnelle, que de ce qu'il a toujours fait et qu'il a fait encore cet été pour la mauvaise terre de la fabrique de St-Léonard, où la belle récolte de grain, de légumes et de fourrages qu'il a eue, a convaincu les plus incrédules. Ses conseils sur l'agriculture sont tout à fait pratiques et d'application facile.

Quelques jours plus tard on écrivait de Stanfold : (1)

" Les cultivateurs de Stanfold qui sont allés à Victoriaville entendre la conférence du Rév. Messire Elie Dauth, curé de St-Léonard, en sont revenus satisfaits.

Ils n'ont rien entendu d'aussi pratique jusqu'ici, disent-ils. C'est l'expérience même qui parle par la bouche du savant conférencier. Il n'avance rien qu'il ne puisse démontrer et soutenir par les résultats pratiques qu'il a lui-même obtenus en cultivant avec méthode, avec intelligence et avec ordre une terre bien médiocre en elle-même. M. le curé de St-Léonard fait là une œuvre patriotique ; comme curé, il est réellement dans son rôle. Il comprend à merveille cette parole pleine de sagesse : " que celui-là

---

(1) L'Union des Cantons de l'Est, numéro du 22 décembre 1892.

est un grand bienfaiteur de l'humanité qui fait pousser un grain de blé là où tout était stérile auparavant.

Aux cultivateurs intelligents maintenant à mettre en sérieuse pratique les conseils si sensés et si sages de monsieur Dauth. A cette heure d'épreuve où l'on entend dire sur tous les tons de la gamme des jérémiades, que l'agriculture ne paie plus, que les terres s'appauvrissent et ne produisent plus de blé, il convient de se remettre à l'œuvre et de montrer ce qu'un franc canadien peut faire pour augmenter la valeur de ses propriétés et rester chez lui au lieu d'émigrer ailleurs".

Oh ! non, n'émigrions pas à l'étranger, notre province est assez grande pour que nous y vivions tous.

Ne désertons pas nos belles campagnes, sous le vain espoir de trouver mieux dans les grandes villes.

L'honneur d'habiter la ville et de demeurer dans une grande bâtisse, quel que soit le rôle qu'on y joue et la place qu'on y occupe, ne vaut pas le bonheur de voir la fumée de sa propre cabane. Nos jeunes campagnards ont tort, grandement tort, ne pas croire à la supériorité de celui qui possède sa maison et sa terre sur celui qui n'a pour toutes richesses que son salaire d'une semaine ; quels que soient les meubles de son salon loué et les beaux habits qu'il porte, ne vous laissez pas fasciner, éblouir par leurs beaux souliers vernis par le cireur du coin, par leurs beaux bas de soie, par leurs beaux habits de drap fin. C'est souvent tout leur avoir. Advienne l'adversité, il leur faudra aller frapper à la porte des maisons de charité.

Si nous voulons garder nos gens à la campagne, deux choses sont nécessaires : les y décider et leur en procurer

les moyens. L'une s'obtiendra par une intelligente compagnie d'éducation à laquelle devraient collaborer tous ceux que la jeunesse écoute : instituteurs, religieux ou laïques et citoyens influents.

On n'aime bien que ce que l'on connaît bien.

L'autre se réalisera en offrant aux cultivateurs des terres faciles à atteindre et non complètement dépouillées par les grands commerçants de bois.

Il faut promouvoir l'instruction technique des cultivateurs et les décider à suivre les dictées de la science agricole. Celui qui saura réellement cultiver n'aspirera pas à laisser ou à échanger sa ferme pour l'usine, ni sa hache de colon, ni les mancherons de sa charrue pour la pioche ou la pelle du salarié des villes.

Que l'on travaille effectivement, dans les maisons d'éducation où les fils de nos cultivateurs vont puiser leur instruction, à développer, à conserver, à nourrir dans l'âme de ces jeunes gens le noble sentiment de l'amour du sol et des travaux de la campagne.

L'ouvrier de la terre doit leur être représenté sous un aspect glorieux et digne de leur ambition. Le mépris de l'habitant n'est plus de mise de nos jours. Incarnons dans l'esprit et l'intelligence de nos jeunes campagnards le bonheur et la gloire qui les attendent en retournant à la terre de leurs braves et honorables parents.

N'est-ce pas son Eminence le Cardinal Bégin qui disait un jour à Ste-Anne de la Pocatière : " Si vous ne pouvez faire des prêtres de vos fils, faites-en des cultivateurs ? "

Aimons à redire aux jeunes étudiants ces paroles si

vraies et si instructives du célèbre patriote Charles Thibault :

“La croix nous a donné une patrie, l'épée nous l'a conservée. C'est à la charrue qu'il faut maintenant demander de la faire fructifier, de lui faire produire l'abondance et de l'enrichir.

L'individu, la famille, l'état, la religion sont tous également intéressés aux avantages matériels de la patrie”.

En plus, l'honorable A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, ne disait-il pas, au banquet du centenaire de l'Université McGill :

“Les professions libérales sont encombrées ; il y a trop de médecins, d'avocats et de notaires. Il faut s'occuper à développer l'agriculture et l'industrie en entraînant les jeunes gens dans ce sens ?”

\* \* \*

M. L'ABBE EDOUARD BRUNEL

Zouave Pontifical.

deuxième curé de St-Valère de Bulstrode.

Edouard Brunel, fils de Joseph Brunel, cultivateur, et de Sophie Charest, né à Batiscan, comté de Champlain, le 29 février 1848 ; fit son cours classique au collège des Trois-Rivières ; a fait pendant deux ans le service militaire dans le régiment des Zouaves pontificaux, à Rome, du 11 mars 1868 au 17 mars 1870 ; tonsuré le 4 octobre 1870 ; portier, lecteur, exorciste et acolyte, le 29 septembre 1872 ; reçu sous-diacre le 19 décembre 1874 ; diacre le 27 décembre 1874 ; ordonné prêtre par Mgr Lafleche le 17



L'ABBE EDOUARD BRUNEL,  
deuxième curé de St-Valère de Bulstrode.

janvier 1875 ; vicaire à diverses paroisses ; curé à Saint-Valère, comté d'Arthabaska, du 1er janvier 1882 au 20 novembre 1897 ; nommé à la cure de Saint-Célestin, comté de Nicolet, par Mgr E. Gravel le 10 novembre 1897 ; prit possession de cette dernière cure le 21 novembre 1897.

\* \* \*

#### LA FAMILLE LIMOUSIN-BEAUFORT-BRUNEL.

Variations et surnoms : Limousin-Beaufort-Brunel-Brunelle, St-Agnan, etc.

Lieu d'origine, en France :

Limousin : De Limousin, province de la Champagne, aujourd'hui commune du département de l'Aube, arrondissement de Carcassonne.

Beaufort, nom d'une seigneurie en Champagne.

Brunel, de Brunelle, commune du département d'Eure et Loire, en Normandie.

Lieu du départ de France : Ste-Radégonde, diocèse de Poitiers, dans le Poitou. Le Poitou forme aujourd'hui les départements de la Vienne, des deux Sèvres et de la Vendée.

\* \* \*

Généalogie de la famille Limousin-Beaufort-Brunel.

JOSEPH ELOI BRUNEL (Catoche), fils de Joseph et Ursule Rivard (Lanouette), baptisé à Batiscan en 1806, décédé à Batiscan le 5 août 1866 ; marié à Ste-Anne de la Pérade le 15 juillet 1836 à Sophie Charest, (fille d'An-

toine Charest, écuyer, et de Marie-Anne Marchand, de Ste-Anne), baptisée en 1806, à Ste-Anne, décédée à Batiscan, le premier janvier 1889, âgée de 83 ans. Elle était la sœur de l'abbé Zéphirin Charest, décédé curé de St-Roch de Québec, le 7 décembre 1876.

Outre M. l'abbé Édouard Brunel, Joseph Eloi Brunel avait deux autres fils prêtres. L'abbé Gédéon Brunel, ordonné à Nicolet, le 19 septembre 1889 ; curé de St-Luc, comté de Champlain, de 1873 à 1874, décédé aux Trois-Rivières, le 24 septembre 1874 ; et l'abbé Georges Brunel, ordonné aux Trois-Rivières, le 24 septembre 1876, curé de Ste-Sophie de Lévrard de 1886 à 1910, inhumé à Ste-Sophie de Lévrard, le 21 mars 1911.

*JOSEPH BEAUFORT DIT BRUNEL* (Catoche), fils de Pierre et de Marguerite d'Albert de St-Agnan et St-Aignan, baptisé à Batiscan en 1770 ; marié à Batiscan, le 12 juillet 1803, à Ursule Rivard-Lanouette, fille de Antoine et de Josette Rivard, de Batiscan.

*PIERRE BEAUFORT DIT BRUNEL*, fils de Joseph Limousin Beaufort-Brunel et de Marie Josette Dubois, baptisé le 19 avril 1727, marié à Batiscan, (résidant à Gentilly), le 19 avril 1762 (1) à Marguerite Françoise Albert de St-Agnan, fille de Toussaint et de Marguerite Fay, de Batiscan. Toussaint Albert de St-Agnan, procureur fiscal, était fils de Toussaint et de Marie Duter, de Courtner, diocèse de Seez, province de Rouen.

*JOSEPH LIMOUSIN-BEAUFORT-BRUNEL*, fils de Hilaire Limousin, sieur de Beaufort, et de Antoinette

(1) Registres de Batiscan, année 1762.

Lefebvre, baptisé à Champlain, le 31 mars 1692, sous le nom de Limousin. (1)

En 1719, il signe : Beaufort, en 1729 : Brunelle. (2)

En 1733, Joseph Beaufort est à Gentilly. (3)

Le 5 février 1752, il est à Gentilly, capitaine de milice, et est signataire au contrat passé aux Trois-Rivières, par devant le notaire Leproust, par lequel Demoiselle Marie Josette Gastineau, au nom d'un inconnu, donne à François Poisson, seigneur de Gentilly, un calice et un ciboire en argent pour être remis à la future fabrique de Gentilly. Il signe Joseph Beaufort. (4)

A l'acte de mariage de son fils Alexis à Marie-Anne Part, à Champlain, le 6 octobre 1760, il signe Brunel, bien que dans l'acte il soit écrit Joseph Beaufort-Brunel, père de l'époux. Joseph Beaufort-Brunel décéda à Batiscan, vers 1773.

Joseph Beaufort-Brunel se maria à Champlain, sous le nom de Limousin, le 25 novembre 1718, à Marie-Josette Dubois, baptisée à Batiscan, le 14 octobre 1697, fille de Jean Dubois, maître-maçon, et de Jeanne Rault.

*HILAIRE LIMOUSIN, SIEUR DE BEAUFORT*

(5), fils de Pierre et d'Isabelle Fradin, né en 1633 à Sainte-Radegonde, diocèse de Poitiers, arrivé au Canada vers 1669. Son nom n'apparaît pas au

(1) Tanguay vol. 1 page 394.

(2) Tanguay vol. 5 page 415 notes.

(3) Histoire de Champlain, vol. 2, page 102.

(4) Greffe du notaire Leproust, 3 Rivières, année 1752.

(5) Registres de Québec 1671.

recensement de 1667. Le 9 novembre 1671, il épousa, à Québec, Antoinette Lefebvre, baptisée en France en 1653, fille de Charles et de Louise Prud'homme, de Charny, diocèse d'Évreux, en Normandie. Vers 1674, il s'établit à Champlain, le deuxième voisin des Sœurs de la Congrégation. (1)

Au recensement de 1681, Hilaire Limousin-Beaufort, tailleur, est à Champlain, âgé de 48 ans. Sa femme Antoinette Lefebvre, 28 ans. Il a cinq enfants : Geneviève, âgée de 8 ans, baptisée à Québec, le 11 octobre 1673, Marie, 5 ans, Catherine, 3 ans, Louise, 2 ans, Thérèse, 1 an. Il a cinq arpents de terre en culture.

Hilaire Limousin-Beaufort fut inhumé à Champlain, le 16 mai 1708.

---

M. l'abbé Edouard Brunel, vicaire à St-Christophe, fut nommé curé de St-Valère, le 19 décembre 1881, par monsieur le Grand Vicaire C. O. Caron, administrateur du diocèse des Trois-Rivières. Il prit possession de sa cure le 6 janvier 1882.

---

### UNE BOURBON A ST-VALERE

Au mois de mai 1882, M. l'abbé Edouard Brunel inhuma dans le cimetière de St-Valère une vieille personne connue sous le nom de Louise LeBourbon, âgée, disait-on de 92 ans.

---

(1) Histoire de Champlain vol. 1 pages 147, 158-166.

Au mois de février 1903, dans le Bulletin des Recherches Historiques de M. P.-G. Roy, de Lévis, M. l'abbé A.-H. Gosselin écrivait ce qui suit au sujet de cette Le-Bourbon.

“ Plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé, des milliers de prêtres, on évalue leur nombre à plus de 20,000, n'hésitèrent pas à quitter leur patrie et à prendre le chemin de l'exil. Ils avaient à choisir entre la mort, l'exil ou la trahison de leur conscience : ils choisirent l'exil, suivant le conseil de l'Évangile : *“Quum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam”* ”.

Détail inédit, je crois : l'un de ces prêtres, M. Courtin, émigrant au Canada au temps de la révolution française, était accompagné d'un jeune prince de sang royal, fils naturel de Louis XV, frère du grand dauphin, oncle par conséquent de Louis XVI et de Charles X.

Jean Louis Bourbon, c'était son nom, passa incognito au Canada, et y vécut sous un nom emprunté, pratiquant l'humble métier d'orfèvre dans quelque paroisse de la vallée de la rivière Chambly, où il se maria. Plus tard il vint se fixer à Bécancour, où il mourut en 1813. Il laissa plusieurs enfants, dont quelques-uns furent se fixer aux États-Unis, d'autres à Montréal. Une de ses filles est décédée il y a quelques années, à un âge très avancé, et fut inhumée à Saint-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska.

Son père ne lui avait raconté son histoire que dans les dernières années de sa vie, et elle-même en fit la confidence à son curé avant de mourir. La vieille mentionnait surtout le fait qu'on avait coupé le cou à un de ses parents

(Louis XVI), parce qu'il y avait eu *du train, par en haut*. Je tiens ces détails du vénérable prêtre lui-même qui l'assista à ses derniers moments.

Jean Louis-Bourbon portait la croix de Saint-Louis. Cette croix fut léguée à une pauvre paroisse des Cantons de l'Est et servit à orner l'ostensoir du Saint-Sacrement.

#### L'abbé A.-H. GOSSELIN

A l'aide de la tradition orale et des registres paroissiaux, essayons de faire quelque lumière sur ce détail historique, bien secondaire à la vérité, mais qui ne manque pas d'un certain intérêt pour les chercheurs.

M. Exilia Thibodeau, un vieillard de St-Célestin, me disait un jour au sujet de cette LeBourbon, qu'il avait connue personnellement : " Son véritable nom n'était pas LeBourbon, mais Decaraffe. Elle se donnait ce nom de Bourbon parce qu'elle croyait que son père était un descendant des Bourbon, rois de France. Elle s'était, ajoutait-il, mariée deux fois à Bécancour. "

En effet, nous voyons dans les registres de Bécancour que, le 22 juillet 1718 (1), Marie Decaraffe, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Louise DuTremble, épousa un nommé Pierre Matton. Elle était alors âgée de 22 ans. Elle était donc née vers 1795 et à sa mort, elle était âgée de 87 ans, non de 92.

Le 21 février 1832, elle épousa, en secondes noces, à Bécancour, Louis Boucher.

---

(1) Registres de Bécancour, année 1718.

---

## JEAN-BAPTISTE DECARAFFE ET JEAN- LOUIS BOURBON

Monsieur l'abbé Gosselin nous dit que Jean-Louis Bourbon, orfèvre de son métier, vécut dans une paroisse sur la rivière Chambly, sous un nom d'emprunt, et vint mourir en 1813 à Bécancour.

Dans les registres de la paroisse de Saint-Charles, comté de Richelieu, nous voyons que, le 3 mars 1794, Jean-Baptiste Decaraffe, fils de Jean-Baptiste Decaraffe et de Marie-Louise Frémont, du diocèse de Paris, se maria à Marie-Louise DuTremble, fille de Michel et de Brigitte Cantara. C'est probablement là qu'est née sa fille Marie-Louise.

J.-Bte Decaraffe fit baptiser deux enfants à St-Matias, un en 1796 et l'autre en 1797. Ce dernier, du nom de Jean-Baptiste, épousa en 1828, à Yamaska, Marie Salois. En 1798, Jean-Baptiste Decaraffe fit baptiser à Belœil son quatrième enfant sous le nom de Pierre-André, marié à Bécancour à Marie Robichaud.

Le 24 août 1800, J.-Baptiste Decaraffe est résidant à Bécancour depuis neuf mois et pratique son métier d'orfèvre. (1)

De 1802 à 1812, Jean-Baptiste Decaraffe présente encore huit enfants au baptême et à chaque fois il signe son nom, chose assez rare à cette époque.

Les gens de Bécancour, on ne sait pourquoi, avaient surnommé cette famille nouvellement arrivée dans la paroisse " Les Christophe ".

---

(1) Registres de Bécancour, année 1800, Baptême de Josette Decaraffe.

J.-Baptiste Decaraffe fut inhumé à Bécancour, le 16 mars 1813, âgé de 51 ans. Il était donc né vers 1762.

Dès les premiers jours de son mariage, Jean-Baptiste Decaraffe avait fait connaître secrètement à son épouse que son véritable nom était Jean-Louis Bourbon.

Sur son lit de mort, il aurait en plus dévoilé son secret à ses enfants. Il est difficile de supposer qu'à ce moment solennel, il eût l'intention de les tromper.

Quoiqu'il en soit, tous ses descendants que j'ai vus ou consultés sont fermement convaincus que leur ancêtre Jean-Baptiste Decaraffe était un Bourbon.

En 1825, Marie-Louise Du Tremble-Cottenoire, épousa Joseph Leblanc, de St-Grégoire. Elle fut inhumée à St-Célestin en 1866, âgée de 98 ans. Enterrée d'abord dans le cimetière paroissial, plus tard Mgr Marquis curé de St-Célestin fit transporter son corps dans son caveau de famille disant : " C'est le corps de la femme du fils d'un roi de France ".

M. l'abbé Edouard Brunel présida aux destinées spirituelles des paroissiens de St-Valère pendant près de seize ans. Le 10 novembre 1897, il fut nommé par Mgr E. Gravel, évêque de Nicolet, curé de St-Célestin. Il prit possession de sa cure le 21 du même mois. A St-Célestin, M. Brunel fit construire une des belles églises du diocèse.

Le 27 janvier 1900, il célébra son vingt-cinquième anniversaire de sacerdoce.

Espérons que la divine Providence lui prêtera vie jusqu'en 1925, afin qu'il puisse célébrer ses noces d'or sacerdotales.



EDOUARD BRUNEL,

né à Batiscan, le 29 février 1848. Zouave pontifical du premier détachement, du 11 mars 1868 au 17 mars 1870.  
Actuellement (1922), curé de St-Célestin  
comté de Nicolet.

Au mois d'août 1920, M. Brunel fut appelé, par Mgr J.-S.-H. Brunault, à faire partie du conseil diocésain.

## EDOUARD BRUNEL, ZOUAVE PONTIFICAL ET LES ZOUAVES PONTIFICAUX DES BOIS-FRANCS

Le 14 février 1868, Édouard Brunel, écolier au collège des Trois-Rivières, n'ayant pas encore 20 ans, prenait les chars à Ste-Angèle de Laval, en route pour Montréal. Il veut être soldat du Pape. Il sera du nombre des 125 braves jeunes canadiens qui laisseront Montréal le 19 février, se rendant à Rome pour défendre la plus sainte des causes, la cause vraie de la religion, de la justice et de la civilisation.

Le Père commun des Fidèles, l'illustre Pie IX, est attaqué par une bande de soldats, de révolutionnaires. Nos jeunes canadiens sont prêts à sacrifier leur vie pour sa défense.

Les Bois-Francis, dont l'histoire est pétrie d'héroïsme, veulent aussi être à l'honneur.

Quatre braves jeunes gens de chez-nous seront des zouaves pontificaux de la première heure.

Elzéar Cloutier, de Ste-Julie de Somerset, Édmond Fréchette, de St-Christophe, Alfred Gaumont, de Ste-Julie de Somerset, F.-X. Roy, de St-Calixte de Somerset.

Que leurs noms vivent à jamais dans nos annales historiques !

Le clergé des Bois-Francis s'honore aussi d'avoir eu comme aumôniers des zouaves pontificaux canadiens deux

de ses membres les plus distingués : M. P.-H. Suzor, curé de St-Christophe, et M. P. Roy, curé de St-Norbert.

Ils accompagnèrent le quatrième détachement, parti le 25 juin 1868, composé de quarante-huit volontaires : Emery Cloutier, de St-Christophe, Ernest Noël de Tilly, de Stanfold, Ludger Gaudet, de St-Christophe, firent partie de ce détachement.

Plus tard six autres jeunes gens s'enrôlèrent dans la milice de Pie IX :

Philippe Hébert, de Ste-Sophie d'Halifax, Odilon Martel, de Warwick, Octave-Louis Beauchemin, Adolphe Pouliot, Ernest Dubois et Philippe De Foy, d'Arthabaska.

La plupart de ces héros sont descendus dans la tombe. Si les Bois-Francs n'ont pu leur élever le monument qu'ils méritaient certainement plus que bien d'autres, que leurs noms, du moins, soient inscrits dans les annales de notre petite patrie.

Leur histoire est une véritable épopée qui remonte à plus de cinquante ans.

Qui de nos jours connaît cette page glorieuse de notre histoire nationale ?

Combien ne connaissent des zouaves pontificaux que le costume pour l'avoir vu lors des grandes fêtes eucharistiques, à Victoriaville, en 1918, ou dans quelques-unes de nos fêtes nationales ? Nous avons loué, nous avons admiré les braves pionniers qui, hache à l'épaule, sac de provisions sur le dos, s'enfonçaient dans nos forêts pour conquérir un territoire, octroyé arbitrairement aux amis de nos nouveaux maîtres.



### LUDGER GAUDET,

fils de François Gaudet et de Reine Lavigne, né à Gently, le 3 octobre 1847. Zouave du quatrième détachement, décédé dans le Wisconsin, vers 1912. Il était avocat et shérif.

### EMERY CLOUTIER,

fils de Antoine Cloutier et de Marie-Luce Beaudet, né à Ste-Croix, le 9 février 1851. Zouave du quatrième détachement, décédé à Québec, le 20 janvier 1881. Il était le frère de feu Valère Cloutier, décédé le 2 mars 1920.

De même, n'est-il pas juste, que nous rendions un tribut de gloire à ces braves jeunes canadiens qui endossèrent l'habit militaire pontifical pour aller défendre notre Père commun, attaqué par des enfants rebelles ?

Pourquoi, d'abord, se firent-ils soldats du Pape ? Quelles furent les causes qui décidèrent plus de douze cents jeunes canadiens à donner leurs noms pour devenir soldats du Pape ?! (1)

Pourquoi les évêques de la Province de Québec firent-ils de si chaleureux appels en faveur de cette croisade ?

D'où venaient l'empressement, le zèle, le dévouement de toute la population canadienne en faveur de l'œuvre des Zouaves ? L'amour de la religion, l'amour de son chef, l'immortel Pie IX.

## ORIGINE DU MOUVEMENT DES ZOUAVES PONTIFICAUX CANADIENS

Les événements mémorables de Bagnora de Subiaco, de Monte-Libretti ; la capitulation de Monte-Rotondo et la victoire décisive de Mentana, le 3 novembre 1867 ; la part honorable prise dans ce combat par les deux seuls canadiens alors dans l'armée pontificale, MM. Hugh Murray et Alfred LaRocque qui, tous deux, furent blessés ; l'appel fait au monde catholique par le St-Père afin de réorganiser et augmenter son armée, en vue de l'agitation qui se préparait : toutes ces circonstances produisirent une commotion profonde dans la jeunesse canadienne et excitèrent chez

---

(1) 505 eurent le bonheur de voir leurs vœux exaucés.

un grand nombre de jeunes gens un vif désir de répondre à la voix du St. Père et de s'enrôler dans son armée.

Ce désir, d'abord vague et indéterminé, par le manque de direction, se manifestait partout auprès de ceux que l'on pensait capables de les favoriser. Les curés recevaient une foule de demandes; les évêques étaient assiégés d'offres de services; les journaux catholiques, même, ne pouvaient se dispenser de signaler cet admirable empressement, et déjà l'on pouvait prévoir que le mouvement bien régularisé et sagement conduit ne manquerait pas de devenir sérieux et de produire d'admirables résultats. Mgr Bourget, évêque de Montréal, comprit bien la situation et, sans sortir de son caractère épiscopal, il fit ce que le public et tous ces jeunes gens qui avaient les yeux tournés vers lui, attendaient de son zèle et de son amour pour Rome.

Le 17 novembre 1867, en recommandant aux prières des fidèles le zouave pontifical Alfred LaRocque qui avait été gravement blessé à l'affaire de Mentana, Sa Grandeur s'exprimait ainsi :

“ On recommande à vos prières M. Alfred LaRocque, fils, qu'un télégramme reçu hier de Rome nous apprend avoir été gravement blessé, en combattant parmi les zouaves pontificaux, pour la défense du Saint Siège.

“ Tous les bons catholiques comprendront sans peine que c'est pour notre ville et pour tout notre pays un grand bonheur d'avoir, dans la personne de ce jeune compatriote, combattu sous l'étendard pontifical pour le soutien de l'Eglise, avec tant de jeunes héros qui ont, par des prodiges de valeur, empêché l'invasion du Patrimoine de St-Pierre,

en repoussant les hommes impies qui voulaient s'en emparer.

“ Il y a, nous le savons, dans cette ville et dans toute l'étendue du pays, beaucoup de jeunes gens qui brûlent du désir d'aller, aussi eux, s'immoler pour la défense de notre Père commun, de l'immortel Pie IX. Nous devons prier pour qu'il plaise à la divine Providence de leur ménager les ressources nécessaires pour les frais d'une expédition si glorieuse. Car il est à croire que, malgré le malheur des temps, il y a dans notre jeune Canada, aussi bien que dans les vieux pays, assez de richesses pour équiper un bataillon canadien qui prouverait, en combattant sous le drapeau de la foi, que le courage que nous ont légué nos pères n'est point éteint dans le cœur de leurs enfants ”.

Le 8 décembre 1867, Mgr Bourget publiait l'Encyclique de N. S. Père le Pape Pie IX, en date du 19 octobre précédent, attirant l'attention des fidèles sur le passage suivant :

“ Nous ne pouvons nous empêcher, vénérables Frères, dit Pie IX, de dénoncer, à vous d'abord, et à tous les fidèles confiés à vos soins, la situation extrêmement triste et les dangers graves, où nous nous trouvons aujourd'hui, par le fait du gouvernement Piémontais particulièrement. En effet, quoique nous soyons défendu par la bravoure et le dévouement de notre fidèle armée, qui, par ses exploits, a fait preuve d'un courage que nous pouvons appeler héroïque, il est évident néanmoins qu'elle ne résistera plus longtemps au nombre plus considérable de ses très iniques

agresseurs. Et bien que Nous ressentons une grande consolation par suite de la piété filiale que Nous témoigne le reste de nos sujets, réduits à un petit nombre, pas les criminels usurpateurs, toutefois, Nous sommes réduit à gémir profondément de ce qu'eux-mêmes ressentent nécessairement les très graves dangers dont viennent les assiéger ces bataillons farouches d'hommes criminels, qui les épouvantent continuellement par toutes sortes de menaces, les dépouillent et les tourmentent de toutes manières”.

L'appel fait au monde catholique par le souverain Pontife, la peinture de ses souffrances, le tableau de ses craintes et des dangers auxquels était exposée la Ville Éternelle, furent comme un choc électrique sur toute la population catholique du Bas-Canada. De toutes parts on s'agita ; les villes et les campagnes s'unirent dans une même pensée de dévouement. L'enthousiasme gagna de proche en proche. Il se répandit de paroisse en paroisse, et bientôt il n'y eut plus un cri, une aspiration, un désir : celui d'aller combattre pour le Saint-Père, ou d'aider ceux qui voulaient bien s'imposer cette glorieuse tâche.

LE 18 FEVRIER 1868.

Le 18 février 1868 ! voici une date digne d'entrer dans les éphémérides de notre histoire ; c'est une époque pour l'église du Canada. C'est ce jour-là que le Canada saluait et fêtait ses cent-trente-cinq enfants qui, remplis d'esprit de foi et excités par l'amour de l'église, partaient librement et gaiement pour Rome, faisant à l'avance le sacrifice de leur vie.

“ Le Souverain Pontife, avaient-ils dit, le meilleur des pères, le plus dévoué des rois, est menacé. Volons à son secours, et donnons pour lui notre sang !

C'est la vaste église de Notre-Dame de Montréal qui fut choisie pour le lieu de la cérémonie.

Plus de quinze mille personnes se pressaient déjà dans la nef et les galeries, lorsqu'à huit heures du soir, les zouaves firent leur entrée dans l'église.

Mgr Ignace Bourget, archevêque de Montréal, Mgr L.-F. Laflèche, évêque d'Anthédon, coadjuteur de Mgr T. Cooke, évêque des Trois-Rivières, montèrent au sanctuaire, accompagnés de plus de deux cents prêtres venus de tous les diocèses de la province.

Le discours de circonstance fut donné par Mgr Laflèche, un de nos plus grands orateurs sacrés. Sa Grandeur sut trouver dans son cœur de missionnaire et d'évêque, dans son patriotisme si bien connu, dans son grand amour pour l'église, un morceau d'éloquence qui sera à jamais comme un chef d'œuvre dans les annales de la tribune sacrée canadienne. “ L'Église est une société militante, tout chrétien est un soldat : tel fut le thème que Sa Grandeur développa en déroulant l'histoire des luttes de l'Église.

A mon grand regret, il faut me borner à en signaler seulement les grandes lignes.

Comment l'Église catholique fait la guerre et quel est le champ de bataille du chrétien. Les luttes de l'Église contre le paganisme, l'arianisme, le mahométisme, le pro-

testantisme, le voltairisme, le libéralisme, la mission providentielle du peuple canadien.

L'heure la plus solennelle, la plus empoignante fut bien celle où Mgr Laffèche, s'adressant spécialement aux croisés canadiens, les félicita et leur fit ses souhaits d'heureux voyage.

Ici, je ne puis résumer, je dois citer textuellement.

“ Partez maintenant, soldats du Christ et de la vérité, partez. Allez jusqu'à Rome, sur ce théâtre des grands événements de l'histoire, sur ce sol arrosé du sang des Saints, dans cette ville dont le nom rappelle l'éternité. Allez-y défendre notre Père attaqué, notre Mère outragée, nos frères dépouillés et trahis. Allez prendre, dans la milice sacrée du Pontife, la place que le Canada doit revendiquer au milieu des nations. Allez porter aux Italiens l'écho de la voix de Pierre et de Paul parvenue jusqu'ici : “ *Et in fines orbis terrae verba eorum* ”, et leur demander ce qu'ils veulent faire de la Foi Catholique.

Dites-leur que les confins de l'univers se soulèvent d'indignation à la vue de leur ingratitude et qu'ils réclament impérieusement, au centre du monde, le petit coin de terre donné au Vicaire de Jésus-Christ pour faire rayonner de là sur eux la lumière et la vie. Dites aussi à la vieille Europe, par vos actes encore plus que par vos paroles, que si, par impossible, elle n'a pas de place pour l'Église de Jésus-Christ qui l'a formée, nourrie et élevée, il y en a en ces lieux ; dites combien nous serions heureux de recevoir sur nos bords son auguste Chef et de lui donner sur le sol

hospitalier du Nouveau-Monde, l'air, l'espace et la liberté !

O saintes Église de Dieu, il est pénible et cruel pour vous d'être méconnue et attaquée par des fils ingrats et barbares, mais qu'il est doux pour nous d'avoir à vous défendre ! Vous nous avez donné la croix que nous adorons, vos missionnaires nous l'ont apportée pour notre salut, à travers les mers et les dangers. Nous envoyons avec bonheur aujourd'hui notre épée pour votre soutien : l'épée du soldat des Chaudières, de Carillon et de Château-guay. Cette épée est inconnue du vieux Monde, qui ne l'a jamais rencontrée, mais vous, Église de Dieu, qui voyez au fond des forêts et jusqu'aux extrémités du monde, vous la connaissez ; d'ailleurs, c'est vous qui lui donniez sa force et la dirigez. Puissiez-vous la soutenir encore ! Quelle qu'en soit la valeur, elle est néanmoins sans souillure et digne de servir votre cause sacrée. Nos fils vous la porteront telle que nous l'ont léguée nos pères, ils vous la porteront aussi au milieu des mers et des dangers.

Quel est celui d'entre vous, jeunes canadiens, qui, dans cette noble mission, ne fut heureux de verser son sang ? En vous rappelant combien l'Église en a répandu pour nous sur cette terre, il n'y en a pas un seul, j'en suis persuadé, qui ne regardât comme une faveur insigne de répandre, là-bas, le sien, afin d'acquitter au moins l'intérêt de notre dette.

O soldats Chrétiens ! fut-il jamais une cause plus belle, plus grande, plus sainte !

On a tiré l'épée pour soutenir l'injustice et propager l'erreur, vous la tirerez pour défendre le droit et la vérité ;

on l'a fait par avarice et par orgueil, vous le ferez par reconnaissance et par abnégation ; on s'est servi de la force pour pervertir et renverser, vous vous en servirez pour guérir et conserver ; enfin, on a constamment combattu pour des intérêts vils ou terrestres, vous combattrez pour des intérêts spirituels et célestes. La cause du Saint-Père, c'est la cause du faible, c'est la cause de la vertu, c'est la cause de la justice, la cause de la prospérité, de la propriété, du pouvoir et de la vraie liberté ; la cause des âmes, des temps et des lieux, la cause de la société, de la Religion et de Dieu même, enfin la cause de tous et de tout. *Estote fortes in bello et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum aeternum.* Soyez forts et courageux dans la guerre, combattez avec l'ancien serpent et vous obtiendrez un royaume éternel ”.

\* \* \*

Le vénérable archevêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, fit ensuite la bénédiction du drapeau des zouaves canadiens.

Voici les paroles qu'il prononça en le leur remettant :  
“ Braves jeunes gens,

Voici l'étendard sous lequel vous allez vous rendre à Rome, pour offrir vos services à notre saint Père le Pape. Il vient d'être béni par l'Eglise, qui a dans ses livres liturgiques une belle et touchante prière pour consacrer les drapeaux sous lesquels ses enfants marchent au combat, avec l'espérance de remporter la victoire, par la puissance du Dieu des armées. Il a été béni dans

l'Église de son Auguste Mère, la glorieuse Vierge Marie, dont le nom est saint et terrible dans les combats. Il a été béni à la demande du peuple canadien représenté par le comité des zouaves afin que vous ayez un signe éclatant pour vous rallier et vous reconnaître, en tous lieux, sur terre et sur mer. Il a été béni pour que, par la grâce attachée à ce glorieux étendard, vous soyez toujours et partout dignes de porter le nom canadien auquel sont attachées la foi et la bravoure de nos pères.

Voulez-vous, braves enfants de la religion et de la patrie, prendre l'engagement d'honneur de ne jamais rien faire, pendant la noble excursion que vous allez commencer, qui puisse imprimer quelques taches à cette divine religion et à cette aimable patrie, dont vous êtes chargés de faire l'ornement et la gloire aux yeux des nations étrangères ?

A cet appel, les zouaves, ensemble et en levant la main droite vers le drapeau, répondirent à haute voix : "Nous le jurons !"

En recevant des mains de Mgr Bourget le drapeau qu'il venait de bénir, M. Joseph Taillefer, commandant des zouaves pour la circonstance, prononça ces mémorables paroles :

"Ce drapeau, Messieurs, dont vous venez de nous gratifier, nous vous promettons de le rapporter sans tache, et s'il ne revoit pas le Canada, c'est qu'il aura servi de linceuil au dernier d'entre nous".

---

## LE DRAPEAU DES ZOUAVES CANADIENS

La composition du dessin du drapeau des zouaves canadiens fut l'œuvre de M. Napoléon Bourassa, père de M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir". L'idée de ce dessin est empruntée à un jeune zouave qui, blessé à mort, à la bataille de Mentana, portait sur lui cette belle devise : *Mon âme, aime Dieu et va ton chemin !*

M. Bourassa a été heureusement inspiré en s'emparant de cette pensée qui exprime bien le dévouement dont étaient remplis ceux à qui ce drapeau devait être confié.

Il avait été brodé par les Dames de l'Hôpital Général de Montréal (Les Sœurs Grises), et particulièrement par la révérende sœur Mayler. Cette devise : "Aime Dieu et va ton chemin", est écrite en lettres rouges sur le fond de l'écu qui est au champ d'azur, traversé d'un chevron d'argent sur lequel on voit deux feuilles d'érable, et au milieu un castor, emblèmes canadiens. Supportée par l'écu, est une croix d'argent entourée de feuilles de lauriers; c'est la croix dans la gloire.

Derrière l'écu se croisent deux haches d'armes dont les bouts dépassent de chaque côté. Tel est l'écusson des zouaves pontificaux du Canada, qui est placé sur une soie blanche très forte entourée d'une frange d'or. De l'autre côté se trouvent les armes du Souverain Pontife, la tiare et les clefs, le tout brodé en or et d'une grande richesse.

## ORIGINE DE LA DEVISE :

*Aime Dieu et va ton chemin !*

Le 3 novembre 1867, un jeune zouave était blessé à mort, pendant la bataille de Mentana. Le lendemain, le zouave Wibeaux, parcourant le champ de bataille, trouva son cadavre, à l'endroit où il avait été tué : " Je ne puis oublier, écrit-il, la ravissante figure de Watts Russel (c'était le nom du jeune zouave), zouave de dix-sept ans, la plus jeune des victimes de cette glorieuse journée. et, on peut bien le dire, une des plus pures. Il était tombé vers le soir, atteint d'une balle au front sans pouvoir proférer une seule parole. Il était encore là, étendu près des meules, beau comme un ange, fidèle à sa devise, qu'il portait sur lui : *Mon âme, aime Dieu et va ton chemin !* (1) Après la prise de Rome, en 1870, les zouaves rapportèrent ce drapeau au Canada. Il est conservé dans la chapelle du Sacré-Cœur, Cathédrale de Montréal. M. Joseph Bussière, ancien zouave et président de l'Union Allet, en est le gardien.

\* \* \*

## LE DEPART POUR ROME

19 janvier 1868.

Les zouaves canadiens, en partant pour Rome, comprenaient quelle grande et sainte mission ils allaient remplir, quelle récompense était réservée à leur sacrifice, s'il était couronné. C'est après avoir pris toutes les pré-

---

(1) Vie de Théodore Wibeaux, Jésuite et ancien zouave pontifical, par le P. C. du Coetlosquet, jésuite.

cautions chrétiennes ; c'est après s'être mis sous la garde de Marie, c'est après s'être munis du Pain des forts que les zouaves canadiens partirent pour la Ville-Éternelle, pleins d'ardeur, de courage et de joie.

Le 19 février 1868, nos 136 croisés quittaient donc Montréal, pour New-York, pour s'embarquer sur le vapeur Saint-Laurent, en route pour l'ancienne mère-patrie, la France.

### EN FRANCE

Impossible de relater ici en détail toutes les réceptions si sympathiques, si brillantes faites aux zouaves canadiens dans les différentes villes de France qu'ils traversèrent.

Je résumerai en reproduisant une strophe d'une ode composée par le poète De Laprade à l'honneur de nos zouaves :

“Allez votre chemin, Français du Nouveau-Monde ;  
 “Race de nos aïeux tout à coup ranimée ;  
 “Allez, laissant chez nous une trace féconde,  
 “Offrir un noble sang au Dieu que vous aimez”.

M. Louis Veuillot, dans un article à l'honneur des Zouaves, s'écriait : “ Paris a vu passer une troupe de Croisés ; c'est un spectacle auquel on ne devait pas s'attendre ; cependant le voici ”.

Monsieur Nettement, en parlant de la Croisade Canadienne, disait : (1) “ Ah ! si la grande tradition de la lan-

(1) La semaine des Familles.

gue française se perdait chez nous, sous l'avalanche des idées et des sentiments mauvais, nous savons maintenant où il faudrait l'aller chercher. Non seulement le Canada a conservé le dépôt des saines doctrines, mais il parle la langue du dix-septième siècle". (1)

## A ROME

Les zouaves canadiens arrivèrent à Civitta-Vecchia le 9 mars 1868 au soir. Le lendemain matin, ils laissèrent le bateau et se dirigèrent sur un train spécial vers Rome, où ils arrivèrent à dix heures du matin.

Ils furent reçus par le pro-ministre des armes, le général Kanzler, le général de Courten, le colonel Allet, le lieutenant colonel de Charette, grand nombre d'autre officiers, tous les zouaves en garnison à Rome, un corps de musique, une foule de Romains et, comme couronne de cette multitude, le Roi et la Reine de Naples, qui attendaient à la gare les Canadiens, pour leur souhaiter la bienvenue.

Pour la première fois les échos de la capitale du monde catholique étaient réveillés par le cri : " Vive le Canada ! "

De la gare on se rendit processionnellement à la basilique de St-Pierre. En passant en face du Vatican, Pie IX apparut à une des croisées de son palais pour voir ses nouveaux défenseurs, pour les contempler et les bénir.

Le cardinal Barnabo, recevant les deux aumôniers canadiens en audience, leur dit :

---

(1) Paroles propres à faire réfléchir ceux qui nous accusent de parler une espèce de Patois.

“ Ah c'est vous qui avez amené ces jeunes gens qui ont ravi tous les cœurs ici ! ”

Le 11 mars 1868, les zouaves du premier détachement signaient leur engagement comme soldats du Pape, pour deux ans.

### LA VIE DES ZOUAVES A ROME

Voilà nos jeunes canadiens engagés pour deux ans de service militaire à Rome. Peu curieux serait celui qui n'aimerait pas à connaître ce qu'ils ont fait pendant ces deux années.

Je veux bien satisfaire cette légitime curiosité.

Laissons parler M. l'abbé Édmond Moreau, aumônier du premier détachement des zouaves.

“ Quoiqu'il n'y eût guère plus de deux cents de nos compatriotes qui virent le feu, et cela dans les dernières années de leur séjour en Italie, il ne faut pas croire que nos jeunes canadiens, depuis le 10 mars 1868 au 20 septembre 1870, n'eurent qu'à se balader, à visiter les mille et une merveilles de la Ville Éternelle, à jouir enfin des délices de la paix. Si l'on se formait cette idée de la vie qu'ont eu à mener les canadiens dans l'armée pontificale, on se tromperait grandement. Ils eurent beaucoup à travailler, beaucoup à marcher et beaucoup à souffrir ; oui, ils eurent plus d'une fois à se rapetisser le ventre et à allonger les jambes.

Il n'y a peut-être pas d'armée au monde qui eut autant à faire en temps de paix, que la petite armée du Pape. Il

faut se rappeler que les frontières des États de l'Église n'étaient gardées par aucune fortification, et qu'elles étaient continuellement menacées d'être envahies ; il faut savoir que dans toute l'Italie, et aussi dans le territoire pontifical, quoique moins qu'ailleurs, les montagnes sont des repaires de brigands contre lesquels il faut sans cesse lancer des patrouilles. Il ne faut pas ignorer que Rome, étant le principal point d'attaque des grands révolutionnaires de l'Europe qui travaillaient sans cesse dans l'ombre à y faire éclater des mouvements d'insurrection, exigeait des patrouilles de jour et de nuit, et des postes très nombreux. Si à cela vous ajoutez les exercices militaires, qui étaient très fréquents, les manœuvres de toutes sortes, les batailles simulées, les travaux ordinaires d'astiquage, de cirage, les corvées, on comprendra que leur besogne était grande, souvent très pénible, et quelquefois périlleuse.

C'est dans les marches surtout que ressortaient le courage et l'entrain de nos zouaves canadiens. Ces marches étaient souvent très longues, de quinze, vingt, de vingt-cinq lieues, avec sac de soixante à soixante et quinze livres au dos, et fusil au bras. Le canadien ne marchait jamais que sur la chanson de son pays ; et à l'aide de cette musique, qui ne lui coûtait que les efforts de son gosier, il s'avancait toujours gaiement, craignant mille fois plus que le feu, la hont d'être compté parmi les trainards.

## LE RETOUR AU CANADA

Le 11 mars 1870, les zouaves du premier détachement finissaient leur temps de soldats. Quelques-uns firent un

nouvel engagement, la plupart reprirent le chemin du retour au pays natal.

Le 7 avril suivant, toute la population des Trois-Rivières acclamait ces vaillants soldats de Pie IX.

Une grande cérémonie eut lieu dans la cathédrale, et M. le Grand Vicaire C. O. Caron, administrateur du diocèse, prononça une allocution des plus impressionnantes, suivie du chant de l'hymne de la reconnaissance. Une cérémonie semblable eut lieu à St-Christophe, à l'arrivée des zouaves des Bois-Francis.

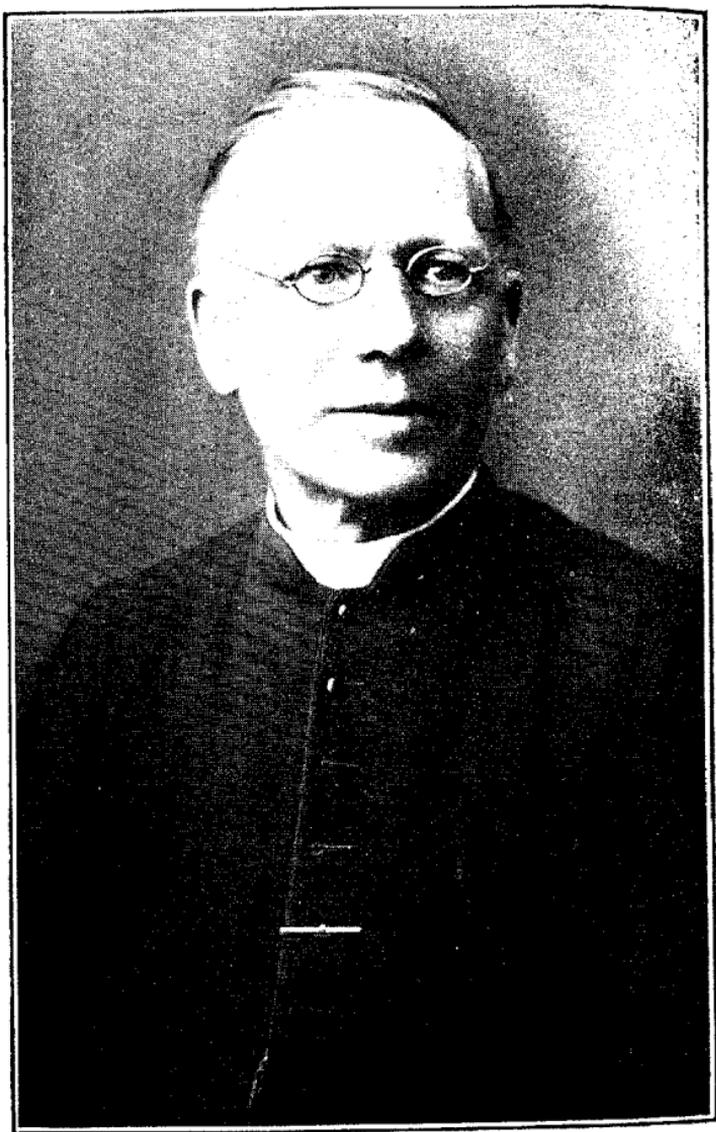
---

M. L'ABBÉ J.-L. TOURIGNY, TROISIÈME  
CURE DE ST-VALÈRE.

(de novembre 1897 à octobre 1908.)

L'abbé Joseph-Ludger Tourigny, né à Bécancour, le 13 avril 1856, fils de Gilbert et de Marie-Olive Champoux, fit ses études classiques et théologiques aux Trois-Rivières; fut ordonné dans sa paroisse natale, par Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe, le 13 août 1882. Professeur au séminaire des Trois-Rivières, de 1882 à 1884. Successivement vicaire à Ste-Flore, à Bécancour, à Victoriaville, à Stanfold et à Warwick, de 1884 à 1887. Curé, fondateur de Ste-Christine de Drummond, en 1887, où il demeura jusqu'en 1897, et y bâtit une sacristie et un presbytère.

De 1897 à 1908, curé de St-Valère, de 1908 à 1918, curé de Ste-Perpétue. Retiré dans la paroisse du Précieux Sang, comté de Nicolet, depuis 1918.



L'ABBE J.-LUDGER TOURIGNY,  
troisième curé de St-Valère de Bulstrode.

M. l'abbé J.-L. Tourigny, curé de Ste-Christine, fut nommé curé de St-Valère par Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet, le 10 novembre 1897, et prit possession de sa nouvelle cure le 19 du même mois.

La population confiée à M. J.-L. Tourigny, troisième curé de St-Valère, était, en 1898, de 1203 âmes, dont 770 communiants et 443 non communiants. Au recensement du gouvernement, en 1901, nous trouvons 1192 âmes, 211 familles.

Le recensement paroissial de 1905 donne 1300 âmes.

Le règne de M. Tourigny à St-Valère fut le règne de la restauration de l'établissement religieux.

Après avoir remis les dépendances à neuf, il s'occupa, en 1902, de la construction d'un nouveau presbytère, pour remplacer celui qui avait été bâti en 1861, et auquel M. Brunel avait ajouté une allonge, en guise de cuisine.

Après la construction du presbytère on agita la question de bâtir une nouvelle église.

L'église, bâtie en 1867, par M. Edouard Hamelin, reposait sur des fondations en bois, et elle commençait à inspirer des craintes. Un incendie, originé chez un marchand voisin de l'église, fut cause que celle-ci fut la proie des flammes, le 29 mai 1904. Il fallait absolument rebâtir.

En attendant la nouvelle église, on construisit une chapelle temporaire, en bois, de 80 pieds de long par 30 de large, avec une allonge de 12 pieds pour servir de sacristie. On commença à tailler le bois de charpente, le 9 juin. La visite de l'évêque pour la confirmation était annoncée pour

le 18. On travailla avec tant d'ardeur et d'activité, que la chapelle fut mise logeable pour cette époque.

Les offices religieux se firent dans cette chapelle, de juin 1904 à août 1907.

En 1905 eut lieu la translation des corps inhumés dans le cimetière près de l'église dans un nouveau cimetière, sur la rive sud de la rivière, à un mille environ de l'église, sur les lots numéros 775 et 781 du cadastre du 12e rang de Bulstrode.

Le terrain avait été donné par MM. Joseph Bergeron et Vilmaire Fournier. Ce cimetière fut béni, le 24 septembre 1905, par M. Édouard Brunel, curé de St-Célestin.

Le sermon de circonstance fut donné par M. Omer Melançon, curé de St-Rosaire.

Deux autres cimetières avaient existé avant celui de l'église ; un près de la petite chapelle, côté sud de la rivière, et l'autre, près de la chapelle bâtie en 1862, sur le côté nord. Les corps de ces deux cimetières furent transportés dans le cimetière près de l'église, en octobre 1873.

Le 25 juin 1904, la presque totalité des francs-tenanciers de St-Valère présentèrent une requête à Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, lui demandant la permission de bâtir une nouvelle église et une nouvelle sacristie.

Le 4 août 1904, M. l'abbé J.-U. Tessier, curé de Victoriaville, se rendit à St-Valère, pour vérifier les allégués de la susdite requête. Le 18 août 1904, Mgr Brunault, évêque de Nicolet, émit un décret permettant la construction d'une nouvelle église et d'une nouvelle sacristie en

Pierre, d'environ 130 pieds de longueur, 56 de largeur et 30 de hauteur. La sacristie devait avoir environ 45 pieds de longueur, 30 de largeur et 13 de hauteur.

Le 22 août 1904, les francs-tenanciers de St-Valère présentèrent une requête à qui de droit pour l'élection de cinq syndics, pour la surveillance des susdits travaux. Les cinq syndics élus furent : MM. Magloire Tardif, Ambroise Thibault, Dolphis Vignault, Joseph Hébert et Alfred Martel.

Les travaux furent confiés à M. Joseph Giroux, de St-Casimir de Portneuf ; ils commencèrent au printemps de 1905 et furent terminés en 1907.

Le 3 décembre 1906, M. Tourigny chantait la première messe dans la nouvelle sacristie.

Le 9 août 1907, les travaux extérieurs et intérieurs de l'église étaient terminés ; le dimanche suivant, le 11, M. Tourigny chantait la première messe dans l'église neuve.

La bénédiction eut lieu le 13 août 1907, par Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, accompagné de M. Edmond Buisson, curé de Victoriaville, et M. A. Longval, curé de Ste-Clotilde.

Un nombreux clergé assistait à cette grande cérémonie. La grand'messe fut chantée par M. J.-L. Tourigny, curé de la paroisse, qui en ce jour, célébrait le vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Après la messe eut lieu la bénédiction d'un carillon de trois cloches. Sa Grandeur était accompagnée de M. l'abbé Eugène Roberge, curé de Ste-Eulalie et de M. l'abbé

Gustave Bourbeau, curé de St-Louis de Blandford.

La première cloche, du poids de 1550 livres, fut baptisée sous les noms de Pie-Hermann-Joseph-Ludger ; la deuxième, du poids de 1100 livres, sous les noms de Louis-Elie-Édouard, en mémoire des deux premiers curés, et de Jean, en mémoire d'un des premiers colons de St-Valère : Jean Landry ; la troisième, du poids de 900 livres, sous les noms de Joseph-Jean-Baptiste-Valère-Marie et Anne. En même temps eut lieu aussi la bénédiction d'une statue du Sacré-Cœur, placée sur le maître-autel.

Un splendide banquet suivit cette cérémonie.

Le lendemain, 14 août, M. l'abbé Omer Melançon, curé de St-Rosaire, fit la bénédiction d'un magnifique chemin de croix, en relief. Le prédicateur fut M. l'abbé Édouard Baril, curé de Stanfold.

Il n'y a pas encore dix ans que M. Tourigny est curé de St-Valère, et tout l'établissement religieux est restauré. L'état spirituel de la paroisse est aussi parfait que possible. Et tout cela sans bruit, sans aucune prétention.

Mais il sera toujours vrai de dire que, dans la vigne du seigneur, un sème et l'autre récolte.

A l'automne de 1908, la divine Providence, par la voix de l'évêque diocésain, appela monsieur le curé de St-Valère, à la cure de Ste-Perpétue. Là, comme à Ste-Christine et à St-Valère, M. Tourigny fut l'homme de Dieu, un pasteur dévoué, zélé et édifiant.

Après un travail de dix années, l'âge et le cortège des maladies qui l'accompagnent ébranlèrent sa santé et lui

firent prendre la détermination d'abandonner le ministère curial, en 1918.

Depuis lors, M. Tourigny vit dans la retraite dans la paroisse du Précieux-Sang, comté de Nicolet.

Il habite la maison paternelle, avec un frère et deux sœurs, occupé à méditer et à prier. Dans son ermitage, M. Tourigny semble vouloir pratiquer cette belle mais crucifiante maxime de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ : *Ama nesciri et pro nihilo reputari*. Aime à être ignoré et compté pour rien. (chap., 2 verset 2).

\* \* \*

### M. L'ABBE PIERRE CARDIN, QUATRIEME CURE DE ST-VALERE

L'abbé Pierre Cardin fut ordonné le 15 août 1886. Vicaire à St-Thomas de Pierreville (1886-1889), à St-Grégoire (1889-1890), à Gentilly (1890-1893), à Bécancour (1893-1895), encore à St-Grégoire (1895-1896), à St-Paul de Chester (1896-1897) ; curé de St-Samuel de Horton (1897-1902), de St-Albert de Warwick (1902-1908), de St-Valère de Bulstrode (1908-1918), depuis 1918, curé de Ste-Perpétue, comté de Nicolet.

\* \* \*

---

M. L'ABBÉ JOSEPH-AIMÉ CHAMPOUX, CIN-  
QUIÈME CURÉ DE ST-VALÈRE

L'abbé Joseph-Aimé Champoux, né à St-Wenceslas, le 26 juin 1875, de Benjamin Champoux et d'Azilda Pellerin, fit ses études à Nicolet où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 6 juillet 1902. Vicaire à Ste-Anne du Sault (1902), à la cathédrale de Nicolet (1902), à Yamaska (1902-1903), à St-Grégoire (1903-1904), à St-Célestin (1904), à St-Paul de Chester (1904-1906), encre à Ste-Anne (1906-1907, à St-Guillaume et à Nicolet (1907-1910), curé de Kingsey-Falls (1910-1918). Depuis, curé de St-Valère de Bulstrode.

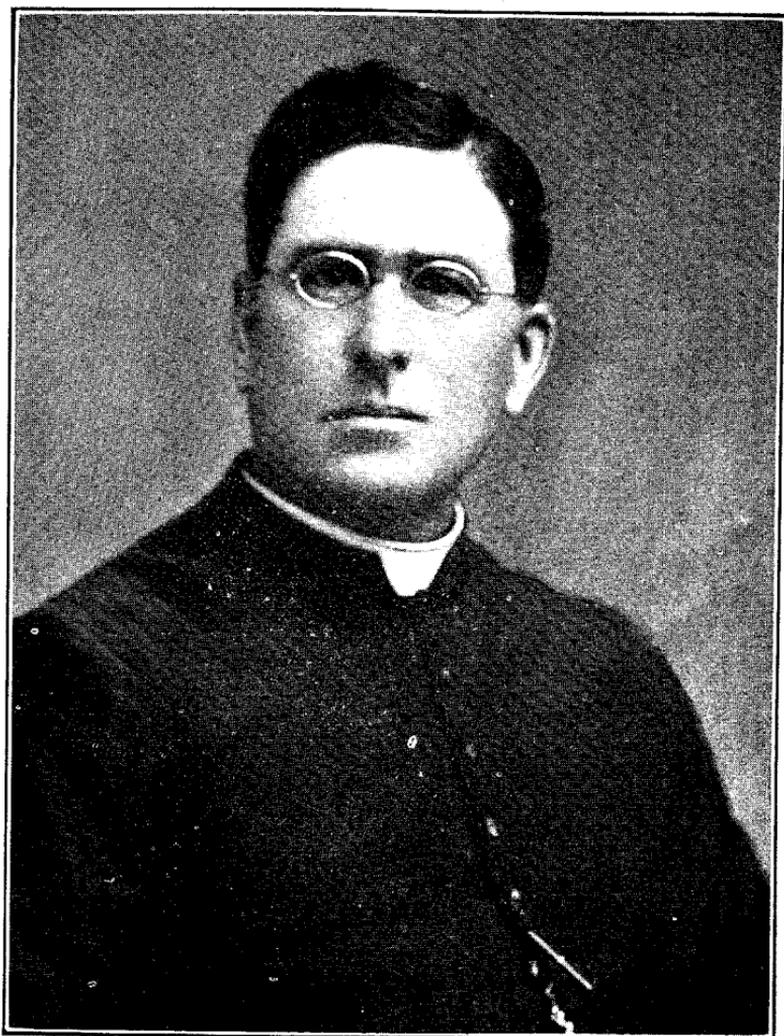
\* \* \*

RÉCENSEMENTS DECENNAUX DE ST-VALÈRE  
DE BULSTRODÉ

Ames		Familles
766	.....1871	..... 132
799	.....1881	..... 141
1494	.....1891	..... 260
1192	.....1901 (1)	..... 211
1143	.....1911	..... 201

---

(1) Cette diminution de population est due à la formation de la paroisse de Saint-Rosaire et à la disparition du village du Petit-Sault.



L'ABBE JEAN-ALFRED MANSEAU,  
Né à Drummondville, le 5 février 1862, ordonné à Nicolet,  
le 28 décembre 1885 ; curé, fondateur du Saint-Rosaire  
(1893-1898), curé de Ste-Anne du Sault (1898-  
1905), curé de St-Félix de Kingsey (1905-  
1916), depuis 1916, curé de Bécancour.

---

## NOTICE SUR LA PAROISSE DU ST-ROSAIRE

---

Le 6 septembre 1887, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, délégua M. Édouard Brunel, curé de St-Valère, pour aller planter une croix sur un terrain donné à la corporation épiscopale de Nicolet, le 29 août 1887, par MM. Lazare et Eugène Desharnais. Ce terrain était une partie des 6e et 7e lots du 6e rang de Bulstrode.

Le 22 du même mois, fête de St-Thomas de Ville-neuve, M. Brunel alla fixer la place où on devait planter cette croix. Il y avait à cet endroit trois ou quatre colons. Le défrichement était à peine commencé. Le 23 octobre 1893, Mgr Gravel émit un décret érigeant en paroisse canonique, sous le vocable du St-Rosaire, une certaine partie des cantons de Bulstrode et de Stanfold.

Cette paroisse devait comprendre les neuf premiers lots des rangs 9 et 8, les dix-sept premiers lots des rangs 7, 6, 5 et 4, les quatorze premiers lots des rangs 4 et 3 du canton de Bulstrode, et les trois derniers lots des rangs 9, 8, 7, 6, 5, 4 et 3 du canton de Stanfold. La première mission au St-Rosaire eut lieu le dimanche, 28 mai 1893. Ce fut M. l'abbé A. Désaulniers, curé de Stanfold, qui fit cette mission.

A l'automne de 1893, M. Alfred Manseau, vicaire à Arthabaska, fut nommé curé du St-Rosaire. Il y avait alors au St-Rosaire, une quarantaine de familles.

Le 25 février 1894, eut lieu la bénédiction d'un che-

min de croix. M. Baillargeon, ancien curé de Stanfold, fut le prédicateur de circonstance.

Pendant l'été de 1894, on bâtit un presbytère de 35 pieds par 30, avec une cuisine de dix-huit pieds par vingt.

Au recensement de décembre 1894, la paroisse du St-Rosaire comptait quatre-vingt-dix familles, donnant quatre cent soixante-dix communicants et trois cent deux non communicants.

A l'automne de 1898, M. Manseau fut remplacé par M. Omer Melançon, qui desservit la paroisse pendant dix ans.

Dans son premier recensement, en 1899, M. Melançon trouva dans sa paroisse cent soixante cinq familles, 772 âmes, 470 communicants et 302 non communicants.

En 1908, la paroisse du St-Rosaire fut confiée à M. J.-Bte Durocher, le curé actuel.

Le 29 octobre 1916, un incendie consuma complètement le presbytère. Tous les documents relatifs à la paroisse furent brûlés. On me dit que M. Manseau et M. Melançon avaient consigné beaucoup de choses dans le cahier des documents à conserver.

L'histoire des commencements de cette paroisse pourrait peut-être être reconstituée en consultant les deux premiers curés et les vieux paroissiens. Que l'on ne retarde pas trop, car les traditions tombent vite dans l'oubli.

Et il est très important que les origines d'une paroisse soient bien conservées.

Les quelques notes que je donne ici ont été puisées, en grande partie, dans les anciens numéros de "l'Union des Cantons de l'Est".



L'ABBE ROSAIRE CROCHETIERE,  
capitaine-aumônier, du 22e bataillon canadien-français,  
tombé glorieusement en terre française,  
le 2 avril 1918.

# Un Héros des Bois-Français

---

M. L'ABBE ROSAIRE CROCHETIERE, AUMONIER MILITAIRE DU 22<sup>e</sup> BATAILLON CANADIEN.

---

L'ABBE Rosaire Crochetière naquit à Arthabaskaville, le 20 juillet 1878, de Alphonse Crochetière, imprimeur, et de Joséphine Cormier. Il fut ordonné à Nicolet le 9 juillet 1905. Décédé en France le 2 avril 1918.

A la mémoire de l'abbé Rosaire Crochetière (1)

C'est l'âme remplie à la fois d'un regret sincère et d'une espérance réconfortante, que *l'Alma Mater* veut honorer la mémoire d'un de ses plus nobles fils, par l'expression vive et sympathique d'une profonde admiration.

C'est uniquement pour obéir au désir de son évêque et par amour des âmes que l'abbé Crochetière est allé sur les champs de bataille. Avant de partir, il avait offert à Dieu le sacrifice de sa vie pour le bien de ces âmes et de la patrie canadienne. Son sacrifice a été accepté, trop tôt, selon la sagesse humaine. Car le passé de ce jeune prêtre était pour l'avenir le gage d'un ministère des plus féconds.

---

(1) Extrait de l'annuaire du séminaire de Nicolet.

Mais qui dira la valeur du sacrifice d'une vie devant Dieu !

Il est mort victime du devoir et du dévouement, après avoir passé une nuit entière à assister les mourants. Il était 6.33 heures du matin ; il devait offrir bientôt le Saint Sacrifice de la Messe. Ce jour-là, il fut lui-même la victime offerte sur l'autel de son amour pour Dieu et pour ses *chers gars*. On l'a trouvé à genoux, blessé mortellement au cœur, à l'épaule et à la cuisse. Il avait le sourire aux lèvres et paraissait très heureux. Il est mort en consolant un blessé.

Une lettre, écrite par le sergent Boiteau, de Québec, le jour même de sa mort, nous dit éloquemment quel fut son apostolat parmi les soldats de son bataillon. Nous en citons une partie : " Chers parents, vous ne saurez croire comme tous les officiers, sous-officiers et soldats déplorent une si grande perte, car c'était un saint homme et son dévouement pour nous était illimité. Il nous appelait ses amis, nous traitait en frères et nous rendait, en autant qu'il était en son pouvoir, la vie de soldat, qu'il appelait une vie misérable, aussi douce que possible. Principalement moi, chers parents, sa mort m'affecte beaucoup, car il était mon seul et vrai ami au bataillon ; et comme il me comprenait bien et savait me consoler ! Pauvre Père, je lui dois beaucoup pour le bien qu'il m'a fait et les services rendus.

" Aussi, veuillez, avec mon argent, lui faire chanter une grand'messe et préparer, si possible, un bouquet spirituel. De mon côté, ici, son pieux souvenir ne me quittera jamais et je continuerai de lui parler tout comme s'il

vivait, car, pour moi personnellement il n'est pas mort : il vivra toujours dans ma pensée ”.

Le capitaine aumônier qui a su provoquer une telle expression de regret et de reconnaissance, et elle n'est pas la seule, doit avoir aujourd'hui une belle récompense dans le ciel. Aussi, les cœurs que peuvent émouvoir les grands dévouements et les généreux renoncements, l'admirent et lui gardent, dans leur souvenir, une reconnaissance impérissable.

---

**SERVICE SOLENNEL A LA MEMOIRE DE L'ABBE ROSAIRE CROCHETIERE, AUMONIER MILITAIRE, TOMBE AU CHAMP D'HONNEUR, EN FRANCE.**

---

Un service des plus solennels a été chanté, ce matin, 18 avril 1918, à la cathédrale, pour le repos de l'âme de feu Rosaire Crochetière, de glorieuse et regrettée mémoire.

Jamais, depuis les funérailles de Sa Grandeur Mgr Elphège Gravel, premier évêque du diocèse, on n'avait vu, dans ce vaste et superbe temple, une foule aussi considérable ; et plus de cent prêtres, venus de toutes les parties du diocèse et des diocèses voisins, assistaient au chœur.

Les Cadets du Séminaire—“ La Garde de Salabery ”—dont le défunt a été autrefois le commandant, montaient la garde d'honneur autour du catafalque et présentèrent les armes à l'élévation.

Sa Grandeur Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque du dio-

---

cèse, a officié pontificalement et des messes basses de *requiem* ont été dites durant le service, aux 6 chapelles latérales, par des confrères de classe du défunt.

Les élèves du Séminaire et leurs professeurs, les RR. SS. de l'Assomption et leur Communauté, les RR. SS. de l'Hôtel-Dieu et leurs orphelins ainsi que les RR. FF. des Écoles Chrétiennes et leurs élèves, assistaient à la cérémonie.

Les chœurs de chant de la Cathédrale, du Séminaire et de l'Académie Commerciale, composés de plus de 200 voix, exécutèrent, sous la direction du notaire Henri-R. Dufresne, la superbe messe *requiem* de F. Boissière, ainsi que le "Dies Irae" et le "Libera", de Lavallée-Smith. A l'Offertoire, le "Domine Jesu", de A. Duval, a été rendu avec le plus grand effet.

L'orgue était tenu par M. Édouard de Châtillon.

M. l'abbé Alcide Peilerin, professeur de Philosophie morale au Séminaire, dans un panégyrique de haute envolée littéraire, qui a profondément impressionné l'assistance, a prononcé l'éloge funèbre de ce vaillant prêtre, mort si glorieusement au champ d'honneur pour la patrie et victime de son devoir, de son zèle et de son affection pour ses chers soldats.

---

## ORAIISON FUNEBRE

Et sustitabo mihi sacerdotem fidelem,  
 qui juxta cor meum et animam meam  
 faciet. — Et je me susciterai un prêtre fi-  
 dèle, qui agira selon mon cœur et selon  
 mon âme. (1 Reg., 11, 35).—

Monseigneur,

Mes biens chers frères,

L'impressionnante cérémonie de ce jour fait naître en moi un sentiment d'émotion profonde, dont je puis difficilement me défendre. En présence de ce cercueil me rappelant une triste et douloureuse réalité ; en présence de deux aumôniers militaires revenus couverts de gloire des tranchées françaises, et que nous sommes heureux de saluer et de féliciter dans la personne de monsieur le chanoine Sylvestre et dans celle de monsieur l'abbé Édmond Chartier ; à la vue du premier Pasteur de ce diocèse officiant avec toute la pompe des cérémonies pontificales, je me demande s'il n'eût pas été préférable de garder le silence et de laisser à une voix plus autorisée le soin de glorifier le héros qui vient de tomber au champ d'honneur. Je n'ai à vous offrir que l'hommage ému d'un cœur fidèle, blessé dans ses amitiés les plus chères.

Quand Mgr l'évêque de Nicolet me transmet, avec l'expression de ses plus vifs regrets, le cablogramme annonçant que le révérend Messire Rosaire Crochetière avait été tué à l'action, je compris, avec Sa Grandeur, que l'Église nicolétaine venait de perdre un ouvrier précieux et dévoué. Puis je me suis rappelé la parole de la Sagesse :  
 “ *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* — Quoi

qu'il ait peu vécu, il a cependant fourni une carrière bien remplie". (Sap. IV, 13)—

Oui, mes frères, l'abbé Rosaire Crochetière a fourni une carrière qui lui donne droit à la reconnaissance de la patrie et de l'Église canadienne.—Aussi, si vous êtes venus en aussi grand nombre prendre part à cette touchante cérémonie funèbre, au milieu d'un grand concours de prêtres et d'amis, ce n'est pas seulement pour répondre à un appel vibrant de votre dévoué curé—se faisant en cela l'écho fidèle de la pensée et des sentiments de Sa Grandeur—mais c'est aussi pour vous associer à la douleur commune et déposer sur la tombe de celui que nous pleurons un tribut de reconnaissance et d'amour.— Je croirais ne pas répondre à votre attente, ainsi qu'à celle de tout le clergé ici réuni, si je ne m'efforçais de faire ressortir ce qu'il y a de particulièrement édifiant dans cette vie sacerdotale, qui vient de s'éteindre d'une manière à la fois tragique et glorieuse.

### SON ACTION APOSTOLIQUE

En d'autres termes, ce qui commande surtout notre admiration, c'est l'action vraiment apostolique de ce prêtre-aumônier, marchant généreusement à la mort. Essayons de vous montrer la beauté et la grandeur de son sacrifice, en vous disant comment et pourquoi il l'a accompli. Vous comprendrez alors que j'avais raison de lui appliquer cette parole du premier livre des Rois : "*Je me susciterai un prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur et selon mon âme*".

L'abbé Rosaire Crochetière naquit à Arthabaskaville, le 19 juillet 1878, de parents profondément chrétiens. Tout jeune encore, à l'âge de 19 mois, il eut le malheur de perdre sa bonne mère, ce qui veut dire qu'il connut à peine la douceur des soins et des embrassements maternels. Mais Dieu, dont la Providence ne fait jamais défaut, suscita des dévouements pour soutenir ses pas encore chancelants et pourvoir à son développement intellectuel et moral. L'enfant grandit, conservant pour ses parents adoptifs une piété vraiment filiale et qui ne s'est jamais démentie jusqu'au dernier moment de sa vie.

Après des études sérieuses, brillamment poursuivies et couronnées avec succès, au collège d'Arthabaskaville et dans notre Séminaire diocésain, il renonçait au monde pour se consacrer au service des autels. Pendant les quatre années de sa cléricature et dans les différentes paroisses où il exerça le saint ministère, il se fit toujours remarquer par son esprit d'humilité et un grand zèle sacerdotal. Mais ce qui fait surtout sa gloire, et il me tardait de le proclamer, c'est le sacrifice qu'il a fait en quittant patrie, parents et amis pour aller affronter les dangers d'une guerre affreuse, et cela au moment où Monseigneur notre évêque était sur le point de récompenser son dévouement en lui confiant la direction d'une paroisse.

### AUMONIER MILITAIRE

Quand Sa Grandeur, à la demande du colonel Girouard, veut savoir s'il accepterait de remplir les délicates et périlleuses fonctions d'aumônier militaire, il hé-

site un instant, non pas parce que le sacrifice lui fait peur, mais parce que cette mission lui paraît au-dessus de ses forces. Il demande donc quelques jours de réflexion, puis se rend immédiatement à Québec pour y faire une retraite avec le révérend Père Hage. C'est là qu'il fit définitivement son sacrifice. De retour à Nicolet, il s'occupe déjà de concilier ses devoirs de piété filiale avec les nouvelles obligations qu'il vient d'assumer. Je me rappelle encore le sourire qui rayonnait sur sa figure quand il vint me faire part de cette nouvelle. Comme je lui en manifestais de l'étonnement, il me dit : " C'est une belle œuvre, je suis prêt à partir ".

Pendant son séjour à Sherbrooke, à Victoriaville et à Valcartier, il se dépense avec un dévouement qui laisse déjà prévoir ce qu'il sera en face de l'ennemi. Mais l'abbé Crochetière n'en était pas encore rendu au plus amer du calice. Il le comprenait, et, pour ne pas manquer à sa parole donnée, pour ne pas forfaire au fiat déjà prononcé, il voulut se retirer à l'écart pour prier le Dieu qui donne la force et le courage. Pendant l'été 1916, il assiste à la retraite sacerdotale à Nicolet et y renouvelle ses promesses cléricales. On a souvent parlé de la ferveur avec laquelle il suivit tous ces exercices.

Quelques jours plus tard, il disait adieu à son cher pays, qu'il ne devait plus revoir. En Angleterre, il se donne tout entier à ses soldats, à ses chers gars, comme il se plaisait à les désigner. Il se donne au point de s'oublier lui-même. S'il fait appel à la générosité de ses amis et de ses compatriotes, c'est toujours pour adoucir les privations

et les souffrances de ses soldats. Il s'impose même des sacrifices pécuniaires pour remédier aux lacunes d'une administration qu'il ne condamne pas, mais qui laisse tout de même à désirer.

S'il ne néglige pas leurs besoins temporels, il pourvoit encore davantage à leurs besoins spirituels. Au lieu de prendre des congés pourtant si bien mérités, il reste constamment sous la tente, entreprend de longues marches avec ses soldats, leur donne en tout l'exemple de la soumission à l'autorité militaire, au point que son bataillon passe pour le mieux discipliné et le mieux entraîné qui soit en Angleterre. " J'ai confiance, me dit-il, que nos hommes feront honneur à la province de Québec et soutiendront hautement la réputation établie du 22ième bataillon". (Lettre du 27 mars 1917).

A l'approche du printemps il songe aux confessions pascales. C'est une rude tâche, dit-il, que d'amener ces pauvres diables au tribunal de la pénitence..... Il faut intéresser les prêtres du Séminaire, les Sœurs Grises et les autres à cette importante question. Si nous devons aller au sacrifice, je veux que nous y aillions proprement". (16 fév. 1917).

Le 6 mai, il consacre officiellement son bataillon au Sacré-Cœur de Jésus. " La cérémonie a été belle, m'annonce-t-il ; les Anglais me disent qu'ils n'ont jamais été témoins d'une aussi imposante fête religieuse". (16 mai 1917).

Ayant de passer en France, ce qu'il fit vers la fin

d'août 1917, il veut encore aller se retremper dans la prière. Il se dirige donc vers un monastère de Chartreux, au sud de l'Angleterre, pour y implorer la grâce de la fidélité à son sacerdoce, puis il nous demande de penser à lui, " pour qu'il fasse son devoir selon les vues de Dieu et le besoin des âmes ". (26 août 1917).

### DANS LES TRANCHEES

Son devoir, il y est resté fidèle pendant les six mois qu'il a passés dans les tranchées, puisqu'il y endure de grandes souffrances morales. Dès le premier mois, il se plaint amèrement de ce que les soldats outragent Dieu, alors qu'on aurait tant besoin de sa protection. " Je fais mon possible, me dit-il, pour attirer mon monde à la prière en commun et à la réception des sacrements. Il en vient un bon nombre, mais il en reste encore trop en arrière. Et l'on blasphème, cher ami ! l'on blasphème même sous le feu ennemi. C'est affreux et je me refuse à en dire davantage. (29 sept. 1917).

Après avoir passé plusieurs semaines à la ligne de feu, il me donne ses impressions comme suit : " La guerre est un fléau de Dieu ; j'en connais maintenant l'effroyable horreur et la diabolique furie. Hâtez-vous de lasser le bon Dieu par vos supplications et vos prières. Le ciel est irrité contre la terre ". Plus loin il ajoute qu'il a échappé à de grands dangers, et, comme pour éviter un reproche de ma part, il me prévient qu'il s'est exposé pour Dieu et le bien des âmes. (12 oct. 1917).

Un mois plus tard, en novembre dernier, il se demande

s'il y aura des opérations militaires en hiver. " Je n'en sais rien, me dit-il. Dieu exigera-t-il, avant de rendre la paix au monde, le broiement des peuples ? Il en a le droit. Son secret n'est pas connu des hommes. Combien de prières pourtant montent chaque jour jusqu'au trône de sa miséricordieuse bonté ! Peut-être, en dépit de leur nombre et de leur ferveur, le poids de nos iniquités l'emporte-t-il dans la balance de son éternelle justice. Ne nous laissons pas cependant ; au contraire, redoublons de ferveur et de confiance ". (21 nov. 1917).

Au mois de décembre, il me fait remarquer qu'il n'a pas encore manqué une seule fois la récitation de son bréviaire et que la messe se célèbre plus régulièrement que jamais, puis il poursuit : " C'est ma manière à moi de faire la guerre, en ministre de Jésus-Christ. N'ai-je pas raison ? " (18 déc. 1917).—Il accomplit donc fidèlement ce devoir de la prière liturgique, malgré qu'il en soit dispensé. Et au milieu d'un ministère absorbant, alors qu'ils ne sont que deux aumôniers pour pourvoir aux besoins spirituels de plus de 10,000 soldats, il trouve encore le moyen d'aller enseigner la vérité religieuse aux chers petits enfants de France.

Un autre détail que je crois devoir vous signaler, c'est que jamais, à partir de son départ pour l'Europe, il n'a ouvert la bouche pour se plaindre. Son sacrifice est fait et il veut ne rien perdre du mérite de son immolation. S'il lui échappe une parole capable de laisser soupçonner qu'il souffre physiquement, il se corrige immédiatement en disant que c'est le contraire qui est vrai. Jamais non plus une

parole de haine contre l'Allemagne. Il est allé au combat en ministre de Jésus-Christ, et Jésus-Christ aime tous les hommes. Il le dit même à un officier supérieur, pendant son séjour en Angleterre : " Je suis venu en Europe comme pacificateur et non comme guerrier ". (27 mars 1917).—Reconnaissez-vous le prêtre fidèle dont il est parlé au 1er livre des Rois : "*Suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet ?*"

### MORT A SON POSTE

Cet apôtre, mes frères, est tombé au poste du devoir, au milieu de ses chers soldats, comme en font foi les dernières nouvelles venues d'Europe. Il est tombé victime de son dévouement, non pas tant pour défendre la civilisation menacée par les hordes barbares de la Germanie, — ce refrain lui déplaisait, — que pour accomplir un devoir sacerdotal et s'offrir en victime d'expiation pour les crimes des nations contemporaines.

J'ai parlé de devoir sacerdotal, et je crois pouvoir affirmer que ce fut là le principal motif qui l'a déterminé à partir. A la pensée des dangers d'ordre moral que présente la vie des camps et auxquels est exposée la fleur de notre jeunesse, il s'est rappelé la grande loi de la charité chrétienne qui nous fait une obligation de nous immoler, quand le salut des âmes l'exige. L'abbé Crochetière a aimé les âmes ; pour se dévouer comme il l'a fait, pour accomplir jusqu'au bout son devoir de prêtre, sous le feu de la mitraille, il faut aimer beaucoup. C'était un homme de cœur, sensible aux moindres marques d'amitié qu'on lui donnait,

sensible aux moindres services qu'on lui rendait, incapable de reculer quand il fallait soulager la souffrance, et il est permis de croire qu'il a été frappé à mort parce que son grand cœur lui a fait mépriser le danger. C'était là le dénouement que pressentaient tous ceux qui l'ont connu.

Le regretté défunt a accepté son sacrifice pour une autre raison encore. Il voyait, et avec raison, dans les crimes des nations contemporaines la cause véritable du conflit qui ensanglante présentement l'Europe, et il a voulu s'offrir en victime d'expiation, comme il m'en fit part dans un entretien intime. N'est-il pas vrai que son sacrifice lui donne droit à la reconnaissance de la patrie canadienne ? Car nous avons péché comme peuple, nous aussi, puisque Dieu nous a châtiés. Le libéralisme doctrinal, en exagérant outre mesure la liberté humaine, a affaibli considérablement chez nous le prestige et l'influence de l'autorité religieuse. Trop de fois nous avons fait obstacle aux initiatives prises par l'Église pour le bien des âmes, sous le faux prétexte que les dépositaires de la vérité religieuse n'ont rien à voir dans le gouvernement des peuples. Dans les questions purement matérielles, nous ne le nions pas. Mais les nations ont encore besoin de justice et de vérité, et c'est à leur foyer qu'il faut aller chercher ces deux grandes choses, seules capables d'opérer une régénération sociale. Trop souvent aussi, dans l'accomplissement de nos devoirs sociaux, nous avons foulé aux pieds les droits de la conscience et méprisé les enseignements de l'Église. Inutile de préciser davantage. Si nous voulons éviter à notre malheureuse patrie des maux

plus grands encore, si nous voulons mériter cette paix durable dont parle le Vicaire de Jésus-Christ, il est grand temps que nous reconnaissons les droits souverains de Dieu sur les nations comme sur les individus. C'est pour défendre ces principes de haute portée sociale qu'un héros vient de tomber sur les champs de bataille. Devant la tombe de ce martyr du devoir, dont la figure nous apparaît auréolée d'une gloire immortelle, souhaitons que le peuple canadien comprenne ces vérités et surtout les mette en pratique.

### LEÇON DE PATRIOTISME

Mes chers frères, il y a dans cette immolation volontaire dont je viens de vous parler une belle leçon de fidélité à Dieu, en même temps qu'une grande leçon de patriotisme. L'abbé Crochetière a aimé Dieu, il a aimé son pays ; il a accompli cette forme supérieure de la charité qui consiste à donner sa vie pour ceux que l'on aime et il l'a accomplie en ministre de Jésus-Christ. Au mois de janvier dernier encore, il se rendait au sanctuaire de Lourdes pour se mettre de nouveau sous la protection de la Reine du ciel et abandonner son sort aux mains de la divine Providence. Dieu l'a jugé mûr pour le suprême sacrifice.

Devant cette tombe, il convenait que le peuple qui a pris pour devise : " Je me souviens ", fît entendre une parole de regret avec une promesse de reconnaissance éternelle. Aussi, cet hommage du cœur n'a pas manqué. Aujourd'hui même, si nous sommes réunis dans ce superbe temple religieux, c'est parce que Sa Grandeur a voulu don-

ner à ce héros un témoignage public de son admiration, à ce prêtre modèle une preuve manifeste de sa paternelle amitié. Sachons glorifier le fils en suivant l'exemple qui nous vient du Père spirituel.

Et toi, cher confrère et ami, couché dans cette terre française où dorment tant de vaillants cœurs, accepte ce témoignage ému de notre admiration commune avec l'assurance d'un souvenir impérissable. Et, du haut du ciel où tu goûtes la plénitude du bonheur, n'oublie pas les pauvres exilés de ce monde ; pardonne aux nations coupables qui t'ont arraché au ciel de ton beau pays ; prie pour elles, prie qu'elles sortent victorieuses de leurs épreuves présentes ; prie pour la patrie canadienne afin qu'elle ne s'écarte jamais des droits sentiers de la justice et de la vérité, en attendant que tous ses enfants aillent s'abreuver avec toi à la source de la vraie vie, de la vraie félicité. Ainsi soit-il. Nicolet, 18 avril 1918.



# GENÉALOGIES

---

## ENCORE QUELQUES GENEALOGIES DES ANCIENNES FAMILLES DES BOIS-FRANCS.

---

Les généalogies sont la chaîne qui relie le présent au passé.

Une famille sans traditions est une famille sans gloires.

### GENÉALOGIE DE MISAEL BABINEAU

**L**E premier ancêtre de Misaël Babineau, venu de l'Acadie au Canada, après le Grand Dérangement, en 1755, était Charles Babineau, marié à Cécile Comeau. Il était de Petitcoudiac et vint s'établir à Bécancour. Plus tard il devint concessionnaire d'une terre dans la seigneurie de Tonnancour, à la Pointe du Lac.

*MISAEL BABINEAU*, fils de Alexandre et de Lucie Labbé, baptisé à St-Christophe, le 21 mars 1858 ; marié à Victoriaville, le 7 février 1881, à Jessée Marcotte, domiciliée à Weedon (fille de Narcisse et de Appoline Beaudet) baptisée à St-Christophe, le 18 novembre 1861, inhumée à Victoriaville, le 20 avril 1921.

Père et mère de Alfred Babineau, de la maison Guay à Victoriaville, et oncle et tante de Rodolphe Babi-

neau, fils de Adolphe Babineau et de Victoria Dubois. Rodolphe Babineau est marié à Alma Audet et demeure actuellement à la Tuque.

*ALEXANDRE BABINEAU*, fils de Pierre-Hilaire et de Victoire Hamelin, baptisé vers 1827, inhumé à Victoriaville, le 18 mars 1876, âgé de 49 ans ; marié à St-Christophe le 9 août 1853, à Lucie Labbé, (fille de Julien et de Rébecca Caron), inhumée à Victoriaville, le 13 février 1892, âgée de 65 ans.

*PIERRE HILAIRE BABINEAU*, fils de Charles et de Thérèse Godin, baptisé à Bécancour, le 27 mars 1791, inhumé à Victoriaville, le 27 octobre 1867 ; marié aux Grondines, le 30 juin 1818, à Victoire Hamelin (fille de Louis-Marien Hamelin et de Marie-Anne Rivard), inhumée à Victoriaville, le 10 mai 1876, âgée de 93 ans.

*CHARLES BABINEAU*, fils de Charles et de Cécile Comeau, baptisé en Acadie. Quand il fut en âge de s'établir, il prit une terre dans le rang de Courtnoyer, à Bécancour ; marié à Bécancour, le 31 mars 1788, à Thérèse Godin, fille de Athanase et de Thérèse Piché.

Ce Charles Babineau avait un frère du nom de Justinien, dont les descendants portèrent le surnom de *Justinien*.

\* \* \*

Note.—Narcisse Marcotte, beau-père de Misaël Babineau, fils de Narcisse Marcotte et de Geneviève Boisvert, naquit à Bécancour, le 11 février 1838.



## L'ABBE Frs.-H.-A. TROTTIER

né aux Grondines, le 16 mai 1850 ; ordonné aux Trois-Rivières, le 15 décembre 1872. Premier Aumônier des Frères du Sacré-Cœur, à Arthabaska de 1876 à 1883. Décédé à Arthabaska, le 13 mars 1883.

Cette famille monta dans les Bois-Francis au mois de mars 1838. Elle s'établit d'abord à Somerset. En 1855 elle vint se fixer dans les Pointes Métivier, canton de Warwick.

Le 11 février 1861, Narcisse Marcotte épousa en premières noces, à St-Christophe, Appoline Beudet, veuve de Narcisse Gaudet, de St-Christophe, et fille de Michel Beudet et de Victoire Poisson, de Gentilly. Appoline Beudet fut inhumée à St-Christophe, le 19 novembre 1862, âgée de 36 ans. En secondes noces, Narcisse Marcotte épousa, à St-Christophe, le 22 novembre 1864, Marie-Élise Albœuf-Boutet, fille de Georges et de Éulalie Joubin-Boisvert, née le 20 avril 1845, et baptisée dans la chapelle des Bras de la rivière Nicolet, le 7 juillet suivant.

Narcisse Marcotte et son épouse demeurent actuellement à Victoriaville.

\* \* \*

## GENEALOGIE DE NOËL-ATHANASE BEAUDET

*NOËL-ATHANASE BEAUDET*, fils d'Isaïe et de Marguerite Mailhot, baptisé à St-Jean Deschaillons en 1827, sépulture à Princeville, le 18 septembre 1886, âgé de 54 ans ; marié à St-Christophe (alors résidant à Princeville), le 15 octobre 1853, à Marie Esther Le Prince (fille de Joseph et de Julie Doucet, de St-Grégoire), baptisée à St-Grégoire, le 12 février 1830, inhumée à Victoriaville, le 1er octobre 1918.

Père et mère de l'abbé Marie-Joseph-Henri-Athanase Beudet, né à Arthabaska, le 9 septembre 1870, ordonné

prêtre à St-Hyacinthe, par Mgr Decelles, le 25 mars 1895.

Noël-Athanase Beaudet était le frère de Marie-Aurélie Beaudet, épouse de Jean Trottier, industriel, d'Arthabaska. Marie Amélie Beaudet était la mère de l'abbé Hercule Trottier.

L'abbé François Hercule Augustin Trottier, né aux Grondines, comté de Portneuf, le 16 mai 1850, fils de Jean Trottier et de Marie Aurélie Beaudet, fit ses études à Nicolet, et fut ordonné aux Trois-Rivières, le 15 décembre 1872. Vicaire à Arthabaska de 1872 à 1874 ; à Ste-Anne de la Pérade de 1874 à 1876 ; aumônier des Frères du Sacré-Cœur à Arthabaska de 1876 à 1883, où il est décédé le 13 mars 1883.

M. l'abbé Hercule Trottier était le frère de madame Adélard Picher, protonotaire à Arthabaska.

*ISAÏE BEAUDET*, fils de Jacques et de Marie-Anne Trottier, de St-Jean ; marié à St-Pierre, le 7 avril 1812, à Marguerite Mailhot, fils de Eustache, capitaine de milice, et de Françoise Moras. Isaïe Beaudet, capitaine de milice, fut inhumé à St-Jean, au mois d'octobre 1851.

*JACQUES BEAUDET*, fils de Jacques et d'Elisabeth Brisson, baptisé à St-Jean, le 22 juin 1765, marié à St-Pierre, le 18 août 1789 à Marie-Anne Trottier, fille d'Augustin et de Madeleine Barolet, de St-Pierre.

*JACQUES BEAUDET*, de St-Jean, fils de Jacques et de Marie Angélique Lemay, sépulture à St-Jean, le 31 mai 1783 ; marié à St-Pierre, le 19 avril 1757, à Marie-Elisabeth Brisson, fille de Pierre et Marie Catherine Cour-

teau. Marie Elisabeth Brisson, baptisée le 27 avril 1727, à Ste-Anne de la Pérade, avait épousé, en premières noces, à St-Pierre-les-Becquets, le 15 juillet 1748, Pierre Mailhot, fils de Louis et de Marie-Madeleine Hony.

*JACQUES BEAUDET*, fils de Jean et de Marie Grandin, sépulture à Lotbinière, le 4 janvier 1750 ; marié à Ste-Anne, le 20 novembre 1720, à Marie Angélique Lemay (fille de Pierre et de Marie-Anne Germain), baptisée en 1700 et inhumée à Lotbinière, le 13 mars 1742.

*JEAN BEAUDET*, fils de Sébastien et de Marie Baudonnier, de Blanzais, évêché de Poitiers, en France, baptisé vers 1650 ; marié à Québec, le 28 septembre 1670, à Marie Grandin, baptisée vers 1651, fille de Michel et de Marie Lejeune, de St-Albert, évêché d'Orléans, en France. Jean Beudet s'établit à Lotbinière vers 1680.

En 1908, lors des fêtes du troisième centenaire de Québec, un des descendants de Jean Beudet, Eloi, époux de Emilie de Villers, était encore possesseur du patrimoine ancestral.

\* \* \*

## GÉNÉALOGIE DE AUBERT BEAUDET DIT DUCAP

*MICHEL ROBERT AUBERT BEAUDET-DUCAP*, fils de Paul et de Félicité Beudet, né à Lotbinière, vers 1827, sépulture à Victoriaville, le 23 janvier 1899, âgé de 72 ans ; marié en premières noces, à St-Christophe,

le 11 février 1850, à Julie Labbé (fille de Julien et de Rébecca Caron), inhumée à Victoriaville, le 19 mai 1874. En secondes noces Aubert Beaudet-Ducap épousa Eléonore Houle, fille de Henri et de Françoise Meunier.

*PAUL BEAUDET-DUCAP*, fils de Pierre et de Catherine Mailhot, né à Lotbinière, vers 1792, sépulture à Victoriaville, le 14 août 1866, âgé de 74 ans; marié à Lotbinière, le 19 août 1817, à Félicité Beaudet, sa parente du 4e au 4e degré, fille de François et de Marie-Archange Ripeau-Nolet. Paul Beaudet-Ducap vint s'établir dans les Bois-Francis vers 1839.

*PIERRE BEAUDET-DUCAP*, fils de Charles et de Madeleine Lemay, marié à St-Jean Deschaillons, le 5 juillet 1779 à Catherine Mailhot, fille de Nicolas et de Clotilde Brisson.

*CHARLES BEAUDET-DUCAP*, fils de Laurent Beaudet et de Marguerite Crevier, marié à Madeleine Lemay, fille de Ignace et d'Anne Girard, de Lotbinière.

Charles Beaudet alla s'établir, après son mariage, à Lotbinière, et comme il venait du Cap de la Madeleine, les gens lui donnèrent le surnom de Ducap. De là l'origine du surnom Ducap.

*LAURENT BEAUDET*, établi au Cap de la Madeleine, fils de Pierre et de Marguerite Baudon, de St-Nicolas, évêché de la Rochelle, se maria vers 1648, (1) à Marguerite Crevier, fille de Nicolas Crevier, sieur de Bellerive, et de Louise Le Loutre.

(1) Contrat de mariage 6 mai 1684, par Arneau N. P.

*CATHERINE MAILHOT*, fille de Nicolas et de Clotilde Brisson, épouse de Pierre Beaudet-Ducap, était la sœur de Eustache Mailhot, marié à St-Pierre les Becquets, le 5 février 1783, à Françoise Moras, fille de Jean et de Françoise Brisson.

*EUSTACHE MAILHOT*, capitaine de milice, fut le premier à qui le gouvernement octroya des lots dans le canton de Blandford, à l'endroit connu sous le nom de "Domaine de Gentilly". Le 30 avril 1823, (1) il obtint les lots 1, 2, 3, 4 et 5 du 1er rang et le lot 19 du rang A dans Blandford.

C'est en son honneur que le petit lac, situé sur les lots 3 et 4 du 2e rang de Blandford, porta le nom de "Lac St-Eustache". On a eu grandement tort, en ces dernières années, de changer ce nom historique en lui substituant le nom de "Lac Lamothe".

*NICOLAS MAILHOT*, fils de Jacques et de Marie-Angélique Hony-St-Laurent, baptisé en 1732, sépulture à St-Jean, le 6 mai 1808, marié à Clotilde Brisson (fille de Pierre et de Marie-Catherine Courteau), baptisée à St-Jean, le 22 février 1733, où elle fut inhumée, le 19 novembre 1819.

*JACQUES MAILHOT*, fils de René et de Marie Chapacou, baptisé en 1691, marié en 1713, à Marie Angélique Hony-St-Laurent, baptisée en 1693, sépulture à St-Jean, 24 octobre 1753.

*RENE MAILHOT-LAVIOLETTE*, baptisé en

(1) Archives d'Ottawa.

1637, marié à Marie Chapacou, baptisée en 1658, inhumée à Ste-Anne de la Pérade, le 25 décembre 1733, fille de Simon-Jean Chapacou, enterré dans l'église de Longueil, le 3 juin 1690, et de Vincente Pacaud.

\* \* \*

### LA GENEALOGIE DE GODEFROY BEAUFORT DIT BRUNEL, DE STANFOLD

*GODEFROY BEAUFORT-BRUNEL*, fils d'Antoine-Placide et de Julie Panneton, baptisé à Gentilly, le 21 octobre 1817, sépulture à Stanfold, le 1er février 1886 ; marié à Gentilly, résidant à Stanfold, le 7 janvier 1840, à Amélie Auger-Vignette (fille de François et d'Archange Auger, de Gentilly), baptisée à Gentilly, le 3 avril 1812, sépulture à Stanfold, le 7 décembre 1876.

*ANTOINE-PLACIDE BEAUFORT-BRUNEL*, fils d'Antoine et de Marie Normandeau-Deslauriers, baptisé à Gentilly, le 25 juillet 1792, sépulture à Stanfold, le 5 avril 1853, alors veuf de Françoise Hudon-Beaulieu ; marié en premières noces, à Gentilly, le 7 janvier 1817, à Julie Panneton (fille de J.-Baptiste, forgeron, et de Françoise Rocheleau), baptisée à Gentilly, sous le nom de Judith, le 19 mai 1795, inhumée à Gentilly, le 31 octobre 1817, âgée de 22 ans ; en secondes noces, Antoine-Placide Brunel épousa Olympe Marchand, et en troisièmes noces, Françoise Hudon-Beaulieu.

*ANTOINE BEAUFORT BRUNEL*, fils de Alexis et de Marie-Anne Part, baptisé vers 1766, sépulture à

Gentilly, le 16 mars 1836, âgé de 70 ans ; marié à Gentilly, le 3 octobre 1791, à Marie Normandeu-Deslauriers (fille de Jacques et de Marie-Catherine Tinon-Desroches), baptisée vers 1771, sépulture à Gentilly, le 3 avril 1833, âgée de 62 ans.

*ALEXIS BEAUFORT-BRUNEL*, fils de Joseph et de Josette Dubois, baptisé à Champlain, le 1er mai 1736, sépulture avant 1778 ; marié à Champlain, résidant dans la seigneurie de Gentilly, le 6 octobre 1760, à Marie-Anne Part (fille de Jean et de Josette Roy), baptisée vers 1750 en Acadie, inhumée à Bécancour sous le nom de Marie-Anne Jampart, le 17 mars 1810, âgée de 60 ans. Elle avait épousé en secondes noces, à Bécancour, le 9 février 1778, Alexandre Pepin, fils de Charles et de Louise Rivard.

*JOSEPH LIMOUSIN-BEAUFORT-BRUNEL*, fils d'Hilaire Limousin, sieur de Beaufort et d'Antoinette Lefebvre, baptisé à Champlain le 31 mars 1692 ; marié à Champlain, sous le nom le Joseph Limousin, le 25 novembre 1718, à Josette Dubois fille de Jean, maître-maçon, et de Jeanne Raux), baptisée à Batiscan, le 14 octobre 1697, sépulture à Batiscan, vers 1773. En 1733, Joseph Limousin Beaufort est habitant de la seigneurie de Gentilly.

*HILAIRE LIMOUSIN*, sieur de Beaufort, fils de Pierre et d'Isabelle Fradin, né en 1633, à Ste-Radégondé, diocèse de Poitiers, en France, arrivé au Canada vers 1669, inhumé à Champlain en 1708, où il s'était établi vers 1674 ; marié à Québec, le 9 novembre 1671, à Antoinette

Lefebvre (fille de Charles et de Louise Prud'homme), baptisée en France en 1653.

\* \* \*

## GENÉALOGIE DE DAVID BEAUFORT DIT BRUNEL

*DAVID BEAUFORT-BRUNEL*, de Gentilly, père de Rosalie Brunel, épouse de Urbain Girouard, et de Luce Brunel, épouse de Évangéliste Fréchette, de Stanfold.

*DAVID BEAUFORT-BRUNEL*, fils d'Alexis et de Geneviève Baril, baptisé à Gentilly le 16 février 1791, inhumé à Gentilly, le 15 septembre 1885, âgé de 94 ans ; marié à Gentilly, le 23 novembre 1814, à Julie Poisson (fille de Antoine et de Josette Provencher), baptisée à Gentilly, le 13 septembre 1799, inhumée à Gentilly, le 25 avril 1863.

*ALEXIS BEAUFORT-BRUNEL*, fils de Alexis et de Marie-Anne Part, baptisé vers 1763, inhumé à Gentilly, le 25 janvier 1823, âgé de 60 ans environ ; marié à Gentilly, le 19 avril 1787, à Geneviève Baril (fille de Antoine et de Barbe Mailhot), baptisée vers 1764, inhumée à Gentilly, le 19 octobre 1855, âgée de 91 ans.

Pour la généalogie de Alexis Beaufort-Brunel et de Marie-Anne Part, voir généalogie de Godefroy-Beaufort-Brunel.

\* \* \*

---

GENÉALOGIE DE PIERRE-ZOEL BELIVEAU  
DE ST-PAUL DE CHESTER

*PIERRE-ZOEL BELIVEAU*, fils de Joseph et de Marie Prince, instituteur et cultivateur, né à St-Grégoire en 1821, décédé à St-Paul de Chester, le 4 août 1888, âgé de 67 ans ; marié à Somerset, le 13 avril 1847, à Sarah Gagnon, fille de Antoine et de Victoire Castonguay.

Pierre-Zoël Béliveau était le père de Estelle Béliveau, mariée à St-Paul de Chester, le 8 juillet 1867, à Moïse Leblanc (fils de Moïse et de Cécile Tourigny, décédé à St-Paul, le 23 mars 1916, âge de 76 ans. La veuve Leblanc demeure actuellement à St-Paul. Il était l'oncle de Théophile Béliveau, de St-Norbert, et de Uldorique Béliveau, de St-Paul de Chester.

*JOSEPH BELIVEAU*, fils de David et de Marie Gaudet, baptisé à Bécancour, le 15 septembre 1784 ; marié à St-Grégoire, le 31 mai 1808, à Marie Prince, fille de Jean et de Madeleine Héon.

*DAVID BELIVEAU*, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Melançon, baptisé en 1747, décédé subitement à St-Grégoire, le 15 mars 1813 ; marié à Bécancour, en janvier 1773, à Marie Gaudet, fille de Charles et de Marie Cormier.

David Béliveau est l'ancêtre des Béliveau surnommés DAVID. Il résidait au village Godefroy de St-Grégoire.

*JEAN-BAPTISTE BELIVEAU*, fils d'Antoine et de Marie Thériau, né le 3 novembre 1713, sépulture à

Nicolet, le 6 juillet 1786, âgé de 73 ans ; marié à Port-Royal, le 23 janvier 1741, à Marguerite Melançon (fille de Jean et de Madeleine Sinsennes), baptisée en 1716, et inhumée à St-Grégoire, le 12 octobre 1808, âgée de 92 ans.

En 1755, Jean-Baptiste Béliveau et sa famille furent déportés dans le Massachusetts. Le 3 avril 1768, il est à Bécancour, où il fait baptiser, sous condition, François, né le 17 octobre 1758.

*ANTOINE BELIVEAU*, fils de Jean-Antoine et de Jeanne Bourg, né en 1679 ; marié en premières noces, vers 1700 à une veuve Béliveau, mère de Joseph Béliveau ; en secondes noces, en 1702 à Marie Thériau, fille de Claude et de Marie Gautrot.

*JEAN-ANTOINE BELIVEAU*, fils de Antoine et de Andrée Guyon, né vers 1652, (au recensement de Port-Royal, en 1671, il est âgé de 19 ans) ; marié en premières noces, vers 1672, à Jeanne Bourg, baptisée en 1653, décédée en 1700, fille de Antoine et de Antoinette Landry, en secondes noces, marié vers 1702, à Marie Cécile Melançon, née vers 1671, fille de Charles et de Marie Dugas, veuve de Abraham Boudrot. Jean-Antoine Béliveau et Cécile Melançon émigrèrent en 1728, à l'Isle St-Jean. Au recensement de Tracadie, en 1734, J.-Antoine Béliveau est âgé de 83 ans, et sa femme, Cécile Melançon, âgée de 63 ans.

*ANTOINE BELIVEAU*, né en France, vers 1621, où il se maria en 1650 ou 1651, à Andrée Guyon. Il émigra en Acadie en 1650 ou 1651.

---

GENEALOGIE DE L'ABBE SILVIO BELIVEAU,  
curé de St-Norbert d'Arthabaska.

---

L'abbé *JOSEPH-SILVIO BELIVEAU*, fils de Joseph et de Mathilde Hébert, né à St-Grégoire, le 8 décembre 1860, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 20 juillet 1838. Vicaire à Drummondville (1889-1890), à la cathédrale de Nicolet (1890-1891), à Bécancour (1891-1892), à St-David d'Yamaska (1892-1895), à Arthabaska (1895-1896), à St-François du Lac (1896-1897) ; curé de Kingsey-Falls (1897-1906), de Wickham (1906-1910), curé de St-Norbert d'Arthabaska depuis 1910.

*JOSEPH BELIVEAU*, menuisier, fils de Joseph et de Judith-Julie Poirier, baptisé à St-Grégoire, le 5 mai 1819, décédé à St-Grégoire, le 9 juillet 1893, âgé de 74 ans ; marié à St-Grégoire, le 10 octobre 1842, à Mathilde Hébert, fille de Firmin et de Marie Bourg, baptisée à St-Grégoire, le 13 avril 1821, décédée à Kingsey-Falls, le 7 février 1898, âgée de 76 ans.

*JOSEPH BELIVEAU*, fils de François et de Marie Leblanc, baptisé à Nicolet, le 16 décembre 1786 ; marié à St-Grégoire, le 1er février 1813, à Judith Poirier, fille de Pierre et de Rose Bergeron, baptisée à Nicolet, le 15 mars 1795.

*FRANÇOIS BELIVEAU* dit *Français*, fils de Joseph et de Marie Bourg, né en Acadie, vers 1753 ; marié à Bécancour, le 19 janvier 1778, à Marie Leblanc, fille de Sylvain et de Anne Leprince.

François Béliveau s'établit, en 1770, au village de Ste-Marguerite, à St-Grégoire ; il fut le premier à porter le surnom de *Français*. L'ancêtre des Béliveau-David est David Béliveau, époux de Marie Gaudet. Il était le fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Melanson. Le fils de David Béliveau et de Marie Gaudet, Joseph, marié à Marie Prince, est l'ancêtre des *Béliveau-Carré*. Il était le grand-père des abbés Edouard et Arsène Béliveau, tous deux fils de Joseph et de Aurée Prince.

Charles Béliveau, époux de Elisabeth Doucet et frère de David, est l'ancêtre des Béliveau-Charlitte.

Jean Béliveau, époux de Marie-Madeleine Hébert et frère de David et de Charles, est l'ancêtre des Béliveau Jon-fils (Jean-fils).

*JOSEPH BELIVEAU*, fils de Jean-Charles et de Madeleine Melanson, né en 1698 ; marié en premières noces, le 13 novembre 1730, à Marie Madeleine Gaudet, fille de Bernard et de Jeanne Thériau ; en secondes noces, vers 1750, à Marie Bourg, fille de Michel et de Marie Cormier.

*JEAN-CHARLES BELIVEAU* (surnommé le jeune), fils de Jean-Antoine et de Jeanne Bourg, né en 1674 ; marié en 1696, à Madeleine Melanson, née en 1679, fille de Charles et de Marie Dugas.

Jean-Charles Béliveau fut blessé en combattant contre les Anglais et mourut à Port-Royal, le 13 septembre 1707, après avoir reçu tous les sacrements avec beaucoup d'édification.

*JEAN-ANTOINE BELIVEAU*, fils de Antoine et de André Guyon, né vers 1652 (au recensement de Port-

Royal en 1671, il était âgé de 19 ans ; marié en premières noces, vers 1672, à Jeanne Bourg, née vers 1652, fille de Antoine et de Antoinette Landry ; marié en secondes noces vers 1702, à Cécile Melanson, née vers 1671, fille de Charles et de Marie Dugas. Il avait donc marié en secondes noces la sœur de la femme de son garçon, Jean-Charles. En 1728, Jean-Antoine Béliveau émigra à l'Île St-Jean. Au recensement de la Tracadie, en 1734, il est âgé de 83 ans et sa femme, Cécile Melanson, âgée de 63 ans.

*ANTOINE BELIVEAU*, né en France vers 1621, où il se maria en 1650 ou 1651, à Andrée Guyon. Il émigra en Acadie vers 1650 ou 1651.

\* \* \*

## GENEALOGIE DE LOUIS ADOLPHE DE BILLY

Vers 1672 (1), Jean François de Billy vint au Canada, avec sa femme, Catherine de la Marche et y fit souche. " Au XVIe siècle une branche de la famille de Billy portait le nom de Courville, d'après une terre probablement, puisque c'était la coutume de donner aux fils cadets le nom d'une propriété dont ils se trouvaient possesseurs par droit d'héritage ou autrement. Un texte de l'époque dit " Louis de Billy, baron de Courville ". (2)

. *JEAN-FRANÇOIS DE BILLY*, né vers 1649. (Le recensement de 1681 lui donne 32 ans). Probablement dans la paroisse de Sommereux, diocèse de Beauvais, en France.

(1) M. B. Sulte dit 1678 ou 1679, *Mélanges historiques*, vol., 2 page 66.

(2) M. B. Sulte, *Mélanges historiques*, vol., 2 page 64.

Il était fils de François de Billy, écuyer, seigneur de Béhéricourt, et de Hélène Guibert. L'acte de fiançailles de François de Billy avec Hélène Guibert fut passé à Paris, le 3 février 1632.

*JEAN-FRANÇOIS DE BILLY* épousa à Somme-reux, en France, vers 1671, Catherine Marguerite de la Marche.

En 1679, François de Billy, résidant dans la seigneurie de Gentilly, fait baptiser à Champlain un enfant sous le nom de François. (3) Il est bon de faire remarquer qu'à cette époque, la seigneurie de Gentilly faisait partie de la paroisse de Champlain. L'érection canonique de la paroisse de St-Edouard de Gentilly date du 24 juillet 1784.

Jean François de Billy, décédé le 28 janvier 1716, fut inhumé à Champlain, le 1er février suivant. Catherine Marguerite de la Marche, son épouse, vécut jusqu'à 80 ans et fut enterrée à Champlain, le 11 avril 1731.

*MICHEL DE BILLY*, fils de Jean-François et de Catherine-Marguerite de la Marche, arriva au Canada âgé d'environ 5 ans. Il épousa en premières noces, à Champlain, le 27 avril 1705, Anne-Céleste Désy, veuve de François Aubuchon. Elle fut inhumée à Champlain, le 17 mai 1718 ; en secondes noces, marié à Ste-Anne de la Pérade, le 14 juillet 1719, à Marguerite-Renée Breillac, inhumée à Champlain, le 25 septembre 1728 ; en troisième noces, marié à Champlain, le 1er mars 1729 à Marie-Jeanne Rouillard.

Le 15 juillet 1707, Michel de Billy devint concession-

(1) Registres de Champlain, octobre 1679.

naire d'une terre de 6 arpents, avec droit de chasse et de pêche, de François Poisson, seigneur de Gentilly.

*MICHEL BILLY*, fils de Michel de Billy et de Marguerite-Renée Breillac, né dans la seigneurie de Gentilly, baptisé à Champlain, le 25 septembre 1726, inhumé à Gentilly, le 30 mars 1814 ; marié (1) en 1747, à Champlain, à Charlotte Perrot-Turbal, fille de Nicolas, capitaine de milice, et de Marguerite Bourbeau. En 1791, Michel de Billy fut nommé lieutenant des milices de Gentilly par Lord Dorchester, gouverneur de la province de Québec.

*MICHEL BILLY* (surnommé Michon Tontaine), fils de Michel et de Charlotte Perrot-Turbal, né à Gentilly, le 24 mars 1748, où il est décédé le 12 août 1820 ; marié, à St-Pierre-les-Becquets, le 9 février 1773, à Marie-Louise Duclos-Carignan (fille de Pierre et de Marie-Anne Mongrain), inhumée à Gentilly, le 23 novembre 1814, âgée de 63 ans.

*ANTOINE BILLY* (surnommé Antoine Michon Tontaine), fils de Michel et de Marie-Louise Duclos-Carignan, né à Gentilly, le 5 septembre 1780, où il est inhumé, le 2 mai 1840 ; marié à Gentilly, le 15 janvier 1805, à Archange Auger (fille de Barthélemy et de Françoise Tinon-Desroches), inhumée à St-Norbert d'Arthabaska, le 24 mai 1854, âgée de 72 ans.

\* \* \*

(1) Contrat de mariage par le Notaire Pollet, 19 avril 1747.

## LES BILLY (TONTAINE) DANS LES BOIS-FRANCS

Le 9 août 1836, Léon Billy, fils de Michel et d'Archange Auger, se maria à Gentilly à Marie Verret. Il est, à cette date, résidant à Stanfold.

J.-Bte Billy (surnommé Babi Tontaine), frère de Léon, est dans les Bois-Francis en 1837. Le 21 avril 1843, il épousa, à Somerset, Julie Roy-Mazeret. Il est alors résidant à St-Norbert.

Un autre frère de Léon, Antonin, marié à Gentilly, le 29 janvier 1828, à Marie-Desanges Jeannot, fille de J.-Bte et de Marie Girouard, est à St-Norbert dès 1840.

Deux filles de Antoine Billy se marièrent dans les Bois-Francis ; Esther, à Narcisse Béliveau et Edith, à David Prince.

En 1839, Antoine Billy et sa femme Archange Augé sont dans le canton d'Arthabaska. En 1840, ils sont à Gentilly. Archange Augé était résidante à St-Norbert, lors de sa mort, en 1854.

Deux des fils de Antoine Billy, Joseph et Salomon, vécurent à Gentilly. Joseph Billy (José Tontaine), épousa à Gentilly, le 11 août 1835, Marcelline Beaufort-Brunel, fille de Antoine et de Marie Normandeau-Deslauriers.

*SALOMON BILLY* (surnommé le Fin Tontaine), fils de Antoine et de Archange Augé, baptisé à Gentilly, le 16 février 1807, où il fut inhumé le 10 octobre 1879 ; marié à Gentilly, le 14 février 1831, à Théotiste Beaufort-Brunel (fille de Antoine et de Marie Normandeau-Des-

lauriers), baptisée à Gentilly, le 10 avril 1808, décédée à Victoriaville, le 17 mai 1892.

*LOUIS ADOLPHE BILLY*, fils de Salomon et de Théotiste Beaufort-Brunel, baptisé à Gentilly, le 13 octobre 1834, décédé à New-Carlisle, le 20 mars 1907, et inhumé dans la cathédrale de Rimouski, le 23 suivant ; marié à Rimouski, le 4 juillet 1864, à Marie-Adèle Gauvreau (fille de Pierre Gauvreau, notaire, et de Elisabeth Duberger), décédée à New-Carlisle, le 30 janvier 1890, et inhumée dans la cathédrale de Rimouski, le 4 février suivant.

Louis Adolphe Billy fit ses études à Nicolet, étudia le droit et fut admis au barreau en 1859. Magistrat stipendiaire à Rimouski de 1873 à 1882, député de Rimouski aux communes de 1882 à 1887, nommé conseiller de la Reine en 1887, et juge de la cour supérieure, pour le district de Gaspé, avec résidence à New-Carlisle, le 25 février 1888. A sa mort, en 1907, il était à sa retraite depuis quatre ans.

Le 27 février 1893, une loi du gouvernement de Québec autorisa l'honorable Louis-Adolphe Billy et les membres de la famille à reprendre le nom " De Billy " comme le portaient leurs ancêtres au Canada et en France.

Louis Adolphe de Billy était le frère de François Xavier de Billy, de Victoriaville, et de Hilaire, de Stanfold, et le beau-frère de Octave Morel, de Victoriaville, et du Notaire d'Argy, de Stanfold.

---

## GENEALOGIE DE MARCEL COUILLARD-DESPRES,

*MARCEL COUILLARD-DESPRES*, fils de Marcel et de Marguerite Normandeau-Deslauriers, né à St-Pierre-les-Becquets, le 5 octobre 1826 et baptisé le même jour à St-Jean Deschaillons ; marié à St-Norbert d'Arthabaska, le 7 février 1853, à Adéline Champoux-Semper (fille de Joseph et de Marie Bergeron), décédée à Lawrence en 1877 ; en secondes noces Marcel Desprès, après un veuvage de trois ans, épousa, à Lawrence, en 1880, Olympe Bilodeau, inhumée à St-Albert de Warwick, le 18 novembre 1910, âgée de 77 ans environ.

Marcel Desprès est actuellement pensionnaire à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, âgé de 95 ans.

*MARCEL DESPRES*, fils de Joseph et de Ursule Mathieu, baptisé vers 1798, sépulture à Stanfold, le 15 mars 1870, âgé de 72 ans environ ; marié à St-Pierre les Becquets, le 18 novembre 1823, à Marguerite Normandeau-Deslauriers (fille de Pierre et de Thérèse Roiroux-Laliberté), baptisée à St-Pierre, le 20 novembre 1802, inhumée à St-Pierre, le 10 avril 1882.

Marcel Couillard-Desprès quitta St-Pierre pour Sorrel, vers 1836. En février 1839 ou 1840, il vint s'établir dans les Bois-Francis, sur le lot A du Gore, 10e rang de Stanfold.

*JOSEPH COUILLARD-DESPRES*, sieur de l'Islois, fils de Joseph et de Marie-Geneviève Fournier, sépulture à St-Pierre les Becquets, le 10 août 1834, âgé de 75

ans environ ; marié à St-Pierre du Sud, le 7 novembre 1786, à Ursule Mathieu, inhumée à Stanfold, le 2 juin 1855, âgée de 102 ans.

*JOSEPH COUILLARD-DESPRÈS*, sieur de l'Islois, fils de Joseph et de Marie Geneviève Caron, baptisé en 1735 ; marié à St-Thomas de Montmagny, le 14 février 1763, à Marie-Geneviève Fournier, baptisée à St-Thomas, le 25 août 1737, fille de Nicolas et de Geneviève Langlois.

*JOSEPH COUILLARD-DESPRÈS*, sieur de l'Islois, fils de Jacques et de Elisabeth Lemieux, baptisé à St-Thomas, le 13 novembre 1701, sépulture à St-Thomas, le 4 janvier 1761 ; marié en premières noces, à l'Islet, le 20 juillet 1733, à Marie-Geneviève Caron (fille de François et de Françoise Paré), baptisée à l'Islet, le 13 juin 1716, sépulture à St-Thomas, le 8 avril 1745 ; en secondes noces, Joseph Couillard épousa, à St-Thomas, le 21 février 1746, Elisabeth Blanchet (fille de Pierre-Guillaume et de Marie Gagné.

*JACQUES COUILLARD* de Lespinay, sieur Des Près, seigneur de la rivière du sud et l'Islet, fils de Louis et de Geneviève Desprès, baptisé à Québec, le 5 juin 1665, sépulture à St-Thomas, le 24 août 1737 ; marié à St-Thomas, le 21 janvier 1691, à Elisabeth Lemieux (fille de Guillaume et de Elisabeth Langlois), baptisée, le 14 février 1672, à l'Ange-Gardien, inhumée à St-Thomas, le 29 août 1739.

*LOUIS COUILLARD* de Lespinay, fils de Guillaume et de Marie Guillemette-Hébert, baptisé à Québec,

le 18 mai 1629 ; marié à Québec, le 29 avril 1653, à Geneviève Desprès (fille de Nicolas et de Madeleine Leblanc), baptisée en 1639, inhumée à Québec, le 11 mai 1706.

*GUILLAUME COUILLARD* de Lespinay, fils de Guillaume et de Elisabeth Vésins, de la paroisse de St-Landry de Paris, inhumé, le 4 mars 1663, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec ; marié à Québec, le 26 avril 1621, à Marie Guillemette Hébert (fille de Louis et de Marie Rollet), baptisée en France en 1606, inhumée dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 20 octobre 1684, âgée de 78 ans.

*LOUIS HÉBERT*, le premier colon établi au Canada, y arriva à l'été de 1617, avec sa femme, Marie Rollet et ses trois enfants : Guillaume, Anne et Guillemette.

Il mourut des suites d'une chute et fut inhumé, le 25 janvier 1627, dans le cimetière des Récollets, au couvent de St-Charles.

En 1670, ses ossements furent transportés dans la chapelle des Récollets, à la Haute-Ville de Québec. Marie Rollet épousa en secondes noces, à Québec, le 16 mai 1629, Guillaume Hubon, honorable homme de Québec. Elle fut inhumée à Québec, le 27 mai 1649.

## GÈNEALOGIE DE J-BTE GAUDET (BEZO)

Parmi les acadiens réfugiés à Québec pour y passer l'hiver de 1757-58, nous trouvons quatre familles Godet : Jean, Pierre, Joseph et Charles.

Ce dernier est l'ancêtre des Gaudet de Bécancour, de Gentilly et des Bois-Francis.

*CHARLES GODET*, surnommé Marin, fut baptisé en Acadie, en 1714 et s'y maria, à Marie Cormier. Celle-ci mourut victime de la petite vérole, à Québec et y fut inhumée le 14 décembre 1757, âgée de 38 ans.

Le 29 du même mois, une fille de Charles Godet mourut de la même maladie.

Charles Godet se fixa près du lac St-Paul-Bécancour, sur la 5e terre du haut du rang et prit pour son fils, François, la terre voisine. Il demeura veuf et fut inhumé à Bécancour, en novembre 1794, âgé de 80 ans.

*FRANÇOIS GODET*, fils de Charles et de Marie Cormier, baptisé en Acadie ; marié en premières noces, à Bécancour, en janvier 1773, à Marie-Françoise Poisson, fille du co-seigneur de Gentilly, Antoine Poisson et de Charlotte Deshayes-Tourigny. Françoise Poisson mourut le 13 avril 1794, âgée de 38 ans ; en secondes noces, à Bécancour, le 20 juillet 1795, François Godet épousa la cousine germaine de sa première femme, Geneviève Poisson, fils du co-seigneur de Gentilly, Alexis Poisson, et de Madeleine Rivard-Lavigne.

*CHARLES GAUDET*, fils de François et de Marie-Françoise Poisson, baptisé à Bécancour, le 6 avril 1786 ;

marié à Gentilly, résidant à Nicolet, le 10 juillet 1805, à Marguerite Panneton, fille de Jean-Baptiste, forgeron, et de Françoise Rocheleau, de Gentilly.

*JEAN-BAPTISTE GAUDET* (surnommé Bezo), fils de Charles et de Marguerite Panneton, baptisé à Gentilly, le 23 mai 1806, sépulture à Montréal en juin 1883 ; marié à Gentilly, le 23 octobre 1827, à Théotiste Fontaine (fille de Nicolas et de Madeleine Dion), décédée à Ham-Nord, le 16 août 1882. J.-Bte Gaudet fut plusieurs années cultivateur dans le rang des Bras de Victoriaville.

Jean-Baptiste Gaudet était le père de Octave Gaudet décédé à Ham-Nord, de Narcisse et de Napoléon, décédés à Arthabaska, et de Hector décédé à Victoriaville.

Jean-Baptiste Gaudet était le frère de l'honorable Joseph Gaudet, conseiller législatif, inhumé à Gentilly, le 17 août 1882, âgé de 67 ans.

\* \* \*

## GENEALOGIE DE HILAIRE HEBERT

### *La famille Hébert Acadienne*

Le premier acadien du nom d'Hébert qui vint s'établir au Canada, après le Grand Dérangement de 1755, fut Jean-Baptiste, époux de Elisabeth Granger. Après avoir passé 12 ans en exil, J.-Bte Hébert arriva aux Trois-Rivières, en 1767. Sa femme ne tarda pas à descendre dans la tombe. Elle fut enterrée aux Trois-Rivières, le 3 septembre 1767, âgé de 66 ans.

Jean-Baptiste Hébert, lors de son arrivée aux Trois-

Rivières, était accompagné de deux de ses garçons et d'une fille : J.-Baptiste, Étienne et Françoise.

Deux autres garçons, Joseph et Honoré, arrivèrent au Canada une couple d'années plus tard.

J.-Baptiste Hébert, fils, marié sur la terre de l'exil, le 24 août 1762, à Marie-Rose Leblanc, fille de Pierre et de Françoise Landry, fit réhabiliter son mariage aux Trois-Rivières, le 29 juillet 1767.

Françoise Hébert était mariée depuis une quinzaine d'années à Augustin Leblanc, fils de Pierre et de Françoise Landry. Augustin Leblanc s'établit à Yamachiche en arrivant au Canada. Françoise Hébert fut inhumée le 3 mai, âgée de 36 ans, et Augustin Leblanc, le 14 juillet 1786, âgé de 63 ans.

La tradition rapporte que Étienne Hébert, fils de J.-Bte et de Elisabeth Granger, fit plusieurs voyages dans la Nouvelle-Angleterre, pendant l'année 1768, pour retrouver ses deux frères, Joseph et Honoré. La boussole qui servit à Étienne Hébert dans ses courses à la raquette, à travers les forêts, pour retrouver ses frères, est conservée comme une relique précieuse chez un des petits fils de Joseph Hébert. M. l'abbé Raymond Casgrain, dans son "Pèlerinage au pays d'Évangéline" consacre quelques pages à raconter les tribulations d'Étienne Hébert pour retrouver ses frères. Il nous apprend aussi comment, et par quel heureux hasard, il a retrouvé, à Québec, sa fiancée de la Grand Prée.

C'est aussi dans la famille Hébert, que M. Napoléon Bourassa a choisi son héros dans son roman "Jacques et Marie".

La rivière des Hébert, qui coule du sud au nord, à l'ouest du comté de Cumberland, pour aller se jeter au fond de la Baie de Fundy, en Acadie, redit à toutes les générations qui s'y succèdent que ses premiers occupants furent des Hébert.

Etienne Hébert se maria aux Trois-Rivières, le 10 octobre 1769, à Marie-Josette Babin, fille de Jean-Baptiste et de Catherine Leblanc. Le 4 novembre 1771, à Bécancour, trois frères Hébert se marièrent : Jean-Baptiste, en secondes noces à Marie Arseneau, fille de Pierre et de François Poirier ; Honoré Hébert, à Marie Madeleine Poirier, fille de Jean-Baptiste et de Judith Richard, et Joseph Hébert à Madeleine Richard, fille de Pierre et de Madeleine Bourg.

Jean-Baptiste Hébert et Marie Arseneau sont les grand-père et grand-mère de Hilaire Hébert.

Les enfants de Jean-Baptiste et de sa première femme Rose Leblanc sont : le Honoré, baptisé aux Trois-Rivières, le 8 novembre 1767 ; celui-ci se maria en premières noces, à Nicolet, le 20 janvier 1794, à Marguerite Prince, fille de Joseph et d'Anne Richard ; enfants de Honoré Hébert et de Marguerite Prince : Honoré-Fabien, baptisé, à Nicolet, le 15 février 1795 ; Julie, baptisée à Nicolet, le 6 janvier 1796 ; Marie-Rose, baptisée à Nicolet, le 17 avril 1797 ; Jean-Baptiste, baptisé à Nicolet, le 24 janvier 1799 ; Etienne, baptisé à Nicolet, le 31 janvier 1801 ; 2ème mariage, à Nicolet, le 17 mai 1802, à Rosalie Breau, fille de Pierre et d'Anne Daigle ; enfants : Pierre, baptisé à St-Grégoire, le 25 avril 1806 ; Marie-Judith, baptisée à St-Grégoire, le 17 janvier 1808 ; Joseph, baptisé à St-Gré-

goire, le 1er mai 1809 ; Elisabeth, baptisée à St-Grégoire, le 13 juillet 1811.

2e Françoise, baptisée à Bécancour, le 30 septembre 1768, inhumée à Nicolet, le 23 juin 1791.

3e Marie-Rose, baptisée à Bécancour, le 13 avril 1770, mariée à Nicolet, le 10 juin 1793, à Simon Bergeron, fils de Simon et de Marie Syndon.

Enfants de Jean-Baptiste Hébert et de sa seconde femme, Marie Arseneau :

1er Firmin, baptisé à Bécancour, le 18 novembre 1772, marié à Nicolet, le 12 janvier 1801, à Marie Bourg.

2e Marie-Madeleine, baptisée à Bécancour, le 27 février 1775, mariée à Nicolet, le 14 septembre 1801, à Simon Béliveau, fils de David et de Marie Gaudet.

3e Marguerite, baptisée à Bécancour, le 1er avril 1777 ; mariée à Bécancour, le 28 novembre 1797 à Joseph Bergeron, fils de Simon et de Marie Syndon.

4e Elisabeth, baptisée à Bécancour, le 19 août 1779 ; mariée à St-Grégoire, le 10 août 1807, à Joseph Pinchaud, veuf de Madeleine Héon.

5e Jean-Baptiste, baptisé à Bécancour, le 11 octobre 1781, sépulture à Nicolet, le 12 juin 1792.

#### GENEALOGIE DE HILAIRE HÉBERT DIT FIRMIN.

*HILAIRE HEBERT*, fils de Firmin et de Marie Bourg, baptisé à St-Grégoire, le 25 mai 1816 ; marié à St-Grégoire, le 11 septembre 1843, à Lucie Doucet, fille de Joseph et de Marie Désanges Prince.

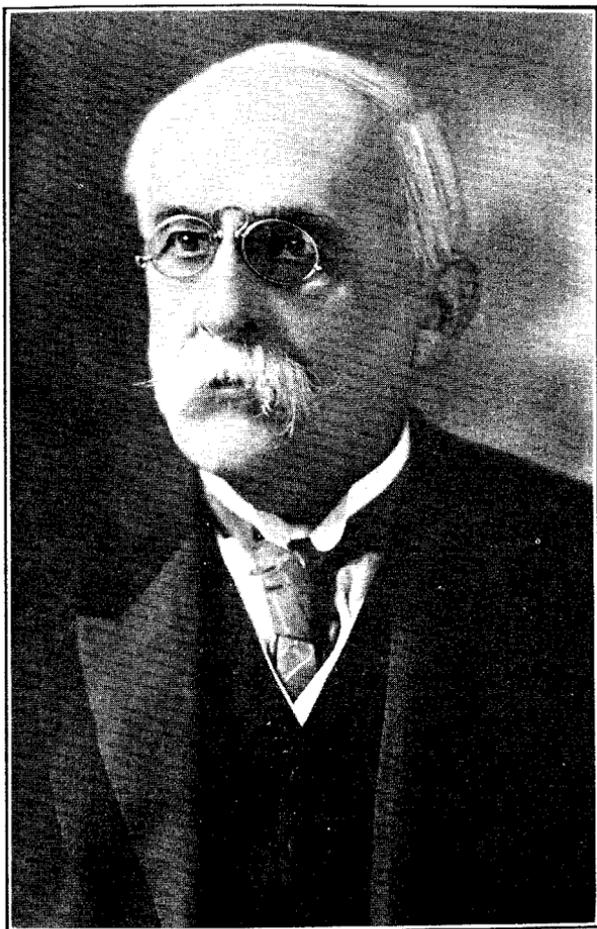
Hilaire Hébert était le père de Marie-Lucie Virginie Hébert, veuve de Pierre-Ludger Tousignant, ancien shérif d'Arthabaska, et le grand-père de l'abbé Lucien Hébert, fils de Odilon Hébert et de Georgine Tétreau, né à St-Grégoire, le 1er mars 1887, ordonné à Nicolet, le 14 septembre 1914. Actuellement vicaire à la cathédrale de Nicolet.

*FIRMIN HEBERT*, meunier, ancêtre des Hébert-dit-Firmin, fils de J.-Baptiste et de Marie Arseneau, baptisé à Bécancour, le 18 novembre 1772 ; marié à Nicolet, le 12 janvier 1801, à Marie Bourg, fille de Simon et de Rosalie Gaudet.

*JEAN-BAPTISTE HEBERT*, fils de Jean-Baptiste et de Elisabeth Granger, baptisé en 1741 ; marié en premières noces en exil, le 24 août 1762, à Marie-Rose Leblanc, fille de Pierre et de Françoise Landry, inhumée à Bécancour, le 22 mai 1771, âgée de 47 ans environ. J.-Baptiste Hébert était alors établi au village Godefroy, à St-Grégoire. Le 4 novembre 1771, à Bécancour, il épousa, en secondes noces, Marie Arseneau, fille de Pierre et de Françoise Poirier.

J.-Baptiste Hébert fut enterré à St-Grégoire, le 27 octobre 1811, âgé de 70 ans ; sa femme, Marie Arseneau, avait été inhumée à Nicolet, le 9 octobre 1801, âgée de 67 ans.

*JEAN-BAPTISTE HEBERT*, fils de Etienne et de Jeanne Comeau, baptisé aux Mines, en Acadie, le 24 juin 1692, inhumé à Nicolet, le 11 janvier 1789, âgé de 97 ans ; marié probablement à Pigiquid, le 20 janvier 1720, à Elisa-



L'HON. L. LAVERGNE,  
Sénateur pour la division de Kennébec.

beth Granger (fille de Pierre et d'Elisabeth Guilbault), née vers 1701, enterrée aux Trois-Rivières, le 3 septembre 1767, âgée de 66 ans.

*ETIENNE HEBERT*, fils de Etienne et de Marie Godet, né en 1654, à Port-Royal ; marié vers 1690, à Jeanne Comeau (fille de Pierre et Roy Baycle), née vers 1662.

En 1686, Etienne Hébert est habitant aux Mines, en Acadie, et âgé de 32 ans. En 1714, Jeanne Comeau est veuve, et demeure à la rivière aux Canards, en Acadie, avec deux garçons et une fille.

*ETIENNE HEBERT*, marié en France, à Marie Godet, arrivé à Port-Royal en Acadie vers 1650, et où il mourut en 1670, laissant dix enfants : Marie, née en 1651 ; Marguerite née en 1652 ; Emmanuel, né en 1653 ; Etienne, né en 1654 ; Jean, né en 1658 ; Françoise, née en 1661 ; Catherine, née en 1662 ; Martine, née en 1665 ; Michel, né en 1666, et Antoine, né en 1670.

Au recensement de 1686, Marie Godet est remariée à Dominique Garant et est âgée de 54 ans.

\* \* \*

## GENEALOGIE DES HONORABLES LOUIS ET JOSEPH LAVERGNE

*FRANÇOIS LAVERGNE*, le premier du nom qui émigra au Canada, vers 1669, venait du Limousin. Il appartenait à une vieille famille française, qui est encore représentée dans cette partie de la France, dont le chef demeure à St-Priest-Ligouire.

D'après M. Claude de Bonnault, l'historien du premier seigneur de Saint-Ours, François Lavergne venait de St-Michel de Limoges, la paroisse de Jean de Douhet, qui épousa en 1686, Marie-Jeanne de Verchère. " C'est sans doute, dit cet historien, l'amitié, peut-être la parenté, qui a provoqué l'émigration simultanée de ces deux familles compatriotes, et on a le droit de supposer à la base de ces relations une identité. Le phénomène qui s'était déjà produit pour les LeNeuf et les Le Gardeur se serait renouvelé tout simplement.

D'ailleurs, on lit dans les registres de la paroisse de St-Michel-des-Lions (G. E. 108 fo. 33), que les Douhet et les LaVergne, s'ils n'étaient pas parents, étaient certainement amis. L'extrait suivant en fait foi : "Le second du mois d'avril 1623, à 4 heures du soir, a été baptisé Raynaud, fils de noble sieur de LaVergne. A été parrain Raynaud de la Marthonie, évêque de Limoges, sa marraine, Dame Jehanne de Douhet, femme de M. le général Benoyt.

Signé : POUILLARD, vicaire". (1)

Cette famille portait " d'Azur à trois cygnes d'argent deux et un ".

(1) M. le Sénateur Lavergne possède un portrait ancien de cet évêque de Limoges dont il est question dans les registres de Limoges.

Il a été gravé en 1615, par Léonard Gaultier.

Il a aussi en sa possession un document fort ancien et en parfait état de conservation concernant la famille Lavergne : un compte rendu de P. de Launoy, receveur de Terdecourt à noble Jean de Lavergne 1447-1448. Aussi un autographe de Vincent de Lavergne, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, 1628.

Mais, parmi une grande quantité de vieux papiers de famille, le plus précieux est un droit d'aubaine signé par Louis XIV lui-même et contre-signé par Philippeaux, à Marly, en 1709.

De plus, la présence dans le régiment de Carignan, d'un LaVergne, sergent de la compagnie de St-Ours, est un indice précieux et on peut en admettre que s'il a passé au Canada, ça été pour rejoindre son parent François LaVergne ”.

10. *FRANÇOIS*. 1651-1714. Le premier Lavergne canadien était le fils de François de LaVergne, sieur du Pescher et de Marguerite Guillemette-Perronne, fille du Sr de Loubetil.

Son père s'était marié en 1548 et mourut en 1652, laissant son fils orphelin. Il n'est pas étonnant de voir plus tard ce jeune homme venir tenter l'aventure dans la Nouvelle France. La famille, quoique de bonne souche, n'était pas riche si l'on en juge par le contrat de mariage.

François était le petit fils de Gautier de LaVergne, Sgr de Marginier, qui épousa par contrat de Vermeille du 14 février 1611, Marguerite des Pousses, fille de Jean, écuyer, et de feu Léonarde de la Bonnetie. “ Elle portait 3000 livres, deux robes et deux cotillons, dont l'un de taffetas, l'autre de serge. Elle ne savait pas signer, non plus que sa belle-mère Jeanne Bazin ”.

On pourrait remonter ainsi de père en fils, par contrats de mariage, jusqu'à Raymond de LaVergne, qui épousa par article du 30 novembre 1433, Antoinette d'Absac, si le cadre de ce chapitre le permettait.

*FRANÇOIS LAVERGNE* épousa à Québec, en 1671, Françoise le François d'Ouille, de la ville de Lisieux. Elle décéda à Québec en juin 1699.

François épousait en secondes noces, le 10 sep-

tembre 1702, Jeanne Chartier, veuve de Pierre Rous-  
sel, qui décéda à St-Thomas, en décembre 1708.

En troisième nocés, Renée Biret, veuve de Jean Brias,  
15 avril 1709. Cette dernière décéda à Beaumont, le 1er  
juin 1714.

François Lavergne n'eut d'enfants que de sa première  
femme, Françoise le François, savoir : Marie-Anne, Fran-  
çoise, Joseph, Jeanne, Hélène et Renaud.

François Lavergne décéda à Beaumont.

IIo. *RENAUD*. 1672-1712. Renaud Lavergne est  
l'ancêtre de l'honorable sénateur Louis Lavergne et de  
l'honorable Joseph Lavergne, juge de la cour du Banc du  
Roi.

Ce Renaud Lavergne fut baptisé aux Trois-Rivières,  
le 17 août 1672. Le 25 nov. 1683, il épousait, à St-Thomas,  
Marguerite Danieux d'Encosse, fille de Jean Danieux  
d'Encosse, de St-André, ville de Niort. Elle décéda en jan-  
vier 1709, à St-Michel.

Jean Danieux d'Encosse était seigneur de Muy et ca-  
pitaine de marine. Il était aussi gouverneur de la Louisiane,  
d'après les notes anciennes sur la famille Lavergne. Nous  
n'avons pu faire de recherches pour vérifier ce fait.

Huit enfants naquirent de ce mariage : 1er Margue-  
rite, 1694 ; 2e Joseph, 1696 ; 3e Jean, 1698 ; 4e Marie-Louise,  
1700 ; 5e Elisabeth, 1702 ; 6e Pierre, 1704 ; 7e Marthe-  
Angélique, 1706 ; 8e Augustin, 1708. Ces enfants naqui-  
rent à Montmagny.

Plus tard, cette partie de Montmagny où demeurait

la famille Lavergne fut détachée pour former la paroisse de St-Pierre.

III<sup>o</sup> *JOSEPH*. 1696-1774. Joseph, fils de Renaud, né à Montmagny en 1696, épousa vers 1721, Louise Pelletier, née en 1696. Ils eurent quatre enfants : 1<sup>er</sup> Joseph, 1729 ; 2<sup>e</sup> Madeleine, 1736 ; mariée le 2 octobre 1752, avec Joseph-Marie Bacon, à St-Pierre de la rivière du Sud. 3<sup>e</sup> Marie-Josephite, mariée à Louis Gagné, en 1722 ; 4<sup>e</sup> Marie-Louise, mariée à Auguste Gagné.

Joseph Lavergne épousa en secondes noces, 1747, Madeleine Charron, née en 1714, veuve de Jean Fleuret, en premières noces et en secondes noces, d'Etienne Samson.

De ce second mariage naquirent quatre enfants :

1<sup>er</sup> François, 1748 ; 2<sup>e</sup> Madeleine, 1750 ; 3<sup>e</sup> Joseph, 1753 ; 4<sup>e</sup> Marie-Bonne, 1756.

IV<sup>o</sup> *JOSEPH-MARIE*. 1757-1817. Joseph Lavergne, fils de Joseph Lavergne, porta les prénoms de Joseph-Marie jusqu'à la mort de son frère, fils de Louise Pelletier. Il épousa en 1774 Angélique Blanchet, qui descendait en ligne directe de Louis Hébert, apothicaire, chef de la première famille française qui s'établit dans la Nouvelle-France, à Québec, en 1617. Louis Hébert, avait rencontré Champlain à Port-Royal, en 1606.

Il eut cinq enfants : 1<sup>e</sup> Joseph ; 2<sup>e</sup> Augustin ; 3<sup>e</sup> Jean-Baptiste ; 4<sup>e</sup> Rosalie ; 5<sup>e</sup> Julie.

L'ainé, Joseph, épousa une demoiselle McLean. Ses enfants sont : Noël, Célestin, Georges, Ferdinand et Edouard.

Le second, Augustin, est le grand'père du sénateur Lavergne. Le troisième, Jean-Baptiste, hérita du bien paternel, à la mort de Joseph-Marie, son père. Le bien des Lavergne s'était fort agrandi depuis deux cents ans. Jean-Baptiste se trouva un homme riche et considéré à la mort de son père. Seigneur de la Frenale et célibataire, il prit chez lui son neveu, Louis-David Lavergne, fils de son frère cadet, Augustin, mort jeune encore. Vieux garçon, il épousa Mélanie-Antoinette DeLagrave, à qui il laissa toute sa fortune en mourant. Cette dernière, sur son lit de mort, fit perdre, d'un trait de plume, à la famille Lavergne, les fruits acquis par deux cents ans de durs labeurs.

Elle donna la seigneurie de la Frenaye au diocèse de Québec ; le monastère du Précieux Sang, de St-Hyacinthe, reçut en partage son cœur, avec une somme considérable ; et le curé Narcisse Beaubien, de St-Pierre, eut la balance. Elle laissa dans la misère son vieux père le notaire Louis-Benjamin DeLagrave, chargé d'une famille encore nombreuse.

A titre de legs particulier, son jeune frère Pierre-Théodule Delagrave héritait d'un livre de prières qui ne devait lui être remis que le jour de son ordination à la prêtrise. Il fut prêtre un jour, mais grâce à un dévouement filial digne d'être cité en exemple et d'être conservé dans la généalogie de la famille Lavergne.

Sa sœur Caroline Delagrave, afin d'aider à vivre son père, et de faire instruire son jeune frère, se fit modiste. En 1872, elle avait le bonheur de voir Pierre-Théodule Delagrave promu au sacerdoce ; puis, elle le vit plus tard curé de sa paroisse natale, où elle vint demeurer avec lui et lui

fermait les yeux dans son presbytère de St-Pierre, le 16 septembre 1920.

Madame Veuve Zéphirin Lecomte, autrefois de Stanford, est aujourd'hui octagénaire et habite St-Pierre, avec ses deux filles, entourées du respect de tous.

Elle possède encore ce livre de prières qui représente pour elle tant de mérites. On peut y lire sur la première page, d'une écriture serrée et pointue "Mélanie A. D. Blais". La seigneuresse Lavergne avait épousé, en secondes noces, Godfroy Blais, seigneur de St-Pierre. Par ce mariage l'ancienne seigneurie de St-Pierre avait retrouvé ses bornes premières. A sa mort, cette seigneurie fut de nouveau divisée, mais, grâce à la sage prévoyance du seigneur Blais, sa femme ne put dépouiller les enfants de ce dernier de la seigneurie de St-Pierre.

Vo *AUGUSTIN*. 1787-1819 ; Augustin Lavergne, fils de Joseph-Marie et frère aîné de Jean-Baptiste, seigneur de la Frenaye, se noya jeune encore, laissant une épouse, Marie-Geneviève Talbot, qui mourut en 1863, à St-François, où elle avait épousé M. Boissonnault.

Elle avait eu quatre enfants avec Augustin Lavergne : 1er Prudent ; 2e Louis-David ; 3e Colbert ; 4e Édouard.

VIo *LOUIS-DAVID*. 1810-1875. Naquit à St-Pierre et fut élevé au manoir de son oncle, Jean-Baptiste Lavergne, seigneur de la Frenaye. En 1844, il épousait, à Québec, Marie-Geneviève DeLagrange, fille de François DeLagrange et de Geneviève Amiot, et petite fille de Louis DeLagrange, le premier DeLagrange canadien, marchand, à

Québec, natif de la paroisse de St-Sauveur, de la ville d'Argenton en Berry, fils de Gabriel DeLagrave et Jeanne Legrand.

Le notaire Charles Delagrave, de Québec, et Charles Delagrave, le grand libraire parisien, descendent de ce Gabriel DeLagrave.

Louis-David Lavergne laissa St-Pierre, pour Ste-Anne de la Pocatière, afin de faire instruire ses deux fils, Louis et Joseph. Il mourut le 13 février 1875, chez son fils Louis, à Princeville. Madame Lavergne décéda à Arthabaska, le 3 mai 1886.

De ce mariage naquirent deux enfants, Louis et Joseph.

VII<sup>o</sup>a *LOUIS*. 1845. L'Honorable Louis Lavergne, notaire et sénateur, naquit à St-Pierre de-la-Rivière-du-Sud, le 1er décembre 1845, du mariage de Louis-David Lavergne et de Dame Geneviève Delagrave. Il fit ses éléments d'études classiques chez les pères Jésuites, de Montréal, puis son cours au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Après avoir fait sa cléricature chez son cousin, Édouard Lavergne, notaire à St-François de Montmagny, plus tard registrateur de Montmagny, et chez le notaire F. DeGuise, à Ste-Anne, il fut admis à la pratique, le 5 octobre 1871. Le 7 novembre 1871, il s'établissait dans les Bois-Francis, à Princeville. Il épousait, à Bécancour, le 27 juillet 1878, Marie-Mélanie Landry, fille du docteur Elzéar Landry, et de Mélanie Quesnel. Le docteur Landry fut, avec sir William Hington, le premier médecin canadien, depuis la Cession, qui alla étudier la médecine à Paris. Il refusa de

se rendre aux sollicitations pressantes de sir William, qui l'invitait à s'établir à Montréal, préférant vivre à la campagne, pour élever sa nombreuse famille. Madame Louis Lavergne décéda à Princeville, le 18 mars 1887, et fut inhumée à Bécancour.

L'honorable Louis Lavergne épousa en secondes noces Marie-Aurélie-Alida Pacaud, en 1888, veuve de Philippe-Benjamin Dumoulin, avocat et protonotaire du district d'Arthabaska ; en deuxièmes noces de William Duval, C. R., avocat. Elle était la fille de Charlotte de la Bruère et de Philippe-Napoléon Pacaud, notaire, et patriote de 1837, qui fut condamné à mort par les Anglais. Il ne dut sa vie qu'aux prêtres du séminaire de St-Hyacinthe, qui le cachèrent jusqu'à la fin des troubles.

Madame Lavergne décéda à Arthabaska, le 11 mars 1917, et fut inhumée à Québec.

De 1871 à 1887, M. Lavergne exerça sa profession à Princeville. Il fut maire de ce village, durant plusieurs années. Depuis 1887, il demeure à Arthabaska ; il fut maire de la ville d'Arthabaska, de 1907 à 1909.

Président de la chambre des notaires de 1903 à 1906.

Il fut élu député de Drummond-Arthabaska à la Chambre des Communes, le 13 novembre 1897, et depuis réélu en 1900, 1904 et 1908. Durant ce temps il fut nommé " whip " du parti libéral.

Le 13 octobre 1910, le gouvernement Laurier nommait M. Louis Lavergne sénateur pour la division sénatoriale de Kennebec, en remplacement de l'honorable sir George Drummond.

L'honorable Louis Lavergne eut deux enfants, de son mariage avec Dame Eugénie Landry ; Louis-Renaud, avocat, ancien rédacteur et propriétaire de " L'Union des Cantons de L'Est ", conseil du roi et ancien bâtonnier du Barreau d'Arthabaska, qui a épousé, en 1918, Mademoiselle Thérèse Prendergast, fille de Joseph-Marie-Alfred Prendergast, en son vivant avocat et gérant général de la Banque d'Hochelaga, et de feu Dame Louise Brault. M. Prendergast naquit le 31 octobre 1847, et décéda le 27 mai 1912.

En 1872, M. Prendergast fut créé, par Léon XIII, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, pour ses services rendus à l'Eglise.

En effet, M. Alfred Prendergast s'enrôla à Rome, le 12 janvier 1867, dans la première compagnie du premier bataillon de zouaves ; en juin 1868, il était promu caporal de la troisième compagnie, puis Major. Il resta en service jusqu'en 1870 c'est-à-dire, jusqu'au moment où l'Eglise licencia ses bataillons de volontaires.

Le sénateur Lavergne a aussi une fille, Marie-Louise, épouse de l'honorable Albert Malouin, juge de la Cour supérieure à Québec, ancien député de Québec aux Communes.

## L'HONORABLE JOSEPH LAVERGNE

VIIob *JOSEPH LAVERGNE*, frère du précédent, naquit aussi à St-Pierre, le 28 octobre 1847, du mariage de Louis-David Lavergne et de Dame Marie-Geneviève Delagrave. Il fit ses études au collège de Ste-Anne-de-la-

Pocatière ; sa cléricature chez son oncle, Joseph DeLa-grave, avocat à St-Jean d'Iberville. Reçu à la pratique en janvier 1872, il s'établit à Princeville, où il demeura jusqu'en 1874. Il vint à Arthabaska sur la demande de Sir Wilfrid Laurier, qui le prit en société comme avocat.

En 1876, épousait mademoiselle Émilie Barthe, fille de Louise-Adélaïde Pacaud et de Joseph-Guillaume Barthe, avocat, patriote de 1837, et auteur de nombreux livres, dont le plus célèbre, " Le Canada reconquis par la France ", l'obligea à s'exiler en France, durant quelques années.

M. Joseph Lavergne fut maire d'Arthabaskaville et préfet du comté d'Arthabaska en 1887, puis député fédéral, de 1887 à 1897, alors qu'il fut nommé juge de la cour supérieure, pour le district d'Ottawa, puis juge de la Cour du Banc du Roi, à Montréal.

L'honorable juge Lavergne a eu de son mariage avec Dame Émilie Barthe, deux enfants : Gabrielle, mariée en premières noces à Auguste Noël, avocat, et en secondes noces au docteur Vittorio Restaldi, de Montréal.

Armand, avocat et conseil du roi, ancien député de Montmagny, à la chambre des Communes, chef nationaliste et tribun remarquable, qui épousa Mademoiselle Georgette Roy, fille de feu Philippe Roy, avocat, de Montréal.

Voici la descendance des autres fils d'Augustin :

1er *PRUDENT* eut deux fils : Edouard, en son vivant notaire et registrateur de Montmagny ; 2e *ELZEAR*, arpenteur.

Les enfants d'Édouard sont : David, d'Ottawa ; Réal, avocat, de Montmagny ; Talma, gérant de Banque, à Lévis, et l'abbé Édouard-Valmore Lavergne, journaliste et prédicateur.

Les enfants d'Elzéar sont : Joseph, négociant, de Québec et Omer, curé du Lac-des-Écorces, diocèse de Mont-Laurier.

2e COLBERT eut un fils : Auguste.

3e EDOUARD n'eut qu'une fille.

\* \* \*

## GENEALOGIE DE DENIS LEBLANC

*DENIS LEBLANC*, fils de Antoine et de Hermine Houle, né à Ste-Gertrude, le 16 octobre 1854 ; il entra comme typographe à "*L'Union des Cantons de l'Est*", en 1867 ; de 1894 à 1904, imprimeur de "*L'Écho des Bois-Francis*", puis un des fondateurs de *La Gazette d'Arthabaska*, et enfin depuis 1907, contremaître à "*L'Union des Cantons de l'Est*" ; marié à Arthabaska, le 23 novembre 1875, à Alphonsine Crochetière (fille de Frs.-Xavier et de Félicité Aubin). Père et mère de la sœur St-Elphège, de la Congrégation de Notre-Dame, décédée le 4 février 1914, âgée de 34 ans, et de l'abbé Georges Leblanc, né le 7 novembre 1888, ordonné à Nicolet, le 16 juillet 1916, actuellement vicaire à St-Guil-laume d'Upton.

*ANTOINE LEBLANC*, fils de François-Xavier et de Victoire Champoux-St-Pair, baptisé à Bécancour, le

16 mars, 1820, décédé à Arthabaska, le 16 avril 1908, âgé de 88 ans ; marié à Bécancour, le 25 mai 1841, à Hermine Houle (fille de Joseph et de Cécile Marchand), décédée à Arthabaska, le 25 mai 1893, âgée de 74 ans.

Antoine Leblanc arriva à Arthabaska en 1856. En cette même année, il s'engagea comme sacristain à St-Christophe, charge qu'il occupa pendant cinquante ans.

*FRANÇOIS-XAVIER LEBLANC*, fils de Alexis et de Josette Provencher, marié à Bécancour, le 29 octobre 1793, à Marie-Josette-Victoire Champoux-St-Pair, fille de Joseph et de Marie-Catherine Poisson.

*ALEXIS LEBLANC*, fils de René et de Marie-Jeanne Bourbeau, baptisé aux Trois-Rivières, le 27 juin 1724 ; marié en 1756, à Marie-Josette Provencher.

*RENE LEBLANC*, fils de Nicolas et de Madeleine Dutaut, baptisé en 1674 ; marié à Marie-Jeanne Bourbeau (fille de Pierre Bourbeau-Lacourse et de Marie Ance-Besnard), baptisée aux Trois-Rivières, le 14 janvier 1679.

*NICOLAS LEBLANC*, baptisé en France, en 1637, marié, probablement en France, à Madeleine Dutaut, baptisée en 1651.

Nicolas Leblanc s'établit au Cap de la Madeleine.

---

GENÉALOGIE DE MOÏSE LEBLANC  
DE ST-PAUL DE CHESTER

*MOÏSE LEBLANC*, (1) fils de Moïse et de Cécile Deshayes-Tourigny, baptisé à Bécancour, le 23 janvier 1840, décédé à St-Paul de Chester, le 23 mars 1916 ; marié à St-Paul, le 8 juillet 1867, à Estelle Béliveau, fille de Pierre-Zoël Béliveau et de Sarah Gagnon. Elle demeure actuellement à St-Paul.

Moïse Leblanc était l'oncle de l'abbé Joseph-Marie-Ulric Leblanc, fils de Nérée Leblanc et de Mélanie Buisson, né à Bécancour, le 28 janvier 1879, ordonné à Nicolet, le 2 août 1903, actuellement curé de St-Joseph de Blandford (Manseau).

*MOÏSE LEBLANC*, fils de Pierre et de Angèle Bourbeau-Beauchesne, marié à Bécancour, le 4 octobre 1836, à Cécile Deshayes-Tourigny, fille de Joseph et de Josette Comeau.

*PIERRE LEBLANC*, fils de Alexis et de Marie-Josette Provencher, marié à Bécancour, le 21 juillet 1794, à Angèle Bourbeau-Beauchesne, fille de Charles et de Marie-Genève Pré-Richard.

*ALEXIS LEBLANC*, fils de René et de Marie-Jeanne Bourbeau, baptisé aux Trois-Rivières, le 27 juin 1724 ; marié en 1756, à Marie-Josette Provencher, baptisée aux Trois-Rivières, le 27 mai 1728, fille de Louis et de Marie-Anne Leclerc-Fleurant.

---

(1) Maître chantre à St-Paul.



ZEPHIRIN NAULT,  
Imprimeur de "L'Union des Cantons de L'Est"  
à Arthabaska.

*RENE LEBLANC*, fils de Nicolas et de Madeleine Dutaut, baptisé en 1674, marié vers 1720, à Marie-Jeanne Bourbeau-Lacourse, baptisée aux Trois-Rivières, le 14 janvier 1679, fille de Pierre Bourbeau-Lacourse et de Marie Ance-Besnard.

*NICOLAS LEBLANC*, baptisé en France, en 1637 établi au Cap de la Madeleine en 1668 ou 1667, marié vers 1667, à Madeleine Dutaut, baptisé vers 1651.

\* \* \*

#### GENÉALOGIE DE ZEPHIRIN NAULT.

*ZEPHIRIN NAULT*, fils de Zéphirin et de Poméla Paris, né à St-Pierre-les-Becquets, le 13 mai 1872. Actuellement résidant à Arthabaska, depuis 1890, Imprimeur et Gérant de " L'Union des Cantons de L'Est ", depuis 1897.

*ZEPHIRIN NAULT*, fils de Israël et de Anastasie Nault, baptisé à St-Pierre, le 10 août 1847, décédé à St-Pierre, le 29 novembre 1921 ; marié à St-Jean-Deschail-  
lons, le 20 novembre 1871, à Poméla Paris (fille de Antoine et de Euphémie Lebœuf), baptisée à St-Jean-Deschail-  
lons, le 1er janvier 1848.

Ils ont célébré leurs noces d'or de mariage, le 22 août 1921.

La veuve Zéphirin Nault, Poméla Paris, demeure actuellement à St-Pierre-les-Becquets.

*ISRAEL NAULT*, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Beaumier, baptisé à St-Pierre, le 3 avril 1811 ;

marié à St-Pierre, le 10 octobre 1837, à Anastasie Nault, fille de Joseph et de Angèle Lemay.

*JEAN-BAPTISTE NAULT*, fils de Alexis et de Françoise Yvon, baptisé à St-Pierre, le 18 mars 1790 ; marié à St-Pierre, le 10 juillet 1810, à Marguerite Beaumier-Macé (fille de Charles et de Angélique Ducharme, de Bécancour).

*ALEXIS NAULT*, fils de Henri et de Marie-Geneviève Rivard, baptisé à St-Pierre, le 6 avril 1753 ; marié à St-Pierre, le 4 avril 1777, à Françoise Yvon, veuve de Joseph Spénard.

*HENRI NAULT*, fils de François et de Ursule Marcot, baptisé à Deschambault, le 12 juin 1716 ; marié à Batiscan, le 11 octobre 1744, à Marie-Geneviève Rivard (fille de François et de Marie-Josette Hamelin), baptisée en 1722.

*FRANÇOIS NAULT* (Nau), fils de François et de Marguerite Bidon (Jobidon), baptisé au Château Richer, le 30 mai 1679, sépulture à Deschambault, le 23 mars 1744 ; marié en 1707, à Ursule Marcot, baptisée en France vers 1689, sépulture à Deschambault, le 2 mars 1759.

*FRANÇOIS NAULT*, fils de Jean et de Jeanne Varlet, de St-Aubin de Fécamps, évêché d'Angers ; marié à l'Ange-Gardien, le 20 juillet 1676, à Marguerite Bidon-Jobidon (fille de Louis Bidon-Jobidon, et de Marie Déligny), baptisé au Château-Richer, en 1661 ; sépulture à la Pointe-aux-Trembles, de Québec, le 27 novembre 1687.

*LOUIS BIDON* (Jobidon), fils de Jacques et de Michelle Vrament, établi au Château-Richer ; marié à Québec, le 3 novembre 1655, à Marie Déligny, fille de Robert et de Marie de la Taché.

\* \* \*

### GENEALOGIE DE LUDGER PART, DE ST-REMI DE TINGWICK.

*PIERRE PART* dit Laforest, fils de Pierre et de Catherine Piosset de Moulin, évêché de Tulle, était soldat de la garnison de Port-Royal, quand il se maria, le 3 février 1707, à Jeanne Dugas, fille de Claude et de Françoise Bourgeois.

*JEAN PART*, fils de Pierre et de Jeanne Dugas, se maria à Josette Roy-Laliberté, fille de Jean Roy-Laliberté, ou le nègre, de St-Malo, en France, et de Marie Auboïs. Ils vécurent en Acadie sur la rivière St-Jean. Lors du Grand Dérangement, en 1755, cette famille, comme beaucoup d'autres, prit le chemin de l'exil et se dirigea vers le Canada.

Au recensement de 1760, la veuve Jean Part est à Gentilly, avec six enfants, dont deux garçons et quatre filles. (1)

Elle vécut à Gentilly une couple d'années, après quoi, elle alla s'établir au Lac St-Paul, Bécancour.

Le 6 octobre 1760, (2) elle maria une de ses filles,

(1) Archives d'Ottawa.

(2) Registres de Champlain, contrat de mariage par le notaire Duclos, 5 octobre 1760.

Marie-Anne à Alexis Beaufort-Brunel, fils de Joseph et de Marie-Josette Dubois, de la seigneurie de Gentilly.

Devenue veuve, Marie-Anne Part épousa, à Bécancour, le 9 février 1778, Alexandre Pepin, fils de Charles et de Louise Rivard. Elle fut inhumée à Bécancour, sous le nom de Marie-Anne Jampert, le 7 mars 1810, âgée de 60 ans.

Une autre fille de la veuve Jean Part, Anne-Marie, se maria à Bécancour, le 10 février 1777, à François Pepin, fils de Charles et de Louise Rivard.

La veuve Jean Part, Josette Roy, mourut à Bécancour, le 20 novembre 1803, âgée de 95 ans.

*FRANÇOIS-RÉGIS PART*, fils de Jean et de Josette Roy, était célibataire, lorsqu'il émigra au Canada.

Vers 1763, il épousa Marie Béliveau, fille de Joseph et de Marie Bourg. Il s'établit près du lac St-Paul Bécancour.

*DAVID PART*, fils de François-Régis et de Marie Béliveau, se maria à Bécancour, le 18 novembre 1802, âgé de 22 ans, à Marie-Louise Bergeron, âgée de 20 ans, fille de J.-Baptiste et de Marie-Josette Filteau.

*DAVID PART* (surnommé David à Régis), fils de David et de Marie-Louise Bergeron, baptisé à St-Grégoire, le 15 avril 1810 ; marié en premières noces, à St-Grégoire, le 26 janvier 1836, à Julie Hébert, fille de Raphaël et de Thérèse Fauteux. En 1836, David Part et son épouse, Julie Hébert, sont résidants à Stanfold. (1)

(1) Registres de Gentilly, année 1837-1838, mars.

Julie Hébert, décédée à Stanfold, fut inhumée à Somerset, le 17 avril 1843, âgée de 30 ans ; en secondes noces, David Part, résidant à Stanfold, se maria à Gentilly, le 12 août 1845, à Julie Poisson, (fille de Paschal Poisson et de Marguerite Beaufort-Brunel), baptisée à Gentilly, le 3 octobre 1819.

David Part, en arrivant à Stanfold, en 1836, s'était fixé, de bonne foi, sur le 10ième lot du 9e rang de Stanfold, qu'il croyait appartenir au gouvernement, mais qui était la propriété d'un anglais du nom de Wilson.

Quatorze ans plus tard, cet anglais fit son apparition, fit valoir ses droits et exigea une somme tellement forte pour sa terre que David Part fut obligé de la quitter, et sans recevoir d'indemnité pour son travail.

Sans se décourager, David Part s'enfonça, vers 1857 ou 1858, dans les forêts de Tingwick (aujourd'hui St-Rémi), pour y rejoindre son compagnon d'infortune Joseph Deshayes et y défricher une nouvelle terre et y établir ses enfants.

Il avait alors près de cinquante ans. Il vécut jusqu'à l'âge avancé de 89 ans. Il fut inhumé à St-Rémi, le 23 février 1899.

Julie Poisson était l'arrière petite fille du seigneur de Gentilly : François Poisson.

Julie Poisson, fille de Paschal Poisson et de Marguerite Beaufort-Brunel.

Paschal Poisson était fils de Antoine Poisson et de Josette Provencher, et petit-fils de François Poisson, seigneur de Gentilly, et de Marguerite Rivard-Lavigne.

*LUDGER PARD* (Part) marchand, fils de David et de Julie Poisson, baptisé à Stanfold, le 26 avril 1852, sépulture à St-Rémi, le 5 décembre 1903 ; marié à St-Rémi, le 16 mai 1878, à Philomène Poisson, résidante à St-Rémi, (sa parente du 2<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup>), (fille de Onésiphore Poisson et de Léocardie Pruneau, de Gentilly), baptisée à Gentilly, le 26 août 1859. En secondes noces, Philomène Poisson épousa, le 28 avril 1905, Napoléon Bernier, veuf de Olive Rhault ; celui-ci fut inhumé à St-Rémi, le 4 janvier 1915, âgé de 59 ans. Philomène Poisson est actuellement résidante à St-Rémi, chez son fils, Pierre-Donat Pard.

*PIERRE-DONAT PARD*, marchand, fils de Ludger et de Philomène Poisson ; marié à Stanfold, le 31 mars 1913, à Eva Jacques, institutrice, fille de Georges et Georgianna Dionne.

David Pard, communément appelé David à Régis, ne fut pas, dans les Bois-Francis, la seule victime de l'injustice de certains anglais. J'ai raconté, à la page 283 et suivantes, dans le tome deuxième, la conduite révoltante de William Wilson à l'égard de Charles Houle et de Joseph Deshaies.

Écoutez maintenant la triste et angoissante histoire de Léon Pepin.

Léon Pepin naquit à Gentilly, le 12 août 1822. Il était le fils de Joseph Pepin et de Angélique Brunel. Le 15 février 1849, il épousa, à Gentilly, Julie Beaufort-Brunel, fille de Isaac et de Agathe Lacerte. En 1851, Léon Pepin vint s'établir dans les Bois-Francis. Pendant

trois ans, il défriche une terre dans Stanfold. Il commençait à y gagner sa vie sans misère. Mais voilà qu'au milieu de la nuit, au fin cœur de l'hiver, un huissier se présente à l'humble logis de Pepin et l'oblige à déguerpir sans délai. Le pauvre occupant fut obligé d'aller passer le reste de la nuit, avec sa femme et un jeune enfant, dans une ancienne perlasserie, espèce de caveau, sans feu et exposés à tous les vents. La terre appartenait à ce fameux William Wilson, que l'on pourrait appeler le bourreau des premiers colons de Stanfold.

Le cœur saigne encore quand on lit l'histoire des souffrances terribles qu'ont endurées un bon nombre des premiers colons des Bois-Francis. Et encore une fois, nos amis de l'Ontario oseront-ils dire que les canadiens-français ont persécuté les anglo-saxons propriétaires d'une partie des Cantons de l'Est ?

L'histoire est là pour dire bien haut que les persécuteurs ne furent pas les canadiens, mais bel et bien les anglais.

Léon Pepin, plein de courage, alla se fixer sur le 8e lot du 8e rang de Stanfold, et y demeura 18 ans. En 1876, il acheta une maison dans le village de Princeville. Cette maison a une histoire qu'il convient de signaler. Elle avait été dans le passé la propriété de M. Pierre Prince, fondateur du village de Princeville. Dans l'hiver de 1840, M. Denis Marcoux, vicaire à Gentilly, dit la messe dans cette maison. C'était la première fois que la messe était célébrée dans cette partie de la paroisse de Stanfold qui forme aujourd'hui le village de Princeville. Avant cela, la mission avait eu lieu dans le canton de Stanfold, à l'endroit

appelé "la Rivière Nicolet" chez M. Edouard Leclerc. Léon Pepin mourut dans le village de Princeville, le 10 août 1898, âgé de 76 ans. C'était le père de Frank Pepin, de Princeville, et le beau-père de Rodolphe Boisvert de Victoriaville.

\* \* \*

### GENEALOGIE DE FREDERIC PARIS

*FREDERIC PARIS*, fils de Jérémie et de Félicité Boucher-Desrosiers, baptisé à St-Pierre, le 4 novembre 1843, décédé à St-Christophe, le 17 mars 1921 ; arrivé dans les Bois-Francis, le 17 mars 1848, âgé de 4 ans et 4 mois ; marié à St-Christophe, le 2 août 1864, à Philomène Nadeau, résidante à St-Christophe, fille de Pierre et de Rose Beaudoin, de St-Roch de Québec.

*JEREMIE PARIS*, fils de François et de Rose Lallier-Marche-à-terre, baptisé à St-Pierre, vers 1808 ; sépulture à Arthabaska, le 10 août 1880, âgé de 72 ans ; marié à St-Pierre, le 25 février 1831, à Félicité Boucher-Desrosiers (fille de Antoine et de Félicité Roberge), sépulture à Arthabaska, le 23 janvier 1892, âgée de 88 ans.

Jérémie Paris arriva avec sa famille dans les forêts du 6e rang d'Arthabaska, le 17 mars 1848.

*FRANÇOIS PARIS*, fils de Pierre-Charles et de Clotilde Brisson, né vers 1776, décédé à St-Pierre, le 29 décembre 1848, âgé de 72 ans ; marié à St-Pierre, le 24 janvier 1803, à Marie-Rose Lallier-Marche-à-terre (fille

de Pierre et de Marie-Rose Dérome-Descareaux), sépulture à Arthabaska, le 6 juillet 1869, âgée de 89 ans.

*PIERRE-CHARLES PARIS*, fils de Pierre et de Marie-Jeanne Tellier, baptisé à Québec, le 7 mars 1739 ; marié à St-Pierre, le 23 mars 1762, à Clotilde Brisson.

*PIERRE PARIS*, fille de François et de Marie Raboin, baptisé à Québec, le 10 septembre 1691 ; marié au Cap-Santé, le 15 novembre 1728, à Marie-Jeanne Tellier, fille de François et de Anne Pagé.

*FRANÇOIS PARIS*, cordonnier, fils de Pierre et de Catherine Roussel, de Cherbourg, évêché de Coutances, baptisé vers 1654 ; marié à Québec, le 13 octobre 1681, à Marie Rabouin (fille de Jean et de Marguerite Ardion), baptisée à Québec, le 15 août 1654, sépulture à Québec, le 26 mars 1731.

*JEAN RABOUIN* était le fils de François et de Marie Chassé, de St-Nicolas, évêché de La Rochelle. Il fut inhumé à St-Jean, Isle d'Orléans, le 8 décembre 1707. Marguerite Ardion était fille de Pierre et de Suzanne Sonet, de la ville de La Rochelle, en France.

\* \* \*

### GENEALOGIE DE ZOEL PERRAULT, FILS DE OLIVIER PERRAULT, FONDATEUR DE VICTORIAVILLE, EN 1839.

*ZOEL PERRAULT*, fils de Olivier et de Marie-Fannée (Françoise) Vasseur, né à Bécancour, le 21 août 1833, décédé à Victoriaville, le 22 octobre 1877 ; marié à

St-Christophe, le 25 janvier 1858, à Julie Beaudet, domiciliée à St-Christophe (fille de Michel et de Victoire Poisson, de Gentilly), décédée à Victoriaville, le 10 avril 1898, âgée de 65 ans.

Père et mère de Gédéon, Ludger, Edmond, Philippe, Albert et Ferdinand Perrault.

Zoël Perrault était le quatrième enfant de Olivier Perrault et de Françoise (Fannée) Levasseur.

Les frères et sœurs de Zoël Perrault étaient :

1er Olivier, né aux Trois-Rivières, le 17 novembre 1827, décédé au Lac St-Jean ; marié dans la chapelle des Bras, le 26 novembre 1849, à Louise Houle, fille de Henri Houle et de Marie Houle.

2e Elmire, née à Ste-Angèle de Laval, le 13 février 1829, décédée, le 18 avril 1894 ; mariée à Charles Rochette.

3e Zéphirin, né à Ste-Angèle de Laval, le 17 novembre 1831 ; marié à Adèle Lupien.

4e Louis-Dolphis, né à Ste-Angèle de Laval, le 28 octobre 1834.

5e Odilon, né à Ste-Angèle de Laval, le 28 octobre 1834.

6e Trefflé, né à Victoriaville, le 1er novembre 1839, baptisé à Bécancour, le 13 février 1840, décédé à Victoriaville, le 30 avril 1915 ; marié à Clarisse Rousseau, décédée le 11 juillet 1900.

7e Albert-Aubert, né à Victoriaville, le 25 janvier 1842, baptisé le 21 février 1842.

8e Louise-Salomée, née à Victoriaville, le 10 novembre 1845, baptisée le 7 janvier 1846.

9e Marie-Fannée, née à Victoriaville, le 29 octobre 1847, baptisée le lendemain.

10e Charles, né à Victoriaville, le 23 août 1850, baptisé, le 15 septembre 1850.

11e Esdras-Adolphe, né à Victoriaville, le 4 avril 1853 ; marié à Philomène Bélair.

12e Napoléon, né à Victoriaville, le 1er avril 1856.

Trois autres enfants sont morts en bas âge.

*OLIVIER PERRAULT*, fils de Paul et de Marie-Louise Nau, né à Deschambault, le 4 octobre 1794, décédé à Victoriaville, le 4 septembre 1871 ; marié à Bécancour, le 26 février 1827, à Fannée (Françoise) Levasseur (fille de Modeste et de Josette Deshayes), baptisée à Bécancour, le 30 janvier 1809, décédée à Victoriaville, le 30 avril 1872. Inhumée à Victoriaville, sous le nom de *ÉPIPHANE* Levasseur.

Lors de son mariage, Olivier Perrault était navigateur et résidant aux Trois-Rivières. Au printemps de 1839, il vint s'établir sur une partie du 9e lot, et sur les lots 10, 11 et 12 du 3e rang d'Arthabaska. Il fut le premier colon sur le territoire actuel de la ville de Victoriaville. Il était le beau-frère de Charles Beauchesne, fondateur de St-Christophe.

*PAUL PERRAULT*, fils de Jacques et de Marie Marcot, baptisé à Deschambault, le 25 février 1746, décédé à Deschambault, le 25 avril 1830 ; marié à Deschambault, le 11 septembre 1780, à Marie-Louise Nau (fille de Jean et de Marie Perron), baptisé à Deschambault, le 27 août 1760.

*JACQUES PERROT*, fils de Pierre-Paul et de Marie Montambault, marié à Deschambault, le 10 juin 1736, à Marie-Anne Marcot (fille de Jean-Baptiste et de Marie Paquin), baptisée à Ste-Famille, Ile d'Orléans, le 15 mai 1715, inhumée à Deschambault, le 13 juillet 1795 ;

*PIERRE-PAUL PERROT* dit Lagorce, fils de Paul et de Marie Chrétien, baptisé le 30 octobre 1674, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal ; marié à Ste-Famille, Ile d'Orléans, le 6 novembre 1702, à Marie Montambault (fille de Michel Montambault dit l'Éveillé et de Marie Mesnié), baptisée en 1670, inhumée à Deschambault, le 3 avril 1751.

*PAUL PERROT* dit Lagorce, menuisier, fils de Simon et de Marguerite Cerisier de St-Surin de Mortagne, évêché de Saintes (Xaintes) province du Perche, baptisé en 1645, sépulture à Sorel, le 19 septembre 1712 ; marié à Montréal, le 4 novembre 1670, à Marie Chrétien, baptisée en 1655, fille de Anselme et de Anne Bernard de St-Sulpice de Paris, inhumée à Deschambault, le 1er décembre 1733.

\* \* \*

## GENEALOGIE DE SIEUR JEAN POISSON, SEIGNEUR DE GENTILLY ET DE SES DESCENDANTS DANS LES BOIS-FRANCS

Les familles Poisson, très nombreuses dans les paroisses de Gentilly, de St-Pierre les Becquets, Bécancour et dans tous les Bois-Francis, sont toutes descendantes de

sieur Jean Poisson, seigneur de Gentilly et de Jacqueline Chamboy.

Plusieurs familles Poisson vinrent dans les Bois-Franc dès leurs débuts.

Faire l'histoire, la généalogie de Jean Poisson, c'est donc faire l'histoire de l'ancêtre de bon nombre de nos plus anciennes familles et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Jean Poisson, arquebusier, était de St-Jean de Mortagne, au Perche, en France. Il naquit vers 1625 et son épouse Jacqueline Chamboy vers 1627. Ils se marièrent en France vers 1644 ou 1645.

La date de l'arrivée de Jean Poisson au Canada est assez difficile à préciser.

Il est certain, cependant que sa première enfant, Louise, est née à St-Jean de Mortagne (1) vers 1646, puisqu'au recensement de 1666 elle est âgée de 20 ans.

La seconde enfant, Jeanne-Françoise, est native des Trois-Rivières (2), en 1647. Nous pouvons donc conclure de là que Jean Poisson, arriva au Canada, soit en 1646 ou en 1647. Il se fixa aux Trois-Rivières. En parlant de la famille Poisson, M. l'abbé H. A. Scott, dans son histoire de Ste-Foy, volume 1er, page 560 dit : " cette famille semble n'avoir jamais résidé ici ".

Le 29 mai 1649 a lieu à Québec le baptême de François Poisson, fils de Jean, né depuis trois jours. Vraisem-

---

(1) Acte de son mariage avec Anceau, registres des Trois-Rivières, année 1659.

(2) Hôpital général de Québec.

blement la famille s'était transportée à Québec pour la circonstance.

A l'automne de cette même année, Jean Poisson est aux Trois-Rivières, où il reçoit le titre d'une terre au Cap de la Madeleine. En janvier 1650, il est parrain au baptême d'un sauvage, Jean Pachirimi. (1)

En 1650 et 1651, Jean Poisson exécute des travaux de son métier, pour Jacques Hertel, des Trois-Rivières.

En janvier 1651, Jacqueline Chamboy mit au monde une enfant, Angélique. Elle fut ondoyée à la maison, vu le danger de mort. On suppléa aux cérémonies du baptême à Québec, le 18 octobre 1653. (2)

Le 8 juin 1651, pendant la procession du Saint-Sacrement, un canon éclata et brisa le bras de Jean Poisson ; celui-ci fut envoyé à Québec pour se faire soigner. (3) Le 4 décembre, il revint aux Trois-Rivières ayant eu grande peine à échapper aux Iroquois qui se tenaient en embuscade le long du fleuve. (4)

Le 8 avril 1652, huit canots iroquois attaquèrent, entre Trois-Rivières et le Cap, quatre français : Mathurin Guillet et Bouinounier furent tués sur place et le chirurgien Plassé et Rochereau furent emmenés captifs. En haut des Trois-Rivières les Iroquois tuèrent plusieurs animaux et en firent égarer un bon nombre dans les bois. (5)

(1) Registres des Trois-Rivières, année 1650.

(2) Registres conservés à l'archevêché de Québec.

(3) Journal des Jésuites, page 155.

(4) Journal des Jésuites, page 164.

(5) Journal des Jésuites, page 174.

Le lendemain matin, 19 août, le gouverneur Duplessis-Bochart partit, à la tête d'une cinquantaine de français (Jean Poisson était du nombre) et une douzaine de sauvages alliés, pour venger la mort de leurs frères et empêcher les barbares maraudeurs de faire de nouvelles dépradations. Malheureusement, vers onze heures, ils tombèrent dans une embuscade des Iroquois et furent écrasés.

Huit hommes furent tués : Duplessis-Bochart, Véron, Isabel Dupuis, Belhomme, Lanjounois, Jean Potvin dit Lagrave et Deslauriers ; sept français et deux Hurons furent amenés captifs et massacrés : Marin-Tessier, Jean Poisson, Jean Turcot, Thomas Godefroy, Lapalme, Saint-Germain, Chaillon, Onnejochronous et Agnechronono.

C'est donc en combattant pour la défense des Trois-Rivières que Jean Poisson trouva la mort.

\* \* \*

### SIEUR JEAN POISSON, SEIGNEUR DE GENTILLY

Selon Mgr Tanguay, Dictionnaire généalogique, tome 1er, page 492, Jean Poisson, en arrivant au Canada, portait le titre de seigneur de Gentilly. Il ne peut être, ici, question de la seigneurie de Gentilly au Canada, puisque celle-ci ne fut érigée par l'intendant Duchesneau que le 14 août 1676, 28 ans après la mort de Jean Poisson.

M. l'abbé Scott, dans son histoire de la paroisse de Ste-Foy, (1) dit : " Jean Poisson était seigneur de Gentilly ".

(1) Vol. 1 page 560.

Ce qui le prouve surtout c'est le passage que nous lisons dans le vieux Récit ursulin de Québec : " Angélique Poisson, est-il dit, entre au noviciat en 1666. Elle était la fille du SIEUR JEAN POISSON, SEIGNEUR DE GENTILLY et de madame Jacqueline Chamboy ".

### JACQUELINE CHAMBOY

Vers 1655 la veuve Jean Poisson, Jacqueline Chamboy, épousa Michel Peltier, sieur de la Prade. Elle fut enterré à Québec, le 1er novembre 1694. (1)

### MICHEL PELTIER, SIEUR DE LA PRADE ET SEIGNEUR DE GENTILLY

Après avoir vécu à Champlain sur une terre qu'il avait nommée " Gentilly ", Michel Peltier vint, en 1669, résider sur un terrain qu'on avait promis de lui concéder, sur le côté du fleuve, de une lieue et trois quarts de front et de deux lieues de profondeur. Cette même année, il acheta le fief Lefebvre et, en 1671, il acheta le fief Marsolais. Le 14 août 1676, l'intendant Duchesneau réunit ces trois fiefs et les érigea en seigneurie en faveur de Michel Peltier. (2) On donna à cette seigneurie le nom de GENTILLY, sans doute en mémoire du premier mari de madame Peltier, sieur Jean Poisson, seigneur de Gentilly.

Au recensement de 1681, Michel Peltier est résidant dans sa seigneurie, âgé de 51 ans ; sa femme Jacqueline Chamboy, âgée de 54 ans et François Poisson, fils de Jean, âgé de 30 ans.

(1) Registres de Québec.

(2) Titres seigneuriaux (page 12 et 13).

Le 2 mars 1683, en présence du notaire Adhémar, des Trois-Rivières, Michel Peltier, seigneur de Gentilly, passa un acte de donation entrevifs et irrévocable donnant sa seigneurie à son fils adoptif, François Poisson.

Lors de la sépulture de sa femme, en 1694, Michel Peltier est marchand à Québec. Il fut inhumé dans l'église de Champlain, le 7 mai 1707. (1)

### LOUISE POISSON, FILLE DE JEAN POISSON

*LOUISE POISSON*, fille de Jean, seigneur de Gentilly, et de Jacqueline Chamboy, naquit à St-Jean de Mortagne, en France, vers 1646. Elle étudia chez les Ursulines de Québec et le 25 mai 1659, elle épousa, aux Trois-Rivières, Benjamin Anceau, sieur de Berry, fils de Jean et de Marie Moquet, du diocèse de La Rochelle, France. (2)

### JEANNE-FRANÇOISE POISSON

*JEANNE-FRANÇOISE POISSON*, fille de Jean, seigneur de Gentilly et de Jacqueline Chamboy, naquit aux Trois-Rivières, en 1647.

Elle étudia chez les Ursulines de Québec. Elle fit profession comme sœur converse chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 23 mai 1664.

Voici quelques notes relatives à cette religieuse que la très révérende Mère Marie du Calvaire, supérieure de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec, a bien voulu me

(1) Registres de Champlain, année 1707.

(2) Registres des Trois-Rivières, année 1659.

transmettre par une lettre en date du 20 octobre 1920.

“On lit au tableau chronologique des sœurs converses : Sœur de la Présentation (Jeanne Poisson), native des Trois-Rivières.

Entrée en religion à l'âge de 14 ans, le 25 octobre 1661, elle a revêtu le saint habit, le 25 avril 1662. Elle a fait profession le 23 mai 1664, et elle est décédée le 10 juillet 1686, âgée de 39 ans, après 25 ans de vie religieuse”.

### ANGELIQUE POISSON

*ANGELIQUE POISSON*, fille de sieur Jean Poisson, seigneur de Gentilly, née aux Trois-Rivières en janvier 1651, ondoyée à la maison vu le danger de mort. Le 18 octobre 1653, à Québec, le père Dupéron suppléa aux cérémonies du baptême. (1) Au recensement de mai 1662, elle entra chez les Ursulines de Québec. En 1665, Angélique Poisson, fille du sieur Jean Poisson, sgr de Gentilly, (2) et de madame Jacqueline Chamboy, fit son entrée au noviciat des Ursulines sous la direction de la vénérable mère de l'Incarnation. Elle fut la septième ursuline qui prononça ses vœux à Québec, et la quatrième née en Canada. Ses trois devancières furent deux demoiselles Bourdon, filles de Jean Bourdon, procureur général et ingénieur en chef du Canada et demoiselle Jeanne-Louise Godefroy, fille de Jean-Baptiste Godefroy de Lantôt, concessionnaire du fief Godefroy en 1638.

(1) Registres de Québec, conservés à l'archevêché.

(2) Vieux récit Ursulin de Québec.

“ En quittant les terres de Gentilly (1), en 1665, lisons-nous dans le vieux Récit ursulin de Québec, pour venir se renfermer au couvent, cette enfant prévenue des grâces du ciel fit à ces beaux lieux des adieux touchants, assurant ses amies, avec une gravité remarquable, que jamais on ne reverrait plus ce “ *petit oiseau* ” dans leurs bocages. On crut que c'était là de l'enfantillage, mais dans la suite, il ne fut pas possible de la détourner de ce pieux projet, et telle fut son ardeur, que madame Peltier de la Prade, qui eût voulu la retenir auprès d'elle, au moins jusqu'à l'âge de quinze ans, fut forcée de la laisser suivre sa mystérieuse vocation, à l'âge de quatorze ans et demi. Elle fut dans la suite un de ces vieux piliers du monastère qui en furent longtemps l'ornement et la joie.

Formée à l'école de la vénérable mère de l'Incarnation, la mère Angélique de St-Jean l'Évangéliste était bien digne de propager pendant soixante et quatre années de religion, l'esprit et les vertus de cette mère par excellence.

Le vieux Récit dit encore que Angélique Poisson avait une intelligence aussi rare que précoce.

Elle était d'un esprit vif et enjoué en même temps que solide, possédait une heureuse mémoire qu'elle continua de cultiver par l'étude et la lecture et avait beaucoup de facilité à parler et encore plus à écrire.

La mère Angélique Poisson de St-Jean, l'Évangéliste fut employée pendant de longues années à l'instruction des élèves.

---

(1) Cette terre était dans la paroisse même de Champlain. Elle appartient aujourd'hui à F. X. Gauthier. Histoire de Champlain, vol. 2 page 361.

Dans un âge plus avancé, on lui confia la direction des affaires de la communauté, d'abord en qualité de Dépositaire, puis comme supérieure en 1703.

Au mois de décembre 1716, elle fut de nouveau élue supérieure. Choisie pour une troisième fois supérieure en 1726, elle ne laissa le gouvernement de la communauté que pour aller régner au ciel. Elle ne parut atteinte d'aucune maladie particulière, elle succomba à une espèce de défaillance générale qui paralysait ses membres et la retenait à l'infirmerie depuis quelques jours. Le désir de faire une petite revue du passé lui fit demander son confesseur. Ce dernier, ayant accompli sa mission, s'en retournait quand on courut le rappeler en toute hâte. Il revint pour lui administrer le sacrement des mourants, mais à peine eut-il fait une onction que déjà cette âme angélique était passée de ce monde à son Dieu qu'elle avait si fidèlement servi. Elle expira, le 17 avril 1732, âgée de 81 ans.

Elle était une *chanteuse admirable*.

### FRANÇOIS POISSON, DEUXIÈME SEIGNEUR DE GENTILLY

*FRANÇOIS POISSON*, fils de sieur Jean Poisson, seigneur de Gentilly, naquit à Québec, le 26 mai 1649, et y fut baptisé le 29. La famille Poisson était alors résidente aux Trois-Rivières. Le premier mai 1662, François Poisson, âgé de 13 ans entre chez les Jésuites, avec l'intention de se donner à la communauté. (1)

(1) *Journal des Jésuites*, page 308.

Le 17 avril, 1667 Frs Poisson partit avec les PP. Jésuites Fremin, Pierron, Bruyas et un nommé Charles Boquait pour la mission des Agniers et des Onneiouts, sur le lac Ontario. Il revint le 19 avril 1668. (1)

Le 11 novembre 1687, François Poisson, de la paroisse de Champlain, (2) épousa aux Trois-Rivières Marguerite Beaudry-Lamarche, baptisée aux Trois-Rivières, le 22 mars 1665, fille de Urbain, bourgeois, taillandier, et de Madeleine Boucher, des Trois-Rivières. Marguerite Beaudry fut inhumée à Champlain, le 24 avril 1706.

Après la mort de son père adoptif, en 1707, François Poisson devint propriétaire de la seigneurie de Gentilly ; mais il n'en jouit pas longtemps. Il fut inhumé dans l'église de Champlain, le 13 décembre 1708.

\* \* \*

*FRANÇOIS POISSON*, seigneur de Gentilly,  
de 1708 à 1729.

*FRANÇOIS POISSON*, fils de François et de Marguerite Beaudry-Lamarche, fut baptisé en 1692 et fut inhumé à Champlain, le 13 février 1729. Le 7 janvier 1715, il avait épousé, à Champlain, Elisabeth Désy, baptisée en 1695, fille de Michel Ignace Désy, juge de Champlain, et de Marie-Anne Beaudoin.

(1) Journal des Jésuites, page 359.

(2) La seigneurie de Gentilly faisait alors partie de la paroisse de Champlain. La paroisse de Gentilly n'a été érigée canoniquement que le 24 juillet 1784.

De 1729 à 1753, la veuve Elisabeth Désy administra pour ses fils mineurs François, Joseph-Ignace, Antoine et Alexis, la seigneurie de Gentilly. Elle fut inhumée à Champlain, le 26 juillet 1753.

*JOSEPH POISSON* dit Gentilly, fils de François et de Marguerite Beaudry, baptisé à Champlain, le 20 mars 1705, où il se maria, le 19 novembre 1727, à Marie-Catherine Beaudoin, fille de René et de Marie-Anne Régnier, hérita d'un dixième de la seigneurie de Gentilly.

Il occupa pendant plusieurs années la terre appelée *Gentilly*, à Champlain.

Après le mariage de son fils, Alexis, à Marie-Anne Rivard-Lavigne, Joseph Poisson vint résider dans la seigneurie de Gentilly, où il mourut.

Les descendants de Joseph Poisson portèrent le nom de GENTILLY.

\* \* \*

Les quatre fils de François Poisson et de Elisabeth Désy : François, Joseph-Ignace, Pierre-Antoine et Alexis, seigneurs de Gentilly, de 1753 à 1772.

1er *FRANÇOIS POISSON*, baptisé à Champlain, le 12 janvier 1716, inhumé à Gentilly, le 2 janvier 1796 ; marié à Champlain, le 24 juillet 1741, à Marguerite Rivard-Lavigne, baptisée à Champlain, le 26 avril 1720, fille de François et de Madeleine Turcotte. Elle fut inhumée à Gentilly, le 23 décembre 1802.

2<sup>e</sup> *JOSEPH-IGNACE POISSON*, baptisé à Champlain, le 4 novembre 1717, décédé avant 1782 ; marié en premières noces à Ste-Anne de la Pérade, le 17 février 1749, à Madeleine Gouin, fille de Louis et de Jeanne Marchand ; en secondes noces, à Bécancour vers 1760, à Marie-Anne Deshayes-St-Cyr.

3<sup>e</sup> *PIERRE-ANTOINE POISSON*, capitaine de milice, baptisé à Champlain, le 10 août 1720, inhumé à Gentilly, le 4 juin 1792 ; marié en premières noces à Champlain, le 3 novembre 1750, à Françoise Rivard-Lavigne, fille de François et de Marie-Renée Caron ; en secondes noces, marié vers 1755, à Bécancour, à Charlotte Deshayes-Tourigny (fille de Joseph, capitaine de milice et de Françoise Perrot-Turbal), inhumée à Gentilly, le 7 janvier 1815, âgée de 80 ans.

4<sup>e</sup> *ALEXIS POISSON*, baptisé à Champlain, le 29 octobre 1724, inhumé à Gentilly, le 30 avril 1803 ; marié à Bécancour en 1754, (1) à Madeleine Rivard-Lavigne, fille de François et de Marie-Renée Caron.

Les seigneurs Poisson vendirent dans le cours des années 1772, 1773 et 1774, leurs droits seigneuriaux, à M. Joseph Gaspard Chaussegros de Léry.

\* \* \*

---

(1) Contrat de mariage passé par devant le notaire Pillart, le 27 janvier 1754.

---

FAMILLES POISSON DESCENDANTES DES  
QUATRE SEIGNEURS POISSON,  
DANS LES BOIS-FRANCS

---

*Généalogie des familles Poisson ayant pour ancêtre le seigneur François Poisson époux de Marguerite Rivard-Lavigne.*

---

*FRANÇOIS-XAVIER POISSON*, fils de Joseph et de Arline Pellerin, marié à Stanfold, le 29 janvier 1920, à Marie-Alice Morin, fille de François et de Desneiges Gagnon.

*JOSEPH POISSON*, fils de Joseph et de Adélaïde Leclerc, baptisé à St-Norbert, le 20 décembre 1845, sépulture à Stanfold, le 28 janvier 1887 ; marié à Stanfold, le 24 février 1868, à Arline Pellerin (fille de Joseph et de Angélique Houle), actuellement résidante à Stanfold, âgée de 71 ans.

Père et mère du Frère Désiré, du Sacré-Cœur d'Arthabaska, du frère Joseph, dominicain, à Lewiston, de la sœur Ste-Rita, du Bon Pasteur, à Ottawa.

*JOSEPH POISSON*, fils de Joseph et de Louise Marchand, baptisé en 1819 ; sépulture à Ste-Elisabeth de Warwick, le 26 juin 1895, âgé de 77 ans ; marié à St-Norbert, le 7 janvier 1845, à Adélaïde Leclerc, (fille de Antoine et de Marie Poirier-Doiron), baptisée en 1819 ; inhumée à Ste-Elisabeth de Warwick, le 27 décembre 1906, âgée de 87 ans.

*JOSEPH POISSON*, fils de Joseph et de Marie-Charlotte Massé, baptisé à Bécancour, le 5 décembre 1779; sépulture à St-Norbert, le 9 décembre 1859; marié en premières noces à Gentilly, le 17 février 1800, à Marguerite Beaudet, fille d'Alexis et de Agnès Beaufort-Brunel; en secondes noces, marié à Bécancour, le 20 octobre 1918, (résidant à Gentilly), à Louise Marchand, âgée de 19 ans (fille de Simon et de Marie-Louise St-Cyr), baptisée à Bécancour, le 4 août 1799, sépulture à Stanfold, le 20 avril 1883.

Elle était la sœur de François Marchand, époux de Marguerite Bourbeau-Beauchesne, d'Arthabaska.

Père et mère de Rosalie Poisson, épouse de François Bourbeau-Beauchesne, de Somerset; de Olive Poisson, épouse de Edouard Leclerc, de Stanfold, et de Arline Poisson, décédée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 17 décembre 1920.

Joseph Poisson, marié en premières noces à Marie-Charlotte Massé et en secondes noces à Marie-Charlotte Champoux-Semper, était le fils de François Poisson, seigneur de Gentilly, et de Marguerite Rivard-Lavigne.

\* \* \*

### HECTOR POISSON, MARCHAND DE ST-NORBÉRT

*HECTOR POISSON*, fils de David et de Séraphine Cossette, baptisé à St-Pierre, le 18 novembre 1847 (sous le nom de Victor); marié à St-Paul de Chester, le 19 juillet

let 1870, à Malvina Bécotte, fille de Alexis et de Appoline Larrivée.

*DAVID POISSON*, fils de Alexis et de Archange Mailhot, baptisé à Gentilly, le 19 novembre 1821 ; arrivé à St-Norbert en 1853, où il mourut subitement, le 5 avril 1896 ; marié à St-Pierre, le 20 février 1847, à Séraphine Cossette, fille de Hyacinthe et de Marie-Anne Duclos-Carignan.

*ALEXIS POISSON-DIT-CHARLIE*, fils de Joseph et de Marie-Charlotte Champoux-Semper, né à Gentilly, en 1793, sépulture à St-Norbert, le 17 novembre 1871, où il résidait depuis 1859 ; marié à Gentilly, le 12 janvier 1819, à Archange Mailhot (fille de Clément et d'Elisabeth Tousignan), inhumée à St-Norbert, le 15 juin 1894, âgée de 91 ans.

*JOSEPH POISSON*, fils du seigneur François Poisson et de Marguerite Rivard-Lavigne, baptisé en 1754, marié en premières noces à Bécancour, le 1er février 1779, à Marie-Charlotte Massé, fille de Charles et de Thérèse Désilets ; en secondes noces à Bécancour, le 11 janvier 1784, à Marie Charlotte Champoux-Semper, fille de Amable et de Marie Cormier.

Joseph Poisson fut inhumé à Gentilly, le 13 avril 1797. Son épouse Marie-Charlotte Champoux-Semper se maria en secondes noces à Gentilly, le 2 juillet 1798, à Charles-Auguste Michel-Bécotte. Elle mourut à Gentilly, le 6 octobre 1819, âgée de 55 ans. Les fils de ce Joseph Poisson portèrent le surnom de CHARLIE.

*EDOUARD POISSON*, fils de Marc-Antoine Poisson-dit-Charlie et de Charlotte-Avé Jolibois, baptisé à Gentilly, le 18 août 1821, sépulture à St-Norbert, le 15 février 1896 ; marié à Gentilly le 21 janvier 1845, à Sophie Beauchesne (fille de J.-Baptiste et de Marie Marchand), inhumée à St-Norbert, le 28 avril 1898, âgée de 78 ans.

*MARC-ANTOINE POISSON-CHARLIE*, fils de Joseph et de Marie-Charlotte Champoux-Semper, né à Gentilly et baptisé à Bécancour, le 31 mars 1791, sépulture à Gentilly, le 23 juin 1866 ; marié à Gentilly, le 10 janvier 1819, à Marie-Charlotte Avé-Jolibois, fille de Jean-Baptiste et de Charlotte Bourassa.

*JOSEPH POISSON*, époux de Marie-Charlotte Champoux-Semper, fils de François Poisson et de Marguerite Rivard-Lavigne, principal seigneur de Gentilly.

\* \* \*

*BASILISSE POISSON*, veuve Joseph Gosselin et *JULIE POISSON*, veuve Léandre Jolibois, filles de Magloire Poisson, descendantes du seigneur François Poisson.

*BASILISSE POISSON*, baptisée à Gentilly, le 4 avril 1836, actuellement résidante à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

*JULIE POISSON*, née à Gentilly, en 1839, aujourd'hui résidante dans la paroisse de Saint-Christophe.

*MAGLOIRE POISSON* (surnommé Belair), fils de Antoine et de Marguerite Rivard-Lavigne, baptisé à Gentilly, le 27 août 1813, sépulture à Gentilly, le 3 février

1902 ; marié en premières noces à Gentilly, le 20 janvier 1835, à Marie-Lucie Mailhot (fille de Frs. Xavier et de Elisabeth Beaudet), baptisée à Gentilly, le 10 octobre 1814, décédée le 23 octobre 1841 ; marié en secondes noces, à Gentilly, le 5 février 1850 à Clémentine Beaudet, fille de Joseph et de Marie-Josette Poisson.

*ANTOINE POISSON*, fils d'Antoine et de Josette Provencher, né vers 1782, inhumé à Gentilly, le 31 décembre 1877 ; marié à Gentilly, le 16 octobre 1810, à Marguerite Lavigne, fille de Alexis et de Josette Grondin.

*ANTOINE POISSON*, fils de François et de Marguerite Rivard-Lavigne, baptisé à Champlain, le 29 mars 1743, sépulture avant 1803 ; marié à Bécancour, le 21 janvier 1782, à Josette Provencher, fille de Charles et de Marguerite Deshayes-Tourigny. Josette Provencher épousa en secondes noces, à Gentilly, le 25 avril 1803, Augustin Pepin. Elle fut inhumée à Gentilly, le 11 décembre 1830.

\*     \*     \*

## DESCENDANTS DU SEIGNEUR JOSEPH-IGNACE POISSON ET DE MARIE-ANNE DESHAYES

*AUGUSTIN POISSON*, fils de Augustin et de Marguerite Michel, baptisé à Gentilly, en 1818, décédé à Stanfold, le 11 mars 1899, âgé de 87 ans ; marié à Gentilly (résidant à Stanfold), le 22 juillet 1839, à Olive Tourigny (fille de François et de Marie-Louise Deshayes, de Blandford), inhumée à Stanfold, le 15 avril 1895, âgée de 77 ans.

Père et mère de Louis Poisson, huissier, marié à Stanfold, le 1er septembre 1868, à Louise Marchand, fille de Amable et de Euphémie Lefebvre.

Clovis Poisson, baptisé à Somerset, le 12 novembre 1843, inhumé à Stanfold, le 10 mai 1873 ; marié à Stanfold, le 8 janvier 1866, à Marie-Adèle Darois, fille de Elzéar et de Desneiges Verville.

Alphonse Poisson, baptisé à Stanfold, le 31 janvier 1852.

Ludger Poisson, baptisé à Stanfold, le 27 octobre 1856.

Joseph-Moïse-Médéric Poisson, tanneur, baptisé à Stanfold, le 1er novembre 1859 ; marié à Stanfold, le 9 mai 1882, à Anny Fenton, fille de John et de Marguerite Spellmen, de Montréal.

*AUGUSTIN POISSON*, forgeron, fils de Joseph-Pierre et de Marguerite Normandeau-Deslauriers, baptisé à Gentilly, le 19 avril 1785, inhumé à Stanfold, le 18 mai 1871, âgé de 86 ans ; marié en premières noces, à Gentilly, le 15 septembre 1812, à Marguerite Michel, (veuve de Pierre Pepin), décédée à Stanfold et inhumée à Somerset, le 20 mai 1844, âgée de 78 ans ; en secondes noces Augustin Poisson épousa à Somerset, le 23 juillet 1845, Marie-Louise Héon, veuve de Simon Marcoux.

*JOSEPH-PIERRE POISSON*, fils de Joseph, seigneur de Gentilly, et de Marie-Anne Deshayes, St-Cyr, baptisé à Champlain, le 15 août 1762, inhumé à Gentilly, le 25 juillet 1834 ; marié à St-Pierre les Becquets, le 27 mai 1782, à Marguerite Normandeau-Deslauriers (fille de

---

Jacques et de Marie Tinon-Desroches), baptisé vers 1763, inhumée à Gentilly, le 10 avril 1828, âgée de 65 ans environ.

Père et mère de *JEROME POISSON*, baptisé à Gentilly, le 4 mars 1797, inhumé à Gentilly, le 13 janvier 1883 ; marié à Gentilly, le 28 novembre 1826, à Angèle Bourbeau-Beauchesne, fille de François et de Marie-Marthe Trottier-Labissonnière.

*JEROME POISSON* était le père de Modeste Poisson, époux de Emélie Girouard, en son vivant de St-Norbert, et de Joseph Poisson, époux de Louise Pepin, résidant actuellement à St-Norbert.

*JOSEPH-PIERRE POISSON* était aussi le père de Modeste Poisson, père des docteurs Urgel-Médéric et Edouard-Modeste Poisson, d'Arthabaska.

\* \* \*

*MODESTE POISSON*, fils de Joseph-Pierre et de Marguerite Normandcau-Deslauriers, né à Gentilly, en 1786. En 1806, M. l'abbé Alexis Bazile-Durocher était transféré de la cure de Nicolet à celle de la Pointe-aux-Trembles de Montréal. Il amena avec lui le jeune Modeste Poisson. (1) Plus tard Modeste Poisson ouvrit une magasin à l'Assomption, où il se maria en premières noces, le 13 septembre 1819, à Marie-Madeleine Peltier, fille de Jean-

---

(1) Récit fait par madame veuve docteur Henri St-Germain, de Nicolet, en 1920.

Baptiste Pelletier et de Marthe Augé, de l'Assomption ; en secondes noces il épousa une demoiselle Messier et, en troisièmes noces, Thérèse Turcotte.

Modeste Poisson vint résider à Stanfold, en 1852, avec son fils, le docteur Urgel Médéric Poisson. Le 26 décembre 1859, il se transporta à Arthabaska, où il fut le premier geôlier de la prison. Il fut inhumé à Arthabaska, le 9 novembre 1864, âgé de 78 ans et 6 mois.

De son ménage avec Thérèse Turcotte, il eut un fils, baptisé à Stanfold, le 10 juin 1853, sous le nom de Louis-Eugène-Albert. Celui-ci mourut à Manchester, où il était rédacteur d'un journal.

Thérèse Turcotte fut inhumée à Arthabaska, le 24 décembre 1892, âgée de 84 ans et deux mois.

\* \* \*

#### URGELE-MEDERIC POISSON, PREMIER MEDECIN DE STANFOLD, EN 1848.

*URGELE-MEDERIC POISSON*, fils de Modeste et de Marie-Madeleine Peltier, né à l'Assomption en 1824 ; marié à St-Grégoire de Nicolet, le 19 janvier 1852, à Marie-Anne Prince, baptisée à St-Grégoire, le 26 mars 1831, fille de François et de Henriette Doucet.

En 1859, le docteur Urgèle-Médéric Poisson fut nommé coroner et vint demeurer à Arthabaska, où il mourut en 1877, âgé de 53 ans. En secondes noces, la veuve Urgèle-Médéric Poisson, Marie-Anne Prince, épousa, le 24

septembre 1879, à St-Maurice de Champlain, le docteur Henri-Lemaire St-Germain, de St-Hyacinthe.

Dame veuve Henri Lemaire-St-Germain est actuellement pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Nicolet, âgée de 90 ans.

\* \* \*

EDOUARD-MODESTE POISSON, PREMIER MÉDECIN DE ST-CHRISTOPHE, EN 1851.

*EDOUARD-MODESTE POISSON*, fils de Modeste et de Marie Madeleine Peltier, né à l'Assomption, le 13 avril 1823. Reçu médecin, il pratiqua à Gentilly de 1848 à 1851.

En 1851, il vint s'établir à Arthabaska, où il est décédé, le 10 août 1875. Le 7 juin 1848, Modeste Poisson épousa, à Québec, Marie-Caroline-Delphine Buteau (fille de François et de Catherine Migneron), décédée à Arthabaska, le 8 mars 1910, âgée de 87 ans.

Modeste Poisson fut le premier registrateur d'Arthabaska, poste qu'il occupa jusqu'en 1873.

*JOSEPH-ADOLPHE POISSON*, fils de Edouard Modeste et de Marie-Caroline Buteau, né à Gentilly, le 14 mars 1849 ; marié à Québec, le 18 octobre 1882, à Amélie Côté (fille de Augustin Côté, éditeur du journal de Québec et de Caroline-Émilie Lemieux), décédée à Arthabaska, le 6 janvier 1918, âgée de 63 ans.

Adolphe Poisson, surnommé le barde d'Arthabaska, fut admis à la pratique du droit en juillet 1873 et nommé

régistrateur pour Arthabaska, la même année, position qu'il occupe encore aujourd'hui.

*JULES POISSON*, avocat, C. R., fils de Joseph-Adolphe et de Amélie Côté, né à Arthabaska, le 3 octobre 1884. Avocat depuis 1907, marié à Arthabaska en 1914, à Marianne Ouellet, fille de Jean-Baptiste Ouellet, marchand, et de Zelpha Larivière.

\* \* \*

#### DESCENDANTS DU SEIGNEUR ALEXIS POISSON ET DE MADELEINE RIVARD-LAVIGNE

*LOUIS-RENE POISSON*, menuisier, résidant à Warwick dès 1867, fils de Alexis et de Olive Mailhot, baptisé à Gentilly, le 25 juin 1839 ; marié à Stanfold, le 3 juillet 1867, à Georgianna Richer, fille de Modeste et de Mathilde Beaubien, de Stanfold.

Père et mère de madame Abdon Méthot de Warwick, et de l'abbé Joseph-Edmond Poisson, né à Warwick, le 7 septembre 1870, ordonné prêtre aux Trois-Rivières, le 8 juillet 1894, actuellement curé de la Pointe du Lac, comté de St-Maurice. Grand-père de l'abbé L.-P. Méthot, vicaire à St-Léon de Maskinongé.

*ALEXIS POISSON*, fils de Alexis-François Poisson et de Marguerite Champoux-Semper, baptisé à Gentilly, le 13 septembre 1805, inhumé à Gentilly, le 10 juillet 1877 ; marié à Gentilly, le 22 février 1830, à Olive Mailhot, fille de Paul et de Marie Vien.

Père et mère de la révérende sœur Ste-Ursule de la Communauté de l'Assomption de Nicolet, née à Gentilly,

le 20 mai 1837, entrée au noviciat, le 12 mai 1868, fit profession, le 28 août 1868, a célébré son jubilé de profession, le 15 août 1918.

*ALEXIS-FRANÇOIS POISSON*, fils de Alexis, seigneur de Gentilly et de Madeleine Rivard-Lavigne, baptisé à Champlain, le 5 septembre 1762, inhumé à Gentilly, le 2 octobre 1811 ; marié en premières noces à Bécancour, le 25 janvier 1790, à Marie Desanges Cormier-Rossignol, fille de François et de Marie-Jeanne Leprince ; en secondes noces, marié à Bécancour, le 3 août 1795, à Marguerite Champoux-Semper, fille de Pierre et de Madeleine Cormier.

*ALEXIS-FRANÇOIS POISSON*, fils du seigneur Alexis Poisson et de Madeleine Rivard, et époux de Marguerite Champoux-Semper, était le père de *EDOUARD POISSON*, époux de Marguerite Ducharme-Provencher, arrivé à Somerset, le 14 mars 1852 et où il décéda, le 1er février 1864. Son épouse, Marguerite Ducharme, mourut le 2 juin suivant.

Edouard Poisson et Marguerite Ducharme étaient le père et la mère de *CLARA POISSON*, mariée à Warwick, en 1868, à Adolphe Garneau. Elle est maintenant veuve et résidente aux Trois-Rivières.

---

DESCENDANTS DE PIERRE-ANTOINE POISSON,  
seigneur de Gentilly, capitaine de milice et de  
Charlotte Deshayes-Tourigny.

*LOUISE POISSON*, fille de Isidore Poisson et de Julie Rivard-Lavigne, décédée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 27 août 1906, âgée de 76 ans, née à Gentilly ; mariée à Gentilly, le 9 octobre 1849, à Israël Poisson (1) (fils de Pierre Poisson et de Julie Billy), inhumé à Sormerset, le 24 mai 1895, âgé de 70 ans.

Louise Poisson était la sœur de *ISIDORE POISSON* (surnommé le fils Nono), de Gentilly, baptisé à Gentilly, le 24 octobre 1830, inhumée à Gentilly, le 6 mars 1911 ; marié à Gentilly, le 3 mars 1851, à Rosalie Lavigne (fille de Charles et de Margeurite Poisson), baptisée à Gentilly, le 17 décembre 1830, inhumée à Gentilly, le 15 juin 1914.

*ISIDORE POISSON*, (surnommé Nono), fils de François et de Marie-Anne Beaufort-Brunel, baptisé à Gentilly, le 10 novembre 1801, inhumé à Gentilly, le 23 octobre 1860 ; marié à Gentilly, le 21 janvier 1823, à Julie Rivard-Lavigne (fille de Alexis et de Marguerite Grondin), baptisée à Gentilly, le 27 septembre 1805, inhumée à Gentilly, le 4 mars 1891. Elle était alors épouse de J.-B. Legendre, arpenteur de Gentilly.

*FRANÇOIS POISSON*, fils de Pierre-Antoine Poisson, seigneur de Gentilly et de Charlotte Deshayes-Tourigny, baptisé vers 1762, inhumé à Gentilly, le 26 no-

---

(1) Israël Poisson descendait du seigneur François Poisson.

vembre 1849, âgé de 87 ans environ ; marié à Gentilly, le 31 janvier 1791, à Marie-Anne Beaufort-Brunel, fille de Alexis et de Marie-Anne Jampert (Marie-Anne Part).

\* \* \*

### GENEALOGIE DE ATHANASE RIVARD-LAVIGNE DE ST-NORBERT

*ATHANASE LAVIGNE*, fils de Alexis et de Julie Baril, baptisé à Gentilly, le 29 mars 1852. Le 9 octobre 1872, résidant à St-Norbert, il épousa, à Ste-Hélène de Chester, Azilda Désilets, fille de Placide et de Luce Camirand.

*ALEXIS RIVARD-LAVIGNE*, fils de Alexis et de Julie Poisson, baptisé à Gentilly, le 11 août 1822, inhumé à St-Norbert, le 11 décembre 1886 ; marié en premières noces, à Gentilly, le 27 février 1843, à Julie Baril, (fille de Joseph Baril et de Angélique Roberge), inhumée à Gentilly, le 24 mai 1854, âgée de 34 ans ; en secondes noces, (résidant au Domaine), Alexis Lavigne épousa, à Gentilly, le 28 novembre 1854, Luce Poisson, inhumée à St-Norbert, le 3 octobre 1876, âgée de 57 ans, fille de Paschal Poisson et de Marguerite Brunel ; en troisièmes noces, il épousa, à St-Norbert, où il est résidant, le 27 août 1877, Marie Elie, inhumée à St-Norbert, le 10 novembre 1881, âgée de 52 ans, fille de Jean-Baptiste Elie et de Marguerite Richard, de Ste-Angèle ; en quatrièmes noces, il épousa, à St-Norbert, le 6 février 1882, Marcelline Fréchette, veuve de Ambroise Cantin, inhumée à St-Norbert, le 27 avril 1895, âgée de 82 ans.

Alexis Rivard-Lavigne était le grand-père de l'abbé Ludger Lavigne, fils de Uldorique Lavigne et de Léa Poisson.

*ALEXIS RIVARD-LAVIGNE*, fils de François et de Elisabeth Roiroux-Laliberté, inhumé à Gentilly, le 13 novembre 1890, âgé de 91 ans ; marié à Gentilly, le 9 octobre 1821, à Julie Poisson, fille de Alexis et de Marguerite Champoux-Semper.

*FRANÇOIS RIVARD-LAVIGNE*, fils de Joseph et de Josette Pré-Richard, de Gentilly, marié en premières noces à St-Pierre-les-Becquets, le 15 février 1779, à Elisabeth Genest-Labarre, fille de Pierre et de Catherine Bourbeau, de St-Pierre ; en deuxièmes noces, il épousa, à St-Jean Deschaillons, le 17 février 1783, Elisabeth Roiroux-Laliberté, fille de Michel et de Marie-Catherine Mailhot.

*JOSEPH RIVARD-LAVIGNE*, fils de François et de Madeleine Turcotte, baptisé à Champlain, le 2 janvier 1724, sépulture à Gentilly, le 27 mars 1788 ; marié en 1752, à Josette Pré-Richard, âgée de 19 ans (fille de Jacques et de Louise Potier, des Trois-Rivières), inhumée à Gentilly, le 29 juillet 1822, âgée de 90 ans environ.

*FRANÇOIS RIVARD, LAVIGNE, LANOUETTE*, fils de Pierre et de Catherine Trottier, baptisé à Batiscan, le 11 avril 1691 ; marié en premières noces à Batiscan, le 26 février 1712, à Madeleine Turcotte, baptisée à Champlain, le 8 juillet 1685, inhumée à Champlain, le 8 mai 1724, fille de Jacques Turcotte, juge de Champlain et de Anne Desrosiers ; en secondes noces, il épousa à Cham-

plain, le 18 septembre 1724, Marie-Renée Caron, baptisée en 1707, fille de Jean-Baptiste Caron et de Thérèse Billy.

En 1733, François Rivard-Lavigne est résidant dans la seigneurie de Gentilly. C'était le beau-père des seigneurs Poisson de Gentilly : François, Antoine et Alexis.

*PIERRE RIVARD-LANOUETTE*, fils de Nicolas Rivard-Lavigne et de Catherine St-Per, baptisé en 1661, sépulture à Batiscan, le 1er mars 1724 ; marié avant 1686, à Catherine Trottier, baptisée en 1665, inhumée à Batiscan, le 12 février 1735.

*NICOLAS RIVARD-LAVIGNE*, capitaine de milice, baptisé en 1624, inhumé à Batiscan, le 1er juillet 1701, marié en 1652, à Catherine St-Per, baptisée en 1636, et inhumée à Batiscan, le 28 juin 1709.

\* \* \*

## GENEALOGIE D'ISAAC RIVARD DIT LAVIGNE DE ST-CRISTOPHE

*ISAAC RIVARD-LAVIGNE*, fils de Olivier et de Marguerite Blais, baptisé à Gentilly, le 12 septembre 1838 ; marié à St-Christophe, le 14 janvier 1864, à Adélaïde Rivard-Lavigne (parents du 3e au 4e degré), (fille de Louis Rivard-Lavigne et de Adèle Durand), baptisée à Arthabaska, le 13 janvier 1843.

Ils demeurent tous les deux actuellement (1921) chez leur gendre, M. Alfred Paris, de St-Christophe.

*OLIVIER RIVARD-LAVIGNE*, fils de Jean-Baptiste et de Suzanne Beaufort-Brunel, baptisé à Gentilly,

le 22 juin 1801, sépulture à St-Christophe, le 14 janvier 1882 ; marié à Gentilly, le 24 octobre 1827, à Marguerite Blais (fille de Pierre Blais et de Angèle Maillhot), sépulture à St-Christophe, le 24 mai 1893, âgée de 82 ans.

Olivier Lavigne monta à St-Christophe avec sa famille, vers 1846. Il s'établit d'abord sur la terre appartenant aujourd'hui (1921), à M. Nathaniel Blanchette. Il vint finir ses jours dans le village d'Arthabaska.

*JEAN-BAPTISTE RIVARD-LAVIGNE*, fils de Joseph et de Josette Pré-Richard, baptisé vers 1759, inhumé à Gentilly, le 15 octobre 1822, âgé de 63 ans ; marié à Gentilly, le 4 avril 1785, à Suzanne Beaufort-Brunel (fille de Alexis et de Marie-Anne Part, surnommée Marie-Anne Jampart), baptisée vers 1766, sépulture à Gentilly, le 28 janvier 1850, âgée de 84 ans.

*JOSEPH RIVARD-LAVIGNE*, habitant de Gentilly, fils de François et de Madeleine Turcotte, baptisé à Champlain, le 2 janvier 1724, sépulture à Gentilly, le 27 mars 1788 ; marié en 1752 (contrat de mariage passé devant le notaire Leproust, le 14 octobre 1752), à Josette Pré-Richard, âgée de 19 ans, fille de Jacques et de Louise Pothier des Trois-Rivières, baptisée vers 1733, sépulture à Gentilly, le 29 juillet 1822, âgée de 90 ans environ.

*FRANÇOIS RIVARD-LAVIGNE-LANOUETTE*, fils de Pierre et de Catherine Trottier, baptisé à Batiscan, le 11 avril 1691, marié en premières noces, à Batiscan, le 26 février 1712, à Madeleine Turcotte, (fille de Jacques Turcotte, juge de Champlain et de Marie-Anne Desro-

siers), baptisée à Champlain, le 8 juillet 1685, sépulture à Champlain, le 8 mai 1724 ; marié en secondes noces, à Champlain, le 18 septembre 1724, à Marie-Renée Caron, (fille de Jean-Baptiste et de Thérèse Billy) ; baptisée en 1707.

*PIERRE RIVARD-LANOUE*TE, fils de Nicolas Rivard-Lavigne et de Catherine St-Per, baptisé en 1661, sépulture le 1er mars 1724, à Batiscan ; marié avant 1686, à Catherine Trottier, baptisée en 1665, inhumée à Batiscan, le 12 février 1735.

*NICOLAS RIVARD-LAVIGNE*, capitaine de milice, baptisé en 1624, inhumé à Batiscan, le 1er juillet 1701 ; marié en 1652, à Catherine St-Per, baptisée en 1636, inhumée à Batiscan, le 28 juin 1709.

\* \* \*

## GENEALOGIE DE GREGOIRE-SINAI ROUX

*GREGOIRE-SINAI ROUX*, fils de Jean Roux-Sanschagrin et de Esther Dubord-Lafontaine, baptisé à Somerset, le 18 septembre 1860 ; marié à St-Christophe (alors résidant à St-Paul), le 5 février 1884, à Céline Verville, fille de Charles et de Reine Mailhot.

Père et mère de M. l'abbé Charles Guillaume Roux, baptisé à St-Paul, le 27 avril 1885, ordonné prêtre à Nicolet, le 16 juillet 1916, actuellement vicaire à St-Célestin.

*JEAN ROUX-SANSCHAGRIN*, fils de Antoine et de Félicité Ouellet, baptisé à Gentilly, le 10 juin 1820, inhu-

mé à Somerset, le 20 juin 1890. Il monta s'établir dans le 10<sup>e</sup> rang de Somerset, vers 1845.

Le 13 janvier 1852, il épousa à Somerset, Esther Dubord-Lafontaine (fille de Charles et de Esther Sylvestre), inhumée à Somerset, le 17 novembre 1910, âgée de 84 ans.

*ANTOINE ROUX-SANSCHAGRIN*, (surnommé capitaine) tonnelier, fils de Antoine et de Thérèse Lafond, inhumé à Somerset, le 20 janvier 1879, âgé de 90 ans ; marié à Gentilly, le 16 novembre 1819, à Félicité Ouellet (fille de Louis et de Brigitte Trottier), inhumée à Gentilly, le 20 septembre 1847, âgée de 45 ans. Antoine Roux monta à Somerset vers 1848.

*ANTOINE ROUX-SANSCHAGRIN*, fils de Simon Roux et de Marie-Louise Lemay-Poudrier de Gentilly, inhumé à Gentilly, le 15 août 1842, âgé de 81 ans ; marié à St-Pierre les Becquets, le 12 janvier 1790, à Thérèse Lafond (fille de Jean-Baptiste et de Thérèse Pepin), inhumée à Gentilly, le 8 avril 1837, âgée de 62 ans.

*SIMON ROUX*, fils de Prisque et de Marguerite Perrin, de la paroisse de Mirecour, diocèse de Tours, en Touraine, né en France vers 1723 ; marié à St-Pierre-les-Becquets, le 27 octobre 1760, à Marie-Louise Lemay-Poudrier, fille de François et de Marie-Louise Perrault.

Simon Roux fut inhumé à Gentilly, le 1<sup>er</sup> décembre 1801, âgé de 78 ans.

## LA FAMILLE JEAN-NICOLAS SCHELEN

C'est ainsi qu'il a signé son nom dans les registres de Gentilly, le 25 août 1800. Monsieur le curé Courtin, a écrit lui : Jean Nicolas Scheling.

GENEALOGIE DE ADELAIDE SCHELING,  
EPOUSE DE GEORGES SPENARD

*ADELAIDE SCHELING*, fille de Marcel et de Euphrosine Grindler, née à St-Pierre, baptisée à Gentilly, le 14 novembre 1835, inhumée à Arthabaska, le 10 mars 1917 ; mariée à Gentilly, le 27 octobre 1857, à Georges-Octave Spénard, menuisier, de St-Christophe (fils de Nicolas et de Marguerite Gouin, de St-Pierre), baptisé à St-Pierre, le 13 octobre 1832.

Georges Spénard était monté dans les Bois-Francis en 1850. Il s'établit dans le rang de St-Christophe appelé *Chicago*. Après son mariage, il prit une terre dans le rang appelé *Cinq-Chicots*, où il demeura jusqu'en 1861, époque où il acheta un emplacement dans le village de St-Christophe. Jusqu'en 1882, il travailla la menuiserie ; en 1882, il ouvrit un magasin qu'il dirigea jusqu'à sa mort arrivée, le 28 avril 1915.

*MARCEL SCHELING*, fils de Jean Nicolas et de Josette Guay, baptisé à Gentilly, le 23 mars 1809, sépulture à Gentilly, le 31 octobre 1900 ; marié à Gentilly, le 7 janvier 1834, à Euphrosine Grindler (fille de Jean-Baptiste et de Euphrosine St-Laurent), inhumée à Gentilly, le 24 janvier 1887, âgée de 74 ans.

*JEAN NICOLAS-SCHELEN*, volontaire, d'origine allemande, marié à Gentilly, le 25 août 1800, âgé de 42 ans, à Josette Guay, fille de François et de Madeleine Benoît.

Jean Nicolas-Schelen mourut à la rivière Bécancour, chez son garçon, Jean-Baptiste et fut inhumé à Somerset, le 24 janvier 1842, âgé de 84 ans.

Josette Guay fut inhumée à Somerset, le 7 mai 1860, âgée de 96 ans.

\* \* \*

#### LA FAMILLE ADOLPHE STEIN, A ARTHABASKA

*ADOLPHE STEIN* était originaire de la Basse-Saxe. Il épousa en premières noces, à Québec, Emilie Laurencelle ; en secondes noces, Geneviève Buteau.

Après avoir été marchand à Gentilly, de 1833 à 1852, il vint ouvrir un magasin à St-Christophe, dans le versant de la côte qui porte encore son nom.

Il alla mourir à Québec. Geneviève Buteau décéda à Montréal, le 15 octobre 1889, âgée de 82 ans.

\* \* \*

#### GENEALOGIE DE CHARLES BOURBEAU- VERVILLE

*CHARLES VERVILLE*, fils de Joseph et de Marguerite Provencher, baptisé à Bécancour en 1830, décédé à St-Christophe, le 4 juillet 1893 ; marié à Gentilly, le 22 juillet 1851, à Reine-Catherine Mailhot (fille de François-

Xavier et de Elisabeth Beaudet), baptisée à Gentilly, le 29 avril 1829, décédée à St-Christophe, le 13 janvier 1883.

Charles Verville quitta Gentilly, en 1861, et vint s'établir à St-Christophe, sur le 22e lot du 10e rang du canton de Chester. Charles Verville était l'oncle et le parrain de l'auteur des Bois-Francis.

*JOSEPH BOURBEAU-VERVILLE*, fils de Alexis et de Judith Houde, marié à Bécancour, le 11 août 1829, à Marguerite Provencher (parent du 3e au 3e degré), fille de Joseph et de Charlotte Deshayes-St-Cyr.

*ALEXIS BOURBEAU-VERVILLE*, fils de Pierre et de Marie-Catherine Provencher, baptisé à Bécancour, le 2 mars 1763 ; marié en premières noces, à Bécancour, le 19 février 1787, à Marie-Antoine Laroche, de Bécancour, (fille de Joseph et de Josette Faucher de Lotbinière) ; marié en secondes noces à Bécancour, le 21 mai 1792, à Marie-Anne Sévigny, fille de Antoine et de Marie-Anne Champoux ; en troisièmes noces à Bécancour, le 2 mai 1803, à Judith Houde, fille de Simon et de Angélique Bergeron.

*PIERRE BOURBEAU-VERVILLE* (le premier qui prit le surnom de Verville), fils de Pierre Bourbeau-Lacourse et de Anne Ance-Besnard ; marié au Cap de la Madeleine, le 19 janvier 1717 (résidant à Bécancour), à Marie-Catherine Provencher, (fille de Sébastien et de Marie Guillet), baptisée en 1793, inhumée à Bécancour, le 23 novembre 1745. Un frère de ce Pierre Bourbeau-Verville, Louis, prit le surnom de Carignan ; un autre, Joseph, prit le surnom de Beauchesne.

---

*PIERRE BOURBEAU-LACOURSE*, fils de Élie Bourbeau et de Marguerite Renault, de la ville de La Rochelle, en France, baptisé vers 1649, arrivé au Canada vers 1665 ; marié au Cap de la Madeleine, en octobre 1676, à Anne Ance-Besnard (fille de René Ance-Besnard, sieur de Bourjoly et Carignan et de Marie Sédilot de Villiers évêché d'Angers, France), baptisée aux Trois-Rivières, le 24 novembre 1661, inhumée à Bécancour, le 11 mai 1719.

---

#### NOTES SUPPLEMENTAIRES ET CORRECTIONS.

---

*LA FAMILLE HEBERT*. Dans le tome deuxième, page 351, et dans le tome troisième, page 220, il est dit que *JEAN-BAPTISTE HEBERT*, époux de Elisabeth Granger, a été enterré à Nicolet, le 11 janvier 1789, âgé de 97 ans. Il aurait fallu dire : enterré à Nicolet, le 11 juillet 1787. Les registres de Nicolet disent qu'il était âgé de 100 ans et 17 jours. Mgr Richard, dans ses notes sur les familles acadiennes dit que cet Hébert s'était vieilli de quelques années et en cela rien d'étonnant, si l'on tient compte des misères et des ennuis de l'exil dont il fut la victime après 1755. En réalité Jean-Baptiste Hébert avait à sa mort, 95 ans et 17 jours, ayant été baptisé le 24 juin 1692.

Dans le tome deuxième, à la page 350, il faut lire que Honoré Hébert se maria à Bécancour, le 4 novembre 1771, au lieu de fit réhabiliter son mariage.

*Tome deuxième*, page 304, ligne 22, lire : *Edouard* au lieu de *François*.

*Tome deuxième*, page 305, ligne 21, lire : *Boudrault* au lieu de *Rouleau*.

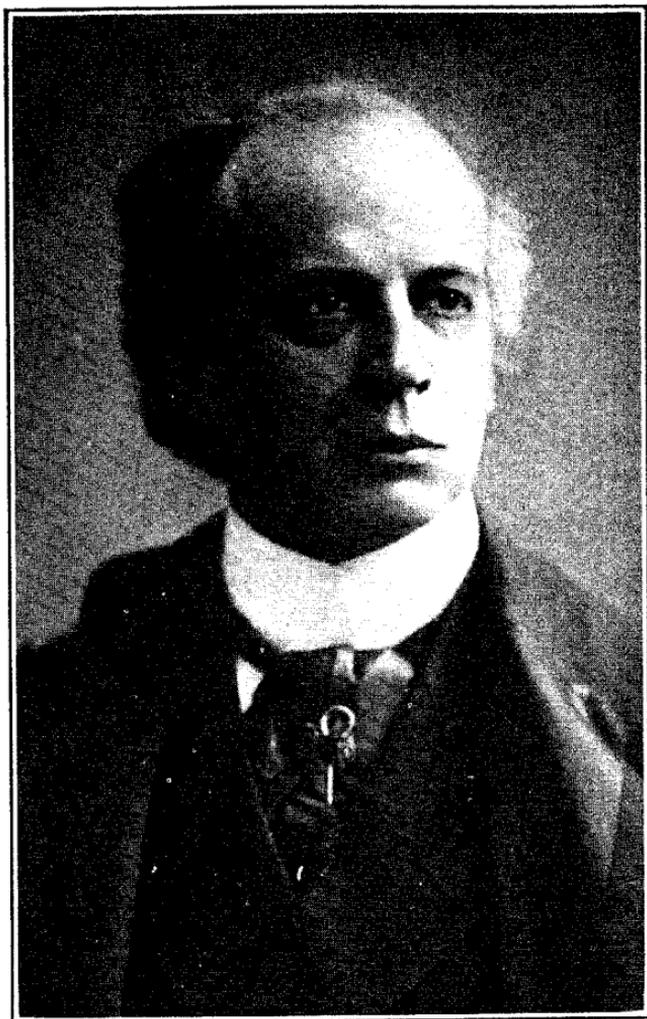
*Tome troisième*, page 144, ligne 8, lire : 1869 au lieu de 1889.

*Tome troisième*, page 195, ligne 20 : au lieu de Athanase Beudet, baptisé en 1827, décédé âgé de 54 ans, lire : *Athanase Beudet, baptisé en 1826 ; décédé, âgé de 59 ans.*

*Tome troisième*, page 198, ligne 25, lire : 1684 au lieu de 1648.

*Tome troisième*, page 205, ligne 6, lire : 1888 au lieu de 1838.





*Wilfrid Laurier*

SIR WILFRID LAURIER,  
ancien premier ministre du Canada, né à St-Lin,  
le 20 novembre 1841, décédé à Ottawa,  
le 17 février 1919.

# Sir Wilfrid Laurier et ses Contemporains

---

## A ARTHABASKA

---

**L**E très honorable Sir Wilfrid Laurier, avocat, ancien premier ministre du Canada, conseiller privé de Sa Majesté le Roi d'Angleterre, chevalier grand Croix de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, grand officier de la région d'honneur.

Né à Saint-Lin, province de Québec, le 20 novembre 1841.

Décédé à Ottawa, province d'Ontario, le 17 février 1919.

\* \* \*

En 1866, Wilfrid Laurier arrivait à l'Avenir, comté de Drummond, où il passa un an ; en 1867, il vint se fixer à Arthabaska.

Sir Wilfrid Laurier se plaisait à proclamer son titre de citoyen d'Arthabaska.

Élu chef de l'opposition en 1887, il dût aller résider à Ottawa. Néanmoins, il ne voulut pas se départir de sa

propriété. Il aimait, aux beaux jours de l'été, venir se reposer dans sa villa, au pied du Mont Christo.

Il lui faisait plaisir de revoir ses amis et contempler à loisir tout ce qu'il y a de pittoresque dans ce panorama Arthabaskavien qui fait l'admiration de tous les visiteurs.

Sir Wilfrid fut une des gloires d'Arthabaska et contribua pour sa large part à illustrer ce coin de terre si bien nommé " Les Bois-Francis ".

Si les Bois-Francis ont un firmament, il en fut l'astre le plus brillant.

Lors des noces d'or, en 1901, de l'érection canonique de la paroisse, M. l'abbé Côté, dans son discours, au banquet offert à Mgr Suzor, dont on célébrait aussi le cinquantième de son arrivée comme curé de St-Christophe, parlant de Sir Wilfrid Laurier, apprécia dans les termes suivants sa conduite comme paroissien :

" Depuis mon arrivée dans cette paroisse, j'ai eu occasion de prendre communication des archives de l'église de St-Christophe et j'y ai vu de nombreux témoignages de mérite de ce concitoyen distingué, de sa générosité et de son dévouement pour le curé et les œuvres paroissiales. Toujours il a été le soutien et l'appui du curé de St-Christophe, son défenseur ".

Maintenant quelles furent les relations sociales de Sir Wilfrid Laurier avec ses concitoyens pendant son séjour à Arthabaska ?

Au dire de ses contemporains, elles furent toujours marquées de la délicatesse la plus exquise et de la courtoisie la plus française.

Il avait su conquérir l'estime de toute cette pléiade d'hommes distingués qui vivaient alors à Arthabaska.

Ils n'avaient qu'une voix pour acclamer l'urbanité de leur nouveau concitoyen, destiné à devenir le premier ministre du Canada. Voulez-vous connaître plus intimement la vie de Sir Wilfrid à Arthabaska ?

M. Arthur Cannon, député de Québec Centre au parlement provincial, nous en a fait un récit caractéristique dans sa conférence donnée au Club de Réforme de Montréal, le 26 avril 1919, intitulée :

### LAURIER ET SES AMIS D'ARTHABASKA AVANT 1887.

Cette causerie est l'histoire de la société d'Arthabaska, pendant près d'un quart de siècle, c'est un croquis des mœurs et des coutumes d'une période assez reculée de notre histoire.

Avec la bienveillante autorisation de l'auteur, à qui j'offre un cordial merci, je cueillerai dans ce document si bien élaboré les pages les plus instructives du domaine de l'histoire des Bois-Francs :

La vie de Sir Wilfrid Laurier, avocat à Arthabaska, ses réunions intimes avec ce groupe d'hommes qui ont rendu célèbre cette intéressante partie des Cantons de l'Est.

Dans sa conférence, M. Arthur Cannon nous parle aussi de deux hommes bien connus dans nos cantons : Louis-Edouard Pacaud, premier avocat des Bois-Francs, devenu conseiller législatif pour la division Kennebec, et

---

Marc-Aurèle Plamondon, qui fut le deuxième juge du district d'Arthabaska, de 1874 à 1897.

J'ajouterai à ces biographies celles de quelques autres citoyens les plus en vue, pendant cette période si glorieuse pour Arthabaska.

### CONFÉRENCE DE M. ARTHUR CANNON

“La Providence, dont les vues sont insondables, voulut que le jeune Wilfrid Laurier, né dans le district de Montréal, gradué à l'Université McGill, fût forcé, par le mauvais état de sa santé, de quitter la métropole commerciale pour chercher dans les Bois-Francis, à mi-chemin entre Québec et Montréal, l'air pur dont avait besoin sa poitrine fatiguée par un travail trop assidu. Laurier alla d'abord à l'Avenir recueillir la succession d'Eric Dorion, “l'Enfant Terrible” de Drummond et Arthabaska, l'un des pionniers du libéralisme, qui avait fondé le “Défricheur”, journal destiné à faire disparaître la forêt des préjugés presque inextricable qui s'opposaient alors au progrès des idées du parti libéral canadien. Plus tard il ouvrit son étude d'avocat à Arthabaskaville, car le journalisme à l'Avenir ne lui donnait pas de quoi vivre, malgré sa frugalité.

Pour moi, Arthabaskaville est sans contredit le plus bel endroit de la province, puisque c'est mon village natal. Mon témoignage peut être suspect, mais tous les étrangers s'accordent à en vanter le charme. Deux rues principales, se coupant au centre à angle droit, le composent ; l'une, descendant des Alleghanies, conduit jusqu'à la gare de Vic-

toriaville ; l'autre, allant de l'église à l'avenue des Érables, est celle où vécut Laurier et où était situé son bureau. Des érables superbes, des peupliers majestueux, aux frondaisons splendides, forment dès le mois de juin un dôme magnifique de verdure au-dessus de la chaussée ; des résidences modestes mais très propres, entourées de fleurs et de gazon, percent à travers cette verdure.

Le climat est doux, l'air pur ; on semble y être à l'abri de ce terrible vent de nord-est qui fait mon désespoir depuis que le Destin m'a fait citoyen de Québec.

La petite rivière Nicolet serpente à travers les prairies qui entourent le village et semble, du haut du mont St-Christophe qui domine toute la vallée, un mince filet d'argent serti dans un vaste tapis vert.

C'est dans ce coin charmant que Laurier amena sa jeune épouse pour y commencer en 1868, cette belle existence conjugale qui a fait l'admiration de tout un peuple. Arthabaska est le chef-lieu du district de ce nom, comprenant les comtés de Drummond, Arthabaska et Mégantic. Un Barreau peu nombreux, mais distingué, accueille avec empressement le nouveau venu.

Ce dernier, par sa probité, son caractère enjoué et facile, sa scrupuleuse attention à ses devoirs professionnels, sa belle culture intellectuelle et légale, ne tarda pas à briller au premier rang ; dès le début une clientèle nombreuse lui confia la sauvegarde de ses intérêts.

Au civil comme au criminel, ses succès furent nombreux ; devant le juge, son éloquence et la dignité de son caractère en faisaient une puissance. Ses rapports professionnels étaient toujours corrects. Jamais il ne consen-

tit, quelle que fût la provocation, à s'abaisser à des personnalités, soit envers ses confrères, soit envers leurs clients. On raconte un incident qui démontre bien, chez le jeune praticien, la noblesse de caractère, la possession de soi que nous avons tous à admirer chez l'homme d'État. Un avocat de talent mais très agressif, au cours d'une audience, lança à l'adresse de Laurier une injure qui piqua ce dernier au vif. Il pâlit ; ses intimes le virent alors pris d'une de ces colères blanches qui lui venaient sous l'empire d'une indignation profonde. Il se contint cependant et, s'avançant vers son adversaire, le toisant bien en face, il se contenta de lui dire en lui touchant l'épaule : " Monsieur considérez-vous comme souffleté ;" c'est le seul incident du genre dont ait souvenance l'un des anciens confrères de Laurier.

On me permettra une réflexion. Il m'a toujours semblé, au milieu de l'existence fébrile que les exigences de la vie moderne imposent à l'avocat pratiquant dans les grands centres, que la vie idéale est bien celle du praticien à la campagne.

Ce fut la bonne fortune de Laurier. Il put pratiquer le droit sans agitation et sans heurt, sans devenir un esclave toujours attaché à sa besogne.

A part la période des séances de la cour, espacées de mois en mois, l'avocat à la campagne a des loisirs qui lui permettent de se faire une vie agréable, de cultiver les lettres, d'orner son esprit et aussi de prendre part à des réunions sociales, où les relations de bon voisinage ne tardent pas à créer des amitiés précieuses qui font tout le charme de la vie. De nos jours, la vie intense nous fait

faire bien des "connaissances"; combien il est difficile, combien rare de trouver, de cultiver l'amitié, ce don divin, dont a si éloquemment parlé Cicéron.

Laurier eût des loisirs comme ses collègues du Barreau d'Arthabaska. Les luttes du prétoire finies, tous, les Crépeau, les Felton, les Barwis, les Lavergne, les Cannon, les Pacaud, les Côté se rencontraient intimement et coulaient des jours heureux au milieu de relations cordiales.

De retour d'Arthabaska, en août 1883, M. L.-O. David écrivait dans la "Tribune" : Il est certains villages où il fait bon passer quelques jours, où l'on voit réuni tout ce que l'on peut désirer : Talent, esprit, générosité, patriotisme, hospitalité, gaieté, bonnes manières, etc.

Arthabaska est un de ces endroits privilégiés. C'est là que demeure Laurier, l'un des trois orateurs les plus distingués du pays, le caractère le plus élevé de notre temps. Voulez-vous converser avec deux des causeurs les plus agréables de notre province : voici le juge Plamondon et M. Édouard Pacaud. Passez avec eux une couple d'heures et vous irez loin pour trouver leurs pareils. Quels feux d'artifice ! quelles charmantes effusions ! De l'esprit jusqu'au bout des ongles et du cœur des pieds jusqu'à la tête.....

Voulez-vous maintenant de la poésie ! Allez voir M. J.-A. Poisson. Aimez-vous le chant et la musique ? Ecoutez M. Roméo Poisson, un véritable artiste, modeste et aimable comme son frère.

Le doyen du Barreau d'Arthabaska, quand Laurier y arriva, était M. Louis-Édouard Pacaud, qui devint l'ami et l'admirateur de son jeune confrère.

Né à Batiscan, le 19 janvier 1815, M. Pacaud avait été admis au Barreau le 25 mai 1836, conseil de la Reine le 1er juin 1878, bâtonnier général du Barreau de la province en 1885 ; il fut nommé conseiller législatif pour la division de Kennebec le 25 août 1887.

Il jouissait d'une belle influence dans tout le district des Trois-Rivières, où il avait pratiqué, et dans toute la région des Bois-Francis ; allié à la famille Dumoulin par son mariage, il avait pour gendres le juge L.-B. Caron, de Québec, et M. Henri Taschereau, qui mourut juge en chef de la province de Québec. La plus jeune de ses filles est la veuve de feu Errol Bouchette, écrivain et économiste distingué. Il appartenait à une race de patriotes dont les hauts faits, en 1837, ont été racontés par L.-O. David et Louis Fréchette. Son frère Philippe, notaire à St-Norbert, paroisse voisine d'Arthabaska, l'arrière grand-père de celui qui vous parle, avait été le banquier de la République Canadienne, et avait signé le papier monnaie des patriotes ; il était le père de Ernest Pacaud, fondateur de *l'Electeur*, Gaspard Pacaud, ancien député d'Essex et orateur de l'assemblée législative d'Ontario ; de MM. Auguste, Aurèle et Alphonse Pacaud, qui ont tous joué un rôle distingué.

Un autre de ses frères, Joseph-Narcisse Pacaud, était aussi retiré à Arthabaska, quand Laurier fit sa connaissance. Il commandait, en 1837, un bateau à vapeur, sa propriété, nommé le "Swan", qui faisait le trajet régulier entre Montréal et Chambly. Sommé un jour de prendre à son bord les "King's Dragoons", il refusa de se soumettre à l'ordre du général anglais, et fit lâcher ses amarres. On le

menaça de tirer sur lui : " Tirez, dit-il, j'aime mieux cela que de vous amener pour tirer sur mes compatriotes." Parmi les amis de Laurier nous devons mentionner aussi deux autres frères, MM. Georges Pacaud, de Stanfold, et Charles Pacaud, d'Arthabaskaville.

M. Edouard Pacaud était le centre de ralliement de cette famille nombreuse, distinguée, originale, et des nombreux amis qu'elle comptait dans toute la province.

Sir Wilfrid, dans une conférence devant le Barreau de Québec, en 1897, (1) avait lui-même fait l'éloge de son vieil ami ; malheureusement je n'ai pu en trouver le texte. J'ai entendu Sir Wilfrid, il y a trois ou quatre ans, à un dîner chez l'honorable M. Turgeon, tenir sous le charme pendant une grande heure, tous les convives, en leur parlant presque uniquement de M. Pacaud et des amis de ce qu'il appelait " le beau temps d'Arthabaska ".

M. Edouard Pacaud était certainement l'une des figures les plus sympathiques et les plus intéressantes de sa génération. C'était déjà un beau veillard, portant sur des épaules robustes une tête singulièrement imposante ; il ressemblait beaucoup à Thiers. Il charmait tout le monde par l'aménité de ses grandes manières, la vivacité, l'originalité de sa conversation toujours pétillante d'érudition, de verve et de finesse.

Dans ses plaidoiries, son éloquence se distinguait par une précision, une facilité et un choix d'expressions remarquables.

---

(1) Cette conférence est intitulée " Le premier avocat des Bois-Francis ".  
Edouard Pacaud. Nous en donnerons un résumé plus loin.

Plusieurs avocats ne manquèrent jamais d'aller l'entendre quand il venait à Québec plaider en revision ou en appel.

Son esprit délié savait tirer parti de toutes les complications d'une cause.

Il avait un esprit gaulois du meilleur cru, une mémoire prodigieuse, c'était un raconteur incomparable. Il n'avait qu'un rival, le juge Plamondon, autre voisin de Laurier dont je vous parlerai plus tard. M. Pacaud jouissait de ce que nous appellerions aujourd'hui une honnête aisance, et qui, à l'époque dont nous parlons, passait pour une jolie fortune. Son bonheur était de réunir ses parents et ses amis chaque soir autour de la table, pour déguster un verre de madère. Un journaliste d'Ontario écrivait à ce sujet : " Qui peut goûter à l'hospitalité si française de M. Pacaud, doyen du Barreau de la province, sans en emporter un souvenir impérissable ? M. Pacaud, malgré sa vieillesse, est d'un caractère jeune et gai, son esprit est pétillant et raffiné ; sa conversation brillante et pleine de fraîcheur ; il constitue encore le foyer, l'âme de cette charmante société qui chaque soir laisse éclater la franche gaieté sous son toit hospitalier ".

Laurier était l'un des assidus de ces réunions. L'on discourait de tout : Littérature, histoire, politique. M. Pacaud avait voyagé beaucoup, lu et beaucoup retenu et quand il lançait ces mots : Un trait ! De suite un silence religieux se faisait. L'aimable vieillard racontait une histoire ou une aventure de voyage : comment, lors de son voyage à Londres, on avait voulu absolument le conduire

à la galerie des ambassadeurs, tant il ressemblait à M. Thiers, le fameux homme d'État français.

Il disait aussi l'aventure qui lui était arrivée à Paris, lors de sa visite à la bibliothèque nationale. Il avait lu dans une édition d'Hérodote, ouverte par hasard sur une table, un passage où l'auteur parlait du récit merveilleux d'un voyageur qui prétendait avoir vu, au cours de ses voyages, un pays où *deux soleils* paraissaient à la fois au firmament.

De retour à son hôtel il fit la connaissance d'un savant Russe délégué à un congrès scientifique. Au cours de la conversation, après lui avoir dit qu'il était un indigène du Canada, il s'arrangea de façon à lui mentionner ce qu'il avait lu dans Hérodote. " Comment, monsieur, au Canada vous lisez Hérodote, s'écrie le Russe ébahi ?" " Sans doute, lui répondit M. Pacaud, j'ai retenu ce passage et j'étais l'un des plus faibles en grec de tous les élèves de ma promotion au collège ". Inutile de vous dire que le professeur Russe retourna chez lui avec une haute idée du degré de culture intellectuelle des indigènes du Canada !

Vous le voyez, M. Pacaud n'aurait pas été classé parmi les dénigreurs de sa nationalité !

Parmi les amis de Laurier, parmi ceux qui ont contribué à lui rendre cher son séjour à Arthabaska, il faut citer son premier associé, Édouard Richard, écrivain distingué, ancien député ; un autre associé, M. Joseph Lavergne, de la cour du Banc du Roi ; Louis Fréchette, ami intime de la famille Pacaud, notre poète Lauréat, député de Lévis, un grand lutteur du parti ; L.-O. David, son véritable ami, dont le plus grand chagrin doit être d'avoir survécu à celui qu'il aimait tant, mais dont la douleur doit

être adoucie par le sentiment d'avoir pu lui rendre le plus bel hommage funèbre que nous avons tous lu et relu avec tant d'émotion ; l'honorable Isidore Thibodeau, président de la Banque Nationale, qui venait souvent à Arthabaska jouir de l'hospitalité de M. Pacaud ; c'est sans doute par l'entremise de ce dernier que le siège de M. Thibodeau, de Québec-Est, fut offert à M. Laurier, après sa défaite de 1877 ; M. J. J. Perrault, Charles Langelier ; J. Cannon ; Hector Fabre ; Louis Bonaventure Caron ; Henri Taschereau, alors député de Montmagny. F.-X. Lemieux, aujourd'hui juge en chef de la cour supérieure, venait à Arthabaska visiter son beau-père, le juge Plamondon, dont il me tarde de vous parler.

Imaginez-vous ce que pouvait être une réunion chez M. Pacaud ou chez le juge Plamondon, de cette élite des littérateurs, des conteurs, des politiciens les plus distingués de Québec et de Montréal, mis en verve par la présence et l'encouragement d'un homme comme Laurier.

Marc-Aurèle Plamondon ! Voilà un nom qui probablement n'est pas très connu dans le district de Montréal aujourd'hui du moins. Il y a soixante ans, c'était dans le district de Québec, avec Fournier et Letellier, le champion le plus courageux de l'élite libérale ! Plamondon naquit à Québec, le 16 octobre 1823. Après un brillant cours d'études au séminaire de Québec, il choisit la profession d'avocat ; l'étude du droit ne l'empêcha pas de cultiver les muses. Dans le commerce des grands maîtres il acquit une élégance de langage, il donna à son esprit un brio admirable qui en fit, non seulement un causeur charmant, mais aussi l'un des orateurs les plus entraînants de son époque.

## La politique et le journalisme !

Voilà deux carrières qui devaient attirer Plamondon. Il collabora au "Canadien", se mit en rapport avec les amis de Montréal, fut l'un des fondateurs de l'Institut Canadien, si célèbre plus tard, et en devint le correspondant à Québec. C'est dans ce milieu qu'il se lia d'amitié avec les Dorion, les Papin, Charles Laberge, Labrèche-Viger, Huston, P. Blanchet, Pierre Lafrenaye, Joseph Doutre, Éuclide Roy, Rouer Roy et bien d'autres qui, à cette époque, constituaient une génération d'élite.

C'est encore à Plamondon que revient l'honneur d'avoir fondé l'Institut Canadien de Québec, qui est devenu l'un des centres intellectuels de la vieille capitale.

Plamondon en fut le premier président, en 1846-1847. Il lui fut donné d'assister, en 1897, à une séance solennelle organisée pour fêter le cinquantenaire de cette institution. Avec son ami Fournier, Plamondon prit part à toutes les luttes politiques du district de Québec : tous deux, d'un désintéressement admirable, dépensant leur santé et leur argent dans les luttes qu'ils faisaient pour le triomphe de leur parti, vécurent pauvres. Bien des fois, en ces jours d'épreuves, la misère leur apparut sous ses formes les plus repoussantes. Rien ne put abattre ces deux grands caractères : leur bourse comme leur cœur étaient en commun, et une imperturbable confiance dans l'avenir et la justice de leur cause reconfortait leurs âmes. L'avenir ne les a pas trompés : Fournier, devenu ministre de la justice, nomma Plamondon juge de la cour supérieure à Arthabaska, en septembre 1874.

C'était récompenser le dévouement admirable à la grande cause libérale de toute une existence désintéressée. Plamondon n'a jamais siégé au parlement, parce que les électeurs de Québec, à deux reprises, virent la fraude la plus éhontée les empêcher de l'élire comme député.

Candidat en 1857, Plamondon reçut à St-Roch, ce boulevard toujours fidèle du parti libéral, une immense majorité.

Mais, pendant la dernière demi-heure, les valets des hôtels de la Haute-Ville, enrégimentés par les torys, à moitié ivres, firent le tour des polls de la partie haute, votant partout des dizaines de fois chacun. Les torys volèrent cette élection, la canaille officielle arrangea dans les bureaux du shérif une majorité de trente voix pour l'adversaire de M. Plamondon, qui fut ainsi privé de représenter la ville de Québec qui l'avait élu par au moins cinq cents voix de majorité.

J'emprunte ces détails à une biographie de Plamondon publiée par "Le Soleil" lors de sa mort.

Voici ce qui se passa la même année 1857, à une deuxième élection : "Quelques mois plus tard, une autre élection eut lieu. Les candidats étaient MM. Plamondon, Eventurel et Huot, contre MM. Alleyn, Simard et Dubord. On fit, du côté tory, la même organisation pour cette lutte. La boisson et les billets de banque furent répandus à foison. Ce fut une orgie en règle, une débauche électorale bien plus scandaleuse. On enregistra 45,000 voteurs, c'est-à-dire, plus qu'il n'y avait à Québec d'hommes, de femmes et d'enfants".

Cette élection fut signalée par de regrettables scènes

de violence. Les Irlandais, au nombre de plus de mille, s'emparèrent d'un poll dans le faubourg St-Jean.

Les partisans de M. Plamondon, environ trois cents, informés de la chose, se portèrent à cet endroit et les en chassèrent en peu de temps. Malheureusement, à part beaucoup de blessés, deux Irlandais furent tués dans la bagarre. Ce regrettable incident excita les passions à un degré qu'il est facile d'imaginer".

" La nouvelle de ces meurtres se répandit comme une traînée de poudre. Partout les contrevents furent posés aux fenêtres ; les rues étaient désertes. On aurait dit que la ville était assiégée, tant la frayeur régnait de toutes parts. Les esprits étaient montés à un diapason incroyable. Les Irlandais avaient juré de venger la mort de leurs compatriotes.

" M. Plamondon, qui ignorait ces violences, retournait chez lui vers cinq heures et demie du soir. Il occupait alors la maison actuelle du Dr Vallée. Il marchait à une certaine distance quand on vint lui apprendre sur la rue de la Fabrique que sa demeure était cernée par cinq à six cents Irlandais qui voulaient le tuer et qui avaient mis sa maison en état de siège".

" Force lui fut de rebrousser chemin et de retourner par les rues St-Jean et Ste-Ursule, jusque chez M. Fournier, qui résidait alors à l'endroit où demeure le Dr Couture, sur la rue Desjardins. "

" On comprend qu'il ne pouvait pas être question pour lui d'aller forcer le blocus, sans s'exposer à être assassiné. Pendant tout ce temps-là, madame Plamondon, toute jeune

femme, seule avec une servante et des petits enfants, s'était barricadée de son mieux dans la maison.

Les contrevents étaient fermés et les portes verrouillées. Les coups de bâtons et de cannes pleuvaient drus dans les fenêtres pendant que les détonations de carabines éclataient de tous côtés et que les balles trouaient les contrevents et allaient émietter le plâtre du plafond. Les vociférations qui accompagnaient cette scène rappelaient les plus mauvais jours de la Terreur.

“ Fort heureusement, madame Plamondon s'était réfugiée au second étage occupé par la famille Colfer. Au bout d'environ une demi-heure, le Rév. M. Georges Drolet se présenta à la fenêtre et, grâce à son intervention et à l'assurance qu'il donna aux assaillants que M. Plamondon n'était pas là, ils se dispersèrent ”.

Charles Langelier, ce héros légendaire de nos luttes politiques dans le district de Québec, venait souvent à Arthabaska, car il était l'ami intime de Ernest Pacaud, qui y pratiquait alors le droit.

Voici ce qu'il disait : “ Pour bien connaître le juge Plamondon, il faut l'avoir vu chez lui, avoir reçu sa chaude hospitalité. C'est l'un des hommes les plus charmants que l'on puisse rencontrer. Causeur intarissable, spirituel comme Alphonse Karr, avec cela, un cœur d'or, une gaieté inépuisable, ses hôtes sont sûrs de ne pas s'ennuyer en sa compagnie.

Il est surtout heureux lorsque tous ses enfants se réunissent autour de lui, quand la maison est remplie de monde, la table bien entourée et bien garnie, ce qui ne manque jamais ”.

Pour terminer cette esquisse bien incomplète d'une carrière mouvementée, je vous donnerai un passage de Louis Fréchette :

“ Jusque là, le parti libéral de Québec s'était personifié dans trois hommes : Fournier, Plamondon et Pierre Huot.

Ils étaient de l'école de Papineau. On les appelait les trois patriotes, et durant bien des années sur tous les hustings du district et dans les colonnes de leur journal, “ Le National ”, ils combattirent comme Rolland à Roncevaux, tenant tête à tout le parti tory du pays.

Dans ce trio célèbre, si Plamondon n'était pas le plus fort, c'était certainement le plus brillant.

Quel prestigieux tribun ! On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer chez lui, la grâce de sa diction, le feu de sa parole ou l'éclat spirituel de ses foudroyantes réparties. Il avait dans la voix, dans le geste, dans l'attitude, une émotion communicative qui empoignait les assemblées. Nul ne pouvait l'entendre et rester froid ; il fallait s'attendrir, se fâcher ou rire aux larmes.

Au “ National ”, c'est lui qui portait le drapeau des grands jours. Quand il fallait un article flamboyant à l'emporte-pièce, une charge à fond de train sous les boulets rouges, une sortie humoristique à décrocher la mâchoire des lecteurs, c'était Plamondon qui prenait la plume ; et les vieux en parlent encore.

Plamondon mourut à Arthabaska, le 4 août 1900, dans sa 78ème année ; son ami, son voisin, Laurier devait lui aussi disparaître au même âge.

M. Laurier s'occupait aussi des affaires municipales de son village.

Il fut conseiller et maire d'Arthabaska. En ces temps-là, la politique régnait partout et les luttes municipales étaient très âpres et contestées.

Une fois cependant, l'un des candidats mis sur les rangs se retira, ce qui amena une complication dont Sir Wilfrid s'amusait beaucoup et qu'il aimait à raconter. Un organisateur dont je tairai le nom, mais qui est encore vivant et a joué un grand rôle dans le monde politique des Cantons de l'Est, avait cru devoir s'assurer le vote d'un individu reconnu pour n'exercer son droit de suffrage que moyennant finances.

La chose était conclue quand on apprend de sources certaines la retraite du candidat adverse. L'organisateur fait venir l'électeur et lui dit :

“ Baptiste, j'apprends que l'autre côté paye jusqu'à \$40.00 pour un vote ”.

“ Et penser que je me suis lié pour \$15.00 ; mais un marché est un marché. . . . vous pouvez compter sur moi ; ”

“ Je sais, Baptiste, mais c'est de valeur pour toi de perdre \$25.00. J'ai pensé à ton affaire. Nous sommes certains de gagner, même si tu votes de l'autre côté ; je te rends ta parole ; ”

L'électeur remet les trois billets de \$5.00 et court à l'autre comité pour constater que leur candidat s'était retiré. Laurier riait de bon cœur en nous répétant les imprécations de l'individu qui, d'une voix de stentor, se lamentait en pleine rue au public :

“ C'est-il Dieu possible ! Mes quinze piastres, je les avais là, dans mon portefeuille ! et j'ai été assez bête pour les remettre... pour rien !”

L'influence de son entourage s'est fait sentir chez Laurier par l'énergie, le courage à toute épreuve, le calme au milieu des contradictions, la belle humeur imperturbable, l'acceptation digne et fière du revers de la fortune politique. L'exemple des Pacaud, des Plamondon et de tous ses amis, leur fidélité aux principes, lui avait appris qu'il ne fallait jamais désespérer de l'avenir, que l'idée libérale, comme la justice et le droit, devait avoir son jour de gloire. D'un autre côté, il a influencé cet entourage en ramenant certains d'entre eux du radicalisme farouche du vieux parti rouge, aux principes plus modérés du libéralisme anglais. L'œuvre de réconciliation qu'il ébaucha à Arthabaska, il l'étendit à toute la province par sa superbe conférence “ Sur le libéralisme politique ”, qui dissipa tant de préjugés et permit enfin au parti libéral de lutter en cette province, à armes à peu près égales, avec ses adversaires.

De sa retraite d'Arthabaska, à égale distance de Québec et Montréal, il a commencé à exercer cette influence bienfaisante qui en a fait l'idole du district de Montréal, où il était né, et aussi du district de Québec, qui s'honore de l'avoir envoyé au Parlement pendant quarante années consécutives ”.

Au début de sa conférence, M. Cannon a cité les noms de plusieurs autres personnages qui ont joué un rôle assez important à Arthabaska et qui furent les contemporains de Sir Wilfrid Laurier. Dans une seule conférence, il est facile de comprendre que M. Cannon ne pouvait faire la biographie de tous.

A l'aide de documents cueillis ci et là, je consacrerai quelques pages à la mémoire de ces hommes qui, eux aussi, ont contribué à illustrer les Bois-Francis.

---

### M. LOUIS-EDOUARD PACAUD

M. Cannon, au cours de son étude sur la vie de Sir Wilfrid Laurier, a fait allusion à une conférence donnée par celui-ci, à Québec, en 1897, intitulée :

#### “ LOUIS-EDOUARD PACAUD, PREMIER AVOCAT DES BOIS-FRANCS ”.

Voici un résumé de cette conférence.

“ M. Edouard Pacaud fut le premier avocat de cette partie de la province de Québec qu'on appelle “ Les Bois-Francis ”.

Comme avocat, c'était un travailleur, un consciencieux disciple de Thémis. Lorsqu'il avait pris en mains la cause d'un client, il la défendait envers et contre tous, allant jusqu'à soutenir, souvent avec succès, des théories assez hasardeuses. C'était un brillant orateur.

Comme citoyen, c'était un patriote et un homme de

cœur. On ne connaissait pas de limites à sa générosité et à son esprit d'hospitalité. Sa résidence, tous les soirs, était le rendez-vous de l'élite de la société d'Arthabaska. On se réunissait chez lui pour jouir du charme de sa conversation et de ses causeries toujours spirituelles.

Comme politicien, c'était un orateur de haute volée, de grande envergure. Il a été deux fois candidat pour la législature. Il était battu la première fois par une majorité de 30 voix, et la deuxième fois il avait à lutter contre un adversaire qui était l'un de ses amis politiques, C. Téléphore Fournier. Cette lutte pour ainsi dire fratricide avait malheureusement pour résultat la division des amis du parti libéral, et par conséquent l'élection de leur commun adversaire.

Appelé au conseil législatif en 1888, il ne put faire qu'une session, et conséquemment ne put donner la mesure de ses capacités exceptionnelles, de ses rares dispositions naturelles, à cause de la funeste maladie qui le minait déjà et qui finit par le conduire au tombeau.

Si Edouard Pacaud eût été appelé au conseil législatif une dizaine d'années plus tôt, c'est-à-dire à l'époque où il était dans toute sa vigueur, la ville de Québec se serait précipitée dans les salles d'ordinaire si tranquilles, si calmes, si paisibles du conseil législatif, pour aller l'entendre.

C'était un esprit jovial, un gai compagnon, et cette jovialité, cette gaieté naturelle ne l'ont pas quitté un seul instant.

Pendant qu'il était cloué sur son lit par la maladie

douloureuse qui a fini par lui être fatale, j'allai le voir bien souvent.

Un jour, il me tend la main en me disant : " Mon cher Laurier, je ne pourrai plus m'occuper de chasse et de pêche ".

Il plaidait un jour dans une cause contre la corporation du comté d'Arthabaska. Il soutenait que la corporation était responsable des actes de son secrétaire-trésorier.

A l'appui de ses prétentions il donna un argument d'une originalité assez piquante. Le voici :

" Notre-Seigneur, dit-il, étant interrogé un jour par les Pharisiens, prit une pièce de monnaie et, leur montrant l'effigie de César, leur dit : " Remettez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ". " Prenez ce document-ci, dit-il, n'y voyez-vous pas le sceau de la corporation du comté d'Arthabaska ? Cela signifie que vous devez rendre à la corporation du comté d'Arthabaska ce qui appartient à la corporation du comté d'Arthabaska ".

L'honorable Édouard Pacaud fut un bienfaiteur insigne de l'église de St-Christophe. Il lui fit don du maître autel.

L'honorable Édouard-Louis Pacaud était né à Batis-can, le 19 janvier 1815. Il était le fils de Joseph Pacaud, négociant, et de Angélique Braun. Il décéda à Arthabaska le 28 novembre 1889. Il avait été nommé conseiller législatif pour la division de Kennebec, en 1888.

---

## EDOUARD RICHARD, AVOCAT

Edouard Richard était le fils de l'honorable Louis Richard, conseiller législatif pour la division de Kennebec, et de Hermine Prince.

Dans une lettre adressée à M. Placide Gaudet, d'Ottawa, en date du 18 avril 1896, Edouard Richard raconte sa vie de 1848 à 1896 :

“ Je suis né à Stanfold, le 14 mars 1844.

Je fis mon cours classique au Collège de Nicolet et mon cours de droit à Laval pour deux ans, et à McGill pour une année.

Après mon cours, je fis un séjour de huit mois à Paris (1867), après quoi je vins me fixer à Arthabaskaville.

Trois mois plus tard, l'excès d'étude donna lieu à une congestion cérébrale, bientôt suivie par la dyspepsie, la maladie du foie, etc., etc.

J'avais tout lieu d'espérer une belle carrière, elle fut brisée du coup, car pendant vingt-trois ans il me fut impossible de lire un seul volume. C'est à peine si je pouvais lire cinq minutes à la fois, et toujours avec beaucoup de fatigue.

Tout de même, en avril 1868, je fus reçu avocat, et entrai peu de temps après en société avec M. Laurier, qui pratiquait à Arthabaskaville depuis environ un an, en société avec M. Eugène Crépeau.

De fait, la société ne fut jamais que nominale.

Ma maladie étant alors toute récente, nous espérions

qu'avec quelques mois de repos rien n'y paraîtrait, et alors la société deviendrait réelle. Il n'en fut rien ; tout de même, je restai nominalement son associé durant sept ans.

M. Laurier n'ayant pas d'enfants resta pendant dix ans en pension avec moi chez un de mes oncles, le Dr Poisson.

En 1872, malgré mon défaut de santé, je fus élu pour le comté voisin (Mégantic). De nouveau en 1874, et refusai une élection par acclamation en 1878.

L'économie politique était ma meilleure spécialité et avec l'amour du travail qui me possédait, j'aurais pu espérer une belle carrière dans la politique.

La persistance de la maladie me fit voir que je n'avais rien à espérer de ce côté et je partis pour Winnipeg en 1878.

Je fus nommé peu de temps après shérif des Territoires et allai résider à Battleford.

En 1881 Régina devint la capitale du Nord-Ouest, mais comme il fallait attendre l'arrivée du chemin de fer pour se procurer les matériaux de construction, j'obtins de demeurer à Winnipeg en attendant.

Pour occuper mon temps, je me livrai à la spéculation de terrains. Mes succès furent tels que neuf mois après je valais environ \$250,000.

Sur ces entrefaites je tombai gravement malade et restai alité pendant quatre ans.

La santé ou plutôt un peu de santé me revint, mais alors j'étais financièrement ruiné, sans position et incapable de tenir bureau.

En 1891 ma santé devint meilleure. Je m'empressai de lire Rameau, Casgrain, Parkman, Le Canada-Français. Ces lectures firent sur moi une impression profonde, si profonde que dès lors je songeai à écrire quelque chose. Je ne croyais pas qu'il me fût possible de rien ajouter aux travaux de Rameau et de Casgrain. D'ailleurs ma santé était encore un obstacle sérieux et je n'avais pas les ressources nécessaires pour consacrer deux ou trois années en recherches à Londres, Halifax, Boston et ailleurs.

J'étais convaincu que Parkman avait faussé l'histoire et je brûlais du désir de mettre sous les yeux du peuple anglais et américain le fruit des travaux de Rameau et de Casgrain et en même temps les pichonneries de Parkman. Je songeai bien à écrire dans les Revues américaines, mais je ne croyais pas être assez maître de l'anglais pour cela.

J'en étais là de mes décisions, quand un article de l'historien Stevens Pierce Hamilton, publié dans le Week de Toronto, me fit prendre la plume pour lui répondre. (Voir note page 179, Vol., 1 Acadie), (Version anglaise, et note 10, Vol. 1, page 280, version française).

J'écrivis d'abord en anglais, mais comme ma plume glissait trop lentement, je continuai en français. Les pages s'ajoutaient aux pages et bientôt je vis clairement que j'avais trop de matière pour un article ou même pour une série d'articles.

A tout instant j'étais arrêté par le besoin de références. Il fallait voir et lire Murdoch, Hannay, le volume des Archives, Smith, etc., etc. Où prendre cela ? J'écrivais à Halifax. Impossible de me procurer là le volume des

Archives (compilé par Akins). Je le trouvai enfin à la bibliothèque du Parlement de Manitoba. Je trouvai aussi l'adresse de Smith et j'achetai de lui son ouvrage.

Enfin je parvins à me procurer à peu près l'essentiel à Québec et à Ottawa, où j'allai dans ce but.

Arrivé à ce point, je comptais tout renfermer dans une brochure de deux cents pages que je traduirais moi-même ou que je ferais traduire. Bientôt cependant les deux cents pages furent dépassées, avec le résultat final que vous connaissez.

Mettant de côté les trois mois de mon voyage à Québec, la première ébauche, y compris la refonte complète du premier volume, n'a occupé que quinze mois de mon temps, mais j'ai dû donner une année additionnelle à la correction des détails.

La traduction était pour moi un obstacle formidable. Il est si difficile de trouver un bon traducteur ! Et sans une excellente traduction je ne pouvais espérer aucun succès. Heureusement cette difficulté a été résolue à ma plus entière satisfaction.

Le Père Drummond, professeur au collège des Jésuites de St-Boniface, à qui je lus une partie de mon manuscrit, s'offrit à traduire l'ouvrage. Je ne pouvais mieux tomber : ce monsieur, dont la mère était canadienne-française, possède à fond les deux langues, et il est en même temps un des hommes les plus érudits et un des meilleurs littérateurs de l'Amérique. Sa bête noire était Parkman et, dans les conférences publiques qu'il donnait de temps à autres à Montréal, à Winnipeg, et aux

États-Unis, il ne manquait jamais de lui décocher ses traits les plus acérés.

Il s'est tellement identifié avec mon ouvrage, il y porta un tel intérêt, que nous en parlions toujours entre nous comme notre ouvrage. Cependant, la traduction est tout à fait littérale ; il ne s'est permis aucun changement, aucune addition si ce n'est l'alinéa au bas de la page 170, vol. II, (édition américaine). Craignant que sa qualité de Jésuite pût soulever les préjugés de mes lecteurs, il a préféré garder l'incognito comme traducteur ”.

Édouard Richard composa son ouvrage sur l'Acadie en français et la publia en anglais. Son cousin l'abbé Henri d'Arles vient d'en publier une édition française fort remarquable.

“ Acadia ”, par Édouard Richard, est un factum logique et serré contre Parkman, Harvey et quelques autres historiens qui avaient tenté d'attribuer à la mauvaise conduite des Acadiens leur persécution par le gouverneur Lawrence.

Descendant lui-même des persécutés de 1755, M. Richard a consacré plusieurs années de sa vie à étudier cette brûlante question afin de rétablir les faits et de bien placer leurs responsabilités.

Dans un style vigoureux et catégorique, l'auteur a dévoilé les fraudes des écrivains peu scrupuleux ou mal renseignés et a flagellé justement la canaille qui a dévasté les hameaux français de la baie Sainte-Marie.

Ce livre est un monument impérissable à la mémoire de M. Richard.

---

En 1897, Édouard Richard fut nommé, par le cabinet fédéral, archiviste canadien auprès du gouvernement français.

Il demeura à Paris jusqu'en 1903.

Pendant son séjour à Paris, Édouard Richard fit une révision très élaborée de nos archives. Il compila un grand nombre de documents et en fit deux volumes, qui sont une mine des plus précieuses pour l'histoire du Canada, sous l'ancien régime.

Édouard Richard était un homme de caractère affable et sympathique. C'était un penseur, un philosophe et une intelligence supérieure. Sa santé n'a pas toujours été très bonne, ce qui avait beaucoup attristé son état d'âme.

En décembre 1901, il écrivait de Paris à l'un de ses amis de Montréal : " d'ailleurs, ma vie est toujours la même, triste et monotone ; je vis dans cette belle et charmante ville que vous aimez comme si j'habitais dans les déserts du Nord-Ouest. Il les aimait ces déserts avec leur grande nature et leur vivifiant climat. Il fallait à cet esprit d'élite de l'espace pour satisfaire ses penchants de philosophe. Et c'est peut-être avec un pressentiment de sa fin, qu'il s'y est rendu, un an avant sa mort.

Édouard Richard était docteur ès-lettres de l'Université Laval et membre de la Société Royale du Canada.

Il mourut à Battleford, Saskatchewan, en mars 1904.

---

---

## L'HONORABLE JUGE MARC-AURELE PLAMONDON

Monsieur Arthur Cannon nous a fait connaître Plamondon comme orateur. Une esquisse biographique, due à la plume du poète Louis Fréchette, va nous dire ce qu'il était comme avocat et écrivain.

“ Marc-Aurèle Plamondon, dont l'éloquence et l'esprit sont restés légendaires dans les tribunaux criminels de Québec, vient de laisser tomber son manteau d'hermine sur les épaules de François-Xavier Lemieux, son gendre, son rival dans les luttes du “ forum ” et l'héritier de sa réputation dans les annales de nos cours d'assises.

L'un descend du banc judiciaire d'Arthabaska, pour y laisser monter l'autre ; et, bien qu'une différence d'âge de vingt-cinq années au moins eût dû les séparer sur le chemin de la vie, leur carrière finira, comme elle s'est déroulée depuis trente ans passés, à la manière d'un chaînon de même aloi, de même métal, de même forme et de même puissance.

Rien de touchant et de charmant comme cette alliance dans le talent, dans la parenté, dans la destinée et dans l'affection.

J'eus cette bonne fortune d'être jeté entre les deux : entre les deux par l'âge, par les circonstances de la vie,—ce dont je ne saurais trop me féliciter, tenant à l'un et à l'autre par les liens d'une amitié qui ne s'est jamais démentie.

Leur intelligence si vive et si primesautière, leur tempérament tout de vaillance et d'activité, l'exubé-

rance de leur nature pleine de fougue, tout cela me captivait singulièrement. J'ajouterai que nulle poignée de main plus loyale et plus chaleureuse que la leur ne m'a remué l'âme, et que les plus francs éclats de rire peut-être qui se soient échappés de mes lèvres, je les dois à leur spirituelle et intarissable gaieté.

Qu'on me laisse feuilleter un peu les pages des vieux souvenirs !

J'ai connu Marc-Aurèle Plamondon, en sortant du collège, le jour où j'allai subir mon examen pour l'étude du droit ; il était l'un des examinateurs devant lesquels il me fallait exhiber mon léger bagage de connaissances scientifiques et littéraires.

Mon nom ne lui était pas tout à fait inconnu ; j'avais déjà publié quelques bluettes poétiques dans les journaux, et, en fidèle amateur des lettres qu'il a toujours été, il avait, par hasard, honoré de quelque attention mes humbles efforts de collégien en rupture de consigne.

Quand il eût entendu prononcer mon nom :

—Pour la forme ! dit-il à ses collègues, avec cet air d'autorité jovial et bon enfant que je retrouve encore sur sa sympathique figure, où l'âge a mis son auréole argenté ; je réponds de celui-là !

C'était la première fois que je me trouvais en présence de Plamondon, mais il était à l'apogée de la gloire, comme avocat, et comme orateur populaire ; nul autre—si ce n'est peut-être son grand ami Fournier—ne commandait autant de prestige dans le district de Québec ; un tel certificat de sa part me valait plus qu'une médaille, et cette bonne parole me conquit pour la vie.

Je fis mes études légales sous la direction de l'honorable Frs Lemieux, député de Lévis, l'oncle du nouveau juge. Presque tous les soirs, les chefs libéraux se réunissaient dans son salon de célibataire. Plamondon y était l'un des plus assidus ; et, je ne sais trop comment cela se fit—une conséquence sans doute de son extrême affabilité, envers tous les jeunes gens qui faisaient preuve d'un certain talent, quelques semaines après notre première rencontre nous étions à " tu " et à " toi ", comme de vieux camarades.

Plamondon—tout le monde ne le sait peut-être pas—était un écrivain de race. S'il se fût livré aux lettres, personne n'eût été son supérieur dans le pays.

Les quelques odes patriotiques que lui inspirèrent les premières célébrations de la St-Jean-Baptiste à Québec, et que nous a transmises le " Répertoire National " de Huston, sont là pour attester son puissant tempérament poétique. Ce ne sont encore, il est vrai, que des coups d'ailes, mais ce sont des coups d'ailes d'une envergure superbe et du plus vivant lyrisme.

Au Barreau était-il un grand avocat dans l'acception la plus complète du mot ? Je ne sais—il tenait toujours d'autres fers au feu—mais c'était certainement un grand criminaliste.

En a-t-il rendu des chenapans à la société !

En revanche, il a sauvé bien des innocents que les circonstances, les préjugés ou les haines poussent vers le bagne ou l'échafaud. J'en sais qu'il a arraché au bourreau pour ainsi dire par les cheveux, malgré la preuve, malgré les juges et j'oserais dire—dans une circonstance au moins—malgré le jury.

Je l'ai entendu plaider plusieurs causes capitales—il a eu entre les mains la vie de vingt-et-un malheureux prévenus de meurtre, au premier chef—et ceux qui l'ont vu à l'œuvre le disent, comme moi—il était irrésistible.

D'un côté, s'il faisait pleurer les jurés, il faisait bien rire les juges quelquefois ; et quand les juges riaient—les juges toujours si sévères d'ordinaire—il ne faut pas se demander si la galerie se tordait.

Plamondon plaidait souvent à la Cour de Circuit. Si tôt qu'il entamait une cause, n'importe laquelle, chacun se tenait les côtés. Oh ! les pauvres témoins récalcitrants ! . . .

Il n'était jamais blessant ni discourtois, cependant ; son sarcasme badin n'allait pas jusqu'à la causticité maligne, et s'alliait chez lui à une bienveillance de cœur trop profonde pour qu'il pût faire de la peine à quelqu'un volontairement.

Son cœur, parlons-en.

Plamondon n'a jamais été riche—on pourrait même dire : au contraire,—et bien, je ne crois pas qu'il ait existé dans tout Québec un homme qui ait mis plus souvent que lui la main dans sa poche pour aider un confrère dans le besoin, ou un ami décavé, ou un jeune homme sans fortune. Et puis, quelle bonne et large hospitalité chez lui !

Et dans sa famille, au foyer domestique, quel père ! quel mari !

On respirait là comme une atmosphère d'affection débordante, de cordiale sincérité.

Marc-Aurèle Plamondon s'était marié jeune. Il avait rencontré une femme belle, spirituelle et douce, qui fut

une épouse incomparable et une mère sublime, une de ces femmes d'élite qui font plus que le bonheur d'une famille, qui font l'honneur d'un pays. Tous deux s'aimèrent comme deux cœurs de vingt ans, jusqu'au jour, encoré récent, où la plus cruelle des épreuves est venue les séparer, après un demi siècle de félicité sur laquelle le plus léger nuage n'avait pas jeté l'ombre d'une ombre. La maison de Plamondon avait été jusque-là patriarcale, l'intérieur d'un sage, d'un citoyen modèle, d'un travailleur consciencieux et d'un homme heureux.

Hélas ! le foyer était devenu désert pour lui. Il dit à sa fille, Mme Lemieux : " Je suis vieux, je suis seul, que ton mari devienne le chef de la famille, et je coulerai les jours qui me restent à vivre entre l'amour de mes petits-enfants et le souvenir de celle qui me les a donnés ".

### NOTES NECROLOGIQUES

L'honorable Marc-Aurèle Plamondon est mort à midi, le 4 août 1900.

Cette nouvelle, attendue depuis quelque temps déjà, a causé dans notre village d'Arthabaska une profonde tristesse.

Vingt-cinq ans nous l'avaient fait apprécier et aimer !

Son grand cœur, son esprit et sa charité, qui ne connaissait pas de bornes, font que sa perte est vivement ressentie par toutes les classes de la société. C'est l'une des plus intéressantes figures de la vieille génération qui s'en va.

Marc-Auèle Plamondon fut une personnalité remar-

quable par son beau talent, par son intelligence élevée, par sa carrière laborieuse comme avocat, comme politicien, comme magistrat. Au barreau, il eut des succès retentissants, dans la politique et dans la presse il soutint d'ardents combats, dans la magistrature il déploya un grand savoir et fut la probité même.

C'était un vieux de l'ancienne garde, un de l'élite ; dans la région de Québec, où s'exerça jadis son influence, son nom était universellement aimé et respecté. A Montréal, il était aussi très apprécié.

Marc-Aurèle Plamondon fut un homme à convictions profondes ; il fit les luttes à cette époque lointaine où l'on apportait dans la mêlée tant de sincérité, tant d'ardeur et tant de patriotiques aspirations, où l'on se battait pour les doctrines, pour les grandes réformes. C'était un libéral dans toute la force du mot.

Après une vie de dur labeur, il avait pris sa retraite et vivait retiré, entouré des vieux souvenirs de sa vie militante—souvenirs qu'il aimait tant à rappeler aux jeunes surtout— et de ses nombreux amis dont il a posédé l'estime jusqu'à la mort.

Sur la tombe de cet intègre et savant magistrat, de cet ancien chef du vieux parti libéral, de cet ami, nous déposons l'hommage de nos plus vives sympathies.

Que sa famille veuille bien accepter toutes nos condoléances.

L'honorable Marc-Aurèle Plamondon était le fils de feu Pierre Plamondon et de Aimée Mondion, sa femme, tous deux de la cité de Québec. Il est né à Québec, le 16

octobre 1823, a reçu son éducation au Séminaire de Québec et fut admis au Barreau en 1846. Il pratiqua dans sa ville natale et durant plusieurs années fut le seul Canadien-français retenu dans les causes criminelles importantes du district. Il a été longtemps un des chefs du parti libéral dans sa section du pays et fit beaucoup dans l'intérêt de son parti, non-seulement comme organisateur et orateur, mais aussi comme écrivain dans la presse. En 1842, il publia *l'Artisan*, journal politique. L'année suivante, il fonda le *Ménestrel*, revue littéraire et musicale hebdomadaire, et plus tard, le *Courrier Commercial*. Il fut aussi, en 1855, l'un des fondateurs du *National*, un organe important du parti de la Réforme, dans la province du Bas-Canada. Par deux fois, il a brigué sans succès les honneurs parlementaires dans la Cité de Québec. En 1848, il fonda l'Institut Canadien de Québec, dont il fut le premier président.

Il fut élevé au banc judiciaire comme juge puîné de la Cour Supérieure de la province de Québec, par lord Dufferin, le 9 septembre 1874. Il a pris sa retraite avec une pension en novembre 1897.

Le cinquantième anniversaire de son admission au barreau a été célébré par les membres de la profession légale à Québec, en 1896. En 1859, il épousa Mlle Mathilde l'Écuyer, de Québec. Madame Plamondon mourut en 1897.

Les funérailles du regretté juge ont eu lieu mardi, 7 août, à Arthabaska.

Nombreuse était la foule des citoyens qui ont accompagné à sa demeure dernière celui dont nous pleurons tous la mort.

Il était dix heures quand le cortège funèbre se mit en marche vers l'église.

Les petits-enfants du défunt précédaient le corbillard portant des couronnes de fleurs.

Le deuil était conduit par MM. Marc-Aurèle et Raoul Plamondon, fils du défunt ; l'hon. juge F.-X. Lemieux, MM. P.-H. Côté, C. R., A. Gagnon, A. Quesnel, ses gendres ; F.-X. Lemieux et Aurèle Lemieux, petits-fils.

Sir Wilfrid Laurier, les honorables juges Bourgeois, Lavergne, Choquette, M. M. Louis Lavergne, M. P. et T. Côté, notaire, portaient les coins du poêle.

Au chœur, il y avait un nombreux clergé : MM. les abbés F.-X. Lessard, curé de St-Christophe ; Mailhot, de St-Paul de Chester ; Désaulniers, de Stanfold ; Buisson, de St-Norbert ; Tessier, de Victoriaville ; Edge, chapelain, de Victoriaville ; Bourbeau, Eccl., Victoriaville ; Provancher, vicaire de St-Christophe ; Lahaye et Boisvert, chapelains ; A. Leblanc, Arthabaskaville ; le Rvd Frère Julius, directeur du collège, etc.

Le Rvd M. Tessier a fait la levée du corps, et le Rvd M. Buisson a célébré le service divin, assisté des Rvds Lahaye et Provancher, comme diacre et sous-diacre.

Sous la direction de notre excellent organiste, M. Roméo Poisson, un chœur puissant a donné une belle messe harmonisée.

A l'offertoire, M. N. Laliberté a chanté le cantique suivant, spécialement composé pour la circonstance par notre poète, M. J.-A. Poisson :

Il n'est plus ! il n'est plus ! Dans sa tombe il repose,  
Son œil éteint tourné vers la splendeur des cieux.  
Aux Hymnes d'ici-bas sa lèvre déjà close  
Murmure de Sion les cantiques joyeux.

Il n'est plus ! Parmi nous la mort a fait un vide.  
En vain nous accourons auprès de son cercueil  
Disputer au trépas sa dépouille livide ;  
Des parvis éternels il entrevoit le seuil.

Pourquoi nous affliger ? Pourquoi cette tristesse ?  
Celui que nous pleurons, amis, ne voudrait pas  
Echanger de Sion l'éternelle allégresse  
Pour la joie éphémère et les maux d'ici-bas.

Nous, ses amis, sur sa poussière  
Que l'amitié couvre de fleurs,  
Jetons une ardente prière,  
Avec nos regrets et nos pleurs.

La musique est l'œuvre de M. Roméo Poisson.

A l'Élévation, MM. J.-A. Poisson et Roméo Poisson  
ont rendu un *O Salutaris*.

C'est le Rvd M. Maguire, curé de Sillery, Québec, qui  
a prononcé l'absoute.

La dépouille mortelle a été déposée dans le terrain de  
la famille Plamondon, où reposera à jamais le grand  
cœur, l'homme d'esprit, le citoyen honnête et charitable  
qu'était Marc-Aurèle Plamondon, à l'ombre de ce beau  
mausolée élevé par le défunt lui-même à la mémoire de sa  
digne compagne qu'il n'a cessé de pleurer jusqu'à la der-  
nière heure de sa vie.

## M. THEOPHILE CÔTE, N. P.

Le lendemain de la mort de M. Théophile Côté, nous lisions dans " L'Union des Cantons de L'Est " les quelques notes biographiques suivantes :

" M. Théophile Côté, notaire et percepteur du revenu, est mort hier soir, 21 mai 1903, âgé de 76 ans et 10 mois.

Cette mort causera des regrets universels. C'est l'un des plus anciens et des plus distingués citoyens d'Arthabaska qui s'en va. L'un après l'autre, ils descendent dans la tombe, ceux qui furent les premiers à venir demeurer dans cette région.

M. Côté fut un homme de bien, brave citoyen et bon chrétien.

Théophile Côté, fils de Pierre et de Marie-Reine Héon, naquit à Nicolet, le 23 juillet 1826. Il fit ses études au séminaire de Nicolet. D'abord député-régistrateur à Bécancour, il exerça ensuite la profession de notaire à St-Grégoire et à Portneuf jusqu'en 1848, alors qu'il partit pour la Californie, avec M. Raphaël Richard. A son retour de Californie, en 1853, Théophile Côté se fixa à Arthabaska, comme notaire. Il occupa la place de percepteur du revenu pendant plus de quarante ans.

Le 25 novembre 1859, il épousa, à Arthabaska, Marie-Cécile-Adéline Suzor, sœur de M. P.-H. Suzor, alors curé d'Arthabaska, et fils de Hippolyte Suzor et de Angélique Defoy, de Québec.

Madame Théophile Côté, Marie-Cécile-Adéline Suzor, naquit à Québec, le 5 mars 1837. Elle décéda à Arthabaska, le 16 juillet 1921.

Un des fils de Théophile Côté, P.-H. Côté, avocat et une de ses filles, Marie-Louise Côté, demeurent encore à Arthabaska.

Un autre de ses fils, Suzor Côté, notre artiste canadien, réside à Montréal.

---

## M. LE SHERIF JOSEPH-AUGUSTE QUESNEL

*JOSEPH-AUGUSTE QUESNEL*, premier shérif du district d'Arthabaska, naquit à St-Jean d'Iberville, le 24 mai 1829. Le 25 mai 1850, il épousa, à Bécancour, sa cousine, Marie-Mélanie Quesnel, décédée à Arthabaska, le 26 mai 1879. Après son mariage, M. Quesnel s'établit d'abord à Stanfold, puis à Warwick et à Arthabaska.

En 1858, il fut nommé shérif, charge qu'il occupa jusqu'en 1887. D'une intelligence remarquable, sans autre professeur que celle qu'il avait choisie pour compagne, il se fit une instruction solide. Il prit une part active et prépondérante à toutes les luttes politiques dont le comté d'Arthabaska a été le théâtre à cette époque. Il parut fréquemment sur les hustings, où sa parole ardente souleva plus d'un orage.

Devenu possesseur d'une fortune considérable, il fut généreux et charitable et prodigua largement son argent en bonnes œuvres. C'est certainement à lui que revient l'honneur et le mérite de la pensée d'avoir à Arthabaska un Hôtel-Dieu tenu par les Hospitalières de St-Joseph de Montréal. C'est sous son toit qu'elles reçurent l'hospitalité.

De 1884 à l'automne 1885, les Sœurs logèrent dans la maison occupée par M. Auguste Quesnel.

A l'automne de 1885, elles entrèrent dans la maison même du shérif Quesnel.

Cette maison avait été construite vers 1848, par M. F.-Xavier Beaudet. En 1858, M. Quesnel l'acheta, la fit éloigner du chemin et lambrisser en briques. Les Sœurs l'occupèrent jusqu'à leur entrée dans le véritable Hôtel-Dieu, ce qui eut lieu dans le cours de 1886.

Par un décret en date du 22 août 1884, Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, avait érigé canoniquement l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

La première supérieure fut la très révérende Mère Pagé, de 1884 à 1890.

Ici, comme en maints endroits, les opinions sont partagées au sujet du titre de fondateur de cette maison. Les uns proclament M. Quesnel le fondateur, d'autres sont pour la négative.

Par une étude attentive des pièces justificatives, on parviendra sans doute, à faire la lumière sur ce point assez important de l'histoire de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

M. Quesnel vécut à Arthabaska jusqu'au 15 septembre 1889, jour où il partit pour l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Depuis quelques années, les déboires, les malheurs ne l'avaient pas épargné.

Bien que le sentiment religieux lui fit supporter avec calme les épreuves que Dieu lui envoyait, sa constitution était vraiment ébranlée. Si l'ardeur de ses convictions et

l'extrême franchise de son caractère ont pu lui susciter quelques inimitiés, son cœur généreux, par contre, lui attira des amis qui lui sont restés fidèles et qui savent ce qu'il a souffert. Encore fut-il, avec eux, d'une discrétion admirable et montra-t-il une résignation qu'il n'a puisée que dans sa foi sincère et robuste.

Quelques jours après son arrivée à Montréal, M. Auguste Quesnel rendait son âme à Dieu, le 15 septembre 1889.

Sa dépouille mortelle fut transportée à Arthabaska et inhumée dans l'église paroissiale, le 30 septembre, près des cendres de son épouse.

M. Quesnel était allié aux familles Cherrier et Coursol, de Montréal.

---

### EUGENE CREPEAU, AVOCAT, C. R.

M. Crépeau naquit à la Baie du Fèbvre, le 19 février 1843. Après un brillant cours d'études au séminaire de Nicolet, il suivit son cours de droit et fut admis membre du barreau en 1867. Il vint dès les débuts de sa carrière pratiquer sa profession à Arthabaska, et quelques années plus tard il s'était fait une cliente enviable dans le district.

Il fut le premier associé de Sir Wilfrid Laurier. En 1868, il épousait Mademoiselle Zélia Larivière, fille de M. François Larivière, marchand, de St-Norbert d'Arthabaska, qu'il eut le malheur de perdre, le 22 mai 1899. Le

17 janvier 1905, il épousait mademoiselle Antoinette, troisième fille de M. Auguste Côté, ancien propriétaire du " Journal " de Québec.

Nommé conseil du roi en 1880, il était appelé à faire partie du conseil de l'Instruction Publique en 1885, sur la demande du regretté évêque de Nicolet, Monseigneur Gravel, qui voyait en lui un précieux auxiliaire pour l'œuvre que le conseil poursuivait. M. Crépeau eut de son premier mariage douze enfants, dont deux seulement lui survivent : Louis-Philippe, qui pratiqua pendant quatorze ans avec son père et exerce maintenant sa profession à Montréal, et Demoiselle Béatrice, qui épousa, en 1907, M. Henri Jodoin, avocat, à Montréal.

M. Crépeau fut un des avocats les plus brillants du Barreau d'Arthabaska et l'un de ses citoyens les plus distingués. Il mourut le 22 juin 1908. Sa dépouille mortelle repose dans le cimetière de St-Christophe.

### ESQUISSE DE LA CARRIERE DE EUGENE CRÉPEAU, AVOCAT, C.R.

Arthabaska joue de malheur car il perd successivement ses citoyens les plus distingués. A la longue liste de ceux dont nous avons pleuré le décès s'ajoute aujourd'hui un nom bien connu et qui a pour une grande part aidé à la bonne renommée de notre ville. M. Eugène Crépeau, avocat, conseil du Roi et membre du Conseil de l'Instruction Publique est décédé lundi dernier, le 22 juin, après une longue maladie qu'il a soufferte avec un courage et une résignation qui ont fait l'édification de toute sa

famille. Pendant vingt-cinq ans M. Crépeau eut à lutter contre un mal persistant, le rhumatisme; mais, d'une énergie indomptable, il réussissait chaque fois à repousser ces attaques. Ce combat pour ainsi dire corps à corps avec le mal qui s'acharnait à lui n'avait pu néanmoins nuire à ses facultés intellectuelles et ne l'empêchait pas de tenir au barreau d'Arthabaska une des premières places. Possédant un grand sens légal, d'une habileté de procédurier peu commune, il joignait à ces deux qualités maîtresses de l'avocat un tempérament d'une vigueur que n'avait point diminué le mal qui le minait. Homme de principes solides, il ne sacrifiait pas à certaines idées modernes de scepticisme et d'indifférence en matière de religion. Sincère et droit dans sa conduite publique ou privée, ceux qui ne le connaissaient point pouvaient prendre pour une raideur étudiée ce qui n'était chez lui que la résultante de ses notions rigides de l'honnêteté dans les transactions.

Aux réunions du conseil de l'Instruction Publique, on a toujours vu M. Crépeau sur la brèche, lorsqu'il s'agissait de combattre des résolutions qui lui paraissaient contraires aux véritables intérêts de notre religion et de notre race.

D'une énergie indomptable, il poursuivait une cause entreprise avec une vigueur et une maîtrise qui faisaient l'admiration de ses confrères. Il s'était acquis, de ce fait, une réputation qui lui a valu une clientèle de choix.

Cet homme qui dans la lutte déployait une somme de combativité surprenante était dans la vie privée d'une gaieté toujours de bon aloi. Il était d'un abord très agréable et était un très plaisant causeur. C'est donc en

somme un homme remarquable qui disparaît de la scène, aussi le vide que sa mort va causer sera difficilement rempli. Les hommes de cette trempe deviennent de plus en plus rares de nos jours.

M. Crépeau est mort en croyant, comme il a vécu. Chrétien sans ostentation, il s'est éteint sans frayeur de l'au-delà, faisant généreusement le sacrifice d'une vie qu'il espérait légitimement se voir prolonger encore, car il était dans sa soixante-cinquième année. Un cortège imposant a témoigné de l'estime et de la considération dont il jouissait. L'église paroissiale d'Arthabaska regorgeait d'une foule empressée de rendre les derniers devoirs à l'homme de bien dont la mémoire va être chère à toute la génération qui l'a connu.

---

### LE COLONEL BARWIS, AVOCAT ET PROTO- NOTAIRE A ARTHABASKA.

Le colonel Barwis naquit en 1827. Il était le fils du capitaine Bienvenu Barwis. Son grand-père, le capitaine Thomas Barwis, officier de la marine, vint en Canada en 1807, et s'établit à Amherstburg, Ontario.

Dans la guerre de 1812, il commandait le "Lady Prévost" sur le lac Érié.

Lors de la capture de Amherstburg par les américains, il combattait aux côtés du célèbre chef indien Tecumseh, qui y perdit la vie. Son fils, le capitaine Bienvenu Barwis, alors âgé de quinze ans, servait dans cette guerre. Il fut blessé et fait prisonnier par les américains, qui le confi-

nèrent dans leur prison de Chillicote, Ohio. A la conclusion de la paix, il fut libéré et revint au Canada ; se fixa dans la province de Québec, où il occupa une position dans les bureaux de la Banque de Québec, jusqu'en 1837, date de sa mort.

Il fit pendant de longues années partie de la cavalerie de Québec. Son fils le colonel Barwis fit ses études au séminaire le Québec et au " Elisabeth College " à Guernessay.

Il passa quatre ans au service de la " Royal Navy " et, en 1857, il organisa le " Megantic Rifle Company ", dont il fut commandant, et en 1864, lors de l'invasion des Féliens, il fut envoyé à Sherbrooke en qualité de chef de la division militaire de l'Est.

Toujours poussé par ses aptitudes militaires, il fonda, en 1867, le bataillon " Mégantic " et il le commanda jusqu'en 1874, date où il demanda la retraite, tout en conservant son titre de colonel.

Admis au barreau en 1863, il pratique jusqu'en 1871, et devint protonotaire du district d'Arthabaska, position qu'il occupa pendant dix-sept ans.

En 1888, il laissait Arthabaska, pour aller se fixer à Calgary, et dix ans plus tard il allait s'établir à Vancouver.

Tous ceux qui l'ont connu se souviennent encore de son allure martiale en même temps que distinguée.

Sous une apparence un peu sévère, il cachait un noble cœur. L'activité de son esprit le portait vers la mécanique. Aussi lui doit-on plusieurs inventions ingénieuses qu'il fit breveter.

---

Le colonel Barwis est décédé à Vancouver, Colombie-Anglaise, le 12 mai 1911, âgé de 84 ans.

---

M. L.-O. PEPIN.

*Témoignage d'estime et d'éloges déposé sur la tombe de  
M. L.-O. Pepin, par un de ses concitoyens.*

La mort, l'inpitoyable moissonneuse, vient de faire un vide non moins douloureux que profond dans les rangs de notre élite d'Arthabaska.

Un citoyen important, que tous aimaient, recherchaient et respectaient, est tombé inopinément sous ses coups, dans toute sa vigueur, sans se douter même de l'approche de la terrible visiteuse, qui, en quelques heures, l'enlevait à l'affection des siens et d'un cercle considérable d'amis.

Frappé d'appoplexie foudroyante, vers les cinq heures de relevée, samedi dernier, M. L.-O. Pepin, marchand de ce village, est succombé jeudi matin, le 20 juin 1901, malgré l'assistance empressée, les soins intelligents des quatre médecins appelés à son chevet. Il ne recouvra sa connaissance qu'à de rares intervalles, et s'endormit dans le Seigneur munis des derniers secours de l'Église.

Il eut aussi la suprême consolation de voir réunis autour de sa couche, à ses derniers moments, tous ses enfants, son épouse et ses autres parents, à qui il fit de cœur les déchirants adieux que sa langue paralysée se refusait à exprimer !



L.-O. PEPIN,

ancien marchand, à Arthabaska.  
Né à Gentilly, le 9 novembre 1840. Décédé à  
Arthabaska, le 20 juin 1901.

Du nombre de ses enfants, mentionnons, le Rév. P. Eug. Pepin, O. M. I., d'Ottawa qui lui donna une dernière bénédiction.

M. Pepin, dont nous avons à retracer en quelques mots la carrière, est né à Gentilly, le neuf novembre 1840, d'une brave famille de cultivateurs. Il passa quelques années au séminaire de Nicolet, où il fit ses éléments avec succès, mais il montra bientôt une préférence marquée pour le commerce, et renonçait peu après à ses classes pour se livrer entièrement à la vocation où il devait si bien réussir.

A l'âge de vingt ans, il était commis chez M. Solman, marchand de ce village, et six ans plus tard, il avait son comptoir à lui, acquis avec le fruit de ses épargnes, de ses économies. Ce petit pécule fut le noyau de la belle fortune que notre ami sut se créer par son amour du travail, son génie des affaires et son esprit d'économie.

Une fois à son compte, il marcha de succès en succès. Son seul appui fut le public dont il sut conquérir les sympathies et le plus libéral encouragement. Son caractère franc et loyal, de même que sa conduite et son intégrité en affaires, unies à sa grande bonté d'âme, lui gagnaient l'estime et la confiance de tous ceux qui transigeaient avec lui et qui ne pouvaient que continuer à lui accorder un patronage si bien mérité.

Disons de suite qu'il fut bien secondé dans ses entreprises par la femme distinguée et pleine de courage qu'il s'était associée en septembre 1868, et qui lui survit.

De son mariage avec Mademoiselle Louise McArthur,

naquirent treize enfants, dont deux seulement ont été enlevés à la famille, privilégiée sous tous les rapports, et qui fait aujourd'hui l'honneur de notre société.

Notre regretté ami était un catholique sincère et pratiquant. Il était surtout un homme juste que rien ne faisait dévier. A ce titre et à tant d'autres, il possédait toute la confiance de ses concitoyens. Par deux fois, il fut choisi à la candidature parlementaire, mais toujours crut devoir décliner l'honneur, ne se sentant aucun attrait pour la vie politique.

Cependant, la confiance populaire sut l'honorer d'une autre manière en le choisissant à plusieurs reprises comme préfet du comté, maire du village et conseiller municipal. Il fut aussi longtemps président des écoles. Dans toutes ces charges, avec un grand tact et comme tous les esprits pacifiques, il avait le don de concilier les divers intérêts, de satisfaire son monde, d'arranger les choses, d'éviter les contestations, en un mot de faire son devoir, sans froisser personne.

Maintenant il n'est plus, mais sa mémoire restera vivace dans l'esprit de notre population. Sa mémoire ne périra pas, car le Seigneur l'a promis : *In memoria aeterna erit justus.*

Nous offrons à la famille éplorée, dans le malheur incommensurable qui vient de l'atteindre, nos plus sincères et vives sympathies, et l'assurons que tous pleurent avec elle, que tous partagent son deuil profond et regrettent le bon père de famille, le brave et intègre citoyen, l'ami fidèle

que la Providence, dans ses décrets impénétrables, nous a trop tôt enlevé !

---

### M. ANTOINE GAGNON.

Antoine Gagnon naquit à Ste-Anne-de-la-Pocatière, le 7 avril 1827. Après avoir fait ses études au collège de Sainte-Anne, il étudia l'arpentage ; et après sa réception comme arpenteur, il vint résider à Somerset, où il ne fut que peu de temps. De là, il vint s'établir à Arthabaska, où il pratiqua sa profession. Il fut nommé Agent des Terres de la Couronne. Il était marié à Hermine Girouard, fille de Joseph et de Émélie Guillaume-Descormiers. Il mourut à Arthabaska, le 15 mai 1902.

M. Gagnon était arpenteur et ingénieur civil. Il occupa toutes les charges publiques. Il fut maire d'Arthabaskaville et préfet du comté d'Arthabaska pendant plusieurs années. Il fut Agent des Terres de la Couronne jusqu'au mois de septembre 1899.

“ L'Union des Cantons de l'Est ” ne saurait oublier que M. Antoine Gagnon faisait partie de la première compagnie qui s'était organisée pour la fondation de notre journal.

C'était en 1866. M. Gagnon s'était joint aux patriotes qui croyaient alors nécessaire la publication d'une feuille spécialement chargée des intérêts de la classe agricole.

Il fut aussi l'éditeur du journal, du mois de décembre 1866, au mois de juillet 1869.

---

## MONSIEUR RAPHAEL RICHARD.

Raphaël Richard, fils de Charles-Auguste et de Marie Hébert, fut baptisé à St-Grégoire, comté de Nicolet, le 3 février 1821.

D'une force remarquable et d'une endurance plus merveilleuse encore, il se sentait attiré par un irrésistible instinct d'aventures. Aussi, lors du grand mouvement qui poussa tant de canadiens vers la Californie, à la recherche de l'or, il n'hésita pas à laisser ses parents et ses amis pour aller tenter fortune si loin de son pays, surtout à cette époque, où les voies de communication étaient si difficiles, la distance à parcourir si longue et si périlleuse. En 1848, en compagnie du notaire Théophile Côté, il entreprit donc le voyage de la Californie.

Après un séjour de cinq années dans le pays de l'or il revint, non pas avec la fortune rêvée, mais avec certaines économies qui lui permirent de se fixer avantageusement à Stanfold. Le 4 septembre 1854, il épousa, à St-Grégoire, Elodie Prince, fille de Joseph et de Julie Doucet.

Quelques années plus tard, il vint résider à Arthabaska, où il fut nommé grand connétable, charge qu'il a exercée à la satisfaction de tous.

A Arthabaska, comme à Stanfold, Raphaël Richard sut s'attirer l'amitié et la considération de tous ses concitoyens.

Il mourut à Victoriaville, le 26 juillet 1903, chez son gendre, le docteur Poulin, où il demeurait depuis quelques années.

Il fut inhumé à Arthabaska, près de sa digne épouse,

Elodie Prince, décédée à Arthabaska, le 3 février 1890, âgée de 57 ans.

Raphaël Richard appartenait à cette vigoureuse génération de braves à qui nous devons l'établissement et le développement des Bois-Francis.

---

### JOSEPH-EDOUARD METHOT, AVOCAT, C. R.

Joseph-Édouard Méthot naquit à Ste-Anne-de-la-Pérade, le 24 mai 1855. Il fit ses études classiques au séminaire des Trois-Rivières et fut admis au barreau en juillet 1879. Il exerça sa profession en ce dernier endroit, jusqu'en 1888, alors qu'il vint ouvrir une étude à Arthabaska. Il était retourné depuis 1917, en son pays d'origine. Décédé à Arthabaska, le 16 mai 1920.

M. Méthot a été plusieurs fois bâtonnier du Barreau d'Arthabaska et, en 1904, il fut bâtonnier général de la Province de Québec ; il était aussi conseil du roi.

Il a épousé, le 12 janvier 1881, à St-Grégoire, Mlle Alida Dorais. De ce mariage, sont nés six enfants : une fille morte en bas âge, Gabrielle, Mme Henri Hains, de Londres ; Gertrude, veuve de M. Joseph Bergès, de Lorp, France, tué au front en 1914 ; Jeannette, épouse de M. Georges Bergès, aussi de Lorp, lieutenant dans l'armée française pendant la guerre ; Dorais, avocat à Pincher Creek, Alberta, décédé en octobre 1918, et Roger, comptable de la Banque Molson à Ottawa.

Pour bien comprendre le talent et le caractère de M.

Méthot, il faut se souvenir qu'il appartient à une génération qui disparaît. Son intelligence s'est formée quand la vie était facile, quand les préoccupations d'ordre matériel comptaient peu. Il avait gardé de ses jeunes années ce mépris des richesses, ce détachement que le monde d'après guerre n'aura pas connus. Et s'il fut un avocat savant, il fut plus encore un artiste.

Son savoir, il le montrait consciencieusement et sans étalage, en remontant aux sources du droit, aux vieux textes, aux jurisconsultes anciens, aux précédents : c'était la part du métier, pour lui impersonnelle et, par conséquent sans originalité ; mais sa verve fusait bientôt en une argumentation parfois subtile jusqu'au paradoxe, mais toujours claire et remplie d'aperçus nouveaux. Au moment où son imagination semblait devoir l'éloigner du débat, son sens critique l'y retenait ou l'y ramenait par des prodiges de dialectique ; et ses plus brillantes digressions étaient si étroitement liées à la trame de son discours, qu'elle faisaient corps avec lui.

De sa longue fréquentation des hommes et des choses du palais, des inévitables déceptions de la carrière et surtout de sa pratique continue de l'argumentation juridique, il acquit bientôt une philosophie désabusée, une sorte de douce misanthropie. A voir se donner libre cours dans les procès les passions les moins nobles, les intérêts les plus mesquins, on perd assez vite tout enthousiasme pour l'humanité.

Mais s'il fut réaliste dans son jugement sur les hommes, M. Méthot conserva toujours un amour profond des choses de l'intelligence. Il aimait à développer avec

nonchalance, par pur caprice d'imagination et sans y croire parfois, les idées générales que lui suggéraient le fait divers, un mot de son interlocuteur, une argutie de son adversaire. En dehors des vérités essentielles, rien ne lui semblait acquis ; il n'acceptait nulle théorie sans examen, ayant vu de près les fragilités de la raison humaine.

Je crois qu'il se fût plu dans la société des rhéteurs bysantins. Car il aimait le syllogisme, et, dans le syllogisme, la majeure, c'est-à-dire la proposition universelle, le principe, l'idée pure. La mineure l'intéressait moins, parce que c'est la proposition restreinte, le fait ; et le fait est souvent si brutal aux êtres d'imagination. Il s'en sauvait au Barreau en courant avec beaucoup d'entrain à la conséquence. Mais dans le gouvernement de sa vie, M. Méthot négligeait aussi la mineure, les côtés pratiques de l'existence ; c'est ce qui explique les désillusions dont il a parfois souffert.

Il aurait mérité d'être homme de loi de l'époque de Louis XIV, quand les charges se transmettaient par héritage, quand les avocats ne *faisaient* pas d'honoraires, d'avoir une de ces destinées bien ordonnées des magistrats du grand siècle, consacrés à l'étude et au culte du droit ; il vécut en notre jeune pays, où les luttes sont pleines d'âpreté, dans une ère où la civilisation s'est pour ainsi dire monnayée. Son âme en a ressenti des meurtrissures, qu'il a subies sans se plaindre ; il a cru fermement aux compensations de l'au-delà, auquel il est désormais parvenu.

Nous perdons en lui un grand confrère, une person-

nalité originale, ancêtre par le tempérament, mais un esprit ouvert à toutes les nouveautés de son temps.

A l'ouverture des assises criminelles lundi de cette semaine, l'honorable président du tribunal, M. le juge Pouliot, a eu un souvenir ému pour la mémoire du défunt.

“ L'esprit légal, disait le président du tribunal, et la science de Joseph-Edouard Méthot, comme d'ailleurs celle de plusieurs de ses devanciers et de ses confrères moins agés que lui, avait franchi les limites d'Arthabaska et même du district judiciaire de Québec.

“ Son talent était si réel, son savoir si étendu que d'un sentiment unanime l'Ordre des avocats de la Province de Québec crut s'honorer en venant chercher, dans le district d'Arthabaska, pépinière d'hommes éminemment distingués, Joseph-Edouard Méthot pour en faire le bâtonnier général de l'Ordre.

“ Maître Méthot, dès le début de sa carrière, a brillé au prétoire et devant les plus hautes juridictions.

“ Un connaisseur s'il en fût, Sir A. A. Dorion, déclarait un jour, à la suite d'un procès, qu'il avait rarement entendu une cause si bien plaidée que celle qu'un tout jeune avocat d'un district rural venait d'argumenter, avec une logique et une maîtrise remarquables ”.

L'honorable J.-E. Perrault, en sa qualité de doyen du barreau, a répondu, se joignant à l'honorable président du tribunal, au nom du barreau, pour offrir à la famille en deuil les plus vives sympathies.

---

## ROMEO POISSON.

Roméo Poisson, fils du docteur Modeste Poisson et de Delphine Buteau, né à Arthabaska, le 13 décembre 1852, décédé à Arthabaska, le 2 janvier 1914. R. Poisson avait épousé mademoiselle Alice Côté, fille de feu M. le notaire T. Côté, d'Arthabaska.

*Biographie de Roméo Poisson, par M. J.-E.  
Prince, avocat à Québec.*

Roméo Poisson n'est plus. Avec lui descend dans la tombe l'un des descendants de cette société à laquelle Arthabaska doit un cachet de distinction original, unique parmi toutes les petites villes congénères des Cantons de l'Est.

Après l'avoir vu à sa tâche de tous les jours pendant un si long temps, puis, le travail fini, aux heures de délassement, alors que sa verve mettait partout la bonne humeur et qu'au travers de la bonté son esprit jaillissait comme d'une source, combien sentiront avec tristesse le vide de son départ ! Combien, après l'avoir connu, si loin même de lui, qu'à certain temps ils aient vécu songeant au passé auquel toujours la mort ramène, regretteront le vieux compagnon d'antan, l'ami disparu ! Si tu pars des premiers, disaient les anciens, ton voyage est le meilleur ; tu t'en vas muni du nécessaire et sans avoir d'ennemis.

Celui qui tarde, ajoutaient-ils, se fatigue et perd ses ressources. Il vieillit, rencontre les ennemis qui lui dressaient des pièges et s'en va péniblement parce qu'il a trop vécu”.

Mais pourquoi, lui, notre ami, serait-il parti des premiers ? Plus jeune, son départ eut-il été plus heureux ? Eût-il eu moins d'ennemis celui qui jusqu'à son dernier jour ne comptait que des amis ? Aurait-il trop vécu, enfin, celui qu'une douce philosophie inclinait au précepte "*totum vanum existima*" et qui, préférant le calme des choses au souci de l'ambition, laissait comme de lui-même le rêve de sa vie remplir ?

Combien sont rares ceux qui, possédés par le tourment de l'idéal, savent sourire avec cette grâce au cours du voyage qu'on appelle la vie !

Roméo Poisson n'est plus ! Il est des êtres dont l'existence éloigne de la pensée qu'ils ne finiront jamais. On ne revient pas de l'étonnement quand la mort frappe un jour à leur porte et qu'on apprend qu'ils sont partis, tant de place qu'ils occupaient semblait naturelle. O fragilité de l'illusion ! Il n'est que trop vrai qu'il n'est plus, qu'un soir s'étant assis à table parmi les siens, un dernier souffle a pris notre ami, comme le vent d'automne prend la feuille et l'emporte.

On lit avec mélancolie qu'un long cortège l'a suivi à l'église et qu'il repose maintenant au penchant de cette colline où dorment depuis longtemps des êtres aimés.

Plus heureux que tant d'autres, Roméo Poisson aura eu la fortune de vivre et de mourir dans son village natal.

Arthabaska, où il naquit, est situé sur le versant de cette chaîne de montagnes d'où s'étend vers le nord la grande vallée laurentienne. A une extrémité domine l'église d'où l'on aperçoit la plaine sans fin qui se déroule à nos

pieds. Une petite rivière sinueuse s'y promène, pleine de charmes, au milieu d'ombres qui l'ombragent.

Le panorama d'été est gracieux comme une idylle. Le village, semé d'habitations élégantes, est chef-lieu de district et nulle part au pays peut-être, la population qui l'habite n'a mérité plus justement la réputation de posséder chez elle plus d'intellectuels, de savants légistes, de poètes et d'artistes. C'est là que demeure l'aimable auteur qui a rimé " Sous les Pins ", M. Adolphe Poisson, frère du défunt. C'est le village qu'habita un jour Edouard Richard, l'auteur de l'Acadie"; là que demeura longtemps l'honorable juge Plamondon, l'un des fondateurs de l'Institut Canadien de Québec, et tant d'autres personnages. Sir Wilfrid Laurier y garde toujours sa maison. Tous les ans, l'éminent homme d'État, cédant à l'attrait du souvenir, vient là se délasser quelques jours au milieu d'anciens amis qu'il a connus et qui l'attendent.

Si beaucoup sont partis, ils y ont laissé des souvenirs que chaque pas réveille à l'aspect des lieux. N'est-il pas naturel que celui qui, comme notre ami, avait vu le jour dans ce village charmant, qui y avait vécu à travers tant de séductions, aimait à y fixer sa tente pour toujours ?

Si nous remontons le cours des années, nous trouvons d'abord Roméo Poisson au collège, où déjà se dessine sa vocation.

A Nicolet, Roméo se distingue par une douceur inaltérable, par l'amabilité, la politesse et cet esprit de sociabilité qui devait rester l'un des traits de son caractère.

La Providence avait doté notre ami des dons les plus

variés, les plus riches de l'esprit. Mais parmi ses aptitudes, il en était une, la musique qui devait, à la fin, le prendre tout entier. Quel contemporain sous ce rapport pouvait lui être comparé ? Roméo faisait de la musique avec à peu près n'importe quoi. L'on se rappelle ce fameux canon de fusil au moyen duquel, on ne sut jamais comment, le prestigitateur faisait de la mélodie. A un âge où les études musicales, chez nous, sont toujours sommaires, le jeune artiste improvisait, composait, à un point qu'on eût pu confondre l'une de ses valse avec une de celles de Waldteufel, l'un de ses caprices avec une étude de Stephen Heller ou de Mendelssohn.

Et quel talent d'accompagnement ! Puis quel plaisir encore de l'entendre dire une chansonnette ! O le joyeux ami, le gai compagnon !

A l'Université Laval, de son temps, une élite de jeunes gens de toutes les parties du pays affluait aux cours. Qui, parmi tous ces étudiants encore vivants, n'a gardé souvenir du jeune et brillant pianiste d'Arthabaska ? Les années 1876, 1877 et 1878 sont restées célèbres dans les fastes universitaires. Il était facile de prévoir que notre ami, ayant plus d'inclination pour l'art de la musique que pour celui de médecin, finirait par échanger le scalpel pour le clavier. Après avoir quitté l'Université, il tentait un voyage dans l'Ouest, mais pour revenir peu de temps après dans ses foyers. C'est alors qu'il rentrait au bureau d'enregistrement, dont son frère était déjà titulaire. Le curé d'Arthabaska, M. l'abbé Héroux, s'empressait de lui offrir l'orgue de la paroisse. Roméo Poisson devait occuper ce

double office jusqu'à sa mort, c'est-à-dire un espace d'environ 32 ans.

Inutile de louer sa compétence et sa fidélité dans ces emplois, où alternait si bien l'utile à l'agréable.

Pendant sa carrière d'organiste, à l'instar des maîtres, il put se livrer à une étude approfondie de l'instrument qu'il jouait.

Il laisse des messes, des cantiques et nombre d'autres compositions pour orgue ou pour piano, qui, nul doute, font honneur à son talent et méritent d'être conservées.

Je ne puis oublier qu'en 1894, il épousait, à Arthabaska, Demoiselle Alice Côté, fille de feu le notaire Théophile Côté et de Cécile Suzor, et que de ce mariage devaient naître quatre enfants qui lui survivent avec leur mère éplorée.

Puisse le souvenir de celui qui fut doux envers la vie et que la mort n'a pris si vite que parce qu'il était prêt, puisse ce souvenir consoler leur deuil !

Et puisqu'il est dans la destinée de mourir, puisque aussi il a rempli sa carrière, "*mensuram nominis implevit*", que notre ami repose en paix sur ce coin de terre, où il a vécu et aimé, d'où son cœur a fait jaillir vers l'infini tant d'harmonies qui lui seront comptées ! C'est la prière qu'avec ses regrets celui qui écrit ces lignes adresse à sa mémoire en témoignage d'une vieille et fidèle amitié.

J.-E. PRINCE.

Québec, 14 janvier 1914.



Ateliers du journal, "L'Union des Cantons de l'Est",  
à Arthabaska.

# Cinquantenaire

DE

## L'Union des Cantons de l'Est

Il faut travailler à la diffusion dans vos Cantons de l'Est des bons principes religieux, sociaux et politiques. C'est ainsi que nous arriverons à l'union des cœurs et des esprits dans une même foi et un même patriotisme.

Paroles de Mgr L.-F. LAFLECHE.

### SA FONDATION

**A** L'Automne de 1866, quelques-uns des principaux citoyens des Bois-Francs, voyant l'importance que prenait tous les jours cette partie de notre pays et ses développements rapides, crurent que c'était pour eux le temps de fonder un journal qui fût l'organe de nos Cantons et qui plaidât chaleureusement les intérêts de nos cultivateurs.

M. le curé Suzor fut l'âme de ce mouvement et, par sa prudence et son énergie, il le mena à bonne fin et au plus brillant succès. Une compagnie s'organisa, avec un capital souscrit ; elle était composée comme suit :

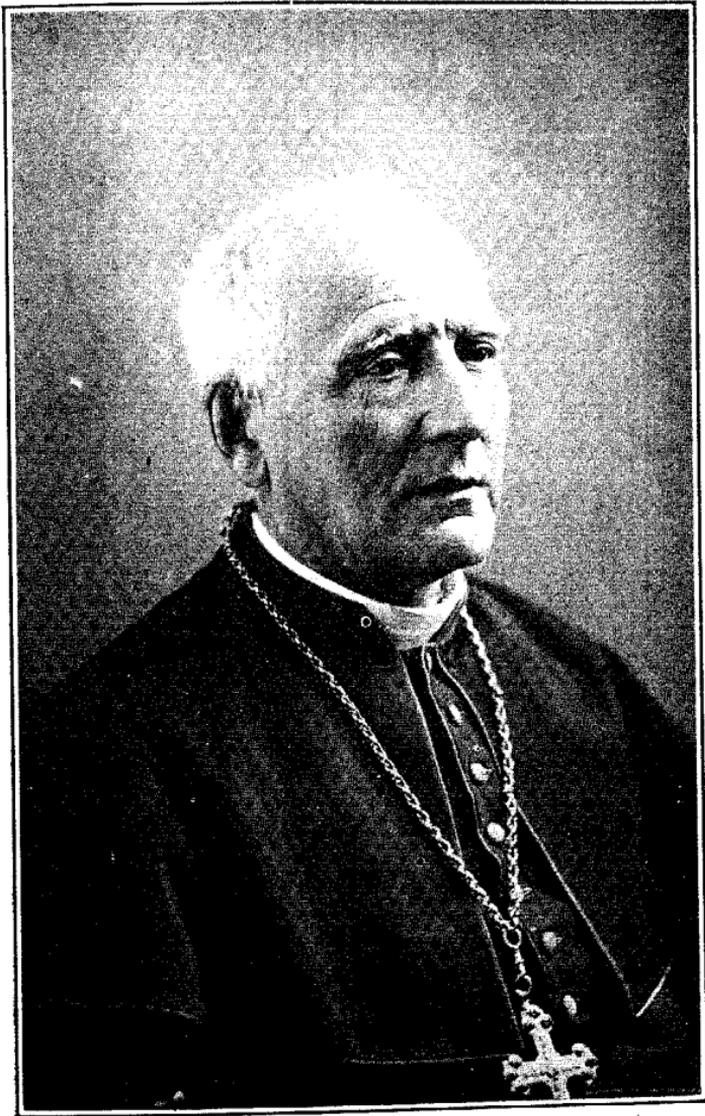
M. l'abbé Ph.-H. Suzor, curé de St-Christophe ; M. Marquis, curé de St-Célestin ; M. l'abbé Pierre Roy, curé de St-Norbert ; M. l'abbé Narcisse Pelletier, curé de

Stanfold ; Antoine Gagnon, écuyer, agent des terres de la couronne ; Bazile Thérooux, écuyer, avocat ; L. Gonzague Houle, écuyer, avocat ; Onésime Caron, écuyer, avocat ; M. Jacques Paradis, cultivateur et M. Mathias Talbot, cultivateur, tous de St-Christophe ; Joseph-Octave Bourbeau, écuyer, marchand, de Ste-Victoire ; Louis Richard, devenu plus tard l'honorable M. Louis Richard, conseiller législatif ; François-Xavier Pratte, écuyer, notaire ; M. Théophile Girouard, commerçant de bois ; M. Édouard-Germain Paradis, rentier, tous quatre de Stanfold, et M. Elzéar Ouellet, marchand, d'Arthabaska.

Le premier numéro de *L'Union* parut le 14 décembre 1866. Son parrain fut le regretté Mgr LaFlèche, alors coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières, qui lui donna un nom en rapport avec la mission que s'imposaient les fondateurs.

“Il faut travailler, disait Sa Grandeur,—dont le magnifique ouvrage “*Considérations sur la société civile*” venait de paraître,—il faut travailler à la diffusion dans vos Cantons de l'Est des bons principes religieux, sociaux et politiques. C'est ainsi que nous arriverons à l'union des cœurs et des esprits dans une même foi et un même patriotisme”.

Aussi fut-on peu surpris de trouver dans la toilette du nouveau-né ce motto des plus appropriés, quintessence d'une vérité primordiale qui s'impose plus que jamais à la race canadienne-française en ce pays : “*L'union fait la force*”.



MGR L.-F. LAFLECHE,  
deuxième évêque des Trois-Rivières.

## SA GRANDEUR MGR LAFLECHE

Mgr Laflèche, né à Ste-Anne-de-la-Pérade, le 4 septembre 1818, fut ordonné prêtre à Québec, le 7 janvier 1844, par Mgr Turgeon. Après avoir exercé le ministère en qualité de vicaire à St-Grégoire, il partit, le 14 avril 1844, pour les missions de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest. Il y demeura jusqu'au 4 juin 1856, époque à laquelle il s'embarqua pour revenir à Québec.

Le 4 juillet 1856, il arriva à Montréal. De retour de ses missions, il devint membre de la Corporation du séminaire de Nicolet, dont il fut supérieur avec le titre de vicaire général du diocèse des Trois-Rivières. En 1861, le 8 septembre, il fut appelé à l'évêché des Trois-Rivières par Mgr Thomas Cooke, qui le chargea de l'administration des finances, avec le titre de curé, en 1862.

Le 26 novembre 1866, Pie IX le créa évêque d'Anthédon et coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières, *cum futura successionem*. Il fut sacré le 25 février 1867, dans la cathédrale des Trois-Rivières, par Mgr Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, assisté de Mgr Lynch, évêque de Toronto, et de Mgr Charles Laroque, évêque de St-Hyacinthe.

Le 11 avril 1869, Mgr Cooke, devenu malade, le nomma administrateur, et, le 30 avril 1870, il devint évêque en titre des Trois-Rivières par le décès de Mgr Cooke.

Mgr Laflèche assista au concile œcuménique du Vatican, en 1870, et fit ensuite cinq voyages à la Ville Éternelle en diverses circonstances. C'est dans l'une de ses

visites *ad limita* qu'il reçut le titre d'assistant au trône pontifical et de comte romain.

Le deuxième évêque des Trois-Rivières, monseigneur Louis-François Richer-Lafèche, est décédé le 14 juillet 1898, dans sa ville épiscopale, dans la 80<sup>e</sup> année de son âge, la cinquante-cinquième de son sacerdoce et la trente-deuxième de son épiscopat. Ce vaillant évêque a succombé au champ d'honneur, les armes à la main, au cours de sa visite pastorale. Mortellement atteint, il lui a fallu rentrer dans sa ville presque immédiatement et, quelques jours plus tard, il rendait son âme à Dieu en pleine possession de ses facultés mentales.

L'Église du Canada a perdu en Mgr Lafèche l'un de ses chefs les plus distingués, un érudit, un orateur et un champion inébranlable de ses droits. Jamais il ne se laissa décourager par les contretemps dans sa lutte pour la suprématie de l'Église. Toute sa vie, il n'a cessé de la proclamer et de la revendiquer par la parole et par la plume. Un seul reproche a pu lui être adressé, c'est qu'il semblait être sous l'impression que l'intrépidité suffit pour assurer le triomphe des doctrines et que la tactique, en pareil cas, n'a qu'une importance secondaire.

La patrie canadienne a perdu en Mgr Lafèche un grand patriote, un homme dont le patriotisme se confondait presque avec son amour de l'Église, et en cela il était la preuve vivante de cette grande maxime léguée par Mgr Affre, mort sur les barricades de Paris : " Plus on est prêtre, plus on est patriote ".

Les funérailles de Mgr Lafèche ont eu lieu le 19 juillet, en présence d'un nombreux clergé et de presque tous

les évêques de la province. La translation de ses restes mortels a été présidée par l'archevêque d'Ottawa, le service a été chanté par l'archevêque de Québec, et l'oraison funèbre, prononcée par l'archevêque de Montréal, est un des plus beaux morceaux d'éloquence sacrée qui aient été entendus au Canada.

La naissance et le baptême du filleul de Mgr Laffèche furent annoncés au public par la voix du *Journal des Trois-Rivières*, le 4 décembre 1866.

### UN NOUVEAU CONFRERE

Il doit se publier, la semaine prochaine, à Arthabaska-ville, un nouveau journal, qui aura pour titre "L'Union des Cantons de l'Est". La rédaction en sera confiée à M. Onésime Caron, jeune homme de talent, qui a fait avec un grand succès ses études légales à l'Université Laval de Québec. Nous le croyons parfaitement à la hauteur de la mission dont il se charge et nous pensons qu'il l'accomplira avec honneur pour lui et avantage pour le public.

La tâche dont il assume la responsabilité, avec la volonté énergique de la mener à bonne fin, est noble et digne de tous ses efforts. S'il parvient à son but, comme nous en avons l'espoir, il pourra se flatter d'avoir accompli une œuvre dont la Religion et la Patrie lui seront reconnaissantes. Ce journal sera spécialement dévoué aux intérêts des cultivateurs. Il travaillera à répandre au sein des campagnes les connaissances dont le cultivateur a surtout le plus grand besoin dans l'exécution des travaux de la ferme. Il l'initiera à tous les progrès que fera l'agriculture

et lui fera connaître les améliorations au moyen desquelles il pourra cultiver avec le plus de profit et le plus d'avantage. Enfin, il se dévouera spécialement à la classe agricole.

Puissent les habitants des Cantons de l'Est prodigier à cette feuille un encouragement réel et efficace ! Puissent-ils apprécier, suivant toute leur valeur, les sacrifices que l'on fait pour les doter d'un organe dont ils pourront se glorifier. C'est là le vœu que nous formons pour ce nouveau journal, et nous espérons que notre vœu se réalisera par une longue et prospère existence.

### L'ARTICLE-PROGRAMME DE "L'UNION DES CANTONS DE L'EST", IL Y A 50 ANS

Depuis quelques années, on désirait avoir, dans le district d'Arthabaska, une feuille périodique française qui, tout en encourageant l'agriculture et la colonisation, répandrait parmi les habitants de cette importante portion du pays qu'on appelle les Cantons de l'Est de bons principes et de saintes doctrines.

Persuadés nous-mêmes de l'utilité pour ne pas dire de la nécessité d'un journal de ce genre, nous avons résolu de prendre l'initiative, après avoir reçu l'approbation d'un grand nombre de personnes sages et éclairées.

Catholique et conservateur, nous professons un grand respect pour l'autorité religieuse et civile ; et fermement appuyé sur nos convictions, nous combattons de toutes nos forces, et sans relâche, les doctrines funestes et les

maximes fallacieuses des ennemis avoués ou déguisés de la vérité, de la justice et du bien.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des grands événements qui s'accomplissent, de nos jours, en Europe et en Amérique. Nous attirerons surtout leur attention sur le Canada, le Mexique et l'Italie. Le Canada passe maintenant par une des phases les plus importantes de son histoire ; le Mexique est en lutte contre le désordre et l'anarchie ; l'Italie, entraînée par le vertige des révolutions, et méconnaissant les premiers éléments de la justice et du droit, voudrait mettre le comble à son ingratitude et à son impiété, en posant une main sacrilège sur la Ville Eternelle, où règne l'Immortel Pie IX, et dépouiller l'Eglise de sa doctrine et de son gouvernement.

Nous nous occuperons, comme tous les autres journaux, de politique, de science et de littérature ; mais nous serons surtout dévoué, pour le plus grand avantage des cultivateurs, aux intérêts de l'agriculture et de la colonisation. Ayant été élevé à la campagne, étant fils de cultivateur, et ayant même cultivé le sol, nous sommes en état de connaître les besoins du peuple des campagnes.

Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour remplir un de nos principaux objets, qui sera le défrichement des terres incultes, et pour faire apprécier à l'homme des champs les plus grands avantages de sa situation, et le persuader qu'il ne saurait trouver nulle part ailleurs que dans l'exercice de sa noble profession une plus grande somme de santé, d'indépendance et de bonheur véritable. Aussi, nous efforcerons-nous de convaincre les jeunes gens de la campagne qu'ils sont dans une erreur capitale.

lorsqu'ils s'imaginent que leur patrie est trop petite pour les contenir, et trop pauvre pour les nourrir, et qu'il leur faut abandonner le beau ciel du Canada, pour aller dans une terre étrangère, manger dans la misère et les larmes, le pain noir de l'exil.

Nous savons la responsabilité que nous assumons en prenant la rédaction d'un journal, et le lourd fardeau que nous imposons à nos faibles épaules ; néanmoins fort de notre cause et de nos intentions, nous avons bon espoir, persuadé comme nous le sommes, avec le grand Fénélon, que " la hardiesse et le travail surmontent les plus grands obstacles, et qu'il n'y a rien d'impossible à ceux qui savent oser et souffrir ".

En dépit des difficultés que nous nous attendons de rencontrer dans l'accomplissement de notre œuvre, nous marcherons toujours avec fermeté et courage, comptant beaucoup sur le patronage du public en général et des habitants des Cantons de l'Est, en particulier, aux intérêts desquels ce journal est spécialement dévoué.

14 décembre 1866.

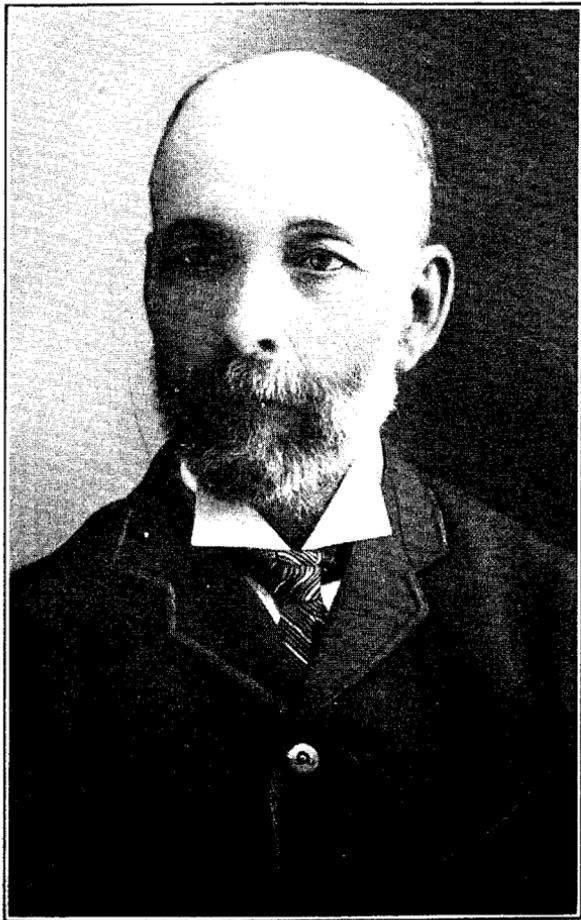
Lorsque M. P.-L. Tousignant devint rédacteur en chef de " l'Union des Cantons de l'Est ", en mars 1868, il publia l'article suivant :

**" L'UNION DES CANTONS DE L'EST, 11 MARS, 1868.**

*L'Union fait la force.*

Au lecteur :

" L'Union des Cantons de l'Est " cesse aujourd'hui d'être rédigée par un comité de collaborateurs.



P.-L. TOUSIGNANT,  
ancien rédacteur de " L'Union des Cantons de L'Est ".

L'importance d'un journal dans cette partie de la province est telle, surtout lorsque, comme dans le nôtre, il est sincèrement dévoué aux intérêts religieux et matériels des Canadiens-Français, nos compatriotes, que nous n'avons pas hésité un seul instant à en prendre la rédaction.

En ce faisant, nous avons l'intime conviction de nous rendre utile au pays, de contribuer plus ou moins à l'avancement intellectuel et moral des populations, en répandant sur elles la connaissance des bons principes et des saines doctrines.

Enfin, nous nous ferons avec plaisir le continuateur de l'œuvre des patrons de l'Union ! Marchant au même but, appuyé sur l'encouragement de tous, nous avons l'espoir de nous trouver toujours à la hauteur de la mission dont nous sommes chargé.

Nous y allons de tout cœur, nous pourrions dire de toutes nos forces ; sans nous faire illusion sur les difficultés et les traverses que l'on nous a prédites dans la nouvelle carrière que nous embrassons, nous pouvons cependant promettre d'y marcher d'un pas d'autant plus ferme, que nous avons une ligne de tracée, un chemin de frayé que nous devons à nos devanciers, dans le prospectus de ce journal.

De cette ligne, de ce tracé nous ne dévierons jamais. Nous voulons que notre journal soit, comme dans le passé, un journal vraiment catholique, sincèrement dévoué à la nationalité canadienne-française. "Notre foi, notre langue, et nos institutions", voilà la devise du journal, le point de ralliement de tous nos compatriotes, que nous avons mission de maintenir et de défendre en toutes circonstances.

Oui ! nous la défendrons, cette foi de nos pères, des attaques que l'on pourrait faire pour nous la ravir ; nous unirons aussi, chaque fois que l'occasion s'en présentera, notre faible voix à celles de nos prêtres, de notre clergé, afin de faire revivre au fond des cœurs canadiens-français, le sentiment religieux, l'amour de notre langue et cet attachement si profond aux institutions du pays, qui furent, de tout temps, la marque caractéristique de notre nationalité.

L'avenir saura nous dire si nous avons réussi. Nos moyens sont faibles, il est vrai, mais nous avons l'espoir qu'avec de la bonne volonté, de l'énergie et de la persévérance, nous mènerons à bonne fin l'œuvre si importante des fondateurs de l'Union.

“ L'Union fait la force ”. Nous espérons que l'on comprendra partout la justesse de cet axiome national et que l'on secondera libéralement nos humbles efforts, en donnant au journal un encouragement aussi largement marqué que par le passé. Cette union de notre bonne volonté avec celles de nos abonnés nous est une garantie pour l'avenir et le succès de l'œuvre que nous avons à faire prospérer !

P.-L. TOUSIGNANT.

---

### PRECIS HISTORIQUE DE “ L'UNION DES CANTONS DE L'EST ”

Du 14 décembre 1866, jusque dans le cours de l'année 1869, “ L'Union des Cantons de l'Est ” fut sous la direction

et le contrôle des seize fondateurs, et eut pour rédacteurs pendant la première année MM. Onésime Caron et L.-G. Houle, tous deux avocats.

Dans le cours de 1867, M. P. L. Tousignant fut chargé de la rédaction, avec quelques collaborateurs.

Le 11 mars 1868, M. Tousignant en devint l'unique rédacteur et, en 1869, il en acquit la propriété.

M. Tousignant occupa la charge de rédacteur de "*l'Union*" jusqu'à sa nomination comme shérif d'Arthabaska, par le gouvernement Mercier, en 1887. Il garda la propriété du journal jusqu'en 1890.

De 1887 à 1890, M. Arsène Picher, avocat, fut locataire et rédacteur de "*l'Union*".

En 1890, M. Tousignant vendit le tout à une compagnie composée de MM. W. Laurier, Joseph Lavergne, J. L. Cannon, Ferdinand Beauchesne et Louis Lavergne.

Après quelque temps les quatre premiers vendirent leurs parts à M. le notaire Louis Lavergne, qui en resta seul le propriétaire jusqu'en 1901. A cette date, M. Renaud Lavergne, avocat, en devint le propriétaire et le fut jusqu'en février 1918, alors qu'il vendit à la compagnie actuelle : "Imprimerie d'Arthabaska Incorporée".

De 1890 à 1897, M. Joseph Lavergne fut le principal rédacteur. Il eut pour successeur, de 1897 à 1899, l'avocat J.-S. Doucet ; de 1899 à 1901, l'avocat J.-E. Perrault ; de 1901 à 1902, l'avocat Antonio Perrault ; de 1902 à 1906, les avocats J.-E. Perrault et Gustave Perrault ; de 1906 à 1918, M. Renaud Lavergne, avocat.

Aujourd'hui "L'Union des Cantons de l'Est" est dirigée par un comité de collaborateurs.

Les imprimeurs du journal de 1866 à nos jours furent MM. Belle-Isle, Weller, Denis Leblanc, Létourneau, Duval et Zéphirin Nault.

Parmi tous les rédacteurs qui se sont succédé à "L'Union des Cantons de l'Est", celui qui fit le plus long séjour est donc M. P.-L. Tousignant.

M. Tousignant fut un homme de lettres, un polémiste tenace, une plume facile et féconde.

Toutes les polémiques qu'il a soutenues, tous les combats politiques qu'il a livrés sont du domaine du passé.

Pour en faire une étude adéquate il nous faudrait pouvoir lire son journal, mais hélas ! la collection de "L'Union", pour cette époque, est introuvable. En feuilletant cette collection nous verrions M. Tousignant à l'œuvre et sa manière de procéder. Quoiqu'il en soit, les bleus et les rouges ont encore la souvenance de cet adversaire avec lequel il leur a fallu compter.

Il y avait près de trente-cinq ans que M. Tousignant avait abandonné le journalisme quand il est mort. C'est dire que bien peu de nous l'ont connu au temps qu'il rédigeait "L'Union". Plus rares encore sont ceux qui savent comment il est arrivé à la carrière de journalisme, sa préparation et ses débuts, les obstacles qu'il lui a fallu surmonter et vaincre.

Pierre-Ludger Tousignant était le fils de Pierre Tousignant et de Sophie Genest-Labarre. Il naquit le 22 juillet 1843, à Drummondville, où il passa les quatorze

premières années de sa vie. Ses parents, qui n'étaient pas fortunés, ne furent pas en état de l'envoyer dans un collège classique ou commercial. Où puisa-t-il donc son instruction ? Comment arriva-t-il à ce degré de connaissance qui paraîtra étonnant, si on tient compte qu'il n'a pas eu l'avantage de fréquenter les grandes écoles ?

C'est ici que l'on va toucher du doigt ce que peut faire un jeune homme studieux, énergique et persévérant.

Dès l'âge de 10 ans, le jeune Tousignant commença à servir la messe à Drummondville, afin de se ramasser quelques sous pour s'abonner à une petite bibliothèque, tenue par un nommé David surnommé le Saint David. De la sorte il pouvait satisfaire son amour de la lecture. En ces temps, les livres de lecture étaient bien rares. Il fréquenta l'école de son village natal, jusqu'à l'âge de 12 ans. De 12 ans à 14 ans, il travailla avec son père, qui était menuisier.

De 1857 à 1865, il fut commis à l'Avenir et à Wotton. Pendant ces huit années passées près d'un comptoir, il ne perdit pas de vue l'objet de ses désirs : s'instruire. Il employait tous ses moments de loisir, les longues veillées de l'hiver à la lecture et à l'étude de la grammaire.

Aussi, en 1865, lorsqu'il arriva à Sherbrooke il put s'engager comme assistant régistrateur et même commencer l'étude du notariat. Tousignant était né journaliste. Il ne tarda pas à fonder, avec quelques amis, un petit journal, qu'ils intitulèrent " L'Oiseau Moqueur ". C'était une petite revue bi-mensuelle, aux allures satiriques, quelquefois mordantes. Ce petit journal humoristique était reçu

et lu à Arthabaska. C'est ainsi qu'on fit la connaissance avec le futur rédacteur de " L'Union des Cantons de l'Est".

Aussi, en 1867, lorsqu'on eut besoin d'un rédacteur pour le journal, fondé depuis un an à St-Christophe, on jeta les yeux sur le rédacteur de " l'Oiseau Moqueur ". Monsieur Suzor, l'âme dirigeante du journal des Bois-Francis, entra en pourparlers avec Tousignant, qui accepta d'entrer à la rédaction de " L'Union des Cantons de l'Est ". Il était alors âgé de 24 ans. A 44 ans, il devint shérif et prit sa retraite à 74 ans. Il vécut trois ans à la retraite et mourut âgé de 77 ans, le 28 juillet 1920.

C'était un croyant et un pratiquant.

M. P. L. Tousignant avait épousé, à St-Grégoire, le 22 juillet 1868, Marie-Lucie Virginie Hébert, fille de Hilaire et de Lucie Doucet.

Madame Tousignant demeure actuellement à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

\* \* \*

## NOTICE NECROLOGIQUE DE P.-L. TOUSIGNANT

La vie nous emporte si vite, ou mieux, la mort nous prend si tôt, que la disparition de M. Tousignant n'évoque pour la plupart d'entre nous que le souvenir d'un fonctionnaire méticuleux, de tournure ascétique et de mœurs austères, que des habitudes réglementées, puis la maladie et la retraite ont de plus en plus isolé de ses concitoyens.

Et pourtant, rien ne ressemble moins à cette paisible fin que les débuts mouvementés de sa longue carrière. Nos

ainés ont connu un autre M. Tousignant, journaliste, tribun, politicien ; il menait une existence toute projetée au dehors. Appartenant à une génération pour qui la politique eut beaucoup d'attrance, il fut entraîné par la fougue de son tempérament dans toutes les mêlées électorales de son temps. Il savait mettre en œuvre les partis, leur insuffler sa vigueur, les aiguillonner de sa plume acérée, âpre dans son éloquence et dans son écrit.

Comme toutes les volontés puissantes, il pouvait concentrer ses énergies en un solide faisceau vers le but jugé digne de sa poursuite : et l'on sait que la haine est souvent la rançon qu'ont à payer ces caractères bien trempés ; mais la nature forte de M. Tousignant ne le laissait pas se troubler : il fallait aller de l'avant comme les meilleurs batailleurs, comme les conquérants.

Aussi bien eut-il à jouer partie contre un capricieux adversaire, la fortune, qui ne lui fut pas dès l'abord clémente. Réduit à ses propres ressources dès l'âge de quatorze ans, il déploya contre elle le même entrain que dans ses campagnes contre les hommes et les idées. Et d'elle aussi il vint à bout.

Mais,—le destin a de ses ironies,—ayant fini de lutter pour la vie, il eut à combattre contre la mort. Sa vaillance ne l'abandonna pas, même en face de l'ennemi qui finit toujours par triompher. Il ordonna tous ses moments à un de ces régimes sévères que seule la discipline chrétienne parvient à supporter : il recula jusqu'à ses soixante-dix-sept ans la fatale échéance.

Cet homme d'action, qui s'était instruit lui-même, et

que le soin de sa santé condamnait à de trop grands loisirs, se tourna dès lors vers les études d'ordre spéculatif. Il dégagea de ses lectures les idées générales, les principes qu'il n'avait qu'entrevis au hasard des livres que, de tout temps, il avait aimés. C'est ce qui, dans l'apaisement de sa vieillesse, le fit aspirer chaque jour davantage à l'éternelle vérité qu'il possède désormais.

JULES POISSON.

\* \* \*

En outre des rédacteurs en office il y eut des collaborateurs ou correspondants.

Je ne les connais pas tous, je mentionnerai ceux qui figurent sur le tableau commémoratif du cinquantenaire.

M. l'abbé C.-F. Baillargeon, ancien curé de Stanfold, l'avocat Édouard Richard, le poète Adolphe Poisson, et, le dirai-je ? Votre humble serviteur.

\* \* \*

## LE CINQUANTENAIRE DE "L'UNION DES CANTONS DE L'EST".

Le 14 décembre 1916, "L'Union des Cantons de l'Est" célébrait avec grandes pompes et un brillant succès le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Son rédacteur, Monsieur Renaud Lavergne, et son gérant, M. Zéphirin Nault, ne négligèrent rien pour donner satisfaction à leurs nombreux abonnés et intéresser le public en général.

Un numéro spécial, comprenant des articles écrits pour la circonstance, et une foule de notes historiques, biographiques des fondateurs collaborateurs et des imprimeurs ; telles furent les étrennes distribuées pour commémorer ce jour mémorable dans les annales de l'histoire des Bois-Francis.

Ceux qui ont eu le bonheur de lire ce numéro-souvenir de "*l'Union*" et de voir le tableau commémoratif ont pu juger, par eux-mêmes, de la valeur réelle de ces travaux vraiment artistiques.

Les témoignages de félicitations reçus d'un grand nombre de confrères dans le journalisme, et que nous reproduirons plus loin, sont là pour l'attester.

Le 14 décembre 1916, jour anniversaire, une grand'messe d'actions de grâces fut célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Christophe.

M. l'abbé C.-E. Mailhot, ancien curé de Saint-Paul de Chester, officia, et M. l'abbé L.-A. Côté, curé de la paroisse, prononça l'allocution suivante :

\* \* \*

**ALLOCUTION DE M. L'ABBE COTE, AU JOUR DES  
NOCES D'OR DE "L'UNION DES CANTONS  
DE L'EST"**

Mes frères,

Je n'ai pas l'intention de faire un long discours, mais je crois que l'événement que nous célébrons aujourd'hui mérite une mention spéciale.

Le 50ème anniversaire de l' " Union des Cantons de l'Est ", journal fondé dans le village d'Arthabaskaville, au 14 décembre 1866, est un événement important pour nous, et qui fait époque dans l'histoire de notre ville d'Arthabaska.

Et, puisque ce journal a été fondé par les soins d'un curé de cette paroisse, avec la haute approbation de son évêque, il est juste que le curé d'aujourd'hui unisse sa voix à celle de ceux qui s'intéressent à ce journal, pour remercier Dieu des grâces reçues.

C'est une pensée de foi qui a animé la direction de notre journal d'Arthabaska, lorsqu'elle a voulu venir à l'église célébrer cet important et mémorable anniversaire, afin de remercier Dieu des grâces reçues durant les cinquante années écoulées et demander ses bénédictions pour les années qui vont suivre. On a voulu reconnaître que tout vient de Dieu : la vie, le succès, le progrès, la prospérité. Les hommes peuvent se donner de la peine, travailler beaucoup, mais c'est Dieu qui donne le succès.

Bien des fois, j'ai entendu Mgr Laflèche exprimer, dans sa grande éloquence, cette profonde vérité. Il l'exprimait particulièrement aux jours de ses noces d'or sacerdotales et de ses noces d'argent épiscopales. On lui rappelait tout ce qu'il avait fait dans son église des Trois-Rivières : j'ai travaillé, répondait-il, j'ai fait ce que j'ai pu, mais en réalité, je n'ai été qu'un serviteur inutile, c'est Dieu qui a tout fait, c'est, ajoutait-il, ce que nous enseigne S. Paul, en parlant de son apostolat : " J'ai planté, dit-il, Appollon a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ".

Un journal bien dirigé est un facteur important dans



J.-O. BOURBEAU,

ancien marchand à Victoriaville. Dernier survivant des  
Fondateurs de "L'Union des Cantons de L'Est".

une localité. Il peut beaucoup pour le bien. C'est cette pensée, assurément, qui a porté le grand évêque, Mgr Laflèche, à approuver la pensée qu'avait le premier curé de cette paroisse, le fondateur de St-Christophe, le vénérable Mgr Suzor, de doter son village d'un journal.

Je crois être dans la vérité historique, en disant que le premier mérite de la fondation de notre journal revient à Mgr Suzor. Mgr Laflèche, qui venait d'être choisi pour le coadjuteur de Mgr Cooke, désirait aussi l'établissement de ce journal ; il l'approuva, s'y intéressa, et lui aurait même donné sa devise : " L'Union fait la force ". Et c'est pour cela que, dans sa brillante édition d'aujourd'hui, l'" Union des Cantons de l'Est " appelle Mgr Laflèche son " Parrain " .

Je suis certain que c'eût été un bonheur bien sensible pour Mgr Suzor de venir aujourd'hui s'unir à nous, pour exprimer sa joie de voir le journal qu'il a fondé, arrivé plein de vie à sa cinquantième année d'existence. Son grand âge ne lui permet pas de faire ce voyage, il a plus de 90 ans, mais, je n'en doute pas, il est avec nous d'esprit et de cœur dans cette fête.

Il n'y a plus que deux survivants parmi les fondateurs de l'" Union des Cantons de l'Est " : Mgr Suzor et M. Octave Bourbeau, de Victoriaville. Il me fait plaisir de voir M. Bourbeau au milieu de nous. Je lui souhaite d'atteindre au moins les jours de Mgr Suzor.

Au milieu de cette messe d'actions de grâces, je crois de mon devoir de présenter au bon Dieu, au nom des fondateurs et de tous ceux qui s'intéressent à notre journal,

nos plus sincères actions de grâces pour toutes les grâces reçues.

En établissant le nouveau journal, Mgr Laflèche et Mgr Suzor voulaient qu'il fût un journal franchement catholique et le soutien de l'autorité religieuse, en même temps qu'il travaillerait dans l'intérêt des classes agricoles, industrielles et commerciales.

*L'Union fait la force.* Grouper les volontés, les talents, les énergies avec le progrès sous l'égide de l'Église, c'était dans leur pensée, marcher vers un succès certain. Et, si cette partie des Cantons de l'Est que nous habitons a marché si rapidement vers le progrès, sans aucun doute, il faut donner une bonne partie de ce mérite au journal d'Arthabaska.

Il a pu, dans sa longue existence, commettre quelques fautes ; il ne serait guère humain s'il n'en avait pas commises ; mais, il me semble qu'en somme il a été assez fidèle à la devise et aux intentions de ses vénérables fondateurs. Et je vois là l'une des causes principales de sa prospérité et de sa longue existence.

Il ne m'appartient pas de parler de ceux qui l'ont conduit et dirigé jusqu'aujourd'hui. Catholiques convaincus, hommes de travail, d'énergie et d'initiative, ils se sont efforcés de lui garder le caractère qui convient à un journal catholique français.

Dieu a couronné leurs efforts ; ensemble remercions-le des grâces accordées.

Que l'"Union des Cantons de l'Est", fidèle à ses traditions, s'efforce d'être toujours un journal franche-

ment catholique et digne, et Dieu lui continuera ses faveurs du passé. C'est ce qu'ensemble encore, nous allons demander durant cette messe solennelle que nous célébrons:

Que le bon Dieu lui continue encore longtemps le même succès et la même prospérité, qu'il célèbre le 100ème anniversaire de sa fondation, dans cette même église de St-Christophe.

Et, si parmi les auditeurs d'aujourd'hui, il s'en trouve pour assister à ce centenaire, qu'ils veuillent bien nous accorder ce jour-là un souvenir dans leurs prières, comme nous demandons présentement bien du fond du cœur au bon Dieu de bénir tous ceux qui ont assisté à la fête d'aujourd'hui".

\* \* \*

#### MESSE DE JEUDI LE 14 DECEMBRE

##### SERVANTS

Cérémon'aire : Lucien Houle.

Thuriféraire : Arthur Létourneau.

Maurice Robitaille

Acolytes :

Roland Poisson

Officiant : M. Mailhot C.-E.

##### ORGUE

Avant la messe

Cantique : Au chant de la reconnaissance

Solistes : Henri Plamondon,

Henri Croteau.

Messe des Anges : Chœur du Collège.

Solistes : M. L.-P. Beaudet,

M. C.-R. Garneau, N.P.

Offertoire : Célébrons le Seigneur, [de Rupès].

Solo : N. Brisson.

Après la messe,

Cantique : Percant les voiles de l'aurore ;

Solistes : Henri Plamondon,

Henri Croteau.

Au chœur nous avons remarqué M. l'abbé Richard, chapelain du noviciat du Sacré-Cœur et M. l'abbé Ludger Lavigne, vicaire de St-Christophe.

Au premier rang d'une assistance distinguée nous remarquons M. Octave Bourbeau, de Victoriaville, un des fondateurs de l'"Union des Cantons de l'Est".

Après la messe du cinquantenaire, M. Bourbeau visita nos bureaux et nos ateliers. Il nous raconta de vieux souvenirs se rapportant à la fondation de "l'Union". Nous lui fîmes voir la première presse qui a imprimé "l'Union" et plusieurs autres choses qui datent de la fondation de ce journal, entre autres une statue de S. Joseph, patron de l'atelier. Cette statue, depuis cinquante ans, a toujours eu la place d'honneur dans l'atelier. Elle n'est pas artistique, mais nous y tenons beaucoup parce qu'elle fut bénite par Mgr Suzor et installée par les fondateurs dans l'atelier.

\* \* \*

Au lendemain de ses Noces d'or, "L'Union des Cantons de l'Est" reçut les félicitations et les vœux de bonheur d'un grand nombre de ses confrères dans le journalisme. Citons-en quelques-uns :

Du "Saint-Laurent" :

"C'est toute une page d'histoire, et combien intéressante ! que vient d'écrire et illustrer de portraits désormais historiques, le vaillant journal d'Arthabaska, "L'Union des Cantons de l'Est".

Cinquante ans sur la brèche, passant par bien des épreuves, faisant même peau neuve dans bien des circons-

tances, selon les exigences du temps et le cours des idées nouvelles, mais toujours vaillant, solide, soumis à l'autorité catholique avant tout et semeur fécond de principes religieux et sociaux, venant au secours de la société dans laquelle il était lu, apprécié et estimé. Ce journal d'Arthabaska peut remonter à sa source sans avoir à rougir de ses commencements et se montrer fier et orgueilleux d'une carrière bien remplie sous la direction d'hommes éminents dans le clergé, la magistrature, la politique et le commerce.

On peut dire que trois hommes en ont été les têtes dirigeantes et l'âme inspiratrice : ce sont M. P.-L. Tousignant, à ses débuts, puis M. Louis Lavergne, aujourd'hui Sénateur, et son fils Renaud Lavergne, qui marche sur les traces des deux autres et fait du journal un des mieux rédigés et des plus intéressants parmi la longue série des journaux hebdomadaires publiés en dehors des grands centres.

C'est une heureuse idée que MM. Lavergne, père et fils, ont eue de célébrer un numéro de gala le cinquantième de la fondation de leur journal.

Ce sont des pages à lire et à relire, qui vont demeurer et serviront à l'histoire si belle, si mouvementée, si captivante des Cantons de l'Est.

La prime elle-même, qui fait revivre par l'image le souvenir des fondateurs, propriétaires et rédacteurs de "l'Union des Cantons de l'Est", est une œuvre d'art qui a un mérite sincère et qui parle éloquemment en faveur de ceux qui ont le culte du passé et qui ne veulent pas laisser à l'oubli les noms des pionniers du journalisme chez eux.

Toutes nos félicitations et nos souhaits de prospérité

et de bonheur à ce vaillant confrère qui fait honneur à ses propriétaires actuels et qui fait tant de bien dans le cercle intellectuel et commercial où il est lu et jugé à sa juste valeur.

“ ARGUS ”.

\* \* \*

De la “ Vérité ”:

“ L'Union des Cantons de l'Est ” célèbre son cinquantenaire. A cette occasion le confrère fait revivre l'histoire de la presse dans cette région si progressive.

Dans un magnifique tableau on voit les principales figures des pionniers de l'Eglise et de la presse à Arthabaska.

Le drapeau canadien aux armes du Sacré-Cœur orne ce tableau historique si parlant.

Nos félicitations, nos remerciements et nos bons souhaits ”.

\* \* \*

Du “ Devoir ”:

“ L'Union des Cantons de l'Est ” a célébré ces jours derniers le cinquantenaire de sa fondation. Il est, avec le *Progrès du Golfe*, l'*Eclaireur* et une couple d'autres, du type de ces journaux régionaux intéressants à lire, même pour quiconque ne partage pas toutes leurs opinions et ne connaît guère le coin du pays où ils se publient. Les journalistes des petites villes ont une mission utile à remplir,

quand elle leur paraîtra modeste. On ne peut que souhaiter qu'ils continuent leur besogne. "*L'Union des Cantons de l'Est*" a publié, à l'occasion de cet anniversaire, un numéro-souvenir de lecture agréable, où l'on trouve des articles signés de noms avantageusement connus dans le monde du Barreau et des lettres canadiennes-françaises. Nos meilleurs compliments au journal d'Arthabaska".

\* \* \*

De la " Presse " :

" *L'Union des Cantons de l'Est* ", d'Arthabaska, vient de publier un numéro fort intéressant à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Cette carrière, qui semble longue pour un journal établi dans un milieu si essentiellement anglais, a été une série non interrompue de luttes pour la défense de la religion et des droits des Canadiens-Français et le maintien de notre langue. Dans ce numéro spécial " l'Union " reproduit le programme adopté par ses premiers directeurs, en 1866 — programme essentiellement catholique — et ses nombreux lecteurs sont là pour témoigner que ce journal y est resté fidèle. Nos meilleurs souhaits de prospérité au confrère ".

\* \* \*

Du " Bien Public " :

" *L'Union des Cantons de l'Est* ", publiée à Arthabaska, célèbre avec éclat le cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion le journal publie un numéro spécial très bien fait, et distribue sur carton fort le groupe photo-

graphié des fondateurs et bienfaiteurs de l'œuvre qu'il poursuit avec succès.

Nos félicitations et nos vœux de longue vie ”.

\* \* \*

(De l'Action Catholique).

“ Plusieurs de nos vaillants confrères de la presse provinciale ont publié de fort jolis numéros de luxe, à l'occasion de la fête de Noël. Nous avons particulièrement remarqué ceux que nous ont adressés *Le Bien Public, le Courrier et le Nouveau Trois-Rivières*, des Trois-Rivières, *le Madawaska*, d'Edmoundston, N. B., *le Progrès du Saguenay*, de Chicoutimi. Nous leur en offrons nos félicitations très sincères. C'est un effort de vitalité et de prospérité qui leur fait le plus grand honneur.

Mais entre tous ces numéros de luxe se distingue surtout, tant par son fini que par le vif intérêt que présente la rédaction de choix dont elle est remplie, la belle édition spéciale de seize pages, avec supplément-tableau, publiée par “ *l'Union des Cantons de l'Est* ” d'Arthabaska, pour célébrer le cinquantenaire de sa fondation. On a là un raccourci délicieux de l'histoire de la “ conquête française ” dans les Cantons de l'Est, et une série de portraits qui font revivre sous nos yeux toute une pléiade d'hommes bien connus dans nos annales du Canada français, ecclésiastiques et laïques, depuis Mgr La Flèche jusqu'au député actuel d'Arthabaska à la Législature.

Le tableau donné au supplément et qui, avec les portraits des fondateurs : les La Flèche, les Suzor, les Côté,



LOUIS-RENAUD LAVERGNE,  
avocat, C. R.,  
ancien rédacteur de "L'Union des Cantons de L'Est".

les Laurier, les Bourbeau, fournit ceux de tous les rédacteurs et des imprimeurs du journal depuis cinquante ans, est particulièrement intéressant. Décoré de la fleur de lis et du drapeau canadien-français aux armes du Sacré-Cœur, il a une saveur toute canadienne-française, qui charme. Nos sincères compliments et nos vœux !”

\* \* \*

Parmi tous ces témoignages de félicitations, qu’il me soit permis de dire qu’il y en a un qui prime tous les autres.

Il a une très haute valeur, et il est d’une très grande importance historique.

En effet, le Vénérable nonagénaire, Mgr P.-H. Suzor, P.-R., n’est-il pas le père de “ l’Union des Cantons de l’Est ” ? Il lui a été donné de la suivre dans son enfance, dans sa jeunesse, dans son adolescence, même dans un âge assez avancé, puisque “ L’Union des Cantons de l’Est ” a atteint sa cinquantième année.

Qui mieux que lui pouvait nous faire l’historique de notre jubilaire ?

Nicolet, le 20 décembre 1916.

Monsieur L.-Renaud Lavergne,

“ L’Union des Cantons de l’Est ”

Arthabaska.

Monsieur le Directeur,

Je suis touché plus que je ne puis dire de votre bonne lettre du 12 dernier. Ma pauvre main qui tremble ne pourra pas vous remercier à mon gré de ce souvenir délicat et

des trop élogieuses paroles que contient à mon adresse l'édition jubilaire de votre excellent journal.

D'habiles plumes y ont raconté des pages d'histoire qui m'ont fait revivre ; l'âme d'un vieillard s'entretient surtout de ses souvenirs.

Une scène m'est particulièrement revenue à la mémoire pendant que vous vous apprêtiez à célébrer les noces d'or de " L'Union des Cantons de l'Est "

En 1868, j'avais l'honneur d'accompagner à Rome un détachement de zouaves pontificaux. Tous les aumôniers canadiens furent un jour admis en audience auprès de Pie IX. Comment fus-je amené à prendre la parole quand tous les autres se dérobaient à cette émouvante tâche, c'est ce que j'ignore encore. J'exprimai donc de mon mieux les sentiments dont nous avions le cœur rempli envers le Vicaire de Jésus-Christ ; je lui parlai des Bois-Francis, du courage des colons qui avaient préféré s'y emparer du sol plutôt que d'émigrer vers les villes manufacturières de l'Union américaine, du progrès des paroisses que nous y avons fondées, de l'esprit chrétien de nos braves pionniers, et je finis par lui demander de bénir *nos œuvres*.

Nos œuvres ! pensez bien que dans ce mot mon cœur faisait passer " L'Union des Cantons de l'Est ", fondée depuis deux ans pour prolonger jusqu'au sein des familles, l'apostolat du prêtre et du citoyen chrétien en faveur de la foi, des saines idées, de la morale chrétienne, de la vie rurale sur la terre canadienne, en un mot, en faveur de l'Eglise et de la patrie.

Baptisé par Mgr Lafèche, votre journal fut donc

spécialement béni par le Pape. N'est-ce pas assez pour expliquer le succès et l'admirable vitalité de cet organe créé pour soutenir et défendre ce que nous avons de meilleur et de plus cher ?

Vous avez été bien inspiré en faisant connaître avec précision au public les noms et la carrière de tous les ouvriers de "l'Union". C'est un fait que la vie moderne, malgré le régime démocratique qui est censé tout décentraliser, tend à faire affluer vers les grandes villes les ouvriers de la pensée comme ceux de l'industrie. Or, ce serait un malheur que la pensée régionale cessât d'avoir sa saine expression dans les centres ruraux. Ceux qui ont travaillé depuis cinquante ans à maintenir la vie et l'intérêt de "l'Union des Cantons de l'Est" ont donc fait œuvre patriotique. Ils ont contribué à maintenir tout vif l'un des courants modestes mais salubres où s'alimente le fleuve de la pensée nationale.

Vous méritez personnellement des félicitations, Monsieur le Directeur, vous qui n'avez pas cru enfouir votre talent le jour où vous l'avez consacré à une œuvre de presse régionale. Je fais des vœux pour que vous persévériez dans cette tâche d'intelligent et religieux patriotisme.

Enfin, il est une chose qui me tient particulièrement au cœur et qui résume tous mes sentiments.

Vous avez tenu à rendre à votre journal la devise "*l'union fait la force*", que son parrain avait suggérée à ses premiers directeurs en donnant un nom au nouveau-né. La seconde devise, "liberté sous l'égide de nos lois", n'avait rien de répréhensible, mais j'ai salué le retour de la pre-

mière comme une encourageante marque de votre respect pour les traditions vénérables.

D'après Mgr Lafèche, dont le sens national et religieux était si averti, ce journal devait se donner comme programme de favoriser la conquête du sol canadien par les nôtres et d'accroître nos forces par l'union des intelligences et des cœurs dans le domaine des intérêts catholiques et de la pensée française authentique, qui en est inséparable.

S'il est une chose qui doit d'ailleurs nous conserver la liberté sous l'égide de nos lois, c'est l'union des Canadiens-Français dans toutes les questions religieuses et sociales.

Il est hors de doute que de nos jours le désir du Pape est de voir les catholiques rechercher les moyens de s'unir, de s'entendre. Ses fréquents appels à la charité chrétienne ne concernent pas seulement les relations internationales. Nous avons eu récemment la preuve qu'ils s'adressaient aux catholiques de chaque pays. Dans la pensée du Pape, la meilleure sauvegarde de la justice et des lois qui protègent la liberté est dans la charité, car elle unit toutes les forces de la bonne volonté en nous obligeant à " ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes ". Comme toujours donc votre devise garde le caractère d'un beau programme d'action nationale et religieuse toujours opportun.

Que Dieu continue de bénir votre travail, qu'il veuille bien récompenser tous les bienfaiteurs et ouvriers de notre *journal*, et qu'il accorde aux disparus le repos éternel bien

mérité par la bonne intention de leur travail et de leur dévouement.

Je vous remercie encore une fois, cher Monsieur le Directeur, d'avoir eu la délicatesse de m'associer, au sein de ma solitaire retraite, aux souvenirs que vous avez ravivés chez vos lecteurs pour tous les promoteurs de l'œuvre que vous poursuivez avec tant de distinction.

Agréez l'assurance du religieux dévouement et de la sincère estime d'un vieil ami de " l'Union des Cantons de l'Est ".

Ph.-H. SUZOR, Ptre.

\* \* \*

M. Louis-Renaud Lavergne, avocat, C. R., rédigea " l'Union des Cantons de l'Est " pendant douze ans.

C'est pendant qu'il en était le rédacteur que fut célébré solennellement le cinquantenaire de la fondation du premier journal canadien-français dans les Bois-Francis.

Il avait jugé bon, en ce mémorable anniversaire, de faire revivre la devise première " L'Union fait la force ". Elle disparut de nouveau, le 7 mars 1918.

M. L.-R. Lavergne fut un rédacteur de tact, courtois et d'une inlassable persévérance, malgré les mille et mille déboires qui assaillent invariablement les journalistes.

Il semblait s'être inspiré de la devise du parrain de " L'Union des Cantons de l'Est " : *Suaviter et fortiter*. Douceur et force.

En abandonnant le journalisme, en février 1918, il fit à ses lecteurs, les adieux suivants :

*Deo Gratias !* Vous me permettrez bien, mes chers lecteurs, de commencer ainsi ce que j'ai à vous dire. Eh ! bien, oui, je vous l'annonce, j'ai vendu mon journal ! Et lequel ? me diront, sans doute, plusieurs parmi vous. Celui-là même dans lequel j'écris aujourd'hui : " l'Union des Cantons de l'Est ".

Je publiais ce journal sous le titre de la Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville. Vous l'ignorez ? Je n'en doute pas. Je dois avouer que j'ai laissé dans l'ombre ma personnalité, et personne, parmi vous, ne pourra dire que j'ai profité de ma position de propriétaire-éditeur et de rédacteur de journal pour mousser mon étude d'avocat !

J'ai vendu mon journal pour plusieurs raisons, que je ne crois pas utiles de vous faire connaître. Et qui sait si les nouveaux propriétaires ne pensent pas comme moi ! Une chose certaine, je l'ai vendu, bien vendu. Je suis enchanté de mon marché ; les acquéreurs me semblaient satisfaits du leur. Avant longtemps, peut-être, vous serez enchantés vous-mêmes. Tout le monde est content ou le sera. Donc, encore une fois : *Deo Gratias !*

Mais, sans vous donner les raisons qui me font vendre ce journal, je puis bien vous dire que " L'Union des Cantons de l'Est " est entre bonnes mains. Ce journal sera publié à Arthabaska, comme par le passé ; j'en suis fort content.

Ma famille a donc été, jusqu'au 25 février 1918, en possession de l'" Union des Cantons de l'Est ", c'est-à-dire durant 28 ans ; et, pour soutenir ce journal libéral, elle a fait les plus grands sacrifices. Il est bon qu'on le sache. De 1890 à 1901, c'est mon père, le Sénateur Lavergne, qui en

fut le propriétaire. S'il vous fait plaisir de venir feuilleter ses livres, vous y verrez que les déficits s'ajoutaient d'année en année aux déficits. C'était pour servir le parti libéral qu'il les comblait.

En 1910, il était récompensé pour ça et pour 40 années de luttes. Il l'avait mérité. Il y a encore des libéraux qui en doutent ! Avant de quitter ce journal définitivement, il est bien juste que je le dise.

Depuis 1901, c'est moi qui supportais le fardeau. Je tiens à le dire, avant de déposer ma plume de journaliste, l'encre qu'elle a versée représente beaucoup d'ennuis, beaucoup de sacrifices pécuniaires et beaucoup d'ingratitude.

Heureusement que j'avais avec moi un homme qui m'a aidé à supporter ce fardeau, car il m'aurait écrasé depuis longtemps. C'est M. Zéphirin Nault, qui fut au service de mon père et au mien durant 26 ans. Je l'avoue, si nous n'avons pas englouti une fortune dans ce journal, c'est grâce à lui. M. Nault est non seulement un homme d'affaires, mais encore le plus dévoué et le plus désintéressé que j'ai rencontré. Il a fondé, il y a cinq ans, la Librairie de "l'Union", dont il a fait un succès. C'est cette librairie qui me permet de vendre mon journal à un prix modéré, mais qui ne compense pas, loin de là, ce que coûte à mon père et à moi, la publication de ce journal depuis 28 ans.

Je tiens à le remercier publiquement de ses services comme gérant de la Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville. Je suis heureux d'apprendre que les nouveaux propriétaires ont la bonne fortune de l'avoir encore à leur

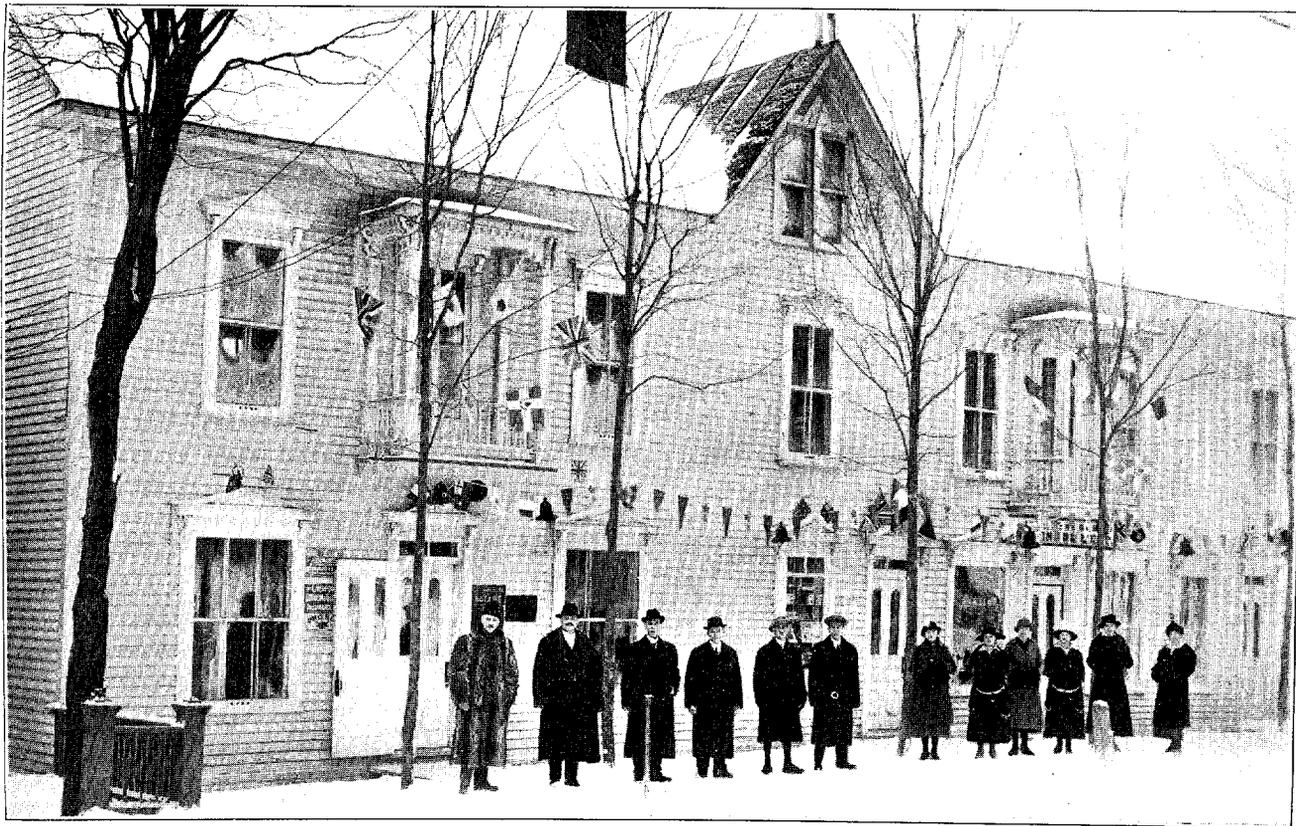
service ; et c'est un vrai contentement pour moi de savoir que cet homme dévoué est satisfait de son ancien patron.

Je remercie tous mes autres employés. Je ne puis tous les nommer mais je tiens à dire à M. Denis Leblanc, qui travaille à " l'Union des Cantons de l'Est " depuis 40 ans, à Mademoiselle Béatrice Cloutier, depuis 18 ans, à M. Rodolphe Nadeau, depuis 9 ans, qu'ils sont des employés qu'un patron est heureux d'avoir à son service.

Je remercie mes bons et fidèles clients qui donnaient leur patronage soit à mon imprimerie soit à ma librairie. Depuis 28 ans que ce journal est la propriété de la famille Lavergne, je ne me rappelle pas qu'une seule poursuite fut intentée pour le paiement d'un compte.

Nous traitons bien nos clients et nous les gardions. Je leur demande aujourd'hui de continuer aux nouveaux propriétaires leur bienveillant patronage. C'est juste que ceux qui vont publier aujourd'hui ce journal, toujours dans l'intérêt du parti, soient encouragés par les amis.

Merci aux vieux abonnés de " l'Union des Cantons de l'Est ". Parmi eux je vois des noms qui figurent sur la liste d'abonnement depuis la fondation du journal. Je souhaite que leur exemple porte des fruits abondants pour mes successeurs. Ils ne sont pas de la classe de ceux qui voulaient s'abonner au journal et que je refusais, parce qu'ils me disaient : " Je suis un bon libéral ; je vais vous donner 50 sous pour votre journal ; c'est " ben assez ".— Je leur répondais : non monsieur ; si vous êtes le bon libéral que vous prétendez être, c'est justement pour cela que vous devez payer la pauvre petite piastre que je vous



Personnel du journal,  
"L'Union des Cantons de L'Est" le 14 décembre, 1916.

demande. Elle m'aidera à soutenir le journal de ce parti auquel vous êtes si fier d'appartenir".

Je ne puis trop le dire aux libéraux de ce comté, qu'ils devraient s'abonner en plus grand nombre à ce journal. Ceux qui le publient méritent cet encouragement ; ils ont le droit de l'avoir. Qu'on ne leur demande donc pas de recevoir pour rien un journal qu'ils font vivre de leurs deniers.

A plus forte raison, ce journal mérite d'avoir sa part de patronage du gouvernement provincial, patronage que je n'ai pas reçu depuis la mort du regretté M. Miville Dechesne, c'est-à-dire depuis 1900.

Aux anciens propriétaires, aux anciens rédacteurs, à mes amis personnels, à tous ceux enfin à qui j'adressais ce journal à titre gracieux, je les prie de prendre note que je ne suis plus propriétaire de "L'Union des Cantons de l'Est".

J'ai gardé pour la fin mes remerciements à mon Curé.

La carrière de journaliste est une carrière pénible à exercer ; il faut au journaliste bien intentionné des encouragements pour la poursuivre d'un cœur léger.

Que de jeunes gens ont embrassé cette profession, bien décidés de défendre non seulement l'Eglise, mais notre admirable clergé, et qui se sont fourvoyés. Si on allait au fond des choses, on s'apercevrait peut-être, que si ces jeunes gens avaient été encouragés, s'ils avaient reçu de bons conseils lorsqu'ils se trompaient, au lieu de rebuffades ou de réprimandes pénibles, ils seraient encore des lutteurs du bon combat.

Il faut tenir compte de la nature humaine. On y gagne toujours à agir avec tact et mansuétude envers des gens qui, en théorie, doivent être soumis, mais qui, en pratique, peuvent envoyer à tous les diables ceux qui veulent les conduire dans le chemin de la perfection à coups de. . . . disons-le, à coups de crosse ! Eh ! bien, je dois le dire avec reconnaissance, durant les douze ans que j'ai rédigé mon journal, j'ai reçu de mon curé les conseils les plus précieux ; son encouragement et son tact ont été pour moi une consolation dans les épreuves que j'ai eu à subir comme tous les gens de ma profession en ont à subir. Je l'en remercie de tout cœur. S'il n'y avait que des curés Côté, il n'y aurait que de bons journalistes.

Encore une fois, merci à tous, succès à mes successeurs, et *Deo Gratias*.

LOUIS-RENAUD LAVERGNE,

Avocat et ancien journaliste.

\* \* \*

## LES SEIZE FONDATEURS DE "L'UNION DES CANTONS DE L'EST"

Les seize Fondateurs de "l'Union des Cantons de l'Est" furent messieurs les curés : P.-H. Suzor, de St-Christophe, Calixte Marquis, de St-Célestin, Pierre Roy, de St-Norbert, Narcisse Pelletier, de Stanfold ; Messieurs Onésime Caron, Gonzague Houle et Bazile Thérroux, avocats ; Antoine Gagnon, agent des terres ; Louis Richard, marchand à Stanfold ; Théophile Girouard, commerçant à Stanfold ; Elzéar Ouellet, marchand à St-

Christophe, Jacques Paradis, cultivateur, de St-Christophe, et Germain Paradis, rentier de Stanfold ; F.-X. Pratte, notaire à Stanfold ; Mathias Talbot, cultivateur à St-Christophe ; J.-O. Bourbeau, marchand à Victoriaville.

De ces seize Fondateurs deux seulement vivaient lors du cinquantenaire de la fondation de "l'Union des Cantons de l'Est" : Mgr P.-H. Suzor et M. J.-O. Bourbeau. Aujourd'hui M. J.-O. Bourbeau est le seul survivant des membres de cette compagnie, formée en 1866.

C'est donc grâce à la générosité de ces seize amis du progrès intellectuel et de la cause agricole que nous avons l'avantage de posséder au centre des Bois-Francis, depuis plus de cinquante ans, un journal. Nous n'avons pas le droit d'oublier leurs noms, ni de forfaire à la reconnaissance que nous leur devons.

Sans vouloir diminuer en aucune manière le mérite de tous ces bienfaiteurs, nous devons cependant, en toute justice, proclamer M. Suzor le principal promoteur de cette importante entreprise. C'est lui surtout, qui organisa le comité des fondateurs ; c'est lui qui s'occupa de l'administration et de la rédaction de "l'Union des Cantons de l'Est", pendant les années de son enfance. Si, plus tard, il en confia la garde à d'autres mains, il en fut toujours le protecteur et l'ami dévoué.

Nous devons mentionner, à la gloire de M. Suzor, deux autres œuvres très importantes qu'il accomplit pendant son séjour à Arthabaska : la fondation d'une maison pour l'instruction des jeunes filles et la fondation d'un collège commercial pour l'instruction des jeunes garçons.

Le couvent d'Arthabaska a célébré dernièrement son cinquantenaire ; nous en parlerons plus loin.

Les Révérends Frères du Sacré-Cœur célèbreront leur cinquantenaire l'an prochain. L'établissement des Frères du Sacré-Cœur à St-Christophe est l'œuvre de M. Suzor, secondé par l'intelligente population d'Arthabaska.

C'est en 1872 que M. Suzor songea à doter son village d'une maison d'éducation commerciale. Il fit part à son évêque, Mgr L.-F. Laflèche, de son projet d'acheter une terre qui était à vendre dans le village d'Arthabaska, et d'y ouvrir une maison tenue par des Frères enseignants.

Mgr Laflèche entra complètement dans les vues de M. Suzor et lui écrivit dans les termes suivants :

Evêché des Trois-Rivières, 6 mars 1872.

Monsieur le vicaire Forain,

J'approuve de grand cœur le projet dont vous m'avez parlé pour votre paroisse d'acquérir la superbe propriété de feu M. Wadleigh, pour en faire une institution d'éducation commerciale et industrielle. Nous manquons en général dans le pays d'établissements donnant ce genre d'éducation ; et cette fondation au chef-lieu de vos Cantons ne pourra manquer de rendre les plus grands services aux populations de ce district.

Je vous autorise donc par les présentes à vous adresser aux Pères de Ste-Croix ou à tout autre Ordre religieux enseignant pour leur confier cette institution, et ils ne manqueront pas de trouver là un champ vaste et fertile à cultiver et l'assurance d'une abondante moisson pour la

prospérité et le bonheur de notre pays. Que le bon Dieu répande ses plus abondantes bénédictions sur cette entreprise, comme il l'a fait pour votre couvent et comme il a déjà commencé à le faire pour votre église. C'est le vœu et la prière de

Votre tout dévoué serviteur,

L.-F. Evêque des Trois-Rivières.

Dans le cours de l'été, le Rév. Frère Norbert fit savoir à Mgr Laflèche qu'il accepterait volontiers de fonder une maison de son ordre dans le diocèse des Trois-Rivières. Monseigneur Laflèche s'empressa d'en informer M. Suzor, le priant d'entrer en correspondance avec le Révérend Frère Norbert, espérant qu'il trouverait en ces bons Frères les sujets qu'il désirait avoir.

Evêché des Trois-Rivières, 26 juillet 1872.

M. le vicaire Forain,,

Je vous transmets sous ce pli une lettre du Frère Norbert de l'ordre du Sacré-Cœur, m'informant qu'il accepterait volontiers une fondation dans ce diocèse. On m'a déjà parlé très avantageusement de cet Institut et comme bien propre à donner une bonne éducation commerciale. Peut-être ces bons Frères feraient-ils pour votre établissement. Vous pourriez lui faire connaître le genre d'enseignement qu'il vous faut, et les conditions matérielles que vous auriez à lui offrir, et si vous croyez que la chose aura chance de réussir, je vous autorise, par la

présente, à faire les démarches nécessaires pour la mener à bonne fin.

Ainsi, vous voudrez bien lui répondre pour moi et lui dire que j'accueille avec reconnaissance son offre de service et que je serais heureux de voir fleurir sous leur direction le collège commercial d'Arthabaskaville.

Bien cordialement, etc., etc.

L.-F. Evêque des Trois-Rivières.

C'est donc avec raison et justice que les Révérends Frères du Sacré-Cœur, lors des fêtes du cinquantenaire de l'érection canonique de la paroisse, disaient dans leur adresse présentée à Mgr Suzor, le 24 septembre 1901 :

“Monseigneur, vous êtes des nôtres, vous nous appartenez à plus d'un titre et nous n'aurions garde d'oublier nos devoirs envers vous. Nos maîtres nous ont appris à respecter votre éclatant mérite, dont la juste récompense a pu alarmer plusieurs fois votre modestie : cette belle couronne de cheveux blancs qui indique la longue durée de votre glorieux apostolat et ce glorieux titre de Prélat Romain qui nous témoigne la haute opinion que Sa Sainteté Léon XIII a de vos talents et de vos vertus.

Vous méritez aussi notre reconnaissance et notre filiale affection.

N'est-ce pas, en effet, grâce à vous que le collège des Frères du Sacré-Cœur opère un si grand bien dans notre région ?

Monseigneur, Dieu a récompensé largement votre zèle et votre sollicitude, car votre œuvre, faible au début,



MGR P.-H. SUZOR,

premier curé de St-Christophe d'Arthabaska. Principal fondateur du journal, "L'Union des Cantons de L'Est".

a pris un magnifique essor. C'était un arbuste bien frêle mais qui, planté et soigné par vous, portait en lui les germes d'un vaste développement ".

Les longues années que le Seigneur accorda à Mgr Suzor lui permirent de voir le parfait développement de ses multiples et grandes œuvres.

Ce bon et fidèle serviteur quitta cette terre d'exil pour la patrie céleste, le 5 octobre 1917, âgé de 91 ans et 6 mois.

Ce fut un deuil profond pour toute l'église nicolétaine. Ses funérailles eurent lieu à la cathédrale de Nicolet et furent très solennelles.

Avant de déposer les restes du vénéré défunt dans le cimetière des Révérendes Sœurs de l'Assomption, Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, lui décerna un tribut d'éloges qui est le digne couronnement d'une si longue et si belle carrière sacerdotale.

\* \* \*

### L'ALLOCUTION FUNEBRE DE MGR DE NICOLET AUX FUNERAILLES DE MGR SUZOR

*Suscitabo mihi sacerdotem fidelem  
qui juxta cor meum et animum meum  
faciet.*

*Je me susciterai un prêtre fidèle qui  
se conduira en tout selon mon cœur et  
mon bon plaisir. I Reg. II 35.*

Messeigneurs,

Mes frères,

Le plus beau présent que le ciel puisse faire à la terre, c'est un saint prêtre qui par ses prières appelle les bénédic-

tions de Dieu sur les peuples et détourne les fléaux de sa justice ; qui par son zèle enseigne à l'enfance et à la jeunesse les saines doctrines et les prépare ainsi à servir noblement la religion et la patrie, qui par ses exemples prêche la vertu encore plus que par ses paroles, qui par sa charité soit le frère des pauvres et le consolateur des affligés, le guide des consciences et le sanctificateur des âmes : un saint prêtre qui par sa conduite soit ce ministre fidèle, expression vivante et digne représentant de l'amour de Dieu pour les hommes : *Suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui juxta cor meum et animum meum faciet.*

Nous rendons présentement nos derniers devoirs au doyen des prêtres de ce diocèse, à un véritable Prélat, qui a passé les 39 dernières années de sa longue carrière au milieu de nous ; vous l'avez vu à l'œuvre et vous l'avez suivi du regard dans sa pieuse solitude ; n'est-il pas vrai, mes frères, qu'en entendant énoncer les caractères du bon prêtre, vous dites au fond du cœur : " C'est là Monseigneur Suzor, tel que nous l'avons connu, tel qu'il s'est montré partout et toujours ".

Vous avez eu raison de le proclamer bien haut, M. le Curé de la Cathédrale, au prône de la messe, dimanche dernier ; c'est une belle et grande figure sacerdotale qui disparaît de Nicolet ; le regretté défunt dont la mort nous plonge tous dans le même deuil et la même douleur, fut l'homme de Dieu par excellence, l'homme de la prière et de la parole, l'homme des bons exemples, l'ami des pauvres, le consolateur des affligés et un sauveur d'âmes ; aussi remarquable par la dignité qui le distinguait que par l'esprit ecclésiastique qui chez lui ne s'est jamais démenti, il

fut, dans toute la force du mot, ce prêtre fidèle que le Seigneur s'est suscité pour son honneur et qui a rempli son ministère selon le Cœur de Dieu et selon les desseins de son amour : *Suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui juxta cor meum et animum meum faciet*. Il a réalisé à la lettre cette parole de nos Conciles : *Liber laiorum, vita sacerdotum*.

Aussi ses jours ont-ils été trouvés pleins devant le Seigneur : *dies pleni invenientur*. Monseigneur Philippe-Hippolyte Suzor s'est éteint pieusement et doucement, à la première heure de la nuit du 6 octobre, dans la 92<sup>e</sup> année de son âge et la 69<sup>e</sup> de son sacerdoce, muni des Sacrements de la Sainte-Eglise, et le sourire de la confiance et d'une amoureuse résignation sur les lèvres : *Cum tempus propinqua mortis advenerit, de gloria retributionis hilarescit (Justus)*, S. Grég.

Sa prière de tous les jours était exaucée : Seigneur, répétait-il souvent, ne me rejetez pas dans le temps de ma vieillesse, et maintenant que ma force s'est affaiblie, ne m'abandonnez pas : *Ne projicias me in tempore senectutis : Cum defecerit virtus mea, ne dereliquas me* (Ps 70) ; que je meure de la mort des justes : *Moriatur anima mea morte justorum* (Num. XXIII, 10) ; la gloire de Dieu lui était apparue : *Satiabor cum apparuerit gloria tua* (Ps. XVI, 15).

A son honorable famille si profondément affligée, aux bonnes Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge qu'il a tant aimées et qui s'estiment heureuses d'avoir pu l'entourer de leurs meilleurs soins pendant plus de 27 ans, au clergé du diocèse qui l'a toujours tenu en si haute véné-

ration, à ses nombreux amis, à vous tous, mes frères, ses chers paroissiens d'autrefois, nous offrons nos plus vives et nos plus sincères sympathies. Sa mémoire vivra dans tous les cœurs : *In memoria aeterna erit justus.*

Pour nous, nous aimerons à nous rappeler le souvenir de ses vertus et des importants services dont lui est redevable l'Église nicolétaine, son admirable charité envers nos différentes institutions, la distinction de ses manières, sa belle éducation de famille, et l'exquise délicatesse qu'il nous témoigna toujours. A nos yeux, il restera le prêtre modèle, par son zèle à annoncer la parole de Dieu, par la dignité qui l'accompagnait à l'autel : *In ascensu altaris sancti, gloriam dedit sanctitatis amictum.*

Issu de l'une de nos meilleures familles du vieux Québec, élève du Séminaire de Québec et Congréganiste, prêtre ordonné par Monseigneur Turgeon, l'ami de cœur du Cardinal Archevêque de Québec, Monseigneur Suzor a toujours eu comme deux patries également chères : Nicolet et Québec ; il est vrai qu'il a dépensé toute son énergie sacerdotale dans les diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet, qu'il nous a donné sa vie et ses labeurs, mais il est vrai aussi qu'il est toujours demeuré attaché à son sol natal et qu'il a toujours entretenu dans son âme le culte du souvenir et de ses premières affections.

Il est de mon devoir, Mgr le Recteur, en ce jour de deuil pour toute la famille nicolétaine, de vous exprimer, de même qu'à vous, M. le Chanoine qui représentez Son Éminence, la consolation et la joie que nous apporte votre présence au milieu de nous.

Aussi longtemps que l'état de sa santé le permit, le distingué Prélat occupa des postes de confiance dans son diocèse et il fut, jusqu'au dernier jour de sa vie, l'homme d'honneur de son Evêque. Nommé à la cure de Saint-Christophe d'Arthabaska avec desserte de Saint Médard de Warwick et de toute la vallée de la Rivière au Loup, les Cantons de l'Est lui fournirent un théâtre digne pour l'exercice de son zèle apostolique ; elles sont nombreuses aujourd'hui les paroisses érigées sur le territoire qu'il a jadis arrosé de ses sueurs, fécondé de son éloquente parole et par de saints exemples ; plus nombreuses encore les paroisses qui ont relevé de son action comme vicaire Forain à Arthabaska. Et vous connaissez, mes frères, l'influence, toute de foi et de religion, qu'il lui a été donné d'exercer dans la direction de cette excellente paroisse de Nicolet, comme dans l'organisation de notre jeune et florissant diocèse. Mais pourquoi nous étendre davantage sur un sujet qui se prêterait pourtant à d'amples, intéressants et édifiants développements ? Ne sont-elles pas dans la pensée d'un chacun d'entre nous les œuvres grandes et saintes que l'illustre et regretté défunt a opérées dans nos Cantons de l'Est, à Nicolet et dans tout le diocèse ? D'ailleurs, la considération dont il a été l'objet de la part de l'Evêque, la haute dignité qu'il a reçue du Saint-Siège, est-ce que cela ne suffit pas à proclamer éloquemment les mérites et la valeur de cet homme de Dieu, de ce vrai prêtre du Seigneur ? Dès les premiers jours de son arrivée à Nicolet, en 1885, Monseigneur Gravel, de douce et vénérée mémoire, le choisit, aux acclamations du clergé et du peuple, pour son Vicaire Général ; plus tard, à trois

reprises différentes, il lui confie l'administration de son diocèse : comme dernier témoignage d'estime et de reconnaissance, il lui obtient du Saint-Siège, à l'occasion de ses Noces d'Or sacerdotales, une haute Prélature Romaine, et, tous deux, l'Évêque fondateur et Nous son humble successeur, pour honorer, autant qu'il nous est possible, sa pieuse et sainte retraite, nous lui décernons le titre de Vicaire Général Honoraire, qu'il emporte avec lui dans la tombe.

Et ces hauts dignitaires ecclésiastiques, ces représentants des différents ordres religieux de nos principales maisons d'éducation, ce nombreux clergé, ces citoyens d'élite accourus de partout, tous sont ici pour attester que Mgr Philippe-Hippolyte Suzor a été ce prêtre fidèle que le Seigneur s'est suscité au milieu de nous pour la gloire et l'honneur de son nom, et que sa mémoire aura franchi l'espace du temps pour pénétrer les cieux et l'éternité : *In memoria aeterna erit justus.*

Ce bon et vénérable vieillard, nous ne le verrons plus, mes frères, figurer dans notre sanctuaire, assister à nos fêtes religieuses, se traîner à l'église pour sa visite au T. S. Sacrement et prendre part à nos cérémonies funèbres ; il nous manquera beaucoup dans nos joies et dans nos deuils, mais nous pourrons le contempler, des yeux de la foi, assis dans la gloire de l'immortalité.

Ce bon et véritable vieillard, il s'en est allé avec des signes certains de prédestination : il a aimé la Sainte Vierge comme un fils bien né aime la plus belle et la meilleure des mères ; ses Noces d'Or de Congréganiste, il les

avait célébrées, dans le temps, avec la même solennité que ses Noces d'Or sacerdotales ; il a aimé l'Eglise jusqu'au point de vouloir mourir pour la délivrance et la victoire de son chef. Dès les premiers cris d'alarme poussés par Pie IX, il acceptait de devenir l'aumônier du quatrième régiment de nos zouaves pontificaux, qu'il accompagna jusqu'à Rome. La mort ne l'a pas surpris, puisqu'il l'attendait avec calme et confiance depuis bien longtemps et qu'elle l'a frappé à l'heure même où il venait de gagner l'indulgence des 40 Heures dans la pieuse chapelle de l'Assomption. Mais il faut être si pur pour voir Dieu face à face, pour jouir immédiatement de la récompense promise à celui qui aura soutenu le bon combat ! Qui sait s'il n'aura pas à passer par les flammes dévorantes du purgatoire ? Seigneur Jésus, écoutez la prière de votre Eglise que nous allons réciter dans un instant : " N'entrez pas en jugement avec votre serviteur. " Commandez à vos Saints Anges de recevoir dans leurs mains l'âme de votre serviteur Philippe Hippolyte, et de la porter dans le sein de votre ami le patriarche Abraham : et tout ce qu'elle a pu contracter de taches par les tromperies du démon, vous qui êtes compatissant et miséricordieux, daignez l'en purifier par le sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur " .

Nous tous qui l'avons aimé et vénéré, prions, oui, prions avec l'Eglise. Vous surtout, ses filles de prédilections, ayez pitié de son âme, plongez-la tous les matins dans le Sang de l'Agneau, donnez-lui une part de vos mérites et de vos sacrifices, et puisqu'il a voulu dormir son dernier sommeil à l'ombre de l'humble croix de votre modeste cimetière, chaque fois que vous irez vous agenouiller sur

la tombe de vos chères défuntés, ne l'oubliez pas ; vous lui ouvrirez ainsi les portes du ciel, de ce ciel si beau qu'il a désiré si vivement et pour lequel il a vécu ses 91 années de labeurs et de mérites.

*Suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui juxta cor meum et animam meam faciet.*

Puissions-nous apprendre de ce saint prêtre à bien vivre pour mourir comme lui de la mort des justes :

*Moriatur mea anima morte justorum, et fiant novissima horum similia.*

*Amen.*

\* \* \*

## NOTICES BIOGRAPHIQUES DES SEIZE FONDATEURS DE "L'UNION DES CANTONS DE L'EST"

MGR P.-H. SUZOR, P. R.

Mgr Philippe-Hippolyte Suzor, né à Québec, le premier mai 1826, de Hippolyte Suzor, marchand, et de Marie-Angélique Defoy, fit ses études à Québec, où il fut ordonné par Mgr Turgeon, le 30 septembre 1849. Vicaire aux Trois-Rivières (1849-1851), curé de St-Christophe, (1851-1878) ; aumônier du quatrième détachement des zouaves pontificaux à Rome, et vicaire forain de l'évêque des Trois-Rivières en 1868 ; curé de Nicolet (1878-1885) ; curé d'office à Nicolet (1885-1887 et 1888-1889) ; vicaire général de Nicolet 1885 ; administrateur du diocèse de Nicolet en 1887, en 1889 et en 1896.

---

Créé prélat domestique par Léon XIII en 1899 ; dé-  
cédé à Nicolet, le 5 octobre 1917.

\* \* \*

### MGR JOSEPH-CALIXTE CANAC-MARQUIS

Mgr Joseph-Calixte Canac Marquis naquit à Qué-  
bec, le 14 octobre 1821, de David-Canac-Marquis et  
d'Euphrosine Goulet, fit ses études à Québec, où il fut  
ordonné le 21 décembre 1844. Professeur de physique au  
séminaire de Québec (1844-1845) ; vicaire à St-Grégoire-  
de-Nicolet (1845-1852) ; curé, non résidant de St-Cé-  
lestin, (1852-1854) ; curé résidant à St-Célestin, (1854-  
1877) ; décédé à St-Célestin, le 19 décembre 1904.

Mgr Marquis était protonotaire apostolique et cha-  
noine de Lorette.

\* \* \*

### M. L'ABBE PIERRE ROY

M. l'abbé Pierre Roy naquit à Nicolet, le 27 juillet  
1824, de François Roy et d'Angèle Hallé, fit ses études à  
Nicolet, où il fut ordonné le 18 septembre 1852, vicaire à  
Yamachiche (1852-1854) ; curé de Kingsey (1854-1855),  
de St-Norbert d'Arthabaska (1855-1878), où il est décédé  
le 4 janvier 1878.

\* \* \*

### M. L'ABBE NAR. PELLETIER

M. l'abbé Narcisse Pelletier naquit à St-Roch-des-  
Aulnaies, comté de l'Islet, le 17 janvier 1820, de François-

Roch Pelletier et de Josephte Miville, fit ses études à Ste-Anne-de-la-Pocatière et fut ordonné à Québec, le 1er octobre 1848. Vicaire à St-François-du-Lac, (1848-1849), au Cap-Santé (1849-1850), encore à St-François-du-Lac (1850-1851), à Ste-Anne-de-la-Pérade (1851-1852), curé de Stanfold (1852-1874), avec desserte de Blandford (1852-1862) ; décédé à Stanfold, le 13 juillet 1874.

\* \* \*

### ONESIME CARON

Onésime Caron, un des fondateurs et le premier rédacteur de " L'Union des Cantons de L'Est, était le fils de Moïse Caron et de Marie-Louise Gélinas, de Louiseville, comté de Maskinongé, où il fut baptisé le 9 septembre 1841. Il entra au séminaire de Nicolet en 1856 et en sortit en 1863.

Il étudia le droit et fut admis au barreau en 1866. A l'automne de 1866, il accepta la rédaction de " L'Union des Cantons de L'Est ", charge qu'il occupa pendant un an.

Onésime Caron, époux de Marie-Èsther Barthelot, se noya accidentellement à St-François du Lac, le 14 août 1875, et fut inhumé le 17 du même mois.

\* \* \*

### M. L.-G. HOULE

M. Louis de Gonzague Houle est né à Lotbinière ; il était marié à Mme Adèle Barthelot, de Québec. Après avoir été admis au Barreau, il est venu pratiquer à Arthabaska. Il a été Reviseur des Listes Electorales pour le Gouvernement Fédéral ; en 1867, il était candidat pour la

Chambre des Communes contre Ls.-Adélarde Sénécald, qui l'a battu par une petite majorité. Il est mort à Tingwick, le 11 mars 1893. Il fut rédacteur de " L'Union des Cantons de L'Est " en 1866 et 1867.

\* \* \*

### M. J.-O. BOURBEAU

M. Joseph-Octave Bourbeau est né à St-Pierre-les-Becquets, le 21 juillet 1836 et a eu par conséquent 85 ans le 21 juillet 1921. Il est le seul survivant des fondateurs de " L'Union des Cantons de L'Est ". M. Bourbeau, après son cours d'études, s'est mis dans le commerce. Après avoir tenu magasin à Stanfold, quelques années, a passé trois ans en Californie, et à son retour a fondé la maison de commerce " J.-O. Bourbeau ", à Victoriaville, en 1862, laquelle maison a toujours prospéré et appartient aujourd'hui à la société " J.-O. Bourbeau & Cie ", composée de deux des fils du fondateur, MM. Émile et Édouard Bourbeau, et, M. Henri Poirier.

Le 10 septembre 1867, M. Bourbeau a marié Mlle Alphonsine Richard, qui est décédée le 11 janvier 1922 et qui était la fille de feu l'hon. Louis Richard, M. C. L., en son vivant de Stanfold.

\* \* \*

### M. THÉOPHILE GIROUARD

M. Théophile Girouard est né à Gentilly, le 1er décembre 1826, du mariage de M. Joseph Girouard et de Emilie Guillaume-Descormiers. A l'âge de 23 ans, en 1849 comme beaucoup d'autres, il est allé en Californie à la

recherche de l'or, y est demeuré quatre ans, a été assez heureux pour réaliser une bonne somme. Revenu au Canada, il s'est mis dans le commerce de bois, à Stanfold, où il a construit des moulins ; son commerce a bien réussi. Pendant son séjour à Stanfold, il s'est marié, le 6 octobre 1861, à Mlle Alexina Pacaud, qui lui survit, fille de M. Charles-Adrien Pacaud, de St-Norbert d'Arthabaska. En janvier 1873, il est allé résider à Québec et a construit des moulins à scie à Betsiamis. Quelques années plus tard, il vendit ses moulins de Betsiamis, et alla résider à Ste-Catherine, Ont., où il est mort en août 1897. M. Girouard était le père de M. Raoul Girouard de Smith-Falls, de Mme Sydney Forest, et Mlle M. L. Girouard, d'Ottawa, de Mme T.-E. Griffith, d'Arthabaska et du L.-Col. René Girouard ; aussi cousin du shérif Girouard, d'Arthabaska, l'oncle de Mme Pepin, l'épouse de M. Henri J. Pepin, maire de la ville d'Arthabaska, et l'aïeul de Mme Maurice Maheu.

\* \* \*

### ANTOINE GAGNON

M. Antoine Gagnon est né à Ste-Anne-de-la-Pocatière, le 7 avril 1827 ; après avoir fait ses études au collège de Ste-Anne, il étudia l'arpentage et, après sa réception comme arpenteur, il vint résider à Somerset, où il ne fut que peu de temps. De là, il vint s'établir à Arthabaska où il pratiqua sa profession ; il fut nommé agent des Terres de la Couronne. Il était marié à Mme Hermine Girouard, sœur de feu M. Théophile Girouard. Il est décédé ici le 15 mai 1902, à l'âge de 75 ans ; son épouse est décédée quelques années après lui.

---

Il fut l'éditeur de " L'Union des Cantons de L'Est " de 1866 à juillet 1869.

\* \* \*

### ELZEAR OUELLET

M. Elzéar Ouellet naquit le 9 août 1830, à St-Roch-des-Aulnaies. En 1858, le 9 août, il épousait Mlle Marie-Julie-Claire Hudon, de la Rivière Ouelle.

M. Ouellet fut pendant 7 ans l'administrateur de la Maison de Commerce de J.-B. Dupuis, de St-Roch, puis vint s'établir dans les Cantons de l'Est, où il fonda, à Arthabaska, une importante maison de commerce.

Elzéar Ouellet est décédé à Arthabaska, le 13 janvier 1886.

\* \* \*

### JACQUES PARADIS

M. Jacques Paradis naquit à Lorette. Il était cultivateur à St-Norbert lors de son décès, arrivé il y a plus de 30 ans.

\* \* \*

### L'HON. LOUIS RICHARD

M. Louis Richard est né à St-Grégoire, comté de Nicolet, en 1817. Il s'est occupé de commerce. Il est un des premiers marchands établis à Stanfold, où il a très bien réussi ; il a laissé une jolie fortune à sa mort, arrivée le 13 novembre 1876, à l'âge de 59 ans.

M. Richard fut nommé conseiller législatif quelques années avant sa mort.

Il était le père de feu M. Edouard Richard, ancien député ; beau-père de M. J.-Octave Bourbeau, négociant de Victoriaville, et aussi le père de Philippe Richard, décédé à Battleford, et de feu Arthur Richard décédé à Stanfold en 1887. Mme Hermine Prince, veuve de l'hon. L. Richard, est morte plusieurs années après son mari. L'hon. L. Richard était l'oncle du grand financier philanthrope M. J.-Auguste Richard L. L. D., de Montréal et de l'hon. Sénateur Benjamin Prince, de Battleford, Sask. et l'aïeul de M. Louis Arthur Richard, avocat, de Québec.

\* \* \*

### M. MATHIAS TALBOT

M. Mathias Talbot est né à St-Pierre de Montmagny en 1822. Il était le fils de François Talbot. Il est parti jeune de St-Pierre et s'est établi d'abord au Domaine de Gentilly. Quelques années après, il s'est fixé à St-Norbert, sur la terre occupée maintenant par son fils, M. Edmond Talbot.

M. François Talbot, le père de M. Mathias, avait douze garçons et quatre filles. MM. François, Hubert, Hippolyte, Solyme, tous quatre de St-Pierre de Montmagny ; David et Godfroid, de Stanfold ; Mathias, Narcisse, Bonaventure et Edouard, de St-Norbert ; Georges, de Tingwick, et Prudent, de Ham-Nord ; les quatre filles : Mesdames Hermine, épouse de M. Louis Collin ; Rose, épouse de M. Théophile Carignan ; Eulalie, épouse de M.

Noé Carignan, tous de Stanfold et, Émélie, épouse de M. Poirier, de St-Grégoire.

M. Mathias Talbot était marié à Mme Marie-Mathilde Collin, sœur de M. Louis Collin.

\* \* \*

### ED. GERMAIN PARADIS

M. Ed.-Germain Paradis est né à Lorette. Il est venu s'établir à St-Norbert et fut un des premiers colons de cette paroisse. Après avoir vendu sa propriété à St-Norbert, il est allé résider à Stanfold, où il est mort il y a quelques années.

\* \* \*

### M. FRS-XAVIER PRATTE

M. F.-X. Pratte est né à St-Grégoire, Comté de Nicolet, en 1818 ; après avoir fait ses études au collège de Nicolet, il fit sa cléricature aux Trois-Rivières sous le notaire Guillet et fut reçu notaire le 30 avril 1844. M. Pratte, aussitôt admis à la profession, alla pratiquer à Stanfold, où il demeura jusqu'à sa mort arrivée le 1er avril 1873. C'était un bon citoyen toujours désireux d'être utile à ses compatriotes ; c'était un bon notaire, le premier notaire pratiquant à Stanfold. De son mariage avec Mlle Beaudet il eut plusieurs enfants. Lui survivent MM. Alfred Pratte, négociant de la Rivière du Loup ; Antonio Pratte, de Montréal ; Lucien Pratte, des États-Unis ; Mme Eugénie Pratte, épouse de M. Donat Duvert, de St-Rémi, Comté de Napierreville, et Mlle Corinne Pratte, aussi de St-Rémi.

---

Mme Lapointe, l'épouse de l'hon. Ernest Lapointe, ministre de la marine, est la petite-fille de M. le notaire Pratte.

M. Pratte a été marguillier de Stanfold, maire du village de Princeville et membre du conseil du Comté d'Arthabaska. En 1867, lors des élections générales, la candidature lui fut offerte mais il refusa cet honneur.

\* \* \*

### BAZILE THEROUX, Fils

M. Bazile Théroux, fils, a travaillé au Greffe de la Cour Supérieure à Arthabaska. A la mort du protonotaire M. Wadleigh, il a été nommé avec le col. T. Barwis, protonotaire-conjoint. Il résigna cette charge en 1887. Trois ans après, il est allé s'établir à Lasalle, Manitoba, où il est mort il y a plusieurs années.

---

Le 28 février 1918, les nouveaux propriétaires et rédacteurs de "l'Union des Cantons de l'Est" entraient en lice et promulgaient leur programme. Nous y verrons le but vers lequel ils veulent tendre et leur orientation pour y arriver.

"L'Union des Cantons de l'Est" devient cette semaine la propriété de la compagnie "L'Imprimerie d'Arthabaska".

Monsieur L. Renaud Lavergne en abandonne la direction et la propriété.

Propriétaire depuis 1901, et depuis 1906 rédacteur, M. Lavergne a su donner à son journal un caractère inté-

---

ressant. " L'Union des Cantons de l'Est " est classé parmi nos meilleurs journaux de la province de Québec.

Nos lecteurs regretteront son départ, mais nous voulons croire qu'il ne dit pas adieu au journalisme et qu'il viendra encore converser avec eux.

Notre journal a une existence de cinquante-deux ans, ce qui est déjà un passé dans la vie du journalisme.

En politique, " L'Union des Cantons de l'Est " est libéral et continuera à être l'organe du parti libéral dans notre district. Nous lutterons pour le triomphe et le succès des principes en lesquels nous avons foi, suivant la direction de nos chefs politiques en qui nous avons confiance.

En dehors de la politique, il y aura d'autres luttes à soutenir et d'autres combats à livrer.

L'heure est difficile, et nous avons conscience que notre province aura à traverser des jours plus sombres.

Il n'est permis à personne de se dérober au devoir. Nous voulons lutter dans notre modeste sphère pour la conservation en Canada de tous nos droits, et travailler à y assurer notre survivance française et catholique.

Respectueux des droits de chacun, nous voulons également être respectés.

Et afin de poursuivre avec succès ces luttes et ces combats, nous aurons toujours pour but l'intérêt de notre pays et de nos concitoyens.

---



Couvent des Dames de la Congrégation,  
à Arthabaska.

# Cinquantenaire du Couvent

DE LA

## Congrégation de Notre-Dame

ARTHABASKA, P. Q.

---

**Beatus populus qui scit jubilationem.**

**Heureux le peuple qui sait se réjouir.**

**L**E cinquantenaire de la fondation du couvent d'Arthabaska a été célébré, jeudi le 27 mai 1920, avec une grande solennité.

Toute gaie dans sa toilette printanière, sous le chaud soleil qui l'inondait, avec les milliers de drapeaux qui se berçaient à la brise, notre ville avait un air de grande fête.

Les élèves d'autrefois, venues nombreuses à l'appel de leur *Alma Mater*, y furent accueillies avec joie et bonheur.

Toutes ont sans doute remporté avec elles un souvenir inoubliable des heures qu'elles ont vécu ici la semaine dernière.

La ville avait été spécialement pavoisée, l'église et le couvent avaient leurs plus belles décorations.

Sa Grandeur Monseigneur J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, a bien voulu rehausser l'éclat de cette fête par sa présence. Au son joyeux des cloches, Elle arrivait en notre ville mercredi soir.

Des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame avaient aussi tenu à être présentes à cette fête : les révérendes Sœurs Ste-Euphrosine, supérieure générale de la communauté, St-Jean du Sacré-Cœur, assistante générale, de Montréal, St-Marcel, provinciale, de St-Roch de Québec, et St-Joseph de Syracuse, de St-Sauveur de Québec.

La fête commença le jeudi par une messe pontificale célébrée par Sa Grandeur Monseigneur Brunault, qui fit son entrée solennelle dans l'église, accompagnée des enfants de chœur et d'un nombreux clergé. Nous avons remarqué M. l'abbé L.-A. Côté, curé de St-Christophe ; le très Révérend M. O. Milot, V. G., curé de Victoriaville, MM. les abbés Ed. Grenier, curé de St-Germain de Grantham ; O. Melançon, curé de St-Paul ; S. Béliveau, curé de St-Norbert, E. Gravel, curé de Warwick ; Morin, curé de St-Eugène de Grantham ; C. E. Mailhot, ancien curé de St-Paul ; Léon Farly, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Ed. de Châtillon, chapelain du collège du Sacré-Cœur, Hervé Lemaire, vicaire, de cette ville, A. Desmarais, E. Garant, de Nicolet.

L'église était parée comme aux jours de grande fête.

Le chant, des plus harmonieux, fut exécuté par les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes.



L'ABBE L.-A. COTE,  
curé actuel de Saint-Christophe d'Arthabaska.

M. l'abbé L.-A. Côté, curé, prononça l'éloquente allocution de circonstance que nous sommes heureux de pouvoir publier.

\* \* \*

### SERMON DE MONSIEUR L'ABBE L.-A. COTE, CURE

*Magnificat anima mea Dominum.*

Monseigneur,

Lorsque dans votre diocèse, aujourd'hui l'un des plus importants du pays, les paroisses sont dans la joie ou dans le deuil, toujours vous allez prendre part à leurs deuils comme à leurs joies. Durant les vingt années de votre épiscopat, Arthabaska a eu sa large part de votre sollicitude et de vos bontés. Aujourd'hui, interrompant votre visite pastorale, vous avez daigné venir présider au jubilé de notre cher couvent de la Congrégation de Notre-Dame, remercier Dieu avec nous des grâces reçues durant les cinquante années de son existence, et célébrer un office pontifical en action de grâces pour un si grand bienfait.

Nous sommes profondément sensibles, Monseigneur, à l'honneur que vous nous faites et à la joie que vous nous procurez. Que Votre Grandeur veuille bien accepter les plus sincères remerciements de nos excellentes Sœurs de la Congrégation, de leurs élèves anciennes et actuelles, du curé d'Arthabaska et de tous ses paroissiens. Ensemble, en même temps que nous offrirons à Dieu nos actions de grâces, nous lui demanderons de vous accorder une bonne santé et de vous conserver longtemps encore à votre dio-

---

cèse, à vos prêtres, à vos communautés religieuses et à tous les fidèles.

Vénérée Mère Supérieure Générale, votre présence aujourd'hui au milieu de nous nous honore et nous réjouit beaucoup. A vous qui êtes à la tête de cette glorieuse et florissante Congrégation de Notre-Dame de Montréal, nous aimons à dire notre admiration pour votre noble Institut et notre profonde reconnaissance pour tout le bien que vos chères Sœurs, les dignes filles de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois, ont fait ici depuis cinquante ans. Toujours fidèles à leur vocation, elles ont travaillé avec ardeur à faire connaître et aimer le bon Dieu, en même temps qu'elles enseignaient les connaissances humaines ; et nous sommes heureux de pouvoir vous assurer que leurs efforts ont été couronnés de succès et que toujours elles ont donné la plus entière et la plus parfaite satisfaction.

A vous toutes, chères anciennes élèves de notre couvent, nous offrons la plus cordiale bienvenue dans cette église, où vous êtes venues si souvent prier durant vos études. Il nous fait le plus grand plaisir de vous voir revenues dans votre chère *Alma Mater*, et avec vous, nous voulons remercier Dieu de toutes les grâces qu'il vous a accordées pendant vos études et depuis. Nous savons que vous avez été fidèles aux enseignements qui vous ont été donnés par vos bonnes et chères maîtresses et que vous vous efforcez de les transmettre aux vôtres. Vous êtes l'honneur de votre *Alma Mater*, et du fond de notre cœur nous en remercions Dieu.

Je voudrais redire, en quelques mots, l'histoire de notre couvent et le bien que les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame ont fait ici et dans notre district.

Ils étaient assez rares les couvents dans les paroisses, il y a cinquante ans, surtout dans cette partie du pays. Ce n'était pas chose facile de bâtir et d'établir un couvent, avec les ressources si restreintes qu'il y avait dans ce temps-là. La paroisse de Saint-Christophe était à ses débuts ; elle s'était développée assez rapidement, mais elle ne possédait que peu de ressources. Aussi, est-ce un très grand mérite pour le curé fondateur de cette paroisse, le regretté et vénéré Mgr Suzor, d'avoir fondé ce couvent, au milieu de difficultés qu'il est facile de comprendre. En même temps qu'il en fut le fondateur, Mgr Suzor fut aussi le bienfaiteur du couvent.

Son humble successeur dans cette paroisse, je suis heureux de dire la profonde reconnaissance des Religieuses de la Congrégation, de toutes leurs élèves, du curé et de ses paroissiens, pour le très digne fondateur de notre couvent. Souvent, jusqu'à ces dernières années, il venait dire la messe dans la chapelle de son couvent d'Arthabaska. Les Sœurs le recevaient avec honneur et plaisir ; elles marquaient son passage dans leurs annales et toujours lui témoignaient la plus vive reconnaissance.

Ce fût le 17 août 1868 que M. le curé Suzor obtenait de Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, alors coadjuteur du diocèse des Trois-Rivières, l'autorisation de bâtir un couvent. Il s'adressait ensuite à la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, les priant de venir tenir et diriger ce couvent. Elles voulurent bien

accepter. Au moyen de souscriptions en argent et en nature, le couvent fut bâti, en 1869 et 1870, à part l'aile ajoutée depuis.

Les Religieuses de la Congrégation arrivèrent ici le 10 août 1870. Le couvent était bâti, mais il n'y avait à peu près rien à l'intérieur. Les Sœurs Mère Sainte-Dosithée, supérieure, et ses compagnes eurent à souffrir assez longtemps de cette pauvreté ; mais, elles étaient heureuses de participer aux souffrances et aux privations de leur sainte fondatrice, qui avait ouvert sa première école à Montréal, dans un réduit si pauvre et si misérable. N'est-ce pas, en effet, cette pauvre étable, convertie en école, que la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois aima le plus de toutes ses maisons ? Elle en aima, nous dit son historien, chacune de ses pierres brutes et de ses pièces de bois mal équarries, parce qu'elles lui rappelaient mieux Bethléem et Nazareth.

Le dimanche, 21 août, avec une joie débordante, M. le curé Suzor annonçait la bénédiction du nouveau couvent, et il disait à ses paroissiens : " Pour savoir si notre couvent réussira entre les mains de celles à qui nous l'avons confié, nous n'avons qu'à interroger les deux siècles écoulés depuis la fondation de l'Institut par l'illustre Marguerite Bourgeois ". Tous les curés de St-Christophe et toutes les élèves qui ont passé par le couvent ont constaté que les espérances du curé fondateur ont été plus que réalisées.

Le lendemain, lundi, Monseigneur Laffèche arrivait à St-Christophe, et le 23 août, avait lieu la bénédiction du couvent. Une messe solennelle fût chantée à l'Église par

M. le grand vicaire Thomas Caron, de sainte mémoire. Le sermon fût donné par Mgr Laflèche. Ensuite eût lieu la bénédiction de la petite cloche du couvent. Après ces cérémonies, on se rendit en procession au couvent où, avant d'entrer, Mgr Laflèche prononça l'une de ces vibrantes allocutions, dont il avait le secret. Entr'autres choses, il disait : " Il y a des hommes qui se disent catholiques, et qui cependant osent soutenir que les maîtresses ne doivent pas enseigner le catéchisme aux élèves dans les écoles. Il n'en sera certainement pas ainsi dans cette Maison. La religion est la première science que l'on doit communiquer aux enfants : et ici le catéchisme sera toujours enseigné et expliqué ; car, la Vénérable Sœur Bourgeois, fondatrice de cet Institut, n'a pas traversé les mers pour venir enseigner aux petites filles du Canada seulement la grammaire, l'histoire, la géographie, mais surtout pour faire aimer la religion à tous ces jeunes cœurs ; et cet esprit, elle l'a transmis à ses filles, qui le garderont comme un précieux héritage ".

Il me serait bien impossible de parler de tout le bien qu'ont fait ici les Religieuses de la Congrégation, mais je veux signaler leur respect pour l'autorité religieuse. Marguerite Bourgeois avait fréquemment recommandé à ses filles le respect à l'autorité religieuse et toujours elle leur en donna l'exemple. En faudrait-il d'autre preuve que ce voyage qu'elle fit à pieds de Montréal à Québec, au printemps de 1689, à l'âge de soixante-neuf ans afin d'aller s'entendre avec Mgr de St-Vallier, sur le projet d'un hôpital à Québec ? Quel courage, quelle force, et quel bel exemple d'humilité et de soumission ! Les filles de Marguerite Bourgeois à Arthabaska ont suivi l'exemple de leur

sainte fondatrice. Toujours elles ont eu le plus profond respect et la plus parfaite obéissance envers l'autorité diocésaine. Toujours elles ont enseigné et pratiqué le respect envers le prêtre.

Dans la pensée de Marguerite Bourgeois, ses filles ne devaient être une charge à personne. Nos religieuses de la Congrégation à Arthabaska ont réalisé cet idéal. Elles n'ont jamais été une charge pour la population ; et, il est vrai de dire qu'elles nous ont donné plus qu'elles n'ont reçu.

Le Père Charlevoix a écrit : " Lorsque Marguerite Bourgeois conduisait en classe ses petites élèves, elle essayait à former leurs esprits et leurs cœurs ; elle voyait en elles non-seulement des enfants à instruire, mais encore les générations futures que ces enfants étaient destinées à influencer directement ou indirectement. Son but était de préparer de bonnes familles chrétiennes, et par là, une société vraiment chrétienne et finalement un grand pays chrétien ". C'est le but qu'ont poursuivi depuis, les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, partout dans leurs missions, à Arthabaska, comme ailleurs ; et si le peuple canadien-français est le peuple le plus chrétien du monde, cela est dû pour une bonne partie au travail de l'Institut de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois. Le travail des Sœurs de la Congrégation n'a pas été infructueux ici, je dois le déclarer aujourd'hui. Elles ont contribué largement à faire une paroisse où toutes les familles sont foncièrement chrétiennes, où il n'y a pas un seul paroissien qui omette le devoir pascal, où les dévotions à l'Eucharistie et à la Sainte Vierge sont en honneur, où l'esprit de foi se manifeste tous les jours par une géné-

---

rosité admirable pour le soutien des œuvres d'éducation et de charité.

Nos religieuses ont enseigné la piété à leurs jeunes élèves ; elles leur ont appris à aimer la sainte Eucharistie, à aimer la très sainte Vierge, elles leur ont inspiré les vertus chrétiennes ; mais elles n'ont pas négligé d'enseigner les connaissances humaines.

Au point de vue de l'instruction, notre couvent a toujours été l'égal des meilleurs couvents. Toujours on nous a donné les religieuses-missionnaires les plus qualifiées pour l'instruction et la direction des jeunes filles. Les élèves qui ont suivi les cours dans notre couvent ont pu y puiser une instruction étendue et solide, une éducation des plus distinguées et parfaitement chrétienne. C'est le témoignage que je suis capable de rendre, après mes vingt-trois ans de séjour ici. Les Sœurs de la Congrégation peuvent avoir des égales, elles n'ont pas de supérieures comme éducatrices.

Elles n'ont jamais compté avec leurs travaux, leurs peines, et je dirai aussi avec leurs privations. Elles ont travaillé uniquement en vue de plaire à Dieu pour le plus grand bien des jeunes filles qui leur étaient confiées. Leur œuvre a été une œuvre d'apostolat le plus désintéressé. C'est le témoignage que je dois leur rendre aujourd'hui, en ce jubilé, en les remerciant, du fond du cœur, de tout ce qu'elles ont fait au milieu de nous. C'est mon bonheur aujourd'hui de leur exprimer mon entière satisfaction ; et je sais que cette appréciation est partagée par tous les paroissiens.

Avant de partir pour le Canada, il en coûtait à Mar-

guerite Bourgeois de quitter son beau pays de France et de s'en aller dans un pays si lointain et encore sauvage. Un jour, en prière devant une statue de la Ste-Vierge, elle entendit la douce Vierge lui dire : " Va au Canada ; je ne t'abandonnerai jamais ; je serai toujours avec toi !" La sainte-Vierge a tenu sa parole, elle a toujours été avec Marguerite Bourgeois et ses filles ; le bien accompli par leur Institut en est un garant certain.

Aujourd'hui, ensemble, nous demanderons à la sainte-Vierge de combler ses faveurs, en obtenant la béatification et la canonisation de la Vénérable Marguerite Bourgeois.

A la fin de sa vie, Marguerite Bourgeois demandait tous les jours la grâce du salut, pour elle et ses filles :

" Très sainte Vierge, ô ma bonne mère, ne permettez pas que notre ennemi puisse dire qu'il a fait une brèche en notre petite compagnie. Si vous priez pour une de vos servantes et pour cette petite troupe à laquelle je suis liée pour votre service, je suis sûre que vous serez exaucée ; je demande pour elles que toutes soient du nombre des élus".

C'est la prière que nous adresserons aujourd'hui, du fond de notre cœur, en faveur de la fervente et nombreuse communauté de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois, de toutes les élèves de cette Congrégation et de tous ceux qui lui veulent du bien.

C'est la grâce que je demande à Dieu, avec la bénédiction de Monseigneur.

## LE BANQUET

La table est le reposoir familial.

Le banquet se donna à midi, au couvent. La décoration de la salle rivalisait de délicatesse et de bon goût avec le menu, dont la carte toute petite, mais attrayante à l'œil, était délicieuse d'à-propos. On y lisait : " La table est le reposoir familial ", et un quatrain, d'une inspiration de notre poète, avec sa modeste réplique d'une plume novice :

De ceux qui saluaient votre arrivée ici  
 Peu restent pour fêter ce gai cinquantenaire.  
 Et nous les survivants disparaîtrons aussi  
 Avant le jour béni du prochain centenaire.

A. POISSON

L'esprit de Marguerite, au rameau séculaire,  
 Gardera la fraîcheur, la sève d'aujourd'hui.  
 Des amis disparus la mémoire bien chère,  
 Les fera revivants quand ce jour aura lui.

C. N. D.

A la table d'honneur, nous avons remarqué Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Nicolet ; M. l'abbé L.-A. Côté, curé, l'honorable J.-C. Pouliot, juge de la cour supérieure, l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, le Très Rvd M. O. Milot, MM. les abbés Ed. Grenier, C.-E. Mailhot, E. Gravel, O. Melançon, S. Béliveau, Morin, Desmarais, de Châtillon, Farly, E. Garant, Lemaire. MM. Gustave Perrault, C. R., président de la commission scolaire, P.-H. Côté, C. R., le docteur E. T. Belleau, Adélarde Picher, J.-F. Walsh, avocat, J.-C. Héon, négociant, et les anciennes élèves, qui prirent place autour des tables.

Parmi celles qui avaient répondu à l'invitation de leur *Alma Mater* : nous pouvons mentionner Mesdames Adé-  
lard Picher, présidente, J.-F. Walsh, assistante présidente,  
C. R. Garneau, vice-présidente, Milles Mathilde Spénard  
et Marie St-Pierre, secrétaires, Mary Spénard, Louise  
Spénard, Eugénie Richard-Poulin, Hermine Richard-Ver-  
sailles, Lucile Richard, Alma Garneau-Piette, Corinne  
Garneau-Beauchesne, Philomène Blanchette-Roy, Marie-  
Louise Pepin-Brodeur, Berthe Pepin-Blondin, Joséphine  
Rainville-Gaudet, Émélie Blanchard-Gauthier, Christine  
Rainville-Laliberté, Rachel Rainville, Corinne Poisson-  
Maheu, Estelle Beudet-Goudrault, Juliette Larivière-  
Mailhot, Alphonsine Théroux-Pratte, Marie-Louise Hé-  
bert-Lessard, Alma Gendreau-Lessard, Alice Daveluy-  
Gendreau, Emma Bernier-Larose, Jeanne Belleau-Côté,  
Marie-Louise Richard-Maheu, Marie-Louise Blanchard-  
Marchand, Sara Beudet-Julien, Rosa B. Brunelle-Le-  
blanc, Ernestine Bélanger-Lassonde, Gabrielle Méthot-  
Hains, Maria Thibault-Guay, Célestine Garneau-Lasanté,  
Mélanie Baril, L. Robert-Boucher, Laetitia Bourbeau-  
Dumas, M. L. Rouleau-Paradis, Pauline Laurier-Harvey,  
Rose A. St-Pierre-Tourigny, Mariette Côté-Champoux,  
Cécile Maheu-Dorais, Gertrude Méthot-Bergès, Corinne  
Bélanger-Trahan, Annette Maheu, Juliette Bernier-Pi-  
card, Éva Bernier-Chevrier, Léa Powell, Corinne Vallière-  
Bergeron, Aline Garneau-Vallière, Thérèse Picher-Tas-  
chereau, Alice Côté-Poisson, Louise Côté, Dorilla Rhault-  
Poudrier, Marianne Michel, Ernestine Dumont-Morin, Al-  
bertine Belleau, Jeanne Pinard, Clorinde Houle, Angéline  
St-Pierre, Camille Pepin, Simonne Beudet, Gilberte Le-

mieux, Marie-Alice Brouillet, Eva Simoneau, Rose A. Blanchet, Marthe Ouellet, Marie-Jeanne Paris, Blanche Houle, Marie Boucher, D. Pellerin, Anita Belleau, Rita de Courval, Rose Verville, Marcelle Julien, Isabelle Poudrier, Almanza Roberge, Emérilda Simoneau, Laurette, Michaud, Délia Michaud, Florence Paris, Mercédès Powell, etc.

Pas n'est besoin de dire que le menu était excellent et que tous les convives y firent grand honneur. Afin que l'on n'oublie pas les bonnes choses qui furent dégustées à ce banquet, nous donnons le menu :

C. N.-D. 1870-1920

- Potage italien aux tomates—
- Oignons blancs—Olives—
- Choux-fleurs—
- Pâtés aux huitres—
- Œufs farcis au jambon—
- Dinde rôtie—
- Langue de bœuf—
- Jambon—
- Poulet en galantine—
- Pommes de terre en crème—
- Macédoine de légumes—
- Tomates—
- Crème au chocolat—
- Tartes au citron—Présidents—
- Gâteaux—
- Fruits—Bonbons—
- Café—

Arthabaska, 27 mai 1920.

M. l'abbé Côté rappela la souscription généreuse faite par M. J.-C. Héon, et invita les honorables J.-C. Pouliot, J.-E. Perrault, M. l'abbé Ed. Grenier, MM. Gustave Perrault et P.-H. Côté à prendre la parole.

---

**DISCOURS DE L'HONORABLE J.-C. POULIOT, JUGE**

Monseigneur,

Madame la Supérieure Générale,

Révérendes Jubilaires, Messieurs,

Il y a quelques semaines, avec une pompe et une splendeur inaccoutumées qui mettaient en relief le décor incomparable dans sa touchante simplicité de la chaumière-étable qui constituait le monastère primitif, on célébrait à Montréal, au foyer même de la maison-mère, dans une magnifique apothéose, le tricentenaire de la Vénérable Marguerite Bourgeois, fondatrice de la communauté des Dames de la Congrégation de Notre-Dame.

C'était la fête de l'aïeule, profondément vénérée, dont on faisait revivre aux yeux des générations actuelles les traits, la mémoire, les vertus. Tel un pastel antique, talisman pieusement conservé que l'on ne découvre qu'aux plus solennels anniversaires.

Aujourd'hui, à l'ombre des érables et des pins chantés par le barde des Bois-Francis qui l'ont vu naître, grandir et étendre ses rameaux bienfaisants, ce qui était jadis un modeste couvent de campagne célèbre le cinquantenaire de sa fondation.

Enfin délivrée de l'angoissant cauchemar qui menaçait d'assombrir la sérénité de cette fête jubilaire, la population des deux villes sœurs Arthabaska et Victoriaville se livre avec une allégresse sans mélange aux réjouissances auxquelles on m'a fait l'honneur de me convier à titre de juge du district.

Quelle est donc cette institution qui a pu ainsi, durant cinq décades d'années, se maintenir, se développer, prospérer, en dépit d'obstacles et de difficultés sans nombre et qui n'a cessé, même dans les temps les plus critiques de la guerre, de répandre chaque jour sur les jeunes plantes — nouvelles tiges de Jessé—confiées à sa sollicitude, la douce et fraîche rosée de l'éducation et de l'instruction ?

Dans le regard limpide de la religieuse, on dirait qu'à défaut de miroir un coin du ciel se mire et se reflète, les parents sont heureux de lire la fidélité à la consigne, de veiller avec un soin jaloux à la sécurité morale et physique des enfants qu'ils lui ont confiés. Sur son front rayonnent les qualités de l'esprit et les dons de l'intelligence. Dans son cœur ne cesse de vibrer une maternelle sollicitude dont les élans se manifestent à la manière pratiquée par un François de Sales. *Suaviter in modo, fortiter in re.*

Si imparfait que soit ce portrait et qu'il vous est loisible de compléter de détails intimes, vous mesdames qui avez eu le privilège d'admirer de plus près les Révérendes Dames de la Congrégation, vous qui en retracez si bien à vos foyers le charme et la distinction de l'éducation que vous y avez reçue, il vous est facile, n'est-ce pas, de reconnaître dans chacune des bonnes religieuses, sinon la ressemblance physique, du moins la physionomie de famille avec la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois.

Je me plais à retrouver dans les filles les qualités et les vertus de l'aïeule : C'est le même dévouement, le même désintéressement continué, comme une traînée lumineuse, à travers les âges, consacré au développement moral et intellectuel de notre actif national le plus précieux, le plus

gracieux ; la femme, que Dieu a placée sur le chemin comme une oasis rafraîchissante, pour réjouir et consoler le cœur de l'homme profane à travers les vicissitudes inséparables de cette pauvre vie.

Merci donc à vous, Monseigneur, et Monsieur le curé de St-Christophe d'Arthabaska, de nous avoir ménagé la jouissance d'un écho des fêtes inoubliables de Montréal, d'avoir fourni à cette région des Cantons de l'Est l'occasion de retrouver, au Couvent de la Congrégation de Notre-Dame d'Arthabaska, dans le plus agréable épanouissement, les traits vénérés de la fondatrice de l'œuvre, et l'honneur de déposer aux pieds de Madame la Supérieure l'hommage de leur admiration et de leur reconnaissante affection.

Me permettez-vous, Monseigneur, et Mesdames, de vous faire une confession publique et de vous dire la raison toute spéciale des sentiments de reconnaissance que je professe pour les Dames de la Congrégation de Notre-Dame ?

Je n'ai pas oublié le spectacle d'une première communion à laquelle j'ai assisté à votre couvent de Sherbrooke. Rarement ai-je ressenti une émotion plus douce que celle qui envahit alors mon âme à la vue d'un cortège de neuf petites fillettes, parmi lesquelles notre Marcelle, s'avancant vers la Sainte Table, accompagnées d'un chœur d'Ange, si bien symbolisés par neuf religieuses.

Vous concevez facilement, Révérendes Dames, vous dont le cœur a vibré si douloureusement à l'unisson du nôtre, quelques semaines plus tard, qu'il m'est impossible

de dissocier cette délicieuse réminiscence du tragique événement d'une séparation inopinée.

C'est des hauteurs du Mont Notre-Dame, à votre Couvent de Sherbrooke, que l'âme de Marcelle s'est envolée au Ciel, dans la parure de pureté et de grâce dont vos soins l'avaient revêtue.

Son corps repose dans le cimetière de St-Christophe d'Arthabaska, à un jet de pierre et à l'ombre du Couvent de la Congrégation de Notre-Dame.

Nous serait-il permis d'espérer que les religieuses de ce couvent, qui ont si bienveillamment accueilli mes cinq derniers nés, qui leur ont donné cette excellente formation dont ils ne sauraient se départir, ne délaisseront pas tout à fait le coin du cimetière où dort notre fillette bien-aimée ? Pour tempérer nos regrets de la quitter temporairement, daignerez-vous, mes Dames, jeter parfois un regard tutélaire sur la tombe de l'écolière du Mont Notre-Dame ?

Faisant trêve à une discrétion qui n'a plus sa raison d'être, me permettez-vous, Mme la Supérieure générale, au souvenir de la tendresse dont Marcelle a été l'objet à votre couvent de Sherbrooke, de vous prier d'assumer le culte de sa tombe à Arthabaska, d'y venir chaque année, en ce beau mois de la Vierge, raviver son souvenir en rafraîchissant le tertre où elle repose, en déposant auprès de cette tige prématurément transplantée dans les jardins célestes, une fleur de votre parterre du Couvent d'Arthabaska ?

Anticipant que vous ne refuserez pas cette consolation à celui qui bientôt devra quitter, et dans l'espérance que

vous condescendrez à accepter cette charge, j'ai fait part à mon notaire d'un secret, que je vous livre maintenant.

Me ferez-vous, Madame la Supérieure du Couvent d'Arthabaska, l'honneur d'accepter, comme humble tribut d'hommages et de reconnaissance de la part de ma femme et de la mienne, cette légère offrande qui vous dira en même temps l'intérêt que je porte à votre Couvent d'Arthabaska et combien j'apprécie la distinction qui caractérise l'éducation qu'on y reçoit ?

Une législation récente, d'impérieuses circonstances m'obligent, vous le savez, Messieurs, à fixer ma résidence à Québec, sans cependant que cela puisse détacher mon cœur de la ville d'Arthabaska où j'aurai vécu dix des meilleures années de ma vie.

J'ai tenu, avant qu'un de ces événements imprévus ne puisse venir contrecarrer un désir intime, à vous témoigner, Mesdames et Messieurs, mon sincère attachement, mon affectueux intérêt à votre couvent d'une manière tangible et, pour qu'elle ne puisse être entachée d'illégalité, j'ai donné à la disposition le caractère d'une donation entrevifs.

J'ai cependant un pardon à réclamer publiquement de ma femme de lui avoir tu ce secret. C'est le seul qu'elle n'eût pas, encore partagé avec moi.

Daigne Mme la Supérieure du Couvent de la Congrégation de Notre-Dame d'Arthabaska, avec le gracieux assentiment de Madame la Supérieure générale, en commémoration de cet heureux jubilé, me permettre la fondation à perpétuité d'un prix à être décerné chaque année à l'élève finissante la plus méritante du Couvent d'Arthabaska.

---

DISCOURS DE L'HONORABLE J.-E. PERRAULT,  
MINISTRE DE LA COLONISATION, DES  
MINES ET DES PECHERIES.

---

Je remercie les organisatrices de cette fête de m'y avoir convié. Depuis près de 22 ans que je m'honore du titre de citoyen d'Arthabaska, je ne pouvais demeurer indifférent à cette démonstration. Il me plaît grandement avoir l'occasion de m'unir aux citoyens de cette ville pour manifester aux Dames de la Congrégation l'expression de nos remerciements et l'hommage de notre profonde gratitude.

Permettez-moi de me réclamer d'un autre titre et d'associer aussi à cette réunion le représentant du gouvernement provincial.

Les ministres qui président aux destinées de cette province se reconnaissent non-seulement le devoir de diriger les affaires publiques, mais aussi celui d'aider les institutions particulières qui constituent pour notre province un élément de force et de grandeur. Ils tiennent, en particulier, à exprimer leur sympathique encouragement aux âmes d'élite qui, dans nos couvents, nos collèges et nos écoles, élèvent de nouvelles générations, et à leur rendre un hommage public.

Ce m'était donc une raison spéciale de venir dire aux Dames de la Congrégation notre reconnaissance pour les services précieux qu'elles ont, depuis cinquante ans, rendus à notre population.

Les développements de cette institution au milieu de

cette région évoquent l'idée que nos maisons d'enseignement sont étroitement liées à l'œuvre de la colonisation, que l'école et le couvent sont deux bases essentielles sur lesquelles doit s'appuyer l'agrandissement normal de notre territoire.

Au chapitre de la colonisation, la ville d'Arthabaska est un témoin. Ouverte à la civilisation au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, cette contrée prouve d'éclatante façon la puissance d'expansion de notre race et les résultats merveilleux qu'amène avec elle l'emprise du sol. Quand, en 1870, les Dames de la Congrégation commencèrent à enseigner ici, on pouvait douter du développement que connut depuis notre région.

Leur œuvre a grandi avec notre ville. Et ce que nous célébrons encore aujourd'hui, c'est le concours que cette Communauté apporta au progrès d'Arthabaska.

Les premiers colons qui se fixèrent dans cette partie des Bois-Francis comprirent l'importance de la culture de l'esprit et de la formation du cœur. Voulant fonder ici des foyers semblables à ceux que, depuis trois cents ans, notre race fonde sur les rives du Saint-Laurent, ils se souvinrent que l'âme de ces foyers c'est la mère, l'incomparable mère canadienne-française, et ils demandèrent d'ouvrir un sanctuaire où elle se pourrait former. Où pouvaient-ils mieux s'adresser qu'à cette maison bénie dont Marguerite Bourgeois dota notre pays il y a trois siècles, et à quelle Communauté plus zélée que la sienne auraient-ils pu confier leurs enfants ?

En venant s'établir parmi nous, les Dames de la Con-

grégation ont répété à notre profit le geste bienfaisant de leur fondatrice.

Elles ont recommencé pour nous l'œuvre inaugurée le 30 avril 1658 par Marguerite Bourgeois, à Ville-Marie, le long de l'étroite rue St-Paul, dans une étable de pierre qui, ainsi qu'elle le notait elle-même " avait servi de colombier et de loge pour les bêtes ".

Et en célébrant ce cinquantenaire, ce n'est pas seulement aux mérites des religieuses actuelles et de leurs devancières immédiates que nous rendons hommages, mais aussi à celle qui leur traça la voie, à Marguerite Bourgeois et à ses compagnes.

Quelle hauteur d'âme, quelle ténacité il fallut à cette jeune fille champenoise pour jeter en terre canadienne le grain qui a germé, le grain d'où est sorti l'arbre majestueux qui abrite aujourd'hui tant d'enfants au Canada et aux États-Unis.

Arrivée à Ville-Marie en 1653, à la demande de Chomedey de Maisonneuve, elle accepta la tâche d'être la première maîtresse d'école de Ville-Marie. Elle se met courageusement à la tête des éducatrices qui se donneront la charge d'élever les enfants qui vont venir.

Elle se prodigue auprès des " filles du roi " que les vaisseaux nous amènent, " à cause, disait-elle, que c'était pour former des familles ".

Former des familles ! Elle forme d'abord la sienne, sa famille spirituelle, cette admirable communauté de religieuses qui, malgré les difficultés et les épreuves, ne se laisseront jamais d'enseigner aux petits enfants l'art d'une

vie patriotique et chrétienne. Guidées par Marguerite Bourgeois, elles vont, ces religieuses, par les côtes de la Nouvelle France, tenir les petites écoles. Quel courage requiert l'établissement des premières missions ! Deux de ces éducatrices, Sœur Anne et Sœur Barbier, vont à pied de Ville-Marie à Québec pour fonder la petite école de l'Isle d'Orléans.

Elles ne sont point en cela plus grandes que leur modèle, Marguerite Bourgeois, qui, en avril, 1689, à l'âge de 69 ans, le bâton de pèlerine à la main, se rend à pied de Montréal à Québec.

De quel héroïsme, mesdames et messieurs, sont faits les premiers jours de la colonie française en Amérique !

A quels sacrifices, en particulier, nous avons dû l'existence de nos petites écoles d'autrefois !

C'est là que commence de naître la pensée de notre race.

Quelques-unes ont fait place à de magnifiques couvents, comme celui dont s'enorgueillit notre ville. La raison de nous attacher à ces centres d'activité intellectuelle et de vie morale demeure la même : élever les nouvelles générations, orner l'esprit de l'enfant, fortifier sa volonté, hausser ses sentiments pour qu'il devienne plus tard, au foyer qu'il fondera, une lumière et une force, pour que tous les actes de la maturité tournent à la grandeur de son pays.

Entourons de notre sympathie agissante ces maisons où se forme la vie de l'esprit. Qu'elles continuent de compter sur la valeur d'âme et la haute compétence des religieuses qui les dirigent, sur l'État, dont la mission est

d'aider les efforts individuels, sur l'Église catholique qui, par son esprit divin, par ses institutions d'enseignement, ses œuvres de prévoyance et d'assistance sociale, demeure le guide le plus sûr, le soutien inébranlable des individus et des peuples ”.

\* \* \*

### DISCOURS DE M. L'ABBE GRENIER, ANCIEN CURE DE ST-CHRISTOPHE.

Comme M. Grenier n'avait pas de manuscrit, nous ne pouvons publier le texte de son discours. Nous n'en citerons que quelques idées.

M. l'abbé Grenier se dit heureux d'avoir été invité à la fête, qui est un nouveau geste de la ville d'Arthabaska, et rappelle les incidents qui ont marqué l'achat des cloches. Il évoque le souvenir de Sir Wilfrid Laurier, qui suggéra lui-même à M. Grenier l'achat de ces cloches et qui l'aida dans une souscription publique que firent les contribuables de cette paroisse. L'orateur parle ensuite du couvent, des services précieux qu'il a rendus à l'instruction, dans notre province, par les dignes filles de Marguerite Bourgeois.

\* \* \*

### DISCOURS DE M. GUSTAVE PERRAULT, C. R., PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE.

“ Ce sera mon privilège, à l'occasion de ce cinquante-naire, d'être l'interprète de la Commission Scolaire de cette ville, pour vous remercier et vous féliciter.

Nous vous remercions de nous avoir convié à ces fêtes si touchantes et si riches de souvenirs.

Veillez croire, Révérendes sœurs, que c'est avec intérêt que nous suivons le développement croissant de votre couvent ; que nous comprenons votre dévouement et savons apprécier les sacrifices dont sont faits chacun de vos jours pour assurer à l'enfance l'éducation et l'instruction.

Je ne croirai pas faire acte d'indiscrétion en ajoutant que les Commissaires d'écoles ont tenu à exprimer d'une manière tangible leurs sentiments de reconnaissance.

On a écrit quelque part que la Vénérable Marguerite Bourgeois fut une femme d'un grand cœur, d'une haute intelligence, et fut surtout une sainte.

Grâce à l'institution qu'elle a léguée, nous assistons à l'épanouissement magnifique de cette maison qui répand au sein du pays et de la race Canadienne l'instruction la plus saine, qui est à la base de toute société.

Continuatrice de cette œuvre, la Congrégation de Notre-Dame est intimement liée à l'histoire de notre race. Nous lui en devons nos félicitations.

Et vous, Mesdames, revenues nombreuses à votre couvent vous y revivez, je n'en doute pas, de douces heures. Cette fête remet en mémoire les jours paisibles d'autrefois où, à l'ombre de ces murs, la vie apparaissait toute fleurie comme un joli matin de mai.

Et lorsque l'heure de la séparation sonnera une fois encore, à votre adieu se joindra, j'en suis certain, un "au revoir".

Ces fêtes jubilaires coïncident avec le troisième centenaire de la naissance de la Vénérable Marguerite Bourgeois. J'y vois là le signe assuré que votre couvent célèbrera

un jour son troisième centenaire. Et c'est le souhait que je forme ”.

\* \* \*

### DISCOURS DE M. P.-H. COTE, C. R.

Dans son allocution à la messe de ce matin, notre digne curé nous a rappelé que toujours les Religieuses de la Congrégation, depuis leur arrivée à St-Christophe, s'étaient montrées très respectueuses de l'autorité religieuse. Le titre du Lévitique que je lis au recto du programme artistique de cette fête me fait voir qu'elles sont aussi respectueuses de la tradition en sanctifiant la cinquantième année de leur fondation.

C'est, en effet, une circonstance solennelle qui nous réunit aujourd'hui sous ce toit, circonstance dans laquelle nous célébrons avec éclat le 50ème anniversaire de la fondation *de cette maison* à Arthabaska.

Il y a 50 ans, bien comptés, arrivaient ici, de Montréal, à la demande de Monseigneur Suzor, cinq humbles filles de la Vénérable Marguerite Bourgeois, avec la mission d'y fonder un couvent, de poser les assises de cette magnifique institution qui a fait tant de bien dans notre localité.

Ces humbles religieuses ne soupçonnaient pas, en confiant à la terre ce grain de sénévé qu'elles y jetaient, l'accroissement vraiment prodigieux que le bon Dieu lui a donné ; accroissement qui a produit un grand arbre à l'ombre des rameaux duquel sont venues s'abriter un nombre considérable de jeunes filles pour y puiser, outre

les leçons de vertu qui font la femme et la mère chrétienne, l'instruction qui la distingue et qui lui assure la conservation de son féminisme, son plus bel apanage.

Je n'énumérerai pas les sacrifices que la réalisation de l'œuvre a coûtés ; je me contenterai de dire que les Religieuses de la Congrégation n'ont pas failli à la tâche ; que toujours elles ont marché sur les traces de leur Vénérable Fondatrice dont elles ont suivi, non pas le panache, mais la cornette blanche, cornette devant laquelle les plus nobles têtes se sont inclinées.

J'ai écouté avec bonheur le Ministre de la Colonisation qui assure les bonnes Religieuses de toute la sollicitude de son gouvernement ; je l'en remercie, car ce geste l'honore. Un gouvernement ne saurait trop encourager et soutenir l'œuvre de l'éducation chrétienne dans un pays, car c'est elle qui lui apporte le meilleur appoint. L'historien anglais Bède, écrivant au 8ème siècle sur la Majesté du Colisée, monument merveilleux et pouvant contenir toute une nation, disait :

*Quamdiu stabit Colyseus, stabit et Roma : Quando cadet Colyseus, cadet et Roma ; quando cadet Roma, cadet et mundus.*

Ce que l'écrivain anglais disait du Colisée je puis le dire avec plus d'à propos encore de l'instruction saine que nos enfants reçoivent dans des maisons comme celle qu'Arthabaska possède. Aussi longtemps qu'elles seront debout nous sommes assurés de la survivance de notre nationalité, de notre langue et de notre foi.

A trois heures, une séance, présidée par Sa Grandeur Monseigneur Brunault, réunissait à la salle de l'Hôtel-de-Ville les anciennes élèves et la population d'Arthabaska.

Les élèves des Dames de la Congrégation exécutèrent avec le talent et la distinction que nous leur connaissons un beau programme que nous sommes heureux de reproduire.

*Fêtes Jubilaires au Couvent de la Congrégation  
de Notre-Dame d'Arthabaska.*

50 1870—1920 50

Entrée..... Un jour heureux..... Richter.

Chœur..... Les Noces d'or..... C. Cham'nade.

Adresse à Sa Grandeur Mgr J. S. H. Brunault, évêque de Nicolet.

Cantate..... Béni soit le Seigneur !..... Schubert

Bienvenue aux anciennes élèves

Saynète : Clochettes et Paquerettes

Au champ des souvenirs

Chant..... L'Ave des Liserons..... Trojelli

Discours de Sa Grandeur Monseigneur J. S. H. Brunault

Dno..... Marche Festivale..... Gounod

Voici le jour que le Seigneur a fait, passons-le dans la joie et l'allégresse.

Noces d'or de Chaminade. A l'un des plus beaux passages de cette pièce de mérite, l'on avait adapté un joli chœur de bienvenue. Mlle Madeleine Marceau présente l'adresse à Monseigneur. Mlle E. Habel, avec la permission de Sa Grandeur, souhaite la bienvenue aux chères anciennes élèves avec une aimable simplicité. Une gerbe de roses est offerte à Sa Grandeur par Mlle Alice Bergeron. Mlle Lucie Garneau, dans quelques vers admirablement dits, présente à M. le curé Côté un joli bouquet. Mme

Adélarde Picher, présidente distinguée du comité, reçoit aussi un hommage floral de la main de Mlle Mathilde Gendreau.

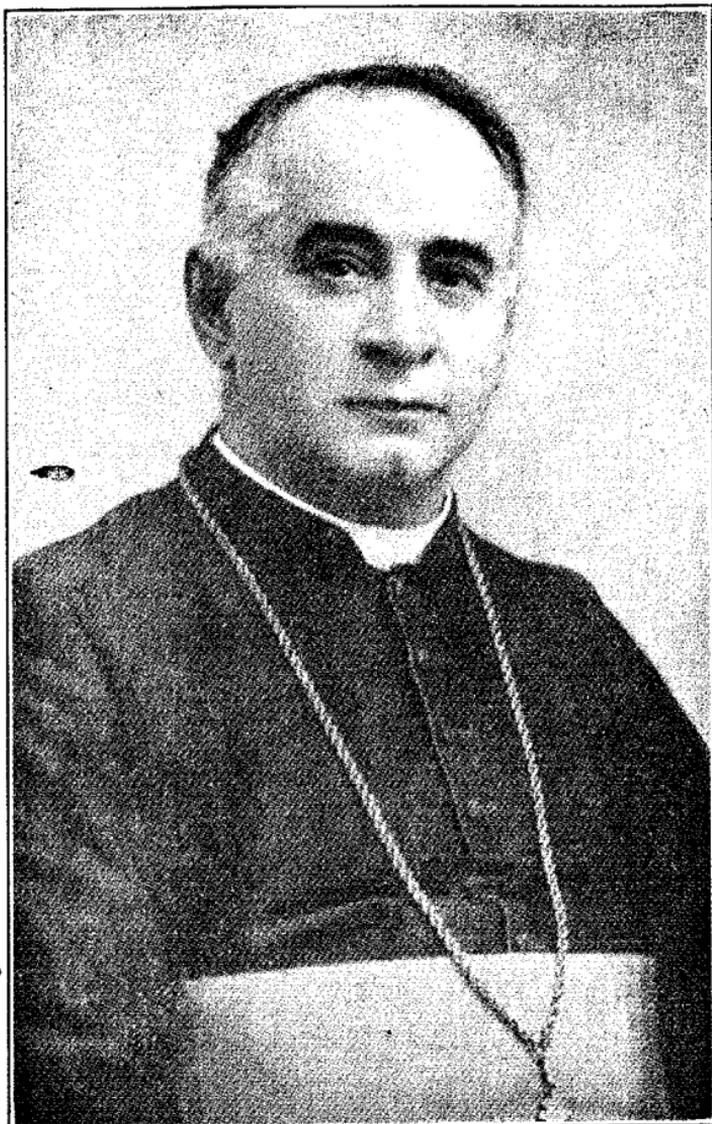
Alors s'ouvre une charmante saynète par de petites élèves réparties en trois groupes. Toutes, vêtues de blanc, portent l'insigne-souvenir, chantent et s'accompagnent joyeusement de petites clochettes, et dans une gentille allégorie, fillettes, paquerettes et clochettes reprennent à l'unisson :

Sonnez, sonnez douces Clochettes.  
Annoncez le jubilé d'or ;  
Et nous verrons les Paquerettes  
A votre appel, surgir encore.

Mise en scène originale peut-être, mais tout à fait gracieuse et sympathique. Si l'auteur du " Bourdon des Bois-Francis " eût pu entendre naïves envolées du carillon des Noces d'Or, il aurait peut-être salué la révérence de la vieille cloche qu'il a si bien chantée.

Une grande cantate " Dieu soit béni " prépare l'auditoire à l'entrée au Champ des Souvenirs.

Les dix lustres formant le cycle d'or de l'*Alma Mater* vont passer sur les lèvres des dix élèves et mettre en lumière, l'un, le berceau de l'Institution avec les vénérables figures qui l'entourent ; un autre révèle les noms et les bienfaits des premières protectrices du nouveau foyer ; un troisième chante les délicatesses de l'amour sacerdotal, la générosité des âmes, la touchante sollicitude du ministère pastoral, et l'on poursuit de lustre en lustre, relevant au passage un mot, un fait, un vieux refrain que l'on veut rendre :



MGR J.-S.-H. BRUNAUT,  
deuxième évêque de Nicolet.

O belle scène de famille,  
Que de bonheur tu sais offrir !  
Vis dans nos cœurs et toujours brille,  
Comme un radieux souvenir.

\* \* \*

L'adresse suivante fut lue par Mlle Madeleine Marceau, élève du couvent :

ADRESSE A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR  
J. S. H. BRUNAUT, EVEQUE DE NICOLET

Monseigneur,

Notre si belle ville n'a pas encore revêtu sa parure printanière et cependant elle est ravissante sous le charme de la fête qui a valu l'honneur de votre venue dans ses murs.

Ce matin, entourée d'une foule pieuse convoquée à la grandiose solennité d'une messe pontificale, Votre Grandeur imprimait à notre jubilé d'or un si glorieux cachet, qu'il ne peut manquer de se faire joyeux et beau, brillant et radieux, tel que nous le désirions, tel que Votre Grandeur nous le souhaitait dans sa chère lettre du dix-huit décembre dernier.

Nous sommes profondément touchées, Monseigneur, de vous trouver dans cette atmosphère si délicate de dévouement et de paternité qui nous enveloppe, qui nous pénètre et nous invite à manifester notre joie, notre admiration et notre reconnaissance émue.

Notre joie, eile sort débordante de notre âme, comme de son foyer le rayon qui réchauffe, éclaire et vivifie ; notre admiration se porte d'abord sur Dieu d'où découle tout hon-

neur et sur celui qui nous le représente en ce moment : l'auguste chef de ce diocèse, notre Père, Evêque et Bienfaiteur, insigne dépositaire de ces grâces de choix que le bon Dieu nous réserve et qu'il nous dispense avec tant de libéralité et de paternelle sollicitude.

Vous comptez si peu, Monseigneur, avec les fatigues inhérentes à l'exercice du ministère pastoral, que vous n'avez pu vous refuser au surcroît que demandait la présidence de notre fête jubilaire, et vous êtes venu. Soyez-en béni, Monseigneur, soyez-le, par les élèves, anciennes et actuelles, qui célèbrent les noces d'or de leur *Alma Mater* Soyez-le par les distingués citoyens qui, par leur présence, affirment nos hommages et ajoutent à l'intensité de la jubilation. Soyez-le, par notre Père, Curé, fier à bon droit d'une paroisse qui méritait bien la fête que son zèle a eu la délicate pensée de lui donner.

Ces effusions de nos âmes inondées d'allégresse seraient un étrange contraste avec les sentiments de profonde sympathie que Votre Grandeur a rencontrés chez nous lors de l'incendie de l'École normale de Nicolet, si le douloureux événement ne venait remettre en ce moment sur nos lèvres l'expression de nos regrets et de nos espérances de la voir surgir bientôt de ses ruines plus belle et plus prospère que jamais.

Il y a un mois à peine, Monseigneur, se célébrait avec piété et une joie enthousiastes, dans toutes les maisons de la Congrégation de Notre-Dame, le tricentenaire de la naissance de la Vénérable Mère Bourgeois. C'est une gloire pour notre jubilé d'or d'apparaître dans les rayonnements du soir de cette démonstration patriotique et religieuse dont

les échos, venus de Montréal, s'harmonisent au parfait avec les humbles mélodies de notre petit couvent.

Nous bénissons le ciel de cette aimable coïncidence, ménagée sans doute par la Vierge de mai, la Vénérable fondatrice et perpétuelle supérieure de l'Institut, que notre paroisse sut toujours apprécier dans les services rendus par ses membres et qu'elle honore aujourd'hui d'une manière si remarquable.

Arthabaska, ce 27 Mai, 1920.

\* \* \*

Sa Grandeur Monseigneur Brunault prononça ensuite l'éloquent discours qui suit :

*Réponse de Sa Grandeur Mgr J. S. H. Brunault.*

Madame la Supérieure générale,

Mesdames et Messieurs,

MIL SIX CENT VINGT—MIL NEUF CENT VINGT ! Il y a long à penser, au simple rapprochement de ces dates. Mil six cent vingt ! Québec a douze ans. C'est à peine un comptoir de traite que va protéger le fort Saint-Louis, justement en construction. Mais il y a une famille de cultivateurs, celle de Louis Hébert, et il y a des prêtres, les Récollets ; c'est assez pour qu'un pays soit fondé ; l'autel et le foyer s'y dressent, ils vont s'échanger la vie. Vingt ans plus tard, des cloîtres s'élèveront, qui auront complété ici le cycle des institutions féminines de la France catholique : les Ursulines donneront l'éducation, les Hospitalières secourront les malades. Il est une institution qui

n'existe guère en France à cette époque. C'est la religion enseignante non cloîtrée, celle qu'il faut surtout à un pays de mission comme la Nouvelle-France. Justement alors à Troyes, en Champagne, grandit doucement la femme à qui la Providence confiera un jour la tâche hardie de faire une innovation apostolique, commandée par de nouvelles nécessités.

Marguerite Bourgeois se sait dès l'enfance appelée à la vie religieuse. Mais des obstacles mystérieux l'arrêtent, dès qu'elle veut entrer dans les cadres jusque-là tracés. Elle veut être carmélite et n'y peut pas parvenir. Elle se résigne à mener la vie religieuse dans le siècle, comme une tertiaire. Puis soudain, voici le trait de lumière. Les relations des Jésuites ont suscité dans l'élite de la France catholique une flamme d'apostolat comme seuls en connurent les lende-mains de la Pentecôte. Comme au Cénacle, la Mère de Jésus est de la partie. Des Sulpiciens à Paris, des Jésuites à la Flèche, un gentilhomme de Champagne, M. de Maison-neuve, à la même heure, sans autre commerce antérieur que la lecture commune des Relations de la Nouvelle-France, ont nettement conçu le même projet de bâtir une ville où Marie fera régner son Fils. Ils se rencontrent à Paris sans s'y être donné rendez-vous. L'un fournit les fonds, l'autre l'apostolat, l'autre son épée, son bras et son cœur. Et Ville-Marie se fonde.

Un jour, M. de Maisonneuve est allé dire dans son pays : " La colonie de Montréal n'a plus qu'à périr ou à repasser en France ". Des hommes lui offrent leur vie. Une femme de trente-trois ans lui offre son dévouement. Jeanne Mance est déjà aux œuvres de l'hospitalité ;

Marguerite Bourgeois se fera la première maîtresse d'école de Ville-Marie.

Et voici la part immense offerte à la femme dans le développement du pays. A elle la tâche de l'expiation ; à elle l'apostolat de la prière qui aide le prêtre et les combattants ; à elle les œuvres d'éducation gratuite et de charité qui aident à se constituer les fortes et chrétiennes familles, dont rien ne pourra, jusqu'en l'an mil neuf cent vingt, altérer le caractère profondément catholique et français.

Quand les fils venus de ces familles franchissent certaines dates historiques, leur devoir est de s'arrêter un moment, de considérer ceux par qui Dieu a fait de si grandes choses, et de faire monter vers les apôtres de la première heure l'hommage de leur reconnaissance émue, en attendant que l'église permette à leur piété de les vénérer sur les autels.

Mes bien chères Sœurs du Couvent d'Arthabaska.

MIL HUIT CENT SOIXANTE-DIX — MIL NEUF CENT VINGT. Vous le dites excellemment dans votre adresse, c'est une gloire pour votre jubilé d'or " d'apparaître dans les rayonnements du soir de la manifestation patriotique et religieuse ", qui a célébré à Montréal le troisième centenaire de naissance de la Marguerite du Canada. Une note des journaux avait laissé entendre que cette célébration de Montréal aurait un caractère plutôt intime. Et c'est ce qui, joint à des raisons de santé, m'a fait m'interdire le plaisir d'y assister, même quand j'eus appris, au dernier moment, que les anciennes élèves et tout Montréal avaient fait violence au programme primitif pour

donner un éclat public à la fête. Mais je suis heureux de pouvoir rendre ici un hommage public à la Congrégation.

L'œuvre de la vénérable fondatrice était pour le pays et devait en suivre les développements. Elle a connu l'âge héroïque. Puis elle a connu les temps durs des lendemains de la conquête anglaise. Vous avez aidé notre peuple à tenir bon. A certaines heures, les éducatrices de nos couvents ont été seules, avec le séminaire de Québec, à maintenir vivant des foyers d'instruction française le long du fleuve.

Puis, la langue de terre de la rive sud devenue trop étroite, des prêtres sont allés planter des croix dans l'intérieur. Et la conquête des Cantons de l'Est s'est effectuée.

Les œuvres des hospitalières vous avaient devancées à Ville-Marie. A Arthabaska vous les avez devancées de quatorze ans. A Ville-Marie, colonie militaire, il avait fallu d'abord panser les blessures de la guerre permanente, puis songer aux arts de la paix. Vous arriviez à votre heure, après Jeanne Mance.

Dans les Cantons de l'Est, la conquête fut pacifique et n'entraîna pas d'autres blessures que les blessures de l'âge, toujours tardives au sein d'une nature et d'un labeur âpres mais salubres. Il sembla donc au premier curé de Saint-Christophe d'Arthabaska, ce vénérable Mgr Suzor, qui a prolongé si longtemps, au milieu de nous, les souvenirs vivants de son œuvre de missionnaire, l'exemple édifiant de son esprit sacerdotal, et le charme de son commerce si distingué, que le premier secours à donner aux habitants de ses chers Cantons de l'Est, c'était celui de l'instruction féminine. Du reste, il n'allait pas négliger l'instruction des

garçons, puisque, deux ans après vous, les chers Frères du Sacré-Cœur allaient fonder, à deux pas d'ici, un foyer dont la lumière rayonne au loin.

Vous arriviez à Arthabaska à une heure où tous les espoirs s'y donnaient essor. C'était déjà un centre intellectuel. La parole du curé, toujours digne et souvent relevée, l'esprit entreprenant des hommes publics de l'époque, les intérêts des colons toujours à défendre contre des intérêts plus puissants, tout cela avait suscité la naissance d'un journal d'une belle tenue et qui fait encore honneur, avec d'autres nés depuis, à l'esprit public de cette ville: "L'Union des Cantons de L'Est".

Vos devancières de mil-huit-cent-soixante-dix arrivaient ici précédées d'une réputation conquise par deux siècles de services illustres. Souffrez que nous la proclamions bien haut en ce jour : ni les missionnaires venues à Arthabaska en 1870, ni celles qui les ont relevées à la même tâche n'ont trompé les espérances que l'on mettait en elles. Les personnes changent, tous rendent le témoignage que les traits de famille qui honoraient les anciennes se retrouvent chez toutes les éducatrices de la Congrégation de Notre-Dame et s'impriment comme sur une cire docile dans la physionomie intellectuelle et morale de leurs élèves: j'en atteste la séance brillante qui se déroule en ce moment.

Et s'il est quelqu'un capable d'apprécier à leur haute valeur ces qualités de distinction et de noble simplicité religieuse, nous aimons à dire que ce sont les citoyens d'Arthabaska, chez qui le souci de la haute culture, de la courtoisie dans les manières, de l'urbanité dans les relations sociales,

de la vie de l'esprit sous toutes ses formes, est une tradition déjà longue.

Le bon goût qu'inspire cette culture a présidé à la disposition des demeures au flanc de la montagne. On le reconnaît à l'art mesuré et sobre de distribuer autour des maisons les massifs d'arbres qui étendent les perspectives, invitent à la réflexion, fécondent les heures de rêverie que les poètes appellent modestement "des heures perdues", favorisent le paisible échange de la pensée entre les heures du travail, et sont un symbole de l'accueillante hospitalité des citoyens. Le même goût de l'ordre et de l'harmonie a voulu, dès le début des choses, situer à l'extrémité des habitations, loin de la rumeur de la ville,—si discrète pourtant!—l'église paroissiale construite en 1873, et le couvent de la Congrégation, les deux sanctuaires où vos élèves apprennent à votre exemple l'art de bien penser, de bien dire, et l'art de vivre selon les désirs de Dieu.

Plus tard, afin sans doute que fût ici complète la variété dans l'unité féconde des œuvres d'éducation catholique, les chers Frères des Ecoles Chrétiennes allaient partager avec vous le travail de l'école paroissiale et compenser pour les citoyens d'Arthabaska la perte du pensionnat du Sacré-Cœur.

Vous avez donc bien raison de louer la beauté de votre ville, même avant que le printemps n'en soit venu achever l'élégante toilette. Et je me plais à penser que, dans ce mot d'éloge, passe toute l'estime que les sœurs de la Congrégation ont vouée à leur mission d'Arthabaska.

Vous voulez bien nous exprimer votre reconnaissance envers l'autorité religieuse de ce diocèse. Je songe en ce mo-

ment à Mgr Gravel, de pieuse et vénérée mémoire. Ancien élève de Saint-Sulpice, il avait gardé pour ses maîtres une estime qui s'étendait à toutes leurs œuvres. Comment dès lors n'eût-il pas entouré d'une sorte d'affection fraternelle les filles de Marguerite Bourgeois, de tout temps formées et dirigées par ces messieurs de Saint-Sulpice ? La fonction épiscopale ne fit qu'accroître chez lui une estime et un respect dont je me félicite d'avoir hérité, pour la communauté, et pour l'œuvre de la Congrégation.

Dans la distribution des secours spirituels que vous attendez de l'Église, c'est une satisfaction pour moi de pouvoir dire que nous avons toujours été suppléée à Arthabaska par des pasteurs qui font honneur à leur ministère et qui, grâce à leurs vertus sacerdotales et à leurs hautes qualités de gentilshommes, vous font retrouver ici, depuis 1870, la sage et pieuse direction des fils de M. Otier. Je m'associe donc à vous, mes sœurs, pour remercier M. le Curé d'Arthabaska d'avoir eu la délicate pensée d'organiser la fête de ce jour. Elle rend témoignage à son excellent cœur ; elle justifie les sentiments de reconnaissance filiale que vous lui avez exprimés dans votre adresse et me fournit l'occasion, après bien d'autres faits, de louer son tact exquis en toutes choses.

Vous n'avez pas cru jeter une note triste sur la fête de ce jour en faisant allusion au désastre du 22 mars, et je vous en remercie. La sympathie n'est jamais importune. Elle m'aide à espérer que vos prières rencontreront les nôtres devant Dieu, afin que l'épreuve serve à sa plus grande gloire et nous prépare des joies plus grandes, par la résurrection d'une œuvre chère à tout notre peuple.

Je fais des vœux pour que le couvent d'Arthabaska continue de faire l'excellente œuvre que nous avons tenté de louer en ce cinquantenaire.

Les élèves des sœurs de la Congrégation devront se rappeler que noblesse oblige et que, pour avoir vécu dans une atmosphère où rayonne toujours l'influence d'une sainte et d'une grande intelligence, elles ont le devoir de n'être jamais médiocres ni par le cœur, ni par l'esprit, ni par l'âme tout entière. Puissent-elles tous les jours de leur vie aspirer, chacune dans leur milieu, vers l'idéal que la Congrégation aura constamment tendu à leurs plus généreuses ambitions, celui de la femme chrétienne accomplie.

\* \* \*

Mademoiselle Habel souhaite ensuite la bienvenue aux anciennes élèves :

### **BIENVENUE AUX ANCIENNES ELEVES**

Veillez nous permettre, Monseigneur, de dire à nos sœurs aînées quelle joie nous ressentons à leur souhaiter la Bienvenue.

Il nous tardait, Mesdames, de remonter avec vous le cours des cinquante ans qui nous séparent du berceau de notre bien-aimé couvent, d'entendre les noms bénis des fondateurs et fondatrices, de nous incliner devant ces vaillants facteurs de bien-être, de science et de vertu. Il nous tardait surtout d'exprimer notre admiration et notre reconnaissance aux dames, anciennes élèves, organisatrices de cette fête jubilaire qui a demandé tant d'initiatives et de sacrifices, imposé tant de fatigues et d'ennuis peut-être. Mais

quelle merveille ne peut pas opérer le cœur de l'enfant qui fête une mère ?

Vous avez droit d'être applaudies et de vous réjouir du brillant résultat qui se concrétise dans une fête familiale pour notre paroisse, deux fois mémorable pour notre couvent. Ce qu'elle perd en intimité pour les élèves et les religieuses la fait superbe sur le vaste théâtre où elle se déroule grâce à l'excellente idée qu'en a eue notre dévoué Pasteur.

Nous savons quelle part active il a prise à vos projets et délibérations, quelle impulsion il a su donner à votre piété filiale, et de quelle générosité il a bien voulu honorer votre note pécuniaire ; mais ce n'est pas l'heure et ce n'est pas à nous de révéler les dons discrets déjà inscrits aux annales des cieux et qui le seront en lettres d'or dans celles du couvent, à la suite du premier cadeau de fête qu'une main faite à bénir et à donner nous adressait en décembre dernier avec ces mots : " S'il m'était permis de faire des largesses et de n'écouter que mon cœur, je vous enverrais des trésors ".

L'écho qui doit porter bien loin nos chants d'allégresses et d'actions de grâces n'en sera donc que plus vibrant et plus sonore quand vous aurez vécu ensemble quelques instants des anciens jours sous le toit qui tressaille à la pensée de vous revoir, vous ayant gardé le trésor de son dévouement et de sa tendre sollicitude.

\* \* \*

Mme A.-N. Brodeur, de Montréal, ancienne élève du couvent d'Arthabaska, charma l'auditoire par sa brillante et gracieuse réponse :

---

**DISCOURS PRONONCE PAR MADAME A.-N. BRODEUR,  
née Marie-Louise Pepin, de Montréal, en réponse à  
l'adresse aux anciennes élèves.**

Monseigneur,

Révérènde Mère Supérieure Générale,

Madame la Supérieure,

Mesdames du Comité,

Mesdames et chères amies,

Je ne me sens réellement pas à la hauteur de l'honneur que vous m'avez fait en me demandant d'être ce jour votre interprète.

Mais il me semblait impossible de ne pas acquiescer à la gracieuseté des dames du comité qui se sont imposé la tâche et les fatigues de l'organisation de cette fête dont le souvenir vivra dans un succès inoubliable. Si j'ai accepté, c'est qu'il me faisait aussi plaisir de mêler mon humble voix au concert des nombreux hommages qui aujourd'hui s'élèvent à juste titre de tous les cœurs, pour célébrer les louanges de mon *Alma Mater*.

Nous adressons notre premier merci du cœur à Mgr et à notre Révèrende Mère Supérieure Générale, à Mère assistante et Mère Provinciale ; car leur présence ici aujourd'hui est l'astre qui illumine notre belle fête et fait notre bonheur plus grand encore.

Merci aussi à Mme la Supérieure, qui a été l'âme dirigeante de cette fête, de nous avoir conviées à cette réunion que nous n'oublierons jamais.

Merci à M. le Curé Côté du juste tribut de louanges qu'il a rendu ce matin à notre *Alma Mater* ainsi que de sa grande générosité, de son dévouement constant et de l'intérêt qu'il porte à notre couvent.

Nous saluons avec bonheur aussi M. Grenier, notre bon et ancien curé.

En jetant un coup d'œil sur toutes celles qui sont réunies ici, j'aperçois avec plaisir des aînées, mais je constate non sans un peu de tristesse que je ne suis plus des dernières classes. En effet, bien des années ont passé, depuis celles où je me vois enfant, dans les salles d'étude et de récréation qui ont abrité tant de bonnes années de ma vie.

Ces lieux, je les revois avec une émotion douce, une émotion qui fait du bien, parce qu'il y passe des souvenirs délicieux, de ces souvenirs sur lesquels les années jettent la transparence légère de leur première brume.

De ces années, ma mémoire et mon cœur sont tout remplis, au point que je m'excuse à l'avance des souvenirs un peu trop personnels que je pourrais vous dire.

Mais un jubilé d'or, c'est une fête unique de famille où il est permis dans une douce intimité de se raconter bien des choses en souriant au présent, mais surtout en se rappelant religieusement le passé.

Ce matin, en écoutant l'allocution toute vibrante de la haute éloquence de M. l'abbé Côté, à l'évocation des noms de ceux qui furent les pionniers et les bienfaiteurs de cette institution, éducatrice de notre avenir, des émotions diverses m'ont traversé l'âme. En effet, les noms de Mgr Suzor, de Mère St-Dosithé, de Mère St-Ephrem, de Mère

St-Sylvain, de Mère Ste-Synclétique s'associent bien ensemble. C'est à ces premiers apôtres que revient la première gloire du succès de ce couvent.

De cette première période, je n'ai rien, rien connu.

Cependant, je n'ignore pas que les Beudet, les Théroux, les Ouellet, les Dorais, les Richard, les Quesnel, les Trottier furent les élèves qui inaugurèrent les premières classes.

Le nom de Mère St-Dosithé, la première Supérieure, et celui de Mère St-Ephrem me furent plus tard révélés par mon père qui, quoique jeune encore, avait uni ses efforts à ceux qui aidaient de leurs moyens la construction de ce Couvent.

Pauvre papa, il prévoyait alors les énormes services qu'il rendrait à sa génération future car, en effet, de 1875 à nos jours, on retrouvera en permanence aux annales du couvent le nom des petites Pepin. Et plus tard une des nôtres, une chère petite sœur, devait consacrer ses vingt ans, sa jeunesse et sa vie, à poursuivre l'œuvre de Marguerite Bourgeois.

Mon plus ancien souvenir me reporte à une séance où, trop jeune encore pour assister aux classes, j'étais venue, accompagnée de mon père. Entre autre choses, il y avait au programme des tableaux vivants. Un, représentant la Justice, était personnifié par Augustine Théroux, plus tard Mère St-Basile, à qui nous accordons un pieux souvenir. Drapée de blanc, les cheveux dénoués sur ses épaules, elle tenait à la main une balance.

Un autre, la foi, l'espérance et la charité, étaient repré-

sentées par trois jeunes filles : Estelle Beaudet, Louise Dorais, Juliette Larivière. L'attitude de ces trois Grâces, les couleurs variées du feu de Bengale se reflétant sur ces frais et jolis visages, les imprégnaient d'un je ne sais quoi de grand et d'idéal que je trouvai si beau, que j'en fus émue, et je me mis à pleurer tant et tant, que mon père dut immédiatement me ramener à la maison.

Je retrouvai là ma mère qui attendait mon retour, anxieuse de savoir l'impression que m'avait causée ce premier spectacle. Mais moi, confuse et honteuse, pour excuser mes pleurs, je prétextai un mal de dents. C'est le premier mensonge dont je me rappelle.

J'ignorais alors que les larmes peuvent se mêler aux sourires. Mais que de fois depuis, en vibrant aux émotions du beau que m'a apportées la vie, je me suis souvenue de cette soirée de mon enfance où, pour la première fois, mon intelligence s'était éveillée aux sensations d'une émotion !

Quelle est celle d'entre nous qui ne se rappelle pas les soirées dramatiques et musicales d'alors, toujours organisées au profit du Couvent ?

Nous faisons toujours salle comble. Non seulement chacun se faisait un devoir de venir nous encourager, mais on éprouvait un réel plaisir à venir applaudir des drames et des comédies jouées par les aînées. Des rondes étaient chantées et dansées par les plus jeunes, à qui l'on posait des ailes et des couronnes pour représenter des anges dans les tableaux vivants. Au début de la séance, un chœur de voix venait chanter la bienvenue, un autre revenait à la fin chanter le bonsoir.

Puis nous bombardions notre auditoire de duos, de trios, de quatuors. Ah ! Je vous assure que c'était très beau. Nous exécutions peut-être d'une manière un peu trop tapageuse l'Ouverture de "Poet and Peasant", "Le Trouvère", "le Barbier de Séville", mais cette musique révélait l'exubérance de notre jeunesse. Et je vous assure que ces spectacles valaient bien les Cinémas d'aujourd'hui.

Nous ne pouvons nous rappeler sans infiniment de plaisir nos réceptions à Mgr Laflèche, à qui l'élite de la société faisait toujours Cour d'Honneur.

C'était un beau et grand vieillard, son visage avait quelque chose du masque grec. Ses traits accusaient bien l'énergie et l'endurance de ses missions lointaines.

Ses manières étaient simples, mais il conservait toujours une attitude imposante et un peu gênante. Et plus d'une d'entre nous se rappelle avoir tremblé d'hésitation en lui lisant une adresse ou en lui faisant une révérence. Nous lui exprimions nos vœux par l'analyse des fleurs qui composaient un gros bouquet, toujours récompensé par un grand congé.

C'était alors au temps de M. le Curé Héroux, qu'accompagnaient M. l'abbé Côté, alors vicaire, M. l'abbé Trottier, M. l'abbé Milot, aujourd'hui Monsignor, M. le curé Baillargeon, de Stanfold, M. le curé Laflèche, de Ste-Victoire, M. le curé Roy, de St-Norbert ; ce dernier même nous invitait à piqueniquer dans ses jardins, et nous y allions manger des prunes et des pommes.

Le soir de ces séances, je revois dans la salle les Pcaud, les Laurier, les Lavergne, les Crépeau, les Côté, les Poisson.

J'évoque avec orgueil les noms de ceux qui ont composé cette pléiade d'hommes distingués qui a donné à mon village cet âge d'or que plus d'une grande ville aurait pu nous envier.

Toutes ces soirées étaient organisées par Mère Ste-Synclétique, de mémorable mémoire, car elle fut l'abeille qui embellit tous les coins de cette institution. Elle possédait d'innombrables talents. Elle était douée d'une âme d'artiste qui se révélait par son pinceau, qu'elle maniait avec un art exquis. Mais, avec autant d'habileté elle frappait du marteau, et avec une dextérité raffinée que de beaux travaux elle faisait à l'aiguille !

Je me la rappelle confectionnant des aubes de dentelle, brodant de bouillons d'or des chasubles et des voiles de tabernacles, tant de belles choses que j'aurais désirées être des robes de poupées.

Mère Ste-Synclétique a laissé dans ce couvent quelque chose de son âme qui défie l'analyse. Et c'est ce quelque chose qu'à cinquante ans de distance nous retrouvons ici aujourd'hui. Ses pastels ornent encore les murailles de ces salles, et le petit autel enluminé de la chapelle est encore là comme ex-voto de son habileté et de son dévouement. Elle nous quitta pour aller fonder un autre couvent. Cependant la bonne étoile devait nous la ramener vingt ans plus tard. Et nous la retrouvons ici Supérieure, discutant avec les architectes, faisant exécuter elle-même les plans de l'agrandissement de la bâtisse actuelle. Elle était douée d'un bien remarquable cerveau auquel les problèmes d'affaires étaient faciles à résoudre, mais en plus, elle possédait un cœur aux tendresses maternelles.

Aux classes d'études présidaient alors Mère Ste-Marie Archange, Mère Ste-Barbe, Mère Ste-Hortense, Mère Ste-Marie Arthur, Mère St-Josaphat, alors novice, mais laquelle il y a quelques années consacrait toute son énergie et tout son dévouement à mener à bonne fin le succès de ce couvent.

Puis vint Mère St-Gilbert, qui fut supérieure pendant toutes les années que je passai ici pensionnaire.

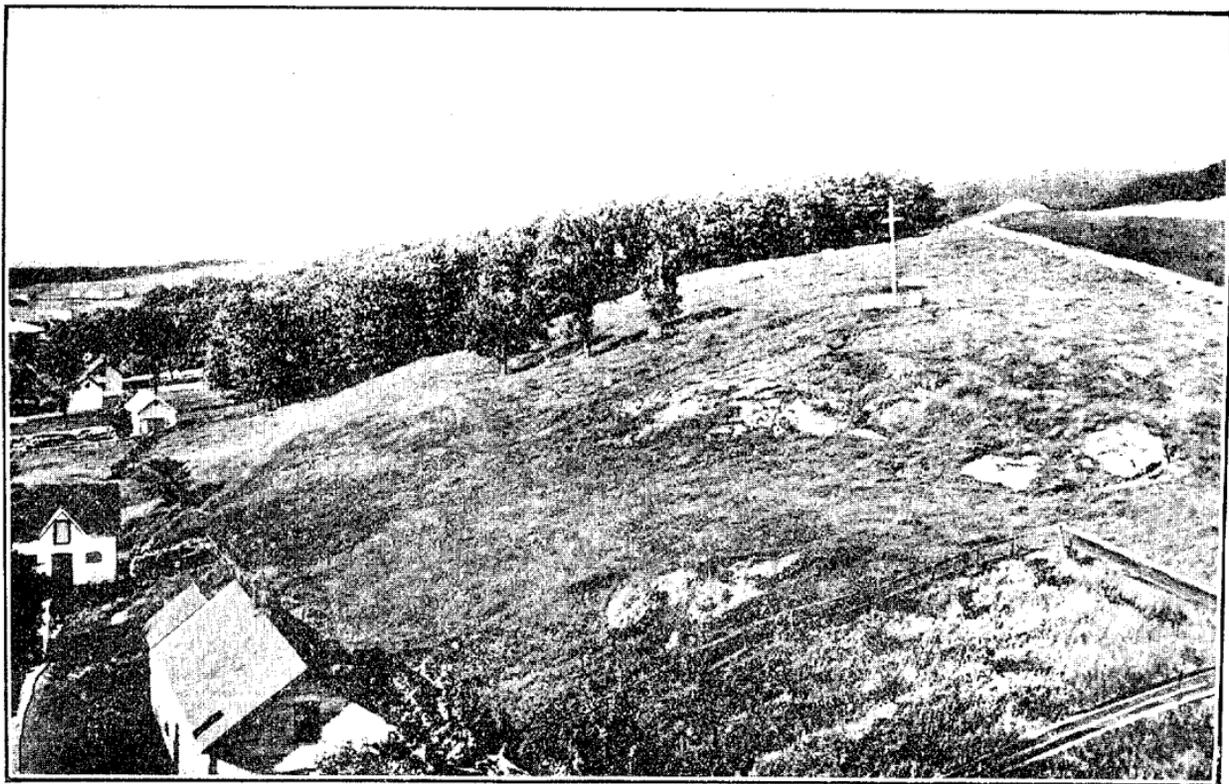
Je pourrais m'attarder longtemps au souvenir et à la louange de celle dont la distinction et les bonnes manières rappelaient celles des grandes dames d'autrefois. Pour moi, le souvenir de cette femme distinguée demeure semblable à ces beaux ivoires qui se patinent et s'embellissent en vieillissant.

Quand je la connus elle était à l'âge où les traits du visage accusent bien ceux de la race. Elle avait la tolérance d'un cœur croyant et pieux, une affabilité qui seyait bien à ses manières distinguées, un esprit de justice que rien ne pouvait ébranler et une bonté qui faisait oublier bien des corrections.

Elle était l'âme des fêtes et des réceptions. Nous n'avons pas oublié la célébration du 25ème anniversaire de M. le curé Héroux, la réception faite à Mgr Gravel lors de son intronisation comme premier évêque de ce diocèse, et combien d'autres encore !

Elle apportait aux fêtes de la chapelle un grand déploiement de lumières et de fleurs.

Je me rappelle les Quarante-Heures, les trois premières messes de M. l'abbé Milot, un beau matin de Noël, les bénédictions solennelles du Très Saint Sacrement, les ré-



Le Mont Christo, à Arthabaska.

ceptions d'enfant de Marie ; comme tout cela avait un cachet de beauté religieuse bien propre à impressionner nos âmes d'enfants !

Aussi, tout le luxe et les richesses dorées des basiliques et des cathédrales n'ont jamais plus disposé mon cœur à la prière que la lampe du sanctuaire de cette petite chapelle de mon couvent où tout était si simple, si discret, si paisible, que l'on sentait davantage se glisser dans nos âmes la joie et le recueillement.

De même jamais paysage ne m'a plus fait rêver que celui que présente mon village par un beau soir d'été, à l'heure apaisante où le soleil, descendant à l'horizon, reflète ses derniers rayons sur le Mont Christo, pendant qu'au clocher tinte l'Angelus du soir dont les sons vont en se déferlant mêler leurs derniers échos aux murmures des eaux de cette petite rivière Nicolet qui serpente là-bas dans la plaine.

C'est au Mont Christo qu'on nous conduisait aux mois de mai et de juin passer nos récréations du soir. Nous cueillions les premières violettes, nous nous amusions du chant des grenouilles du ruisseau voisin, Assises sur les rochers, nous laissions pénétrer en nous cette vie de la nature qui imprègne à l'âme cet idéal qui est le talisman de la vie. Quand sonnait huit heures, nous nous rassemblions au pied de la croix qui surmontait alors la colline, et nous adressions à la Vierge notre chant du soir : " Vois à tes pieds " etc. Simple cantique mais que je ne puis entendre sans être émue, car il évoque en moi une des plus belles pages du passé.

C'était au temps où il était de règle que les Commis-

saires d'écoles présidassent aux examens des classes. Avec quelles appréhensions nous préparions les matières sur lesquelles nous devions être questionnées par ces hommes, qui nous semblaient être des personnages aussi grands que Bossuet, Racine et Lamartine que nous étudions alors !

De ceux-là, il y avait M. Pacaud, qui nous rappelait Lafontaine, par ses saillies d'imagination et ses fables qu'il nous récitait de mémoire. Puis, il y avait cet autre, celui dont le génie politique a jeté sur son pays un lustre et une gloire immortels, Sir Wilfrid Laurier.

Sir Wilfrid qui, à ce temps-là, n'était que l'hon. Wilfrid Laurier, était déjà, pour ceux qui le connaissent bien, une personnalité.

Il possédait alors, comme toujours par ailleurs, ce magnétisme qui lui attira les cœurs de toute une nation. Puis il avait ce physique attirant et ce charme sympathique que les enfants comprennent sans se l'expliquer. Comme examinateur, il assistait aux revues. Il nous posait peu de questions, il nous proclamait des petites filles très savantes, et il se déclarait toujours satisfait de nos progrès et de notre application. C'est que, doué d'une grande bonté de cœur, il savait que l'indulgence et l'encouragement donnent aux jeunes de l'ardeur au travail.

Comme il est doux de songer aujourd'hui que nous avons déjà comme ami celui qui, dans le calme et la solitude de son village, poursuivait des études et des travaux qui devaient faire de lui un des plus grands hommes d'état de l'empire britannique et celui qui, pendant plus de quinze années, a dirigé les destinées de notre Canada !

Sous le règne de Mère St-Gilbert, il y avait aussi Mère St-Jean Climaque, Mère Ste-Adrienne, Mère Ste-Cordule, puis cette très chère Mère Ste-Irmine qui, avec douceur et une patience inlassable, nous enseignait la musique. Plus tard vint Mère St-Cassien, puis Mère St-Jean Berchmans, supérieure, dont le tact, la grande bonté et les manières affables lui gagnèrent les sympathies de celles mêmes qui ne l'ont connue que de loin.

Je ne saurais oublier Mère Ste-Marie Herminie, dont la haute intelligence et le dévouement sincère ne peuvent être égalés que par la durable affection que lui conservent ses élèves.

Je regrette que mes souvenirs se bornent à ces seules années. Depuis le jour où je quittai le pensionnat, bien d'autres noms aussi dignes de mention que les précédents se sont succédé à la direction du couvent. C'est à ces premières éducatrices, que nous aimions alors, mais à l'âge où nous ne pouvions les apprécier à leur juste valeur, à celles qui en même temps qu'elles développaient notre intelligence, cultivaient notre cœur, redressaient notre caractère, formaient notre énergie, nous faisant comprendre de bonne heure, comme le dit Mgr Falloux " que le travail est encore ce qui use le moins la vie ", c'est à celles-là que nous voudrions aujourd'hui tresser des couronnes de lauriers et de roses.

L'ombre de leur vie plane sur nous aujourd'hui. Pour nous, leurs voix se sont tues, mais l'écho vibre encore. Et c'est par l'écho que celles de demain pourront deviner ce que fut leur dévouement mêlé à tant d'espérances.

A celles qui viendront, je dirai : " Soyez dociles, laissez-vous guider par ces éducatrices expérimentées, si vous

voulez plus tard moissonner les épis d'or de leurs pieux et clairvoyants enseignements”.

Car, plus que jamais, le besoin de solidifier l'éducation se fait sentir ; le temps est venu pour la femme de se préparer avec soin et intelligence à mieux comprendre plus tard les problèmes et les droits nouveaux qui surgissent pour elle.

Si les commencements de toute entreprise sont difficiles, il ne faut pas oublier que, pour maintenir une œuvre, il faut renouveler les sacrifices et sans cesse affermir l'effort.

Chaque village environnant possédant maintenant sa propre maison d'éducation diminue par ce fait le nombre d'élèves de celle-ci.

Il importe donc à ceux qui restent d'unir leurs efforts pour que les classes se maintiennent à un nombre convenable. Que ceux-là se souviennent que *l'éducation est la meilleure monnaie de la Caisse d'épargne de la jeunesse*. C'est celle qui tout le long de la vie augmente en valeur, au point de nous faire regretter de n'en posséder davantage.

Je ne saurais mieux vous dire que de vous citer ces paroles de Fuster : “ Tout change, les vieilles vérités peuvent devenir mensonges, comme les jeunes vérités le deviendront, *et dans ce naufrage de tous les axiomes il n'en demeure qu'un seul debout, le travail*, toujours impassible dans sa cruauté, et, je me permettrai d'ajouter, *le Devoir*, toujours réconfortant dans sa grandeur.

Mesdames, je vous remercie de votre bienveillance. C'est de mémoire que je vous ai évoqué ces quelques souve-

nirs. J'avais au cœur le désir de rendre justice à toutes. Toute la longueur de cet entretien n'a pu contenir que bien imparfaitement le mérite et la valeur de chacune. Mais j'espère que toutes sauront y trouver l'effort et ma bonne volonté à vouloir exprimer ce que chacune de nous porte dans son cœur de cette reconnaissance que nous devons à notre *Alma Mater* ainsi qu'à toutes ces pieuses filles qui, avec vaillance et sagesse, continuent l'œuvre angélique de leur illustre Mère Marguerite Bourgeois.

\* \* \*

De l'hôtel de ville on se rend en toute hâte à la chapelle du Couvent. Mme Edgar Champoux, autrefois la chère petite Mariette Côté, chante d'une voix émue et attendrissante le "Retour à l'autel de Marie" :

Nous revenons, ô notre bonne Mère,  
Reconnais-tu la voix de tes enfants ?  
Ils ont souffert loin de ton sanctuaire,  
Ils sont heureux sous tes yeux caressants.  
Tes bras ouverts nous appelaient sans cesse,  
Oh ! nous voici, presse-nous sur ton cœur !  
Nous te rendons toute notre tendresse,  
Rends-nous aussi notre premier bonheur.

Tu le sais bien, malgré la longue absence,  
Nous n'avons pas perdu ton souvenir ;  
Rien n'étouffait la voix de l'espérance  
Qui nous disait : vous pouvez revenir,  
Nous revenons avec la même ivresse,  
Nos fleurs d'amour ont gardé leur fraîcheur ;  
Nous te rendons toute notre tendresse,  
Rends-nous aussi notre premier bonheur.

C'est l'heure de la bénédiction du Saint-Sacrement, l'heure recueillie où les pensées se font belles et sereines.

comme les nuances d'un ciel d'azur et où le cœur se perd dans l'adoration et l'amour du Cœur de Jésus. L'ostensoir rayonne au-dessus des têtes inclinées, les bénédictions descendent à flots de ce foyer divin et l'on entonne un joyeux *Magnificat*. La chorale de notre cher couvent mérite de sincères félicitations.

L'officiant fut M. l'abbé Adélarde Desmarais, ancien vicaire à St-Christophe.

\* \* \*

Quel bonheur pour des anciennes élèves de faire la visite de la maison : on veut tout revoir, tout interroger. Pas un petit coin qui n'ait son mot à dire, un naïf souvenir à réveiller. Plus d'une larme vint aux yeux qui lurent aux tableaux noirs des classes les vers suivants :

"En nous voyant paraître  
"Ces murs ont tressailli :  
"Ils ont senti renaître  
"Tout un passé vieilli".

"Une part de mon âme est restée en ces lieux  
"Où ma calme jeunesse a chanté son cantique".

O Couvent !

"Tu fais briller à leur oreille  
"De chers et lointains souvenirs,  
"Bonheur de l'enfance vermeille,  
"Jeunes ébats, naïfs plaisirs".

A sept heures et demie, toutes les anciennes élèves se réunirent dans les salles de leur *Alma Mater* où elles se rappelèrent d'heureux souvenirs d'enfance.

Une adresse fut présentée par Mlle J. Giroux à la Supérieure générale des Dames de la Congrégation.

Mademoiselle Jacqueline Garneau souhaite la bienvenue aux anciennes élèves, à laquelle répondit Madame Adélaré Picher, présidente du comité d'organisation :

### AUX ANCIENNES ELEVES DE NOTRE ALMA MATER

Mesdames, Mesdemoiselles,

ou mieux encore,

Bien chères sœurs aînées,

Quelle heureuse idée vous avez eue de couronner ainsi notre fête jubilaire ! Sans l'heure d'intimité qui va la clôre, elle se serait éteinte suivie des regrets des anciennes, des larmes peut-être des plus jeunes ; car disons-le, pour la bonne écolière, rien n'est beau comme son couvent, comme pour la famille, rien n'est plus doux que son foyer.

Après avoir reçu la bénédiction de Jésus qui nous dispense les meilleures jouissances de la vie, nous venons les savourer ensemble dans l'atmosphère si pure et si radieuse qui nous environne, atmosphère où, sous le regard de la Vierge de mai, l'on respire avec délices l'amour maternel, fait de bonté, de dévouement, se mêlant à la piété filiale, faite de confiance et d'abandon.

Soyez donc de nouveau, les bienvenues, Mesdames et nous vous resterons deux fois reconnaissantes. A vous de dire, mieux que nous n'avons su le faire, tout ce que nos cœurs ressentent de joie et de gratitude en présence de la révérende Mère Supérieure Générale. A son tour cette bonne Mère vous dira, Mesdames, comme nous avons été charmées de tout ce que vous avez su faire dans une parfaite

union de cœur et de volonté pour la réussite de notre noce d'or.

Que la Mère et ses vaillantes filles en soient à jamais bénies et que des courts instants passés sous notre toit il leur reste un souvenir qui les repose de leurs fatigues et les engage à se rencontrer souvent par la pensée à nos trois centres de réunion ! L'Église, l'Hôtel-de-Ville, *l'Alma Mater*.

L'église, c'est le matin des noces, *l'Alma Mater* en est le soir ; le chant de l'aurore : Dieu soit béni, est encore celui du crépuscule. Qu'il soit béni de tout, aujourd'hui, demain et toujours !

\* \* \*

A la fin de la soirée, Madame Adélard Picher, présidente du comité d'organisation du cinquantenaire, adressa les paroles suivantes à la Révérende Mère Supérieure Générale, aux Révérendes Mères, aux Dames et à ses chères compagnes :

Tout a été dit aujourd'hui, et si bien dit que ce serait témérité de ma part de penser que je pourrais ajouter quelque chose d'intéressant à ce concert de louanges que nous avons entendu et dont la mélodie résonne encore à nos oreilles charmées. Je ne l'oserais pas, il y a longtemps que je ne cultive pas les fleurs de rhétorique, je me contenterai de dire deux mots seulement : merci et adieu !

En octobre dernier, quand, à l'invitation de la Rvde Mère Supérieure, les anciennes élèves se sont réunies au Couvent, j'ai été nommée présidente du comité d'organisa-

tion des fêtes du cinquantenaire comme étant la plus ancienne élève présente ; c'était mon *seul* titre, mais combien *cher* ! J'ai eu beau m'en défendre, alléguer mon incapacité, mon âge, j'ai dû, les larmes aux yeux, accepter, avec reconnaissance tout de même, la charge et l'honneur.

La première a été facile et douce, qui consiste à seconder l'esprit d'initiative des dévoués membres du comité, surtout de Mesdemoiselles les secrétaires, à qui je dois bien cette mention spéciale qu'elles me pardonneront.

L'honneur est celui de vous adresser la parole ce soir pour offrir à notre *Alma Mater* un souvenir tangible de son jubilé d'or. Notre cœur a battu bien fort tout le jour et, s'il est large et voudrait avoir fait plus, nos bourses *sont bien restreintes*.

Vous l'agréez tout de même ce modeste cadeau, chère Mère Supérieure, avec l'assurance des sentiments de gratitude des anciennes élèves et des amis de la maison.

Je veux remercier la Rvde Mère Sup. Générale d'avoir bien voulu *descendre* à Arthabaska avec ses dignes compagnes. Nous saluons en sa personne toute la phalange de nos anciennes maîtresses presque toutes retournées au Ciel *suivies*, je l'espère, par celles à qui elles en ont montré le chemin et si nombreuses elles aussi, les chères disparues !

L'honneur est aussi de remercier, en général, si vous voulez bien, les détails seraient trop longs, tous ceux et celles qui ont contribué par une large part dans l'éclat de nos belles fêtes qui vont finir, trop tôt hélas ! parce qu'elle est bien terminée la fête de notre couvent ; finis les rendez-vous pour causer du cinquantenaire au parloir de Mère Su-

périeure, où nous retrouvions le même sympathique accueil d'autrefois dans celui des religieuses actuelles, si simplement bonnes toujours, quand à leur appel, nous accourons au couvent.

Maintenant, il faut dire adieu ! nous sommes au soir d'un jour qu'on ne vit pas deux fois, tant désiré pour tout, il aura été réconfortant . . . . inoubliable, mais si court !

A la génération nouvelle dont les paroles aimables nous ont bien touchées, nous, les grand'mamans, laissons, avec une confiante sécurité, le soin de fêter le Centenaire de notre commun *Alma Mater*, guidées qu'elles seront, nos chères petites-filles, par les mêmes parfaites éducatrices que sont depuis toujours les Religieuses de la Vénérable Marguerite Bourgeois.

Qu'elles soient remerciées mille fois ces bonnes Mères ; elles nous ont fait revivre le temps lointain du pensionnat, allégeant nos épaules de cinquante années, que nous retrouverons, malheureusement, à la porte, en sortant. C'est pourquoi je prie avec instance la Rvde Mère Supérieure Générale d'accorder un congé aux élèves actuelles, et un *petit quart* à celles de 1870.

La petite fille de madame A. Picher, enfant de M. Gustave Picher, présenta aux Dames de la Congrégation une bourse contenant la souscription des anciennes élèves et des citoyens d'Arthabaska, au montant de \$2,348.00. Nous répétons que le jubilé fut un brillant succès.

Nous félicitons M. l'abbé L.-A. Côté de son initiative et du travail qu'il a fait pour conduire à une aussi bonne fin cette fête qui a réuni les anciennes élèves et qui a réjoui les

---

citoyens de cette paroisse. Nous devons aussi féliciter la communauté des Dames de la Congrégation qui se compose des révérendes Sœurs Ste-Adolphine, supérieure, St-Aimé des Anges, Ste-Gaétane, Ste-Marie de Gethsémani, Ste-Marie Léonie, St-Paul de Césarée et de Ste-Marie-Anne.

Qu'ils nous soit permis d'offrir nos plus sincères remerciements aux Dames de la Congrégation pour l'hospitalité charmante et généreuse qu'elles ont offerte à leurs anciennes élèves et à tous les invités à cette fête.

Nous félicitons les élèves du succès qu'elles ont remporté à la séance de l'après-midi.

Arthabaska est fier de son couvent, qui a rendu dans le passé d'immenses services et qui continuera de préparer l'avenir.

Nous souhaitons aux Dames de la Congrégation tous les succès possibles, les assurant qu'elles peuvent toujours compter sur la sympathie profonde de notre population. Nous nous joignons à tous les orateurs de jeudi pour les remercier de leur dévouement à la cause de l'éducation, les féliciter de l'œuvre si profondément catholique et chrétienne qu'elles accomplissent au milieu de nous.

La Vierge d'Arthabaska avait souri à sa famille d'autrefois et lui avait donné un jour du ciel, moins la durée; car il était fini. On se dit adieu en promettant de toujours se souvenir du vingt-sept mai mil neuf cent-vingt.

---

---

## Les Églises du Mont Christo

---

L'église actuelle de St-Christophe d'Arthabaska fut bâtie du temps de M. P.-H. Suzor, premier curé de cette paroisse. Cette église, qui a un cachet de beauté et de régularité tout à fait remarquable, est l'œuvre la plus importante, l'œuvre qui domine toutes les autres, accomplies par M. P.-H. Suzor, pendant son séjour à Arthabaska. Aujourd'hui, avec son aspect un peu antique, qui ne la rend que plus vénérable, elle est encore une de nos plus belles églises des Bois-Francis. Du sommet de la colline où elle est assise elle domine toute la gracieuse vallée de la rivière Nicolet.

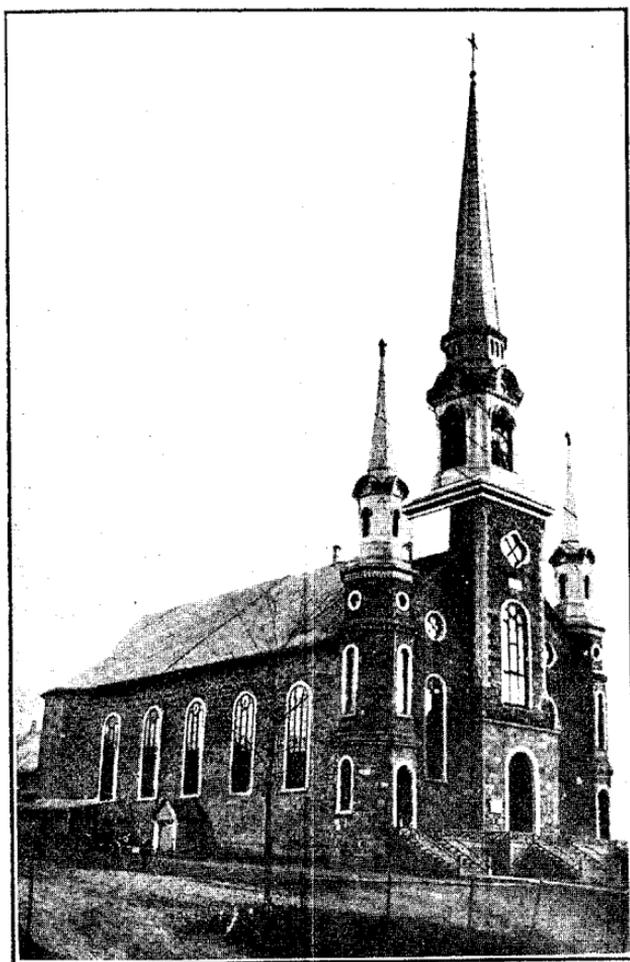
Ce fut le 30 janvier 1869 que Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, émit un décret permettant la construction d'une nouvelle église.

Monsieur Suzor, qui aimait à faire grand et beau, rencontra certains obstacles, mais il sut heureusement les vaincre. Toutes difficultés étant aplanies, les travaux préliminaires commencèrent en 1872.

Le 23 septembre 1873, Mgr L.-F. Laflèche, second évêque des Trois-Rivières, fit la bénédiction de la pierre angulaire de l'église.

Le 15 juillet 1875, les travaux étant terminés, Mgr Laflèche en fit la bénédiction solennelle. Elle a 144 pieds de longueur et 63 de largeur, avec transept de 75 pieds et une sacristie très vaste.

Cette église est la deuxième bâtie au pied du Mont Christo. Avant de parler de la première église, disons de suite que Monsieur J. N. Héroux, deuxième curé, fit ins-



Eglise actuelle de Saint-Christophe d'Arthabaska.

taller, le 12 janvier 1882, un orgue : ce fut le premier orgue dans les Bois-Francis.

Le troisième curé, M. Edmond Buisson, fit, en 1888, restaurer l'intérieur de l'église.

Monsieur Edmond Grenier, le quatrième curé, orna le clocher, qui s'élève à la hauteur de 190 pieds, d'un magnifique carillon de quatre cloches dont les sons harmonieux charment les oreilles de tous ceux qui les entendent. Ces cloches furent payées par une souscription volontaire.

Lors des fêtes de la bénédiction des cloches, notre poète, M. A. Poisson, composa un magnifique cantique qui fut harmonisé par son frère, Roméo. J'aurais voulu le publier ; malheureusement, je n'ai pu me le procurer.

Le cinquième curé, M. F.-X. Lessard, compléta le décor intérieur de l'église par l'installation de la lumière électrique.

M. L. A. Côté, le curé actuel, s'est chargé de solder les dettes existantes et de thésauriser pour réaliser son désir de faire une nouvelle toilette à ce temple qui bientôt célébrera son premier cinquantenaire.

La première église au pied du Mont Christo (1) fut bâtie à l'été de 1851, sous la surveillance de M. Paul de Vilers, missionnaire résidant à St-Norbert. L'entrepreneur fut J.-Bte Laroche, paroissien de St-Christophe. Cette église avait 75 pieds de longueur et 40 de largeur. L'entrepreneur devait la lambrisser, la couvrir en planches et en bardeau, faire un plancher à volonté, un solage en cèdre, quatre chassiss dans les longs pans et des bancs. Il n'était question ni de sacristie ni de clocher.

(1) Voir tome 1 page 335, et tome 11 page 435.

Au commencement d'octobre 1851, M. Antoine Racine, curé de Stanfold, fit la bénédiction de cette église.

En 1854, M. P. H. Suzor la fit terminer, ainsi que la sacristie et le presbytère, bâti par M. Moïse Duguay, en 1849.

Si l'église bâtie en 1851 fut la première au pied du Mont Christo, elle ne fut pas le premier temple élevé au Seigneur dans la partie du canton d'Arthabaska destinée à devenir la paroisse de St-Christophe, érigée canoniquement en 1851.

En 1843, M. Clovis Gagnon, missionnaire de tous les Bois-Francis, fit construire, par M. Paul Beaudet-Ducap, une chapelle, dans le 4<sup>e</sup> rang d'Arthabaska, appelé, " Rang des Bras de la rivière Nicolet ".

Aucun document ne nous fait connaître les dimensions de cette chapelle. M. Gagnon en fit la bénédiction à la St-Michel 1843. Cette chapelle fut démolie en 1852 et le bois de charpente servit à la construction de la sacristie de la première église du Mont Christo. Cette chapelle dite "des Bras" est donc la première érigée sur le territoire primitif de la paroisse de St-Christophe. Elle a même existé un an encore après l'érection canonique, n'ayant été démolie qu'en 1852. En 1863, M. C. Marquis, curé de St-Célestin, et grand promoteur de la colonisation, fit ériger canoniquement la paroisse de Sainte-Victoire.

Comme le rang des " Bras " fut enclavé dans cette nouvelle paroisse, nous pouvons et nous devons dire que la première chapelle érigée sur le territoire de la paroisse de Ste-Victoire a été et est la chapelle des " Bras ".

Pendant près de 24 ans, les offices religieux pour les paroissiens de St-Christophe se firent dans la première église de la Montagne. En 1875, l'église neuve étant ouverte au culte, on commença le démolissement de l'ancienne et, en 1876, il n'en restait plus que le solage, fait en 1854.

En feuilletant les quelques vieux numéros de " L'Union des Cantons de L'Est " que j'ai en mains, grâce à M. l'avocat Renaud Lavergne, il m'est tombé sous les yeux un document historique, au sujet de la première église de St-Christophe, dont peu de personnes connaissent l'existence et la teneur.

En outre des renseignements sur la première église de St-Christophe, dont peu de personnes connaissent l'existence et la teneur.

En outre les renseignements sur la première église, nous y trouvons tout un recensement des contribuables ou habitants de St-Christophe en 1854.

Voici ce document historique tel que nous le lisons dans les colonnes de " L'Union des Cantons de L'Est " du 26 octobre 1876.

### DOCUMENT HISTORIQUE

Il ne reste plus à l'heure qu'il est que le solage de la chapelle de St-Christophe dans laquelle les cérémonies du culte ont été accomplies pendant un quart de siècle ; chacun s'en est partagé les débris, les uns moyennant finance, les autres pour le trouble de déblayer le terrain. On a trouvé dans le solage une bouteille renfermant l'écrit ci-dessous, qui donne des renseignements sur les opérations qui en ont amené la construction et les personnes qui y ont pris part de loin ou de près. Une chose digne d'être remarquée c'est

que sur les cent-quatre-vingt-sept contribuables d'alors, il n'en reste aujourd'hui dans la paroisse que trente-cinq :

“ Cette église fut levée dans l'année de notre Seigneur 1851, par l'ordre de Monseigneur Pierre Flavien Turgeon, alors administrateur du diocèse de Québec (Monseigneur Joseph Signaï étant évêque en chef), par les soins de Messire Paul de Vilers, résidant dans la paroisse de St-Norbert et desservant St-Christophe et Warwick.

“ Dans l'automne de la même année, Messire Philippe Hippolyte Suzor fut nommé desservant de St-Christophe, Warwick et Bulstrode. En 1852, dans l'automne, il fit lever la sacristie avec une partie du bois de la chapelle qui était entre les bras de la rivière Nicolet. En 1853, il fit ériger civilement cette paroisse qui l'avait été canoniquement par Monseigneur P. F. Turgeon, administrateur du diocèse de Québec, qui donna son décret canonique au commencement d'octobre 1851.

“ La proclamation du Gouverneur Lord Elgin et Kincardine érigeant la paroisse de St-Christophe civilement fut datée du 11 Mai 1853.

“ L'érection civile une fois obtenue, Messire P. H. Suzor, alors curé, entreprit une répartition légale pour faire finir l'église, la sacristie et le presbytère, qui avait été levé en 1849 par les soins de Messire Moïse Duguay, Ptre.

“ Ce fut Monseigneur Thomas Cook, Evêque des Trois-Rivières, qui ordonna les réparations à faire à l'église, sacristie et presbytère, par son décret canonique en Octobre 1853.

“ MM. A. Stein, Uldoric Belliveau, A. Beudet, F.-X. Buteau et Elisée Martel furent élus syndics pour faire

exécuter le décret de Monseigneur Cook. L'estimation des biens fut faite par MM. J.-Bte Bergeron fils et Édouard Pouliot, accompagnés de A. Defoy, écr-notaire, secrétaire-trésorier des syndics.

“ Le montant de leur estimation fut de £29,800.—

“ L'homologation de l'acte de cotisation fut donnée par Valère Guillet, George Badeaux et P. B. Dumoulin, écr, alors commissaires pour l'érection des paroisses, etc., etc.

“ MM. les syndics élus et confirmés donnèrent les ouvrages de l'église, sacristie et presbytère, à M. Joachim Lévreau de Langi, de la ville de St-Hyacinthe, qui commença ses travaux par une grand'messe chantée en l'honneur de la très Sainte-Vierge et de Saint-Prosper, le 14 du mois d'août de l'année 1854.

“ Les contribuables alors habitants de la paroisse de St-Christophe étaient : MM. François Marchand, Elzéar Beauchène, Nérée Beauchène, Victor Beauchène, Guillaume Courtois, Eustache Courtois, Ambroise Desrochers, Ovide Fournier, Claude Garant, Elusippe Laroche, Félix Baril, Noël Baril, Eusèbe Beauchène, Nérée Laroche, Joseph Charrest, Joseph Desrochers, Moïse Ouellet, Théophile Ouellet, Joseph Hamel, Louis Pepin, Joseph Piché, Honoré Champou, Augustin Martel, Édouard Beller, Eusèbe Beller, F. D. Buteau, Magloire Demers, Urbain Poisson, Valère Houle, Honoré Houle, Joachim Bocage, Joseph Corbeil, Jean-Baptiste Lunay, Étienne Samson, Joseph Samson, Jean-Baptiste Morencie, Pierre Morencie, Jean-Bte Poudrier, François Lamontagne, Octave Blanchet, Antoine Lafleur, Bélonie Roberge, Rémi Boucher, Louis Fortier, Pierre Fortiers, André Desharnais, Joseph Desharnais, A.

Desharnais, Pierre Vallière, Vincent Houde, Anselme Poudrier, Michel Marcotte, Pierre Marcotte, Pierre Morin, Eugène Morin, Denis Silvestre, Sébastien Silvestre, Antoine Nadeau, Paschal Guertin, Auguste Guertin, Jérémie Paris, David Trotters, Charles Fleuri, Charles Bernier, Isidore Provencher, Étienne Campagna, Jérémie Boisjoli, Lazarre Nault, Joseph Daigle, Ignace Demers, Godfroid Croteau, Édouard Pouliot, Isaïe Pouliot, François Giguère, J.-Bte Bergeron, père, J.-Bte Bergeron, fils, Isaïe Durand, J.-Bte St-Cyr, Ch. Rousseau, Augustin Lavigne, Denis Patri, Régis Simoneau, Moïse Boutin, Antoine Pothiers, Téléphore Lemay, Xavier Blais, Joseph Lecourt, Louis Garneau, Jean Jérôme-Laroche, Jean Patoine, Joseph Ouellette, Téléphore Desrosiers, Léon Desrosiers, Charles Beauchène, Charles Prince, Alexi Auger, Joseph Lavigne, Antoine Baril, Eustache Baril, Jacques Croteau, Maxime Croteau, Augustin Desrocher, Hubert Houde, Louis Legendre, Louis Spénard, J.-Bte Spénard, Édouard Spénard, Elisée Martel, Jean-Baptiste Laroche, Urbain Legendre, Firmin Bergeron, Joseph Lapointe, l'hon. Louis Massue, Athanase Beaudet, A. Stein, E. M. Poisson, Alexis Lavigne, François Gaudet, F. D. Baril, Olivier Jean-Lavigne, J.-Bte Beaudet, F.-X. Beaudet, P. Beauchène, François Beauchène, Olivier Pepin, Pierre Blais, Uldoric Courtois, Anselme Richard, Évangéliste Lavigne, Narcisse Gaudette, Pierre Bergeron, Louis Béland dit Provencher, Joseph Hamel, Joseph Tourigny, Jean-Baptiste Provencher, Antoine Hamel, Michel Dubois, Charles Rochette, Michelle Provencher, Joseph Provencher, Olivier Perrault, père, Olivier Provencher, Joseph Provencher, Olivier Perrault, père, Oli-

vier Perrault, fils, Alexandre Babineau, Narcisse Babineau, Eusèbe Babineau, Pierre Bernier, Charles Girard, Féréol Girard, Joseph Pothiers, Julien Labbé, père, Julien Labbé, fils, Charles Labbé, Joseph Labbé, François Gagnon, Elie Gagnon, Jean Gagnon, Louis Lemieux, Grégoire Poisson, Pierre Corbeil, Aubert Baudet, Olivier Lanneville, Narcisse Gaudet, Noël Baudet, Joseph Laroche, Godfroid Laroche, Marcel Bernier, Thomas Hamel, Olivier Héroux, Guillaume Blanchet, Blaise Bernier, Urbain Bernier, Téléphore Bernier, Louis Lavigne, Jean-Baptiste Blanchet, Manassès Hamel, Pierre Beauchène, Antoine Biron et Antoine Lanouette.

Au moment où nous écrivions ces données pour postérité, le chemin de fer de Québec à Richmond vient de se terminer. On parle fortement d'établir des écoles : ce sont MM. Louis Garneau, James Goodhue, Jr. Athanase Beaudet, Narcisse Gaudet et Antoine Lanouette qui sont nommés commissaires. On vient de bénir la pierre angulaire de l'église cathédrale de Monseigneur Thomas Cook, le 14 du mois de septembre de l'année 1854.

Si en démolissant ce mur pour en commencer un autre qui doit servir de base à une église plus spacieuse que celle-ci, quelqu'un avait la pensée de blâmer celui qui a fait finir cette église, qu'il se rappelle que les circonstances ont rendu presque impossible sa destruction, et mis le curé dans l'alternative ou de voir bientôt l'église, la sacristie et le presbytère crouler sur sa tête ou de les finir sachant bien qu'ils devraient être renouvelés avant 30 ans. Nous avons fait pour

---

le mieux, nous avons travaillé pour la plus grande gloire de Dieu.—

L'ouvrage de l'extérieur de l'église, sacristie et de tout le presbytère, a coûté à la paroisse la somme de £725.

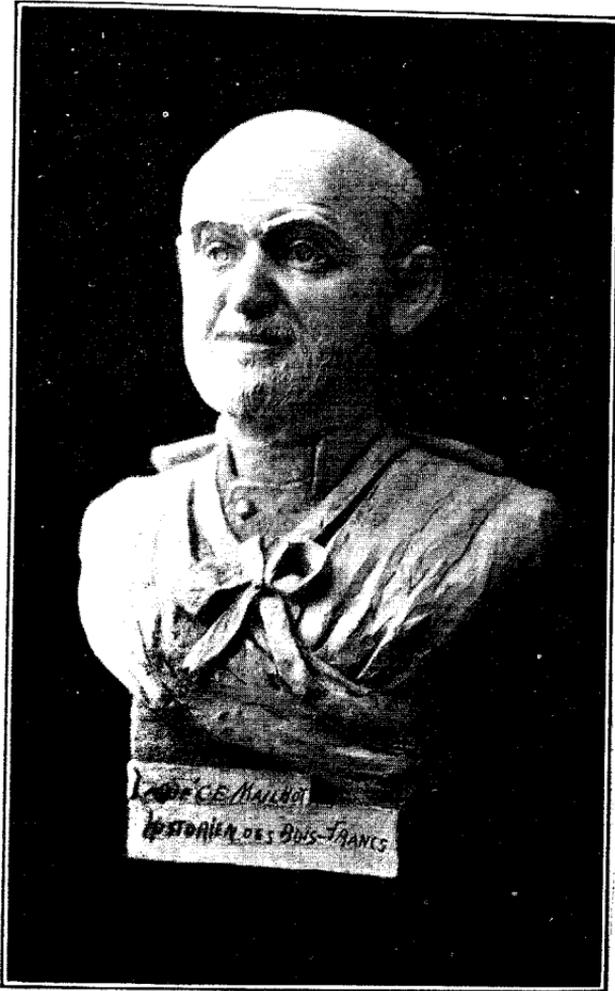
MM. les Marguilliers qui étaient alors MM. Etienne Samson, Pierre Bergeron, Elisée Martel, Charles Beauchènes, J. D. Baril, ont donné l'ouvrage de l'intérieur de l'église et de la sacristie pour prix et somme de £700.

*Ad Majorem Dei Gloriam*

Ce 18 septembre 1854.

P.-H. SUZOR, Ptre.





L'abbé CHIS-ÉD. MAILHOT,  
d'après un buste  
fait par M. Louis-Renaud Lavergne.

## EPILOGUE

---

EN 1869,—je commençais mes études classiques dans les Vieilles Casernes du Platon des Trois-Rivières,—en 1869, dis-je, madame Day publiait à Montréal un ouvrage, en anglais, il va sans dire, sur les Cantons de l'Est, " Eastern Townships ".

Dans la livraison de la *Revue Canadienne* du mois de décembre de la même année, M. Benjamin Sulte faisait, en marge de ce petit volume, les observations suivantes :

" Il y a plusieurs manières de faire un livre ; il n'y en a qu'une bonne. Dans le domaine de l'histoire il est aussi difficile que partout ailleurs d'élever un monument qui reste inébranlable sous les yeux de la postérité. Avant de produire un historien doué des qualités requises pour porter ce beau titre, une littérature se ménage les services d'une foule d'écrivains, qui préparent laborieusement les matériaux de la grande œuvre et qui disparaissent ensuite sans presque laisser de trace. Chacun, dans la mesure de ses forces, de son penchant naturel, de ses talents, ou du point de vue momentané où il se place peut contribuer à enrichir les cartons historiques ; rarement un individu réunit en sa personne les conditions suprêmes qui en font un historien véritable. Ces réflexions nous viennent à l'esprit en lisant le livre de Madame Day.

Le but évident de l'auteur a été de rassembler en un

faisceau les renseignements les plus utiles qui concernent les Cantons ou Townships de l'Est, autrement dit la région qui s'étend depuis la ligne frontière des États-Unis jusqu'au voisinage de la ville de Québec, côté sud du fleuve Saint-Laurent.

Dans ce cadre qui, au premier abord, paraîtra restreint, plus d'une question importante trouve naturellement sa place. Nous n'oserions dire que l'auteur a embrassé tout ce que nous entendons par ces mots, et c'est pourquoi son livre ne nous semble pas complet. Tel qu'il est cependant, il ne saurait manquer d'avoir sa valeur parmi les archives de l'histoire du Canada. Un premier pas est toujours difficile à exécuter ; il faut, en justice, tenir compte de ce fait.

La préface renferme un passage propre à intéresser les Canadiens-français :

“ Une littérature nationale est un élément essentiel pour former un caractère national ; c'est une vérité confirmée par l'histoire. Chez les nations de l'antiquité, la renommée des poètes, des philosophes, des héros, et des hommes d'état appartient au peuple,—elle est célébrée dans leurs chants, elle fait partie des sentiments du cœur de la nation, devient le lien de l'unité nationale ”. Voilà qui est parfaitement juste. Mais comment se fait-il que l'auteur parte de là pour dire tout aussitôt que le Canada ne possède point de littérature nationale ? Nous nous arrêtons sur cette affirmation, parce qu'elle reflète, pour la centième fois sous la plume des écrivains anglais de ce pays, une opinion erronée sur le compte des Canadiens-français. Nos compatriotes anglais ignorent systématiquement l'existence de la littéra-

ture française *nationale* du Canada ; ils le prouvent, ou pour parler plus exactement, ils le disent avec un accord tel, que l'on se demande s'il n'y a pas un mot d'ordre au fond de cette tactique singulière. Il nous paraît impossible que, demeurant parmi nous, ayant besoin pour écrire leurs livres de consulter nos propres livres, les Anglais de ce pays aient besoin qu'on leur dise en quoi consiste aujourd'hui notre bibliothèque nationale. Alors, pourquoi dire, répéter et affirmer à tout propos qu'il n'y a rien d'écrit sur le Canada, et que tout est encore à faire en ce genre ? Certes, plus d'un livre est resté inachevé, plus d'une page d'histoire attend encore son historien, nous le savons. La France et l'Angleterre n'ont pas comblé jusqu'ici les lacunes qui s'ouvrent dans leur propre histoire ; nous ne saurions être parfaits, mais entre la bibliothèque canadienne-française et le petit nombre de volumes qui composent la collection canadienne-anglaise la différence est énorme ; qu'on l'apprenne et que l'on ne s'en cache pas. Le moindre examen conduira Madame Day à se convaincre que nous avons une littérature nationale et que nous avons aussi une nationalité, la plus ancienne, la plus solidement assise sur le sol, et la plus versée dans les lettres que n'importe quelle branche de la nation anglaise établie en Canada. Les paroles de la préface que nous citons plus haut peuvent s'adresser aux canadiens-français si nous parlons des faits accomplis, et aux canadiens-anglais si nous parlons des faits à accomplir. Voilà la vérité.

Il est évident que ce faux point de vue a contribué à refouler dans l'ombre la partie de l'histoire qui se rattache aux cantons appelés les *Bois-Francis*. L'auteur s'occupe par-

tout soigneusement de relever les informations relatives aux missions protestantes ; c'est à peine si les missionnaires catholiques ont une mention de dix lignes dans tout l'ouvrage. Les premiers colons du district de Bedford, en grande majorité parlant la langue anglaise, lui sont particulièrement redevables d'une série de chapitres plus élaborés que tous les autres. En arrivant au district de Saint-François, où l'élément français se fait sentir, l'enthousiasme baisse, il ne se rallume que dans les alentours de Sherbrooke, en présence du noyau de population anglaise qui domine en ces endroits. Ce n'est pas dans ce livre que l'on apprendra l'histoire des colons français des comtés d'Arthabaska, Drummond et Mégantic. Il faudra un autre historien, plus riche en renseignements et plus disposé à parler de *tous* les Cantons ; celui-là supplantera sa devancière, à qui il restera l'honneur d'avoir la première rassemblée des notes et posé quelques jalons dans ces terrains nouveaux. C'est toujours un mérite, ne le méconnaissons pas.

Dans ces cantons, ouverts à la colonisation depuis un très petit nombre d'années, il y a un vaste champ pour celui qui observe et étudie. L'avenir seul nous dira quelles ressources peuvent en sortir, mais dès ce moment le spectacle qu'ils nous offrent mérite d'attirer l'attention. Qui nous racontera l'histoire de la marche que les colons d'origine française ont suivie dans les Bois-Francis ? Un jour, preuves en main, l'on montrera comment ces terres avaient été données à des groupes écossais et anglais, sorte de clans organisés en vue d'implanter au centre du Bas-Canada une population d'origine et de mœurs étrangères aux nôtres et professant une foi politique hostile à nos intérêts les plus chers.

Puis, nous verrons que, malgré tous les désavantages auxquels étaient astreints nos compatriotes, malgré les persécutions, les exactions et mille difficultés nées de la malveillance du pouvoir ou d'autres causes, petit-à-petit, courageusement, sans relâche, et au prix de sacrifices innombrables, ils ont fini par reprendre possession de ce sol où nous les voyons maintenant commander par leur nombre. Bien des gens ont lu *Jean Rivard* sans croire à la véracité de ce beau récit ; il est temps de changer d'opinion et de voir dans le roman de M. Gérin-Lajoie le tableau fidèle des luttes héroïques de nos colons des Bois-Francis ”.

\*     \*     \*

Qui nous racontera l'histoire de la marche que les colons d'origine française ont suivie dans les Bois-Francis, demandait alors M. Benjamin Sulte ?

Cinquante années s'étaient écoulées et personne n'avait encore répondu à ce patriotique désir.

Un jour, je succombai à la tentation et je me mis à l'œuvre. La moisson était abondante, mais le moissonneur était de bien faible taille. Je me fis donc *chercheur*. Je m'enfonçai dans le dédale des greffes des anciens notaires ; je feuilletai les registres des premiers temps de la colonie ; j'interrogeai les quelques anciens, seuls vestiges de la tradition ; j'utilisai les notes laissées éparses, ci et là, par les annalistes de jadis.

Ce travail accompli, j'essayai de raconter l'envahissement pacifique et irrésistible des Bois-Francis par la population française, les mœurs et le courage indomptable des

pionniers défricheurs, la sainteté et le zèle des premiers missionnaires.

“Radieux débris d'une grande époque”.

Les chauvins devront admettre qu'au moins j'ai jeté trois charretées de cailloux dans le sentier de l'histoire des Bois-Francis.

Telle qu'elle est, malgré ses multiples défauts, cette compilation est un arsenal pour ceux qui aiment à connaître notre petit pays, ce pittoresque pays qui, au dire du poète Louis Fréchette, nous fait rêver de vallons perdus, de collines boisées, de montagnes abruptes, de chênes robustes et d'érablières sans fin.

Cet ouvrage historique avait-il sa raison d'être ? A-t-il pu produire quelque bien ? Est-il utile ou inutile ?

Sans gloire, je citerai, en réponse à ces questions, quelques extraits de lettres reçues dans le cours de la publication de cette monographie des Bois-Francis.

Voici d'abord comment Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, accueillait l'annonce de l'apparition de l'histoire des Bois-Francis, le 28 janvier 1914 :

“Vous m'annoncez que votre “Histoire des Bois-Francis” paraîtra sous peu, et je m'en réjouis vivement.

Je vous félicite d'avoir entrepris un travail qui vous a coûté tant de recherches et qui doit être si précieux pour toutes nos paroisses des Cantons de l'Est. C'est mon espoir qu'il recevra du public l'accueil favorable qu'il mérite”.

\* \* \*

Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, m'écrivait le 5 novembre 1914 :

“ Ce sont vos loisirs que vous avez voulu rendre utiles par cette étude et c'est dans un sentiment patriotique que vous avez travaillé, cherché, collectionné et rédigé ; cela accroît encore votre mérite aux yeux de Dieu et de vos concitoyens.

Combien de familles vont pleurer de joie, en voyant les labeurs, les souffrances des leurs, retracés avec exactitude, livrés à la postérité et proposés à l'imitation des jeunes ! Combien de cœurs animés de patriotisme et désireux de la prospérité nationale seront réjouis lorsqu'ils constateront avec quelle générosité et quelle efficacité le domaine de la patrie a été agrandi, et sa population accrue en nombre, en force et en vaillance !

On peut augurer un bien notable de cet ouvrage. On y trouvera particulièrement un stimulant nouveau à consigner dans des écrits signés les faits et gestes de ceux qui furent nos devanciers et qui nous donnèrent l'exemple de la fermeté, du courage et du dévouement ”.

Et, le 22 juillet 1920, à l'apparition du tome deuxième des Bois-Francis, Mgr l'évêque des Trois-Rivières voulait bien encore me dire :

“ Vous faites là une œuvre utile et méritoire. Vous avez en vue de faire mieux connaître et mieux aimer un des coins les plus beaux de notre cher pays canadien-français.

Eh bien ! vous y réussirez pleinement et je ne pense pas trop dire en affirmant que “ Les Bois-Francis ”, malgré le peu de prétention de leur auteur, lui donnent droit à l'admiration de tous nos compatriotes des Cantons de l'Est et d'ailleurs ”.

Mgr L. A. Paquet, V. G., et P. A. a bien voulu, le 30 janvier 1921, m'adresser la lettre suivante :

"Vous avez fait, en écrivant l'histoire des Bois-Francis, œuvre très noble, très honorable pour vous, ainsi que pour nos compatriotes dont le génie colonisateur et les progrès économiques sont admirables et apparaissent dans une vive lumière.

Je me félicite d'avoir déjà inscrit votre nom sur la liste glorieuse de ces curés canadiens qui, non-seulement par leur zèle pastoral, mais par leur culte de l'histoire, savent si bien servir les intérêts de leur pays et de leur race".

\* \* \*

Lettre de Mgr L. Lindsay, archiviste de l'archevêché de Québec :

Québec, 23 juillet, 1920.

La réception du second volume de l'histoire des Bois-Francis, dont vous m'adressez gracieusement un exemplaire, m'a convaincu, une fois de plus, que vous savez mettre à profit les loisirs d'une retraite bien méritée et que vous réalisez noblement le conseil de l'orateur romain : "*Otio tu fueris cum dignitate*".

Ce n'est pas une médiocre contribution à la littérature régionale de notre chère province que ce volume aux proportions solides que vous consacrez à l'histoire de quelques-unes des plus florissantes paroisses des Cantons de l'Est.

Quelle démonstration vécue de la vitalité de la race franco-canadienne que cet envahissement progressif, irré-

sistible, par nos énergiques et persévérants compatriotes, des terres fertiles réservées, dans la pensée des anglo-canadiens, à une exploitation destinée à enrayer l'expansion de la race des pionniers de la colonisation de la Nouvelle-France !

Je regrette que la disparition de notre humble revue " La Nouvelle-France " me prive de l'occasion de vous remercier en consacrant une de ses pages à un éloge mérité de votre travail.

Je compte que cette agréable tâche trouvera dans la collaboration du " Canada Français " une plume digne de s'en acquitter avec honneur.

Agréez de nouveau, cher et vénéré monsieur, avec mes félicitations et mes remerciements, l'assurance de mon entier dévouement.

L. LINDSAY, Ptre.

\* \* \*

*Accueil fait au tome premier de l'Histoire des Bois-Francis,  
par " L'Action Catholique ".*

" Nous regrettons de n'avoir pu présenter plus tôt à nos lecteurs " Les Bois-Francis ", le fort volume que M. l'abbé Charles-Edouard Mailhot vient de consacrer à l'histoire d'un des coins les plus intéressants de la province de Québec. Mais la faute en est un peu à l'auteur lui-même qui a mis dans son livre tant d'intérêt, qu'il est difficile de s'empêcher de le lire jusqu'au bout quand on en a parcouru les premières pages. Et l'on sait que les journalistes ont peu de loisirs.

Ce qu'est cette histoire des Bois-Francis, l'auteur le dit

lui-même dans sa préface avec une clarté et une franchise qui obligent à emprunter ses propres paroles, car on ne saurait dire mieux ni plus juste.

“ L'ouvrage que je présente au public canadien ”, écrit M. l'abbé Mailhot, “ est un recueil d'écrits laissés par les premiers historiens, des documents collectionnés pendant plus de vingt-cinq ans. C'est le récit des faits et gestes accomplis par nos pères, sur ce beau coin de terre canadienne, aux jours de sa glorieuse découverte. Ce sont les traditions de nos ancêtres qui menacent de disparaître (car ils sont rares aujourd'hui les anciens pionniers que nous pouvons consulter), que j'ai essayé de sauver de l'oubli.

“ C'est le fruit d'études, de recherches nombreuses et attentives, faites dans les archives religieuses et civiles dispersées ça et là.

“ Je me suis fait un devoir de les réunir, de les coordonner, et aujourd'hui j'en fais part à mes lecteurs, espérant leur être utile et agréable,.....

“ C'est pour sauver et populariser les précieux travaux de ces écrivains, —MM. les abbés Charles Trudelle et Chs-F. Baillargeon, Mgr P. H. Suzor. MM. Antoine Gérin-Lajoie et Hyacinthe St-Germain,—que je me fais, non pas le père, mais le parrain de l'histoire des Bois-Francis ”.

Il faut convenir que M. l'abbé Mailhot est un parrain dont le dévouement est aussi fécond qu'éclairé, car bien peu de pères savent rendre leurs fils aussi agréables et aussi utiles qu'il l'a fait de son filleul.

A une époque où la nécessité du retour à la terre apparaît plus éclatante que jamais, c'est faire œuvre essentielle-

ment nationale que de rappeler l'héroïque courage des pionniers qui conquièrent pour leur race la terre fertile des Bois-Francis. " Ces défricheurs n'étaient pas des hommes ordinaires. Animés d'un grand esprit chrétien et patriotique, pleins de vaillance et de dévouement, guidés, soutenus et encouragés par des prêtres pieux et zélés, ils enduraient de bon cœur des privations sans nombre pour pouvoir s'emparer d'un sol que les autorités semblaient vouloir léguer à un élément étranger.

La manière dont leur histoire est racontée rendra leur exemple plus fécond en même temps qu'elle fera goûter à plusieurs le charme si vivifiant des vieilles coutumes canadiennes si bien décrites dans l'histoire générale des Bois-Francis, ou l'esquisse historique des paroisses de cette localité qui forme la seconde partie du volume.

M. l'abbé Mailhot, comme tant d'autres membres du clergé canadien qui cultivent fructueusement le champ de notre histoire nationale, a droit à la reconnaissance des Canadiens-français, car son livre est une bonne œuvre.

Nous souhaitons qu'il soit lu et relu et qu'il prenne la place à laquelle il a droit parmi les livres qui sont distribués à la jeunesse de nos écoles aux jours des récompenses "

\* \* \*

*Du " Bulletin des Recherches Historiques "*  
*par M. P.-G. Roy.*

" Voilà un livre, " Les Bois-Francis ", que devraient lire non seulement les habitants des Bois-Francis mais tous ceux qui s'intéressent à notre histoire. Les journaux sont

remplis des exploits héroïques de ceux qui là-bas se battent contre les Allemands. On s'explique que la chaleur du combat, l'entraînement ambiant, le bruit du canon et des balles qui sifflent poussent pour ainsi dire à accomplir des actions héroïques. Mais il y avait de l'héroïsme chez les Canadiens-Français qui s'enfoncèrent dans les Bois-Francis pour défricher cette belle partie de notre pays. Et ces braves avaient d'autant plus de mérite qu'ils ne songeaient pas à laisser leurs noms à la postérité. C'est l'histoire de tous ces héroïques pionniers que M. l'abbé Mailhot nous fait connaître dans son beau livre ”.

\* \* \*

*Du “ Bien Public ”, par M. l'abbé Joseph G. Gélinas, préfet  
des Etudes au séminaire des Trois-Rivières.*

“L'abbé Mailhot est un travailleur patient, infatigable, que le souvenir des anciens a séduit. Il s'est dit, comme Mgr Lafleche et bien d'autres, que l'héroïsme obscur des défricheurs, des colons de chez nous, ne saurait être trop chanté par nos historiens, nos orateurs et nos poètes. Depuis des années il feuillette les registres poudreux, fait parler les “ vieux et recueillie pieusement les miettes d'histoire de la petite patrie qui s'appelle les “ Bois-Francis ”.

Le volume que nous donne aujourd'hui l'abbé Mailhot est magnifiquement illustré, et compte, 444 pages. Ces pages comprennent une notice sur Saint-Ferdinand et ses premiers missionnaires, l'histoire détaillée de Sainte-Victoire d'Arthabaska, une esquisse de Saint-Paul de Chester,

des notes sur la paroisse de Sainte-Hélène, de très belles pages sur les " Pionniers des Bois-Francis et la race acadienne ". A travers tout cela se trouvent des généalogies nombreuses, des anecdotes émouvantes de précieuses biographies.

Bref, l'ouvrage de M. l'abbé Mailhot devrait avoir sa place dans toutes les bibliothèques canadiennes françaises, surtout dans les petites bibliothèques de famille. Comme ils sont pâles et insignifiants les héros et les héroïnes de romans à côté des vaillants pionniers de chez nous !"

\* \* \*

*Lettre de M. Benjamin Sulte, en date du 30 décembre 1920.*

Cher Monsieur Mailhot,

J'ai repris, hier, la lecture du Tome II de vos " Bois-Francis " et je vous en fais mes compliments. Nous avons là des pages à méditer et de bons souvenirs à classer dans notre mémoire. Les " Bois-Francis " c'est un second Canada. Et dire qu'il s'est formé durant ma vie, commençant lorsque je suis venu au monde ! Il serait oublié en 1940 si vous ne l'aviez pas fait revivre. Le voilà dans nos annales bien nettement dessiné et il restera dans l'esprit de nos gens, de génération en génération. Vous l'avez sauvé de l'oubli : c'est une belle œuvre nationale.

\* \* \*

*Du " Canadien " de Thetford, par M. Camille Duguay.*

" Benjamin Sulte, l'infatigable chercheur, appelé un jour à dire ce qu'il pensait de ceux qui écrivaient la généologie des familles, déclarait : Retrouver et publier la lignée de nos familles, c'est décerner à celle-ci un titre de noblesse moderne et c'est en même temps une œuvre " patriotique ". Ce brevet élogieux peut être décerné, à tout aussi juste titre à ceux qui écrivent l'histoire de nos belles paroisses canadiennes en y intercalant la biographie des principaux fondateurs.

C'est justement, après quelques autres, le bel exemple que nous a donné, depuis quelques années, M. l'abbé Chs-Ed. Mailhot, prêtre retiré à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Jamais un ministre de Dieu ne peut couronner une féconde carrière par un acte plus utile, plus méritoire, que celui de " ramasser les miettes " éparses de l'histoire paroissiale, de les classer et enfin de les publier ; car elles seront plus tard autant de pierres précieuses qui serviront à édifier le splendide monument que sera l'histoire nationale.

M. l'abbé Chs-Ed. Mailhot a publié deux volumes assez considérables sur " Les Bois-Francis ". Il a écrit avec un grand souci de la vérité, une simplicité qui n'est pas étrangère à l'élégance du style, ce qui fait de ses récits une attraction complète pour l'intelligence, un charme discret pour le cœur et l'esprit.

En présentant nos félicitations et nos vœux de succès à M. l'abbé Chs-Ed Mailhot, nous conseillons fortement à nos lecteurs de se procurer l'intéressant ouvrage de ce

prêtre historien. Ils y trouveront une fructueuse distraction et des exemples de courage et de persévérance propres à alimenter leur foi et leur patriotisme.

M. l'abbé Mailhot vient de signer un petit monument qui assurera la survivance de son nom parmi ceux des bienfaiteurs de la race, parce que, pour en avoir relaté quelques traits caractéristiques, il aura bien mérité d'elle.

Il faut sans doute avoir une notion aussi exacte que possible de l'histoire universelle, mais avant de laisser voguer notre imagination aux régions de l'encyclopédie, commençons par donner notre cœur à l'étude de l'histoire du Canada, celle de nos paroisses et de nos familles, afin que, captés par les beautés et les traits d'héroïques vertus que nous trouvons à chaque page, nous restions unis par l'amour des traditions, bien canadiens, fervents catholiques et sincères patriotes, mentalité nécessaire pour faire la nation grande et fière”.

\* \* \*

Des nombreuses lettres reçues de mes compatriotes des Bois-Francis, pour qui cette œuvre a un attrait tout particulier, je n'en mentionnerai que deux.

Le 18 septembre 1914, M. l'abbé L. A. Côté, curé d'Arthabaska, écrivait :

“ J'ai déjà lu une bonne partie de votre volume et avec beaucoup d'intérêt.

Recevez mes humbles mais sincères félicitations pour votre beau travail ”.

\* \* \*

Le 13 octobre 1920, M. L.-R. Lavergne, avocat, ancien rédacteur de " L'Union des Cantons de l'Est ", s'exprimait dans les termes suivants :

" Nous des Bois-Francis, nous ne pourrons jamais vous être trop reconnaissants pour le travail beau, mais ardu que vous faites aujourd'hui, afin de sauver de l'oubli les mœurs, les coutumes, les travaux, les vertus de nos pères et même leurs défauts, et de nous faire connaître et apprécier cette partie du pays où nous vivons.

Arthabaska a produit beaucoup d'hommes remarquables : des politiques, des poètes, des sculpteurs, des peintres, des musiciens et des compositeurs ; il lui manquait son historien. Et, vous voilà, M. l'abbé, qui dites : Présent !

Vous êtes bien des nôtres ; il y a longtemps que nous vous réclamons comme tel, que nous vous estimons et honorons. Votre nom est et sera la propriété de nous tous, citoyens d'Arthabaska, à côté de ceux des Laurier, des Poisson, des Suzor-Côté, etc. "

\* \* \*

Dans la *Revue Nationale* de décembre 1920, M. l'abbé Henri Beaudet (Henri d'Arles), a bien voulu consacrer une page pour nous communiquer les impressions qu'a fait naître en son âme la lecture de l'Histoire des Bois-Francis, son pays natal.

" Les Bois-Francis sont ma petite patrie, profondément aimée. C'est là que j'ai eu mon berceau, au pied des montagnes, près des grands bois d'érables, où, enfant, je

suis souvent allé “ aux sucres ”. Là que dorment mes morts dans la bonne terre maternelle. Quand je veux me reposer vraiment, oublier tout ce que la vie, les absences lointaines, les contacts avec tant de figures étrangères, ont déposé en mon âme de sentiments superficiels et de choses acquises, c'est là que je reviens. J'y reviens pour me retrouver. Et alors s'opère en moi comme une suppression des années vécues en dehors de cette ambiance saine, la seule qui s'harmonise vraiment avec l'être intime. Les souvenirs s'y lèvent de partout, jeunes, frais, étonnamment réels. Le Cardinal du Bellay, écrivant de son ambassade d'Italie au Roi de France, le suppliait de lui donner un long congé, car “ j'ai besoin, disait-il, d'aller respirer l'air de ma naissance ”. L'air de ma naissance,—je le savoure parmi les collines natales, dans les vallées gracieuses, le long de la rivière Nicolet restée la même dans le perpétuel écoulement de ses eaux ; et quelle ivresse calme j'en reçois ! La nature, bonne gardienne des impressions d'enfance que je lui ai confiées, me les rend neuves, entières, me redonne mon âme des premiers jours.

Aussi ai-je lu avec un particulier intérêt le grand ouvrage que M. l'abbé Chs-Edouard Mailhot a consacré à cette région largement découpée à même les Cantons de l'Est, et qu'il a intitulé précisément les Bois-Francis. Ce nom pittoresque apparaît officiellement pour la première fois dans la lettre de l'Archevêque de Québec en date de septembre 1838, à l'abbé Denis Marcoux, vicaire à Saint-François-du-Lac, le nommant vicaire à Gentilly, avec ordre de visiter les colons des “ Bois-Francis ”. Mais il s'était déjà introduit dans le langage populaire. Le peuple est créateur de mots. Les hardis défricheurs, qui s'étaient les premiers

aventurés loin des rangs du “ bord-de-l'eau ”, à la recherche de terres nouvelles, frappés du caractère forestier qui régnait ici—érables—frênes—noyers—merisiers—hêtres donnèrent à ces immenses domaines l'appellation qui leur convenait et qui leur est restée. Elle est très belle, au surplus, dans sa figure de vérité.

C'est donc des “ Bois-Francis ” que M. Mailhot s'est fait l'historien. Il faut croire que cette terre, si riche en essences variées et résistantes, ne l'est pas moins de traditions humaines, car deux volumes relatent son passé de vie, et je crois savoir qu'un autre suivra. Abondante matière, où les traits des missionnaires et des premiers curés voisinent avec ceux des colons qui ouvrirent à la race ces nouveaux débouchés et furent les semeurs d'avenir. Combien ces volumes, dont le premier a paru en 1914—et l'autre en 1920, représentent de recherches patientes à travers les Archives des Greffes, les souvenirs de familles, les traditions locales, combien l'auteur a déployé de travail à colliger des documents épars, à reconstituer de nombreuses généalogies d'ancêtres, et à rassembler tant de menus faits qui ont signalé l'origine de nos paroisses, je n'essaierai pas de le dire. Il faut être du métier pour le comprendre. Quiconque lira son ouvrage, s'il est natif des Bois-Francis, y prendra plaisir extrême ; s'il est d'ailleurs, il sera émerveillé de voir la place méritée que notre “ petite patrie ” tient dans la grande. L'histoire des Bois-Francis est une page de plus ajoutée à celle que nos pères ont écrite partout où les ont portés leur esprit de foi, leur divination de nos destinées, leur amour du sol canadien. La croix, la hache et la charrue, c'est la sublime trilogie de mots qui résume et enferme tout

ce que nos temps primitifs ont inspiré d'actes de religion, de courage au labeur, d'espérance invincible en la vertu de la terre”.

\* \* \*

En outre des ces paroles bien réconfortantes et d'un encouragement tout à fait inattendu, puisque l'édition du tome premier, paru en 1914, est épuisée, celle du deuxième, paru en 1920 touche à sa fin ;—quelques-uns m'avaient prédit un tout autre sort—n'était-ce pas pour moi, un véritable bonheur de constater la joie des anciens des Bois-Francis en entendant le récit de la vaillance de leurs pères ? C'était pour eux tout un monde de souvenirs qui remuaient profondément leurs cœurs ; c'était le mémorial de la vie vécue par leurs ancêtres à l'aurore des Bois-Francis. Ils y reconnaissaient leurs premiers feux.

Puisse des souvenirs la tradition sainte,  
En régnaant dans leurs cœurs garder de toute atteinte  
Et leur langue et leur fol.

*Interroga patrem tuum et annuntiabit tibi ; majores tuos et dicent tibi.*

Interroge ton père, et il t'instruira ; tes aïeux, et ils te le diront.

---

ENTR'AUTRES CORRECTIONS A FAIRE,  
SIGNALONS LES SUIVANTES .

---

Page 118, ligne 12, lire : *Joseph Poirier* non Jean.

Page 119, ligne 17, lire : *pris* non mis.

Page 151, ligne 9, lire : *135* non 125.

Page 221, ligne 5, lire : *marié avant 1680* non 1690.

Page 252, ligne 14, lire : *commencement* non recense-  
ment.

Page 253, dans les notes en bas de la page, lire : *Trot-  
tier* non Gauthier.

Page 269, ligne 12, lire : *inhumé* non inhumée.

Page 318, ligne 25, lire : *fille* non fils.

Page 321, ligne 8, lire : *24* non 15.

Page 383, ligne 6, lire : *laicorum* non laiorum.

---

## LES PHOTOGRAPHIES

	Page
L'abbé C.-E. Mailhot .....	1
Mgr Antoine Racine .....	13
L'honorable J.-E. Perrault .....	61
L'abbé Elie Dauth .....	132
L'abbé Edouard Brunel .....	142
Le Zouave Edouard Brunel .....	151
Les Zouaves Emery Cloutier et Ludger Gaudet .....	152
L'abbé J.-L. Tourigny .....	168
L'abbé A. Champoux .....	174
L'abbé Alfred Manseau .....	175
L'abbé R. Crochetière .....	177
L'abbé H. Trottier .....	195
L'honorable Louis Lavergne .....	221
M. Zéphirin Nault .....	235
Sir Wilfrid Laurier .....	281
Ateliers de "L'Union" .....	340
Mgr L.-F. Lafèche .....	343
M. P.-L. Tousignant .....	348
M. Renaud Lavergne, avocat .....	367
Personnel de "L'Union" .....	374
Mgr P.-H. Suzor .....	381
Couvent d'Arthabaska .....	399
L'abbé L.-A. Côté .....	401
Mgr J.-S.-H. Brunault .....	427
Eglise de St-Christophe .....	456

TABLE DES MATIERES CONTENUE DANS LE  
TOME TROISIEME DES BOIS-FRANCS

---

	Page
Avant-propos .....	5
La colonisation et les missionnaires des Bois-Francis ...	11
Le Canadien émigrant .....	13
Discours de l'honorable J.-E. Perrault .....	61
Le Canton de Bulstrode .....	97
La famille Poirier-Doiron .....	108
La famille Jean-Paul Landry .....	119
Premiers Missionnaires de Bulstrode .....	126
La mission de St-Jules de Bulstrode .....	127
La paroisse de St-Valère de Bulstrode .....	131
M. l'abbé Elie Dauth, premier curé .....	132
M. l'abbé Edouard Brunel, deuxième curé .....	142
Généalogie de M. l'abbé E. Brunel .....	143
Une Bourbon à St-Valère .....	143
Les Zouaves pontificaux des Bois-Francis .....	151
M. l'abbé J.-L. Tourigny, troisième curé .....	168
M. l'abbé P. Cardin, quatrième curé .....	173
M. l'abbé A. Champoux, cinquième curé .....	174
Recensements décennaux de St-Valère .....	174
Notice sur la paroisse du St-Rosaire .....	175
L'abbé Rosaire Crochetière .....	177
Généalogie de Misaël Babineau .....	193

Généalogie de Noël-Athanase Beudet .....	195
Généalogie de Aubert Beudet-Ducap .....	197
Généalogie de Godefroy Brunel .....	200
Généalogie de Pierre-Zoël Béliveau .....	203
Généalogie de l'abbé Silvio Béliveau .....	205
Généalogie de Louis-Adolphe de-Billy .....	207
Généalogie de Marcel Couillard-Després .....	212
Généalogie de J.-Bte Gaudet .....	215
Généalogie de Hilaire Hébert .....	216
Généalogie des Honorables Ls et J. Lavergne .....	221
Généalogie de Denis Leblanc .....	232
Généalogie de Moïse Leblanc .....	234
Généalogie de Zéphirin Nault .....	235
Généalogie de Ludger Pard .....	237
Une anecdote, Léon Pepin .....	240
Généalogie de Frédéric Paris .....	242
Généalogie de Zoël Perrault .....	243
La famille Jean Poisson .....	246
Les familles Poisson dans les Bois-Francs .....	258
Généalogie de Athanase Lavigne .....	270
Généalogie de Isaac Lavigne .....	272
Généalogie de Grégoire-Sinaï Roux .....	274
Généalogie de Adélaïde Schelling, Dame G. Spénard ...	276
Généalogie de Charles Verville .....	277
La famille Stein .....	277
Notes supplémentaires et corrections .....	279
Sir Wilfrid Laurier et ses contemporains à Arthabaska ..	281
Conférence de M. A. Cannon, M. P. P. ....	283
Louis-Edouard Pacaud .....	287
Marc-Aurèle Plamondon .....	292

---

Edouard Richard .....	303
Théophile Côté, N. P. ....	318
Jos.-Auguste Quesnel .....	319
Eugène Crépeau .....	321
Le colonel Barwis .....	324
L.-O. Pepin .....	326
Antoine Gagnon .....	329
Raphaël Richard .....	330
J.-Edouard Méthot .....	331
Roméo Poisson .....	335
Cinquantenaire de "L'Union des Cantons de L'Est" ...	341
Cinquantenaire du Couvent d'Arthabaska .....	399
Les églises du Mont Christo .....	456
Epilogue .....	465
Corrections à faire .....	485
Les photographies .....	487
Table des Matières .....	489

---